Initiatives : les entorses au code du travail

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – Nº 15383 – 7 F

MERCREDI 13 JUILLET 1994

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Le nouveau rôle de l'Allemagne

« JE suis d'accord avec Helmut » : comment imaginer plus sincère démonstration d'entente germano-américaine ? Cette formule, employée par le président Bill Clinton au premier jour de sa visite officielle en Allemagne, résume la qualité exceptionnelle des relations tissées entre Bonn et Washington depuis la chute du mur de Berlin et la fin de la guerre froide. Des relations qui avaient été qualifiées de « partenariat stratégique » dans un rapport de la fondation Carnegie rendu public il y a quelques mois, à l'occasion d'une visite du chancelier Kohl à Washington.

A Londres, on assiste avec un certain agacement à la mise en place, des deux côtés de l'Atlantique, d'une nouvelle « relation spéciale » entre les dirigeants américains et le nouvel « homme fort » de l'Europe, le chancelier Kohl, qui n'a pas oublié combien, sans le soutien de Washington, l'unification allemande aurait été plus difficile à obtenir.

CES liens privilégiés prennent tout leur sens dans la perspective d'une stabilisation des démocraties d'Europe centrale et orientale et des Etats successeurs de l'URSS. Les Etats-Unis comme l'Allemagne considèrent qu'on ne saurait engager trop d'efforts dans ce but, tant en termes de sécurité que de prospérité économique future. Les faits sont là : avec 90 milliards de marks (306 milliards de francs), l'Allemagne se taille la part du lion dans l'aide occidentale aux pays de l'ex-Union soviétique. Les dirigeants de Bonn sont conscients que l'opinion allemande voit son « intérêt vital » dans un avenir stable pour la Russie. « Le leadership de l'Allemagne est crucial pour parvenir à une Europe plus unie », a affirmé le président Clinton devant ses interlocuteurs allemands. Nul doute que le chancelier Kohl aura entendu avec satisfaction ces déclarations dépourvues d'ambiguïté.

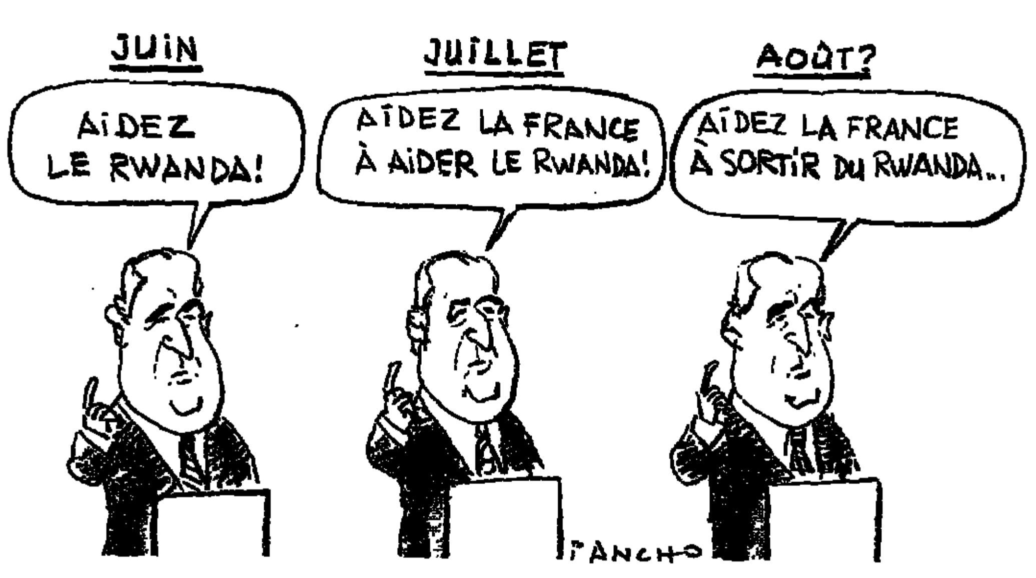
CES convergences, ainsi solennellement affichées, corroborent la vision du chancelier : celle d'une Allemagne forte, ayant retrouvé sa place pleine et entière dans le concert des nations. Or la visite du président Clinton coïncide avec la décision historique des juges de la Cour constitutionnelle de Karlsruhe. Ceux-ci ont autorisé mardi la participation de soldats de la Bundeswehr à des missions internationales de maintien de la paix sans modification de la Constitution. Cette décision ouvre une ère nouvelle dans la politique extérieure de l'Allemagne, jusqu'ici limitée par les restrictions imposées par les Alliés après la seconde guerre mondiale.

En souhaitant publiquement que l'Allemagne « soit en mesure d'exercer les responsabilités qu'elle est capable d'assumer », le président américain avait en quelque sorte devancé l'événement. Même si les juges de Karlsruhe ont fait sauter un des derniers obstacles qui limitaient encore la pleine souveraineté de l'Allemagne, ils n'ont pas délivré un véritable blanc-seing au gouvernement.

page 5

Selon le chef de la délégation de la Croix-Rouge

La guerre au Rwanda aurait fait un million de victimes



■ Le chef de la délégation du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) à Kigali, Philippe Gaillard, de retour à Genève, a indiqué qu'il fallait désormais déplorer un million de morts au Rwanda. Cette évaluation est, pour le moment, impossible à vérifier.

■ Le premier ministre, M. Balladur, a demandé à l'ONU, lundi 11 juillet, à New-York, de prendre rapidement le relais de la France au Rwanda. Toutefois, la relève des soldats de l'opération « Turquoise » s'avère toujours problématique.

■ François Léotard, ministre de la défense, a annoncé mardi que les troupes françaises commenceraient à se retirer du Rwanda « dès la fin du mois de juillet ».

■ Dans la zone contrôlée par les militaires français, les organisations non gouvernementales, qui restent réticentes face à l'opération « Turquoise », se cantonnent pour l'instant à de prudentes missions d'évaluation.

pages 3 et 4

Dans le rapport d'enquête parlementaire

La gestion du Crédit lyonnais est sévèrement critiquée

Constituée le 28 avril, la commission d'enquête parlementaire sur le Crédit lyonnais, présidée par Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale, a rendu son rapport mardi 12 juillet dans la matinée. Dans un long avant-propos, M. Séguin nuance les attaques contre Jean-Yves Haberer, l'ancien président du Lyonnais, et s'en prend à l'Etat actionnaire. Le rapport lui-même critique sévèrement les erreurs de gestion de la banque publique.

Les beaux messieurs

« FALLAIT-IL ou ne fallait-il pas créer une commission d'enquête parlementaire sur la situation du Crédit lyonnais et ses origines ? », s'interroge Philippe Séguin, qui la présidait, dans son avant-propos. A cette question, on peut sans hésitation répondre par l'affirmative, même si certains n'y trouveront pas les révélations « croustillantes » dont ils rêvaient. Mieux, même, Jean-Yves Haberer, l'ancien président de la banque nationalisée, se voit dans une large mesure lavé des soupçons que ses ennemis les plus acharnés avaient laissé sourdre. « Rien, selon la commission, ne saurait être reproché à Jean-Yves Haberer aux chapitres de la déontologie, de l'honnêteté et de l'honneur », écrit ainsi le président de l'Assemblée nationale. Alors, inutile, ce rapport ? Que non ! Car, à défaut de mettre en lumière d'énormes scandales, la commission, en s'en tenant strictement aux faits et aux pratiques qu'elle a pu vérifier, fait apparaître, au-delà des graves dysfonctionnements dont on se doutait, un monde bien particulier où se côtoient jongleurs financiers, escrocs de haute volée et de moindre importance, sur fond de relations parfois personnelles, et de quasi-certitude d'impunité, tant l'Etat actionnaire s'est avéré incapable d'accomplir sa mission.

PHILIPPE LABARDE

Lire la suite page 20 ainsi que les principaux extraits du rapport parlementaire pages 18 à 20

Le rapport de la « police des polices » sur l'écoute clandestine du PS

Nous publions l'intégralité de l'enquête réalisée par la « police des polices » sur l'écoute clandestine des débats à huis clos du Parti socialiste par un membre des renseignements généraux parisiens. Au cours du conseil national du PS, réuni le 19 juin à la Cité des sciences de La Villette à Paris, ce policier « *a surpris de manière fortuite des éléments d'information par le biais d'un dispositif technique qu'il n'a ni mis en œuvre ni manipulé* », selon l'enquête.

page 26

Sida : fin de la polémique franco-américaine

Le conseil d'administration de la French and American Aids Foundation a reconnu officiellement, lundi 11 juillet à Washington, que le virus utilisé pour la mise au point aux Etats-Unis du test de dépistage de l'infection par le virus du sida était celui envoyé en 1983 aux Instituts américains de la santé par l'Institut Pasteur. Une nouvelle répartition des royalties issues de la commercialisation de ces tests a été votée à l'unanimité, au bénéfice de la partie française.

page 8

Un entretien avec François Perigot

Cinq mois avant l'élection de son successeur à la présidence du CNPF, François Perigot dresse, dans un entretien au *Monde*, un bilan de son action. Répondant aux critiques, le président du patronat affirme que son organisation a été très influente sur la libéralisation de l'économie et la mise en compétitivité des entreprises. Il s'explique sur ses « *malentendus* » avec le gouvernement, soulignant que « *les alternances politiques ont appris au CNPF à pratiquer une certaine indépendance* ».

page 21

Superphénix existe à nouveau

Après douze jours d'attente, le premier ministre, ainsi que les ministres de l'industrie, de l'environnement et de la recherche ont signé, le 11 juillet, le décret permettant à Superphénix d'exister à nouveau administrativement et juridiquement. La centrale de Creys-Malville (Isère) ayant été arrêtée plus de deux ans, ce texte était nécessaire pour que soit engagée la procédure d'autorisation de redémarrage de l'installation qui pourrait intervenir au plus tôt à la fin du mois de juillet.

page 10

L'interminable cauchemar algérien

L'assassinat, lundi, de onze personnes, dont sept étrangers, témoigne d'une volonté de couper le pays de ses partenaires économiques

ALGER
de notre correspondante

« *Vous allez voir, c'est reparti comme pour le ramadan ! Dès que le mot « dialogue » est agité un peu fort, ça recommence...* », soupire une jeune Algéroise. « *Comme réponse au G7, on ne pouvait pas être mieux servi !* », souffle, en écho, un diplomate européen. Les débats du sommet de Naples et, en particulier, l'appel lancé aux dirigeants algériens en faveur d'« *un dialogue politique avec toutes les composantes de la société (...) qui récusent la violence et le terrorisme* » avaient fait, lundi 11 juillet, les gros titres de la presse francophone.

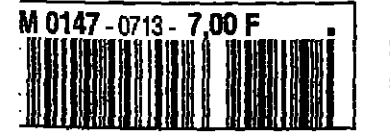
Le Nord, enfin, faisait un geste vers l'Algérie ! Le message a été reçu. Et, ce même lundi, en assassinant sept experts étrangers et quatre cadres algériens, les extrémistes armés ont fait savoir, une fois de plus, qu'ils étaient prêts à tout pour briser un tel processus.

Le premier attentat a eu lieu à la sortie – est d'Alger, à moins de dix minutes en voiture du centre de la capitale, non loin du tunnel d'Oued Ouchayeh, situé à la hauteur des quartiers de Hussein Dey et d'El Harrach. Il était un peu moins de 8 heures quand le bus de la société nationale des hydrocarbures Sonatrach arrivant de Boumerdès, avec, à son bord, une trentaine d'ingénieurs – dont cinq ressortissants de l'ancien bloc de l'Est : un Ukrainien, deux Biélorusses, un Russe et un Roumain –, fut arrêté pour ce qui devait n'être, *a priori*, qu'un de ces banals contrôles de police, auxquels l'état d'urgence a habitué les Algériens.

En quelques minutes, le scénario tournait au cauchemar. Laissant les cadres algériens dans le bus, les faux policiers faisaient descendre les cinq étrangers – facilement reconnaissables à leur badge – et les tuaient froidement d'une balle dans la tête, à quelques pas du véhicule. Brièvement annoncée, vers 11 heures, la nouvelle du drame a plongé Alger dans la stupeur. Survenant moins de cinq jours après le massacre de sept marins italiens, dans la nuit du mercredi 6 au jeudi 7 juillet, dans le port de Jijel, le meurtre des cinq ingénieurs a fait monter d'un cran l'angoisse de la communauté étrangère, déjà fort éprouvée.

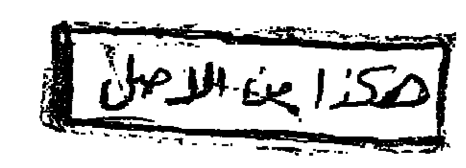
CATHERINE SIMON

Lire la suite page 4



M 0147 - 0713 - 7,00 F

A L'ÉTRANGER : Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 580 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2 400 L ; Liban, 1,20 USS ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 8 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 550 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; Tunisie, 850 m ; USA, 2,50 $ (N.Y. 2 $).



FRANCE

Trois atouts pour l'aménagement du territoire

Le projet de loi d'orientation *actuellement en discussion* à l'Assemblée nationale compte trois atouts aptes à susciter l'élan escompté : le rôle de l'Etat qui serait déconcentré, la *valorisation du rôle des citoyens* et le rôle dévolu aux entreprises issues du terrain.

par Emile Arrighi de Casanova

L'AMÉNAGEMENT du territoire, après avoir été l'un des grands desseins des années 60 et s'être trouvé ramené, depuis le premier choc pétrolier de 1974, au rang des préoccupations ordinaires, sous l'effet conjugué de la crise et d'une mise en œuvre quelque peu désordonnée de la décentralisation, est en passe de redevenir une ambition majeure de la nation. Du moins est-ce présentement la volonté affirmée par Edouard Balladur, Charles Pasqua et Daniel Hoeffel au nom du gouvernement.

Le projet de loi d'orientation et le schéma l'accompagnant actuellement discutés par l'Assemblée nationale, après avoir recueilli l'avis du Conseil économique et social et du Conseil d'Etat, sont-ils aptes à susciter, en la matière, l'élan escompté pour qu'aillent de pair développement économique, rééquilibrage spatial et que soient générés, grâce à cette conjonction, une mise en valeur accrue de toutes nos potentialités et, par voie de conséquence, l'avènement d'une société assurant l'égalité des chances ?

Dans son état actuel, le texte comporte, eu égard à ces objectifs, trois atouts qu'il semblerait judicieux de ne pas sous-estimer. Le premier concerne le rôle de l'Etat, qui serait déconcentré, c'est-à-dire territorialement mieux organisé et non, comme certains le craignent, accru par la récupération de compétences et de pouvoirs transférés par la décentralisation aux collectivités régionales, départementales et locales.

On peut même conjecturer, sans paradoxe, que le fait pour les élus, détenteurs de pouvoirs décentralisés, d'avoir comme interlocuteurs aux divers niveaux où s'exercent leurs responsabilités des représentants de l'Etat ayant capacité pour décider les met dans une position juridique et psychologique plus équilibrée, compte tenu de leur notoriété, de leur légitimité électorale et du poids de leurs assemblées respectives. Ce sont, en effet, autant de considérations auxquelles des hauts fonctionnaires, eux-mêmes confrontés aux problèmes de terrain, seront plus sensibles que des responsables d'administrations centrales, dont les conditions de travail induisent par la force des choses, distanciation humaine et géographique. La déconcentration telle que prévue par le texte a un autre avantage : celui de conduire à des regroupements de services dans un cadre fonctionnel. Il devrait en résulter un allègement des effectifs et la suppression de structures parallèles entre administrations déconcentrées et administrations décentralisées.

La déconcentration peut aussi, dans un autre domaine, avoir des conséquences positives en prévoyant au niveau départemental l'intervention du représentant de l'Etat, chaque fois que sont envisagés des regroupements, voire des suppressions de services publics. Elle prémunira ainsi les populations contre les effets déstabilisants de décisions hâtives et non concertées. Elle devrait, enfin, aller davantage encore dans le bon sens si se concrétisait, comme prévu par le texte, un redécoupage des arrondissements, pour les faire coïncider avec la notion de « pays », autrement dit avec des ensembles territoriaux soudés par une communauté de vie, de projets et de destin. Cette nouvelle configuration au sein de laquelle le représentant de l'Etat coordonnerait les services, favoriserait le dialogue avec les élus dans un contexte marqué du sceau de la cohérence.

Des citoyens mobilisés

Un autre atout du projet de loi est relatif à la valorisation du rôle des citoyens comme acteurs de l'aménagement du territoire. Plusieurs dispositions devraient y conduire ; à commencer par la promotion de l'intercommunalité, qui remédie au nombre et à la dispersion des communes sans porter atteinte à leur identité. Ce faisant, le texte témoigne de réalisme, car la suppression de communes, surtout si elle devait intervenir par voie autoritaire, se heurterait à la résistance des administrés, lesquels sont d'autant plus attachés aux structures municipales qu'ils se sentent plus proches de leurs élus. Le nombre élevé de ces derniers (près de 400 000) ne peut d'ailleurs que contribuer au développement de l'esprit civique en ouvrant largement l'accès aux responsabilités publiques.

Une implication encore plus directe des citoyens peut résulter de l'introduction du référendum d'initiative populaire parmi les modes d'expression de l'opinion. Sous réserve d'être utilisé pour des sujets d'importance qui pourraient d'ailleurs s'identifier à ceux entrant dans la finalité du texte : défense de l'environnement, politique de la ville, grands équipements, implantation des services publics et des services au public entre autres, il contribuerait à faire prendre en compte un large éventail de demandes, et cela aussi bien par la mise en œuvre de cette procédure que par la pression que sa menace pourrait exercer sur l'activation des solutions rendant dès lors sa mise en œuvre inutile.

Sur un autre plan, le texte devrait également conduire à une plus grande implication des citoyens. Il s'agit du recours à la fonction consultative des conseils économiques et sociaux régionaux et aussi à la création, laissée à l'initiative des collectivités territoriales infrarégionales, d'instances au sein desquelles les socioprofessionnels feraient apport de leur expérience pour mieux éclairer les élus. Cette montée en puissance de la fonction consultative ne peut d'ailleurs que renforcer le rôle des corps intermédiaires, dont la vitalité est indispensable à la santé de la démocratie.

Le développement local

Un autre atout du texte découle du rôle dévolu aux entreprises, issues du terrain, pour mettre en valeur les ressources locales et contribuer ainsi à gommer les disparités territoriales. Il s'agit là d'une inversion de perspectives par rapport aux années 60. A l'époque, le rééquilibrage était pour l'essentiel à base de décentralisation industrielle et de localisations de marges de croissance ailleurs que là où se trouvait leur pôle générateur. Désormais, au lieu de miser sur la croissance venant d'ailleurs pour valoriser le territoire, le texte mise sur le territoire pour susciter la croissance et en faire naître un gisement d'emplois. D'où l'importance du « fonds d'aide à la création d'entreprises » qu'il institue, mais dont l'efficacité dépendra de la manière dont sera organisée sa gestion, qui devra être nécessairement décentralisée et orientée vers l'apport de capitaux propres en volume suffisant. Il ne faut pas perdre de vue que c'est souvent l'insuffisance de ces derniers qui a conduit des créateurs, reconnus pourtant compétents, à ne pas concrétiser leurs projets.

Ces orientations qui sous-tendent le projet de loi d'orientation et auxquelles le débat public n'a pas jusqu'ici donné toute l'importance qu'elles méritent ont, en définitive, un double intérêt qui gagnerait à être mieux appréhendé : l'un est de tirer les enseignements de la décentralisation, non pour en remettre en cause les acquis, mais pour que les collectivités territoriales en tirent un plus grand bénéfice ; l'autre de faire de notre espace l'un des moteurs du retour de la croissance et, par voie de conséquence, le support d'une société où l'art de vivre retrouvera pleinement droit de cité.

▶ Emile Arrighi de Casanova est président de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire au Conseil économique et social.

INÉGALITÉS

Une école qui rassemble ?

Après consultations, le ministre de l'éducation nationale est parvenu à élaborer un plan qui sera *soumis au Parlement* à la rentrée prochaine. Il suscite l'espoir de pouvoir faire de l'école l'instrument d'une véritable « égalité des chances ».

par Claude Julien

L'ÉCOLE peut diviser, comme l'ont montré les manifestations organisées en 1984 par les partisans de l'enseignement privé, puis en janvier dernier par les défenseurs de la laïcité. L'école pourrait-elle aussi renforcer la cohésion sociale ? Au terme d'un « long, patient et (...) fructueux travail » de concertation, François Bayrou voit s'esquisser, selon ses propres termes, « le visage d'une école à propos de laquelle les Français se rassemblent comme s'y rassemblent leurs enfants (1) ». Objectif ambitieux, peut-être présomptueux, mais qui, en dépit de toutes les embûches, mérite de mobiliser toutes les énergies puisqu'il commande pour une large part la solidarité nationale, mise à mal par les inégalités économiques, sociales, culturelles.

En un temps record – moins de cinq mois –, par de multiples débats et consultations, le ministre de l'éducation nationale est parvenu à élaborer un ensemble de propositions qui, pour l'essentiel, ont recueilli l'agrément des représentants des principaux acteurs concernés : enseignants, parents, lycéens, personnels administratifs et techniques, etc. Reste le plus difficile : la mise en œuvre des mesures approuvées, dont le Parlement aura à connaître dès la rentrée prochaine. Dans son ensemble, le plan suscite un espoir et inspire une crainte.

Un espoir : mises à part de brillantes exceptions, volontiers citées pour conforter le système, l'école, malgré d'indéniables progrès, reste un lieu où trop souvent encore se perpétuent les injustices et inégalités héritées du milieu d'origine ; or diverses propositions ministérielles peuvent contribuer à faire de l'école, selon une formule en usage courant au sein de la Ligue de l'enseignement et reprise par M. Bayrou, l'instrument d'une véritable « égalité des chances ».

Une crainte : pour que les nouvelles dispositions « entrent dans la conscience collective » au point de provoquer, comme le souhaite le ministre, l'« adhésion de la nation » tout entière, il faudra du temps ; or les familles qui vivent dans de grandes difficultés, celles qui, pour l'avenir de leurs enfants, fondent tous leurs espoirs sur l'enseignement, attendent des améliorations rapides et voudront juger sur pièces. Comment ne pas s'interroger : quelle école ? Quelles sont aujourd'hui les finalités d'un système éducatif (2) ?

L'inquiétude de la jeunesse

Les manifestations des jeunes contre le CIP ont exprimé avec éclat une inquiétude que la plupart des responsables n'avaient pas perçue avant qu'elle ne se traduise en cortèges de rue. Trop de jeunes diplômés ne trouvent pas d'emploi, trop de diplômés de demain sont déjà programmés comme futurs chômeurs. Les mesures adoptées début juin par les vingt-cinq pays membres de l'OCDE – allégement des charges salariales, « flexibilité » accrue du travail, etc. – n'amélioreront pas les perspectives qui s'offrent à eux. Une détérioration aggravée est prévisible : amplification des déchirures du tissu social, des inégalités, des exclusions, etc., qui poseront dans tous les établissements scolaires des problèmes de plus en plus délicats.

Dans les banlieues réputées les plus « explosives », comme dans les zones rurales où le transport scolaire impose souvent aux enfants des temps de trajet beaucoup trop longs, la Ligue de l'enseignement, avec ses 35 000 associations à majorité composées d'enfants et de jeunes, est chaque jour confrontée à des situations sociales dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles ne favorisent guère l'accès aux connaissances... Le ministre veut « libérer le samedi », comme le souhaitaient nombre d'enseignants et de familles, mais combien de parents ne sauront, ce jour-là, que faire de leurs enfants ? Variable selon les niveaux de vie, l'« égalité des chances » n'est certes pas indifférente au calendrier scolaire...

Mais, outre les propositions les plus techniques, trois orientations avancées par M. Bayrou méritent une attention particulière :

1. Pour permettre à l'école de mieux transmettre les « valeurs de la République », le ministère créera un « groupe de travail sur la citoyenneté ». Depuis plus d'un siècle, la Ligue sait que l'éducation civique ne se fait « pas seulement dans les livres » : elle suppose aussi et surtout que l'enfant puisse assumer des responsabilités à sa mesure, dans la vie familiale, scolaire, sociale, associative.

2. « L'école du soir, dit le ministre, ouvre ses portes à tous les adultes qui souhaitent une formation » : dans ce domaine, comme dans la lutte contre l'illettrisme, l'apport des enseignants eux-mêmes sera fort précieux, mais l'expérience nous montre qu'il doit être complété par la médiation d'associations et l'intervention de bénévoles spécialement préparés, qui ne seront jamais trop nombreux car les besoins sont beaucoup plus grands qu'on ne le pense. De même pour l'initiation aux nouvelles technologies : dans le cadre de la quinzième Université d'été de la communication (3) fonctionnera, avec tous les équipements nécessaires, une « classe multimédia », réalisation pilote que nous souhaitons étendre à d'autres régions en vue de structurer l'accès à une nouvelle architecture du savoir.

3. Le ministre s'est prononcé en faveur d'une « initiation précoce aux langues vivantes » et préconise à cette fin le recours aux moyens audiovisuels, qui sans aucun doute ont leur utilité. La Ligue, depuis trente-cinq ans, envoie chaque année plusieurs dizaines de milliers de jeunes en « séjours linguistiques » à l'étranger, et elle a pu apprécier l'efficacité d'autres méthodes utilisées en divers pays, par exemple en faisant jouer de très jeunes enfants dans des langues européennes.

Mobiliser la nation autour de son école répondrait sans doute à une aspiration largement répandue. La tâche sera d'autant moins facile que l'école n'est plus depuis longtemps l'unique lieu de formation, que les horaires scolaires n'encadrent plus le principal temps d'acquisition des connaissances, et que l'environnement de l'école – télévision, activités sportives et culturelles pendant les vacances comme en cours d'année scolaire, etc. – doit, lui aussi, être profondément amélioré. Les mesures préconisées, après concertation, par François Bayrou ont de bonnes chances de rencontrer dans le pays l'ample approbation indispensable à leur succès. Reste à mobiliser toujours davantage d'éducateurs bénévoles grâce auxquels l'utilisation du temps extrascolaire deviendra une occasion supplémentaire d'épanouissement.

(1) Cette citation et celles qui suivent sont extraites du discours prononcé à la Sorbonne par François Bayrou lors de la présentation du « Nouveau contrat pour l'école », le 16 juin 1994.

(2) Avec des intervenants diversifiés, la Ligue de l'enseignement tentera d'apporter à ces questions des éléments de réponse lors d'un colloque qu'elle organise du 25 au 27 novembre à Paris.

(3) Du 29 août au 2 septembre, à Hourtin (Gironde).

▶ Claude Julien est président de la Ligue de l'enseignement.

DIAGONALES

BERTRAND POIROT-DELPECH *de l'Académie française*

Pieds dans l'eau

FALLAIT-IL que des soldats allemands défilent, le 14 juillet, sur les Champs-Elysées ? La question s'est posée, un soir, et puis circulez il n'y a rien à voir, ce sera comme ça et pas autrement. Ainsi se passent les « grands débats », à l'aube du troisième millénaire, lequel sera religieux ou ne sera pas, etc.

Je n'étais pas revenu sur cette plage atlantique depuis l'exode. J'étais tout petit. On portait alors des maillots tricotés qui grattaient, avec le sel. La station n'a pas changé, clochetons bêtes, cris dans les vagues, « elle est booonne ! », pincemi et pincemoi derrière les cabines, peignoirs poisseux, tartines tombées dans le sable du côté du beurre, la rémoulade interchangeable des mémoires. L'horizon s'est moins modifié que mon ongle d'orteil au premier plan. L'âge en a fait un chapeau cabossé d'aquarelliste amateur. Nos vies tournent autour de nos pieds, que nous oublions de regarder vieillir, l'hiver, et qui en profitent.

Les Allemands descendaient les Champs-Elysées, en Quarante. Bassons et fifres transportaient avec eux des relents de fête de la bière. Une lyre géante ouvrait la marche. Des chevaux suivaient. Sur la plage où j'ai vu nos vainqueurs pour la première fois, ils bronzaient. Des casques français étaient accrochés aux phares des camions, en guise de trophées et pour notre honte. Pétain avait chevroté que nous étions battus, ce qui s'appelle ratatinés. Une nuit de contrition aux topinambours commençait, et nos adultes avaient piètre mine. Demain, à l'Etoile, ce seront les petits-fils des conquérants du Reich qui paraderont, sans bottes, souples et démocrates comme des GI ; il faut savoir tourner la page, tranche une femme nue, attention, elle n'a pas dit : oublier.

Etre de son temps : vous parlez d'une injonction ! Entre mes doigts de pied s'aperçoit un scooter des mers qui « slalome » parmi les nageurs, sans but, comme la mouche des siestes cognant dans un abat-jour moisi. Une invention des Japonais, ce scooter. Ça et leurs dessins animés, pour rendre nos enfants d'Occident incultes et dociles à la dictature de l'indice Nikkeï. Quand Tokyo sera allié aux Chinois, qui revendiquent déjà la Sibérie, les querelles de l'ex-Yougoslavie paraîtront, voulez-vous que je vous dise ?, de la gnognotte ! Et en route vers la Troisième Guerre mondiale, avec bombes H et tutti quanti !

Ne croyez pas ça, objecte la femme nue, levée sur les coudes pour mieux voir l'horizon, elle aussi, entre ses doigts de pied vernis carmin, quitte à ce que ses seins coulent un peu vers les aisselles, ne croyez pas ça, et elle jette un regard fier vers sa fille, blonde et nattée comme sur les pubs de papier ouatère, les jeunes nous étonneront par leurs prouesses en informatique, déjà ce sont eux qui programment nos magnétoscopes, même mon mari, qui arrive vendredi, n'y comprend rien ; et tant pis si les mômes sèchent sur Racine et Corneille, ajoute-t-elle en cachant sous sa serviette prune le best-seller où elle a posé ses crèmes, un reste de pudeur culturelle. Les sports de glisse l'emporteront sur la tragédie classique, et ce sera bien ainsi. L'avenir a forcément raison. Le tort d'être morts nous guette tous.

La banderole d'un supermarché barre le ciel, tirée par un ULM aux rages de tondeuse à gazon. Plus haut, des traces de long-courriers quadrillent le couchant, zébré comme un dos de maquereau, on entend presque les hôtesses annoncer « notre descente » avec un sourire de dépliant. La marée haute roule des sacs plastique bleu pétrole et des puanteurs de garage. « Surfer », disent-ils ; sur l'époque autant que sur les vagues. Politiques et intellectuels ne jouent plus qu'à cela : prendre le vent, s'assurer des réseaux d'influence. Nos émotions et nos indignations leur servent de houle où déraper. La morale, l'humanitaire : autant de manipulations au service de leurs comptes en Suisse, de leurs passages au 20 heures, de leur ego chéri, de leur ascension dans les sondages et les notoriétés en toc, clefs nouvelles de tous les pouvoirs.

Le ton monte entre les parents, tandis que les gosses applaudissent à l'éboulement de leurs forts en sable, lissés par les vagues. Les ancêtres soutiennent qu'avant, la sélection des hommes d'Etat, des penseurs et des artistes se faisait sur de vrais mérites et des arguments, non au poids des relations dans la petite classe politico-médiatico-mambo... Allons donc, ça a toujours été combine et compagnie, assure la dame moderniste aux seins rougis de soleil mais tant pis pour les cloques, il faut bien épater ses voisins au retour, et mourir de quelque chose.

Un transistor apporte sa ration de mots réhabilités le temps d'un « sommet ». Au Rwanda, la France est sacrée « méritoire ». Tel ministre a décidé d'être « tout à fait clair », tel autre rêve d'envoyer un « message fort dans un monde difficile et, ne nous le cachons pas, dangereux ». Ta pelle, Wolfgang ! Le soleil se découpe en rondelles mauves, on dirait un générique de western. Il était à peu près cette heure-là quand les Allemands triomphants ont couru jusqu'à l'eau, nus comme des Baltes ; abandonnant sous les pins leurs side-cars gris fer, à cardan s'il vous plaît, certains avaient gardé leurs lunettes de moto. Faut-il que leurs petits-fils défilent en plein Paris demain ? Les sondages le diront. Ton seau, Samantha ! Ce soir, nous avons l'étape, le Mondial, et puis Jalna. Nous sommes à l'aube du troisième millénaire, que diable ! Il faut être de son temps.

Devant le Conseil de sécurité de l'ONU

M. Balladur a exhorté la communauté internationale à prendre « au plus vite » la relève de la France au Rwanda

Venu dresser à l'ONU, autant pour l'opinion française qu'internationale, un premier bilan positif de l'opération « Turquoise » au Rwanda, le premier ministre, Edouard Balladur, a laissé entendre, lundi 11 juillet, que les soldats français pourraient commencer à se retirer à partir de la fin du mois. Mais il apparaît qu'une partie plus ou moins importante d'entre eux devra prolonger l'opération au-delà de la date du 31 juillet, la relève par des troupes de l'ONU demeurant problématique, malgré les exhortations de M. Balladur.

NEW-YORK (Nations unies)

de nos envoyés spéciaux

En lançant l'opération « Turquoise », la France a toujours misé sur une mission courte. L'objectif était de donner le temps à la force de l'ONU sur place, la Mission d'assistance des Nations unies au Rwanda (MINUAR), de se muscler en passant de 500 à 5 500 hommes. M. Balladur a exprimé l'espoir que 1 000 à 1 500 « casques bleus » supplémentaires – Ethiopiens, Zimbabwéens et Ghanéens – seraient à pied d'œuvre fin juillet. Selon Alain Juppé, ministre des affaires étrangères, qui l'accompagnait, ces premiers renforts devraient permettre un début de *« retrait progressif »* des forces françaises. *« On ne partira pas du jour au lendemain,* disait-on de source française, *on examinera la situation à la date du 31 juillet. »*

En s'adressant – sur un ton monocorde et sans passion, le fond étant sans surprise aucune – au Conseil de sécurité et au secrétaire général, Boutros Boutros-Ghali, le premier ministre a voulu rappeler que la France n'entend pas s'éterniser au Rwanda. Elle agit, a dit M. Balladur, en vertu d'un mandat précis du Conseil de sécurité, la résolution 929, qui lui a expressément assigné une mission de deux mois maximum. La résolution ayant été votée le 22 juin, la véritable échéance de « Turquoise » se situe au 22 août. En insistant toutefois sur un calendrier « serré », sans doute M. Balladur a-t-il voulu rassurer tous ceux qui soupçonnent Paris de desseins divers, et mettre le Conseil de sécurité face à ses responsabilités.

Faillite de la logistique

« Le déploiement des renforts de la MINUAR doit désormais intervenir au plus vite, a lancé M. Balladur. *Les forces françaises et sénégalaises présentes au Rwanda ne sauraient en effet se substituer à l'opération dont le Conseil a décidé la création* (la MINUAR) *; telle n'est pas leur mission et telle n'est pas l'intention du gouvernement français qui a, depuis le début de l'opération « Turquoise », indiqué son intention de se retirer à la fin du mois de juillet. »*

Dans un entretien avec le premier ministre, M. Boutros-Ghali s'est dit confiant de pouvoir porter les effectifs de la MINUAR à près de 2 000 hommes à la fin du mois. Mais tout incite à un certain scepticisme. Il ne faut pas seulement des hommes, il faut leur équipement. Or l'histoire de la MINUAR – et c'est un peu l'histoire du drame rwandais – est celle d'une faillite de la logistique. Les hommes sont là (Ethiopiens, Ghanéens, Nigérians, Sénégalais, Tunisiens, Zimbabwéens) mais le matériel n'a pas suivi et ne suit toujours pas. Les Etats-Unis ont livré au contingent ghanéen une cinquantaine de transports de troupes blindés datant de 1960, sans radio, dépourvus de toute arme et qu'il faut aujourd'hui repeindre (ils sont arrivés en Somalie et en Ouganda). Les Russes devaient livrer des hélicoptères, qu'on attend toujours. Les Italiens ont promis un avion cargo C-130, des hélicoptères et 10 millions de dollars, *« et absolument rien de tout cela n'est encore arrivé »*, confie un diplomate.

C'est dire que le remplacement des Français pourrait être plus problématique que prévu. D'autant que leur départ pourrait mettre en péril la « zone de sécurité » qu'ils ont créée dans le sud-ouest du Rwanda. A en croire le Front patriotique rwandais (FPR), des miliciens hutus en armes et leurs chefs, c'est-à-dire des responsables des massacres de la population tutsie, ont trouvé refuge dans cette zone et pourraient s'y regrouper. Or pas plus les soldats de l'opération « Turquoise » que ceux de la MINUAR ne sont habilités à les désarmer. Pour ce faire, il faudrait un changement de leur mandat. Il est peu probable que le Conseil y consente, car on entrerait alors dans une logique « à la somalienne » où les « casques bleus » se retrouveraient en guerre contre une des parties en conflit. Ne rien faire et laisser se reconstituer les milices hutues, ou les affronter et entrer, alors, dans le conflit rwandais ? Le dilemme résume toute la difficulté des interventions que mène l'ONU à la rescousse de ces Etats-nations qui s'effondrent. Venu quelques heures à New-York, entre deux vols de Concorde, M. Balladur n'en a pas moins dressé un bilan plutôt satisfaisant des premières semaines de l'opération « Turquoise ».

Une autre catastrophe à prévoir

N'en déplaise à ses détracteurs, la mission s'est déroulée dans le cadre exact que lui avait assigné le Conseil de sécurité : elle a lieu sous le parrainage de l'ONU, elle s'est limitée à un objet *« strictement humanitaire »*, et elle est à *« durée limitée »*.

Le premier ministre juge que l'opération a porté d'incontestables fruits : *« Son but humanitaire a été largement atteint, près d'un million de réfugiés se trouvent à présent rassemblés sous la protection des forces françaises et sénégalaises dans une zone où, pour l'essentiel, les massacres ont été arrêtés* (...). *Il y a arrêt presque complet des massacres là où la France est présente. »*

Mais une autre catastrophe est à prévoir si la communauté internationale ne se mobilise pas immédiatement pour organiser une vaste opération humanitaire. Il s'agit de venir en aide à près de 40 % de la population du pays, qui se trouve déplacée. *« Seule une action résolue des Etats, des organisations humanitaires des Nations unies et des organisations non gouvernementales évitera que la faim et la maladie ne succèdent aux massacres »*, a prévenu le premier ministre.

AFSANÉ BASSIR POUR et ALAIN FRACHON

Arrêter et juger les coupables ?

NEW-YORK (Nations unies)

de nos envoyés spéciaux

« Nous souhaitons qu'une commission d'enquête soit présente sur le terrain le plus rapidement possible » et la France entend que *« les auteurs des massacres au Rwanda assument la responsabilité de leurs actes devant la communauté internationale »*. Edouard Balladur n'ignorait pas, en venant devant le Conseil de sécurité, qu'il aurait fort à faire pour dissiper le grave doute qui pèse sur la France, soupçonnée de porter une part de responsabilité dans les massacres pour avoir armé et soutenu le régime qui mit sur pied les milices hutues.

Aussi M. Balladur s'est-il attaché à réaffirmer que la France voulait pleinement participer à la mise en œuvre de la résolution 935, votée il y a dix jours ; celle-ci a établi une commission chargée de rechercher les auteurs de crimes de guerre et de recommander les moyens de les poursuivre. *« La France a été coauteur de cette résolution »*, a rappelé le premier ministre français et *« elle tiendra à la disposition de la commission toutes les informations qu'elle aura pu recueillir »*.

C'est à l'ONU qu'il appartiendra ensuite d'imaginer les procédures et d'envisager les juridictions pour un éventuel jugement des coupables. En réponse à une question de la presse, M. Balladur a affirmé que la France n'hébergeait aucun d'entre eux. *« Nous n'avons recueilli aucune de ces personnes en France »*, a-t-il dit. Ce n'est pas l'opinion du représentant du Front patriotique rwandais à l'ONU, Claude Dusaidi, qui a déclaré au *Monde* que l'armée française avait assuré le transfert en France de certains des chefs de milices ou *« responsables d'escadrons de la mort »* début avril (M. Dusaidi a cité les noms de Portais Zigiranyiraza et Séraphin Rwabukumba). M. Balladur a aussi catégoriquement démenti les informations de certaines organisations de défense des droits de l'homme, qui accusent des militaires français d'avoir participé à l'entraînement des milices. *« Il n'y a aucune vérité dans ces allégations »*, a-t-il affirmé.

Créée à l'initiative de l'Espagne, la commission d'enquête s'est installée à Genève et vient d'effectuer une première mission au Rwanda. Elle doit remettre son rapport dans quatre mois. Il y a de fortes chances pour que ses travaux ne dépassent jamais le stade de la dénonciation rhétorique. Pour l'heure, personne ne semble pressé d'arrêter les coupables. Quand on demande pourquoi les hommes de la MINUAR ou de l'opération « Turquoise » n'arrêteraient pas certains des chefs de milices hutues, la réponse est toujours la même : *« Pour les remettre à qui, à quelle autorité ? Pour les emmener où, à l'ONU, à New-York, à Paris ? »*

A. B. P. et Al. F.

Un million de morts selon la Croix-Rouge

GENÈVE

de notre correspondante

De retour à Genève, Philippe Gaillard, chef de la délégation du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) à Kigali (*le Monde* du 5 juillet), a annoncé qu'il fallait à présent déplorer au moins un million de morts au Rwanda. Il a précisé, au cours d'une conférence de presse, le 11 juillet, qu'il y aurait environ trois millions de Rwandais à assister entièrement, dont plus de deux millions de personnes déplacées dans le pays et près de sept cent mille réfugiés qui ont cherché asile hors des frontières.

Ceux qui sont restés sur place ne sont pas mieux lotis. Si des millions d'êtres humains ne reçoivent pas de secours à temps, la faim tuera plus que les machettes des assassins et les combats entre militaires. Pour le moment, le CICR s'est donné pour mission de nourrir au moins sept cent cinquante mille personnes déplacées. Il a besoin pour ce faire d'acheminer huit mille tonnes de vivres chaque mois, donnant la priorité à la fourniture d'eau potable à près de trois cent mille réfugiés.

Philippe Gaillard estime qu'il faut *« parvenir à une solution politique pour que les réfugiés reviennent et cultivent les terres »*. Faut-il parler avec des responsables des massacres ? *« C'est essentiellement avec eux qu'il faut parler si l'on veut que les massacres cessent »*, rétorque M. Gaillard. A propos de l'opération « Turquoise », il déclare : *« Je me méfie des opérations humanitaires avec des hélicoptères, des fusils, des uniformes. Ce sont des bombes à retardement. Songez à la Somalie. Le mélange des genres est dangereux. »*

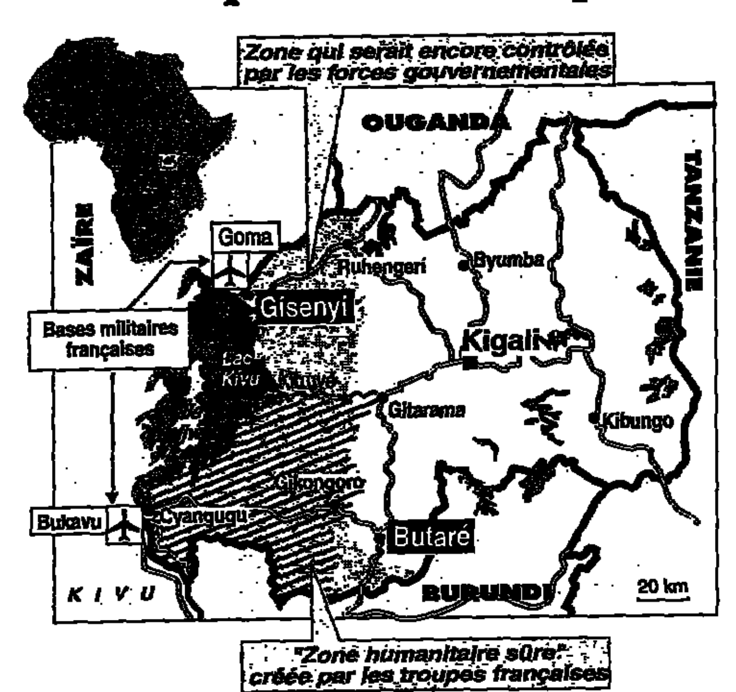
ISABELLE VICHNIAC

Les Organisations non gouvernementales restent réticentes face à l'opération « Turquoise »

GOMA (Zaïre)

de notre envoyée spéciale

Deux blessés par balles viennent d'arriver du Rwanda, de Gisenyi, la capitale du gouvernement *« périmé »*, comme disent les exilés rwandais. Au terme d'un accord avec les autorités zaïroises, qui n'acceptent plus aucun réfugié, les blessés rwandais pourront être amenés à Goma le temps de recevoir des soins à l'hôpital de campagne français installé sur l'aéroport zaïrois. D'après le médecin-chef, François Pons, l'hôpital de Gisenyi, de l'autre côté de la frontière, n'a plus de matériel de transfusion et compte des *« salles entières »* de blessés, civils et militaires. *« Il faudrait trois mois non-stop pour opérer tout le monde »*, estime-t-il. Ces blessés sont des Hutus. Aucune organisation humanitaire n'est présente pour les assister.



Dans ce qu'on appelle la zone gouvernementale rwandaise, portion congrue du pays mais de plus en plus peuplée – plus de quatre millions d'habitants, selon les militaires français, contre un million dans la zone contrôlée par le Front patriotique rwandais (FPR) –, le moins que l'on puisse dire est que l'humanitaire ne suit pas. L'unique grande organisation présente est le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Grâce à son dogme de neutralité, des moyens importants et des équipes aguerries, le CICR a échappé à l'errance de la plupart des organisations françaises sur la conduite à tenir dans le cas d'école que représente le conflit rwandais : Faut-il aider tous les réfugiés, au risque d'alimenter aujourd'hui les massacreurs rwandais, comme hier les Khmers rouges des camps de réfugiés thaïlandais ? Peut-on abandonner les enfants qui fuient mais dans le mauvais camp ? Peut-on se contenter d'une réponse émotionnelle face à un génocide ?

« Refiler le bébé »

Après le 6 avril, les organisations humanitaires ont quitté précipitamment le Rwanda. Celles qui sont revenues l'ont fait dans la partie tenue par le FPR. Si on ne peut reprocher aux Organisations non gouvernementales (ONG) d'avoir choisi leur camp – Médecins sans frontières (MSF) estime à quelque 200 le nombre de collaborateurs locaux disparus –, on peut constater que les agences des Nations unies n'ont guère manifesté de souci pour l'autre pays rwandais. Le Programme alimentaire mondial (PAM) ne remplit pas son mandat – acheminer de la nourriture. Pour alimenter la région de Butaré, il a utilisé les services d'un franciscain croate, le père Vieko, devenu, sous l'urgence, chauffeur de camion. L'agence invoquait des raisons de sécurité, alors que les convois du CICR passaient et que la situation dans le sud du Rwanda n'était pas plus périlleuse qu'en Somalie où nombre de volontaires humanitaires ont été tués. Le PAM n'est toujours pas prêt. D'après Jacques Bandelier, du bureau d'urgence des Nations unies pour le Rwanda (UNREO), il s'agit désormais d'un problème de camions : *« Ils appartiennent à une compagnie éthiopienne. Les chauffeurs sont obligatoirement éthiopiens et l'on craint qu'ils ne soient pris pour des Tutsis. »*

Plus de quinze jours après le début de l'opération « Turquoise », les réticences ne semblent pas levées du côté des ONG, qui n'apprécient guère d'être associées à l'opération militaro-humanitaire française. Les responsables français ont eu beau leur assurer que la sécurité et les autorisations seraient prises en charge par l'armée, et que, contact pris avec les deux parties, la possibilité de travailler des deux côtés était désormais admise par tous, ils ont eu beau exercer des pressions amicales sur les organisations dépendant de l'aide française, les visites des associations (Solidarité, AICF, Pharmaciens sans frontières) se sont bornées à de prudentes évaluations des besoins.

Du côté de l'état-major de l'opération « Turquoise », on craint l'enlisement et l'impossibilité de *« refiler le bébé »* de la zone « sûre » qui vient d'être créée. Les médecins militaires de l'aéroport de Goma se demandent déjà comment ils pourraient quitter fin juillet les grands blessés qu'ils ont accueillis s'ils sont encore seuls à pouvoir les soigner.

CORINE LESNES

Le FPR exige que les Français partent à la date du 31 juillet

Le Front patriotique rwandais (FPR) demande à la France de quitter le Rwanda à la date du 31 juillet, *« comme elle s'était engagée à le faire »*, a affirmé, mardi 12 juillet, Jacques Bihozagara, l'un des principaux dirigeants du mouvement. *« Nous demandons à la France de respecter ses engagements, même si les Nations unies ne sont pas prêtes à prendre le relais »*, a déclaré à Kigali le représentant du FPR en Europe. Lundi, un responsable de l'ONU, qui a requis l'anonymat, avait annoncé que le FPR envisageait de proclamer un cessez-le-feu unilatéral dans la foulée de la formation d'un gouvernement intérimaire d'union nationale. Cette trêve serait assortie de conditions, et notamment la démission de l'ensemble du gouvernement sortant. Des membres de l'ancienne opposition se sont réunis lundi à Kigali pour discuter de la constitution d'un nouveau gouvernement. Il *« sera formé très rapidement après l'arrivée de Faustin Twagiramungu »*, a affirmé Anastase Gasana, ex-ministre des affaires étrangères. Réfugié à Bruxelles, M. Twagiramungu, premier ministre désigné par les accords d'Arusha en 1993, a annoncé son intention de regagner Kigali jeudi.

Enfin, sept militaires français, agents de liaison entre l'opération « Turquoise » et la mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR), sont arrivés lundi à Kigali. Leur présence *« s'inscrit dans le cadre d'un échange d'officiers supérieurs en vigueur depuis le début de l'opération Turquoise le 23 juin »*, selon un responsable de la MINUAR. Le FPR a donné son accord à cette présence, à condition qu'ils ne quittent pas le quartier général de la MINUAR. Cinq militaires français avaient déjà séjourné fin juin à Kigali pour prendre contact avec le FPR. – *(AFP, Reuter.)*

Le Monde

Édité par la SARL *le Monde*
Comité exécutif :
Jean-Marie Colombani, gérant, directeur de la publication
Dominique Alduy, directeur général
Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction
Eric Pialloux, *directeur financier*
Anne Chaussebourg, directeur délégué

Directeur de l'information : Philippe Labarde
Rédacteurs en chef : Thomas Ferenczi, Robert Solé, adjoints au directeur de la rédaction
Bruno de Camas, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Edwy Plenel, Luc Rosenzweig
Manuel Lucbert, directeur du « Monde des débats »
Alain Rollat, délégué auprès du directeur général
Michel Tatu, conseiller de la direction
Daniel Vernet, directeur des relations internationales
Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction
Médiateur : André Laurens

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)
Jacques Lesourne (1991-1994)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
ADMINISTRATION 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10

L'opération militaire française et la situation au Rwanda

Jean-François Deniau : « Il faut parler de devoir et non de droit d'ingérence »

Allant du Cambodge à l'ex-Yougoslavie, en passant par l'Erythrée, l'Afghanistan, le Liban, le Kurdistan et la Somalie, Jean-François Deniau a été l'un des premiers à plaider la légitimité et la nécessité d'une ingérence étrangère quand des peuples sont menacés dans leur propre Etat. Depuis de longues années, il est l'un de ceux qui ne cessent de dénoncer l'indifférence ou la prudence de la communauté internationale. Académicien, ancien ministre (il fut aussi secrétaire d'Etat chargé de la coopération), le député (UDF-PR) du Cher récidive à propos de la tragédie au Rwanda. Dans cet entretien accordé au « Monde », il défend – non sans quelques critiques – l'initiative que vient de prendre la France dans ce pays. Et plutôt que de « droit d'ingérence », il parle de « devoir ».

« Près de trois semaines après le début de l'opération « Turquoise », moins limitée que prévu, alors que la France reste quasiment seule, considérez-vous toujours que cette intervention était nécessaire ?

– C'est l'autorité morale de la France qui est en jeu et cependant je crois que je n'ai jamais entendu prononcer le mot morale dans cette affaire. Techniquement, c'était extrêmement difficile, politiquement très périlleux. J'ai entendu des critiques de beaucoup d'organisations humanitaires, de nos partenaires européens. J'ai noté la carence dramatique des Nations unies. Un choix était de ne rien faire en s'appuyant sur toutes ces carences. Mais j'ai déjà protesté contre la barbarie par l'indifférence. Je crois qu'on peut avoir beaucoup d'arguments contre cette intervention, mais si on n'avait rien fait, nous aurions été encore moins fiers de nous. Et je le dis en sachant que cette intervention est des plus délicates, compte tenu de l'incroyable ampleur des massacres et du passif de la France dans la région, surtout au Rwanda.

– Sur ce point, beaucoup ont souligné que la France était bien mal placée pour intervenir, en raison de son soutien à un régime dont les tenants ont prémédité ces massacres...

– Oui, mais personne d'autre n'a voulu y aller. C'est cela le problème. L'ONU, l'OUA (l'Organisation de l'unité africaine), l'Europe... Personne, pour des raisons d'argent, parce que les Américains ne s'y intéressent pas, parce qu'ils sont pris dans leur doctrine contre l'ingérence. C'est affaire de morale parce que c'est le premier cas où il faut parler de « devoir » et non de « droit » d'ingérence. Le terme de devoir d'ingérence est beaucoup plus impératif et limitatif que celui de droit : faire ce que l'on veut, quand on peut. Il suffit qu'on ait les moyens financiers et matériels. Peut-on, en conscience, rester sans rien faire, même si on est pas les mieux placés ? Le fait d'avoir fait des bêtises ne justifie pas d'en faire d'autres. S'être trompé ne présuppose pas l'abstention. On ne pouvait pas ne rien faire. Il n'est pas anormal d'essayer de réparer ses fautes, si on ne les aggrave pas.

– Ne s'agit-il pas en effet de chercher à effacer un passé embarrassant ?

– C'est un cas d'abus de majorité, le président de la République a joué vraiment les Hutus, parce que c'était la majorité – il l'a redit il y a quelques jours –, alors que les Tutsis sont une minorité, mais actuellement une minorité qui gagne. Alors où est la démocratie quand c'est une minorité qui gagne ? Tous nos schémas sont un peu perturbés.

» Je ne voudrais pas qu'une affaire comme celle-là prenne un tour partisan. J'ai souhaité dès le début que cela soit mis par le gouvernement sur un autre plan. Evitons de mêler notre opération au Rwanda à nos querelles pré-présidentielles.

– Dans un propos vivement dénoncé par François Léotard, Valéry Giscard d'Estaing s'est récemment déclaré en faveur d'un « repli ». Les développements de l'opération « Turquoise » ne sont-ils pas critiquables ?

– Le repli, il faudra le faire dès qu'on aura servi à quelque chose. C'est la première condition, sinon ce n'est pas la peine de s'y mettre. Et avant tout repli, il faudra s'assurer de la suite de l'intervention. Je souhaite le retrait le plus rapidement possible, mais il y a trois opérations différentes dont il faut s'occuper, et la confusion est venue de ce qu'on les a mélangées dans la présentation. Vous avez une opération humanitaire, une opération militaire et une opération politique. Ces trois opérations, vous pouvez les présenter globalement, mais elles sont chacune d'une nature tout à fait différente.

« Un cessez-le-feu au plus vite »

» Pour la première, la majorité des organisations humanitaires ont été très réservées. On avait prévu, il y a six mois, une commission consultative sur l'action humanitaire d'urgence qui a été oubliée. Pourquoi, je ne sais pas. Pouvait-on envoyer des humanitaires sans que les militaires ne préparent le terrain ? C'était très difficile et rien n'a été dit sur la division du travail entre humanitaires et militaires. Les organisations humanitaires sont très soucieuses d'éviter le mélange militaire-humanitaire. Maintenant, le plus vite possible, elles doivent prendre le relais.

– Pourquoi les ONG se font-elles attendre sur place ?

– Les ONG étaient réticentes au départ, voire contre – un peu par principe. Mais je suis pour l'humanitaire indépendant, pour des organisations vraiment non gouvernementales. On ne va pas donner des ordres aux ONG. De même, je suis pour une zone protégée. Chacun y prend ses risques et y va quand il veut. C'est vraiment un problème d'organisation, mais ce n'est pas l'armée toute seule qui va décider. Cela doit se faire en concertation avec les humanitaires. Il faut discuter avec eux. J'ai été un peu déçu de voir que la visite sur place des organismes compétents n'avait pas éclairci le problème. On a pris un risque politique et un risque moral. Je souhaite qu'on les limite et surtout que l'on divise bien les tâches : l'humanitaire, le militaire et le politique.

– Autre aspect de l'opération, empêcher les massacres.

– C'est un problème surtout militaire. Il faut limiter vraiment les risques d'affrontements et de massacres. Aussi je souhaite qu'il y ait le plus vite possible un accord de cessez-le-feu.

–... Au besoin, avec les responsables des massacres ?

–... entre les Rwandais. On ne fait pas un cessez-le-feu avec des gens qui ne se battent pas. Il faut une autorité légitime, l'installation d'un gouvernement provisoire. Le devoir d'ingérence est un devoir d'incitation. L'Europe ne fait rien mais pourrait au moins intervenir à ce stade-là, sur le plan juridique.

– Vous avez parlé de devoir et de morale. Moins souvent de droit.

– Nous sommes dans un trou du droit international. La diplomatie internationale, c'est la chasse aux alibis. Chacun trouve toujours la raison pour laquelle c'est à l'autre d'agir. S'il n'y a pas d'accord des Etats membres, il n'y a pas d'Europe, même chose pour les Nations unies. Et pour la première fois, depuis trois ou quatre ans, l'on est sans références. Vous avez eu l'équilibre Est-Ouest, et les Nations unies étaient là en fait pour gérer cet équilibre. Mais à présent, l'ONU reste dans sa mentalité d'il y a quarante ans et c'est le vide.

» Des gens me disent qu'il n'y a jamais eu de morale dans les relations internationales. C'est faux. Est-ce qu'on peut laisser tuer sans rien faire ? Voyez la guerre en Bosnie. Est-ce parce qu'on a attendu trop longtemps qu'on peut laisser faire de nouveaux carnages ? Non ! Mais il faut avoir un mandat clair. Un des problèmes, c'est que l'ONU n'a plus de règles, de références. Voilà deux ans que je le dis : il faut repenser le droit international. »

Propos recueillis par
FRANCIS CORNU

L'interminable cauchemar algérien

Suite de la première page

Moins de deux heures plus tard, à l'heure du déjeuner, une forte explosion secouait les hauteurs d'Alger. Le second attentat venait de s'achever, dans le sang et l'horreur, comme le premier. C'est au restaurant Le Koussairia, un établissement très prisé par les milieux d'affaires, situé dans l'enceinte du parc zoologique, à quelques centaines de mètres de l'hôtel du Mouflon d'or, que les terroristes ont choisi de faire irruption. Mitraillant les clients attablés, ils réussissaient à prendre aussitôt la fuite, non sans avoir fait exploser une bombe de forte puissance, déposée dans une voiture garée juste à l'entrée du restaurant.

Le bilan officiel fait état de quatre morts : deux techniciens croates, employés de la firme Hydro-électra, et deux cadres algériens de la société de travaux publics Cosider. Selon les témoignages recueillis sur place, plusieurs autres personnes auraient été blessées.

Pour couronner cette *« journée sanglante »*, comme l'a baptisée le quotidien *Liberté*, le ministère de l'intérieur annonçait, en début de soirée, l'assassinat de deux hauts fonctionnaires algériens, Mohamed Becouche, directeur de l'Ecole nationale vétérinaire, tué par balles dans l'enceinte de l'établissement, et Ouramdane Amokrane, directeur général de l'Agence nationale des équipements et de la formation professionnelle, assassiné dans le quartier algérois de Birkhadem.

« La barbarie jusqu'à quand ? »

« La barbarie, jusqu'à quand ? », s'interrogeait, en première page, mardi, le quotidien francophone *El Watan*, tandis que son confrère *le Matin* croyait voir, dans cette nouvelle vague d'attentats, *« la main de Gousmi l'Iranien »*, allusion à l'un des chefs de guerre présumés du Groupe islamique armé (GIA). *« Cet acharnement sur les étrangers a un double objectif,* ajoute *El Watan : couper notre pays de ce qui lui reste comme lien avec le monde, et prouver les capacités des terroristes à frapper, quand ils veulent, ceux que l'Etat est censé protéger. »* Passant outre la censure sur l'information sécuritaire, le quotidien algérois lève un coin de voile sur le climat de terreur qui règne aujourd'hui et évoque, à demi-mots, les rumeurs faisant quotidiennement état de *« l'assassinat, dans des conditions atroces, de citoyens, de cadres, l'enlèvement ou le viol de travailleuses, d'étudiantes ou tout simplement de femmes au foyer »*.

Parmi la communauté étrangère, l'émotion soulevée par cette nouvelle explosion de violence est immense. Avant même que n'ait lieu le second attentat, l'ambassade de Russie avait pris des dispositions draconiennes afin de réduire *« au maximum »*, dès les prochains jours, le nombre de ses ressortissants. Ou, du moins, ce qu'il en reste. *« Il y a encore deux ou trois ans, les ressortissants russes étaient environ 15 000. Il y a six mois, le nombre de nos immatriculés est passé à 4 000. Aujourd'hui, il n'en reste plus que 625, dont environ 150 coopérants militaires »*, résume, avec une visible amertume, le premier secrétaire de l'ambassade, Igor Paliora.

Dès mercredi, les quarante-cinq techniciens russes travaillant encore à la centrale électrique de Jijel devaient être évacués, par avion, jusqu'à Alger, avant de regagner Moscou. Les quelque quatre cents autres Russes, encore présents dans la région d'Annaba devraient suivre le même chemin, dans les semaines qui viennent. Les ressortissants de l'ancien bloc de l'Est ont, d'ores et déjà, payé un très lourd tribut au terrorisme islamiste. Sur les cinquante-deux étrangers tués en Algérie depuis l'automne dernier figurent quatorze ressortissants de l'ancien bloc de l'Est. Quant aux Français, dont on estime à moins de deux mille le nombre des expatriés (non compris les binationaux), c'est dans une angoisse redoublée qu'ils s'apprêtent à célébrer, le plus discrètement possible, le 14-Juillet.

CATHERINE SIMON

Paris reconduit son protocole financier avec Alger. – La France a décidé de reconduire, au titre de 1994, son protocole financier avec l'Algérie. Ainsi, 6 milliards de francs de crédits vont être mis à la disposition d'Alger, dont 1,025 milliard de francs de crédits mixtes pour couvrir le déficit de la balance des paiements ou des financements de projets, et 2 milliards destinés à l'achat de biens d'équipements et de médicaments français. Le solde sera réparti entre des crédits céréaliers (1,5 million de tonnes) et des crédits privés garantis par la COFACE. *« Cette aide témoigne du soutien français aux efforts consentis par le peuple algérien »*, a estimé Edmond Alphandéry, ministre de l'économie, lundi 12 juillet, lors de la signature du document.

SAO-TOMÉ : dissolution de l'Assemblée nationale. – Selon un décret publié dimanche 10 juillet, le président Miguel Travoada a dissous l'Assemblée nationale pour mettre fin à une crise politique entre le parti majoritaire au Parlement, le Parti de la convergence démocratique (PCD), et lui-même. La date des prochaines élections législatives est fixée au 2 octobre. – *(AFP.)*

EN BREF

Yasser Arafat s'installe à Gaza. – Le chef de l'OLP était attendu, mardi 12 juillet, à Gaza, en provenance du Caire. La veille, une cérémonie d'adieux officielle avait eu lieu à Tunis, où Yasser Arafat a passé douze années d'exil. Un Israélien qui circulait en voiture a été blessé, mardi, par des tirs d'inconnus près de Khan-Younes, au sud de la bande de Gaza, a-t-on indiqué de source militaire israélienne. – *(AFP.)*

AFGHANISTAN : sept morts à Kaboul. – Au moins sept personnes ont été tuées et soixante-huit blessées, lundi 11 juillet, à Kaboul, lors d'une attaque à la roquette lancée par les forces de l'ex-premier ministre Hekmatyar et du général Dostom, a annoncé Radio Kaboul. Plusieurs projectiles ont atteint le palais présidentiel sans faire de victime. Cette attaque visait apparemment à perturber une rencontre entre l'ex-président Rabbani et une délégation de l'Organisation de la conférence islamique, venue présenter un plan de paix. – *(AFP.)*

TIMOR-ORIENTAL : rectificatif. – C'est par erreur que nous avons écrit, dans notre édition du 8 juillet, que la campagne « Quatre mois pour Timor-Est » avait été organisée par la seule association France-Libertés. Elle a, en réalité, été lancée par un collectif de douze organisations dont Peuples solidaires, Agir pour Timor, la Cimade, Justice et paix, la Fédération internationale des droits de l'homme, les syndicats SNES et CGT...

Dans « le Monde diplomatique » de juillet

Un capitalisme hors de contrôle

Entre mars 1993 et mars 1994, 175 000 emplois ont été détruits en France. Le taux de chômage a atteint la cote record de 12,4 %, au moment même où la proportion d'actifs travaillant à temps partiel descendait à un niveau inégalé (14,7 %). Partout en Europe, la flexibilité accrue du marché de l'emploi, la privatisation des entreprises publiques et les restructurations menées au nom de la concurrence ont réduit la consommation et accru les inégalités. Pendant que se poursuit la spéculation financière et que les Bourses tanguent dangereusement. Dans un important dossier, *le Monde diplomatique* de juillet s'interroge sur un capitalisme qui échappe à tout contrôle. Serge Halimi se penche sur un récent rapport de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) définissant les contours du nouveau « prêt-à-porter » idéologique que les gouvernants des pays occidentaux reprennent en cœur. Ibrahim Warde, Frédéric F. Clairmont et Bernard Cassen décrivent les dérèglements du système financier et bancaire, tandis qu'Ugo Rehfeldt constate l'effritement du *modèle social européen*. L'essayiste Riccardo Petrella propose un nouveau contrat social pour sortir le monde de la crise.

On lira d'autre part une série d'articles sur l'Afrique et la politique française. Philippe Leymarie analyse les raisons et les conséquences de l'intervention militaire au Rwanda, tandis que Muriel Pomponne décrit la dictature d'un clan en Guinée-Equatoriale qui survit sur fond de rivalités franco-espagnoles. Enfin, Jean Gueyras explique pourquoi le pouvoir islamiste se consolide au Soudan et rappelle les bonnes relations qui se maintiennent entre Paris et Khartoum.

Egalement au sommaire : *Peurs atomiques*, par Ignacio Ramonet ; *Du bon usage de l'ethnicité*, par Catherine Coquery-Vidrovitch ; *Les âpres enjeux du marché de la banane*, par Marie-Claude Céleste ; *Les rêves brisés de l'unité yéménite*, par Olivier Da Lage ; *Les guerres du Liban*, par Claude Julien ; *Comment assurer cette paix qui partout se dérobe*, par Monique Chemillier-Gendreau ; *Failles et contradictions du nouveau système de sécurité occidental*, par Paul-Marie de La Gorce ; *Impossible reconversion de l'industrie militaire russe*, par Nina Bachkatov ; *Indonésie : Dieu et Mammon règnent sur l'Irian-Jaya*, par Gabriel Defert ; *Des étrangers doublement en prison*, par Pierre Tartakowsky ; *L'ordinateur et les tiers-mondes : au service de la société civile*, par Carlos-Alberto Afonso ; *Cyberespace et démocratie*, par Roberto Bissio ; *Les socialistes allemands à court d'idées*, par Jean-Marie Vincent ; *Grandes manœuvres à propos d'un vaccin*, par Mohamed Larbi Bouguerra ; *Comment l'électricité parvint à éclairer un village marocain*, par Marc Payet ; *Châtier les tortionnaires*, par Philippe Texier.

Dans ce même numéro : « Le compte à découvert de Frédéric Chopin », une nouvelle de Jacques-René Doyon.

En vente chez votre marchand de journaux, 20 F.

EUROPE

Alternance réussie en Ukraine

Créant la surprise au scrutin du 10 juillet, Leonid Koutchma l'a emporté sur le président sortant, le nationaliste Leonid Kravtchouk

MOSCOU

de notre envoyée spéciale

Un idéologue s'en va, un industriel prend sa place. Un natif de l'Ukraine occidentale, où *tout le monde* parle l'ukrainien, est chassé par un Ukrainien originaire de l'Est, région des mines et des usines, où l'on parle surtout le russe. Leonid Kravtchouk, le virtuose des compromis, l'homme qui sut négocier le virage de son pays du communisme au nationalisme et à l'indépendance cède, à soixante ans, le pouvoir à son cadet de cinq ans, Leonid Koutchma, dont l'Ukraine attend désormais qu'il la sauve du marasme économique dans lequel elle s'enfonce depuis deux ans.

En recueillant 52 % des voix, Leonid Koutchma a finalement créé la surprise au deuxième tour de l'élection présidentielle du 10 juillet, contre le président sortant, Leonid Kravtchouk, qui n'a obtenu que 47 % des suffrages. L'Ukraine a accueilli calmement cette alternance démocratique réussie.

Sans espoir démesuré, d'ailleurs : les «deux Leonid» apparaissent depuis longtemps aux yeux des Ukrainiens pour ce qu'ils sont : des hommes de l'ancienne élite communiste, dont l'un a gravi les échelons de l'appareil idéologique du parti, l'autre ceux des «appareils de production» : c'est après des années de loyaux services à la tête du comité du parti de Ioujmach – *«la plus grande usine de missiles du monde»* – à Dniepropetrovsk, que M. Koutchma en vient à remplacer, en 1986, le directeur. De par ses fonctions, il avait sa place au comité central du PCUS et des avions à sa discrétion pour ses déplacements à l'intérieur du pays (détenteur de secrets d'Etat, il n'a pu voyager à l'étranger). *«M. Kravtchouk devait en ce temps-là quémander une voiture pour ses déplacements dans Kiev»*, remarque un admirateur de son rival.

Pour autant, M. Koutchma n'a guère le profil d'un grand industriel à l'occidentale, ni même d'un représentant de l'élite scientifique de l'ex-URSS. Certains de ses partisans admettent que ce fils de paysans aux cheveux roussâtres, au comportement autoritaire, devenu baron du complexe militaro-industriel, a gardé des manières un peu frustes. Ils reconnaissent aussi qu'il change souvent d'avis. Ce qui n'est pas forcément un mal : celui qui dit avoir été *«sincèrement socialiste»* encore en 1989, se prononce résolument moins de trois ans plus tard en faveur de l'économie de marché : *«J'ai compris de l'intérieur que le système ne peut pas marcher.»*

Ces positions réformatrices l'amènent, en octobre 1992, au poste de premier ministre, nommé par le président Kravtchouk. M. Koutchma, alors relativement populaire, tente de lancer les réformes – libéralisation et début de privatisation – mais toujours «à l'ukrainienne», avec prudence. L'inflation s'emballe, les mineurs font grève, le Parlement conservateur lui refuse les pouvoirs qu'il demande et le président se garde bien de le soutenir. Il offre une démission sans gloire, acceptée en septembre 1993 ; ses successeurs réintroduisent un contrôle des prix et un cours forcé de la monnaie qui poursuit sa chute.

Revenu cette année dans la course au pouvoir, Leonid Koutchma *joue la carte russe*. L'idéologie nationaliste avait pu initialement entraîner l'ensemble du pays qui a cru à un avenir meilleur avec l'indépendance : dans la riche Ukraine – et dans l'intervalle des guerres et des famines imposées de Moscou – on a toujours mieux vécu qu'en Russie. Mais l'énergie russe aux prix mondiaux, les marchés russes qui se ferment, ont à nouveau divisé le pays. L'Est, le plus atteint car il a toujours vécu en symbiose avec la Russie, a écouté avec ferveur M. Koutchma expliquer qu'il n'y a d'autre issue que d'obtenir de Moscou des tarifs préférentiels en échange d'une intégration au sein de la Communauté des Etats indépendants (CEI) dessinée par Moscou ; que *«l'étape de l'idéologie anti-russe doit être dépassée»* et qu'on ne peut compter sur l'Occident, *«où personne n'attend l'Ukraine»*. A l'ouest du pays, soviétisé (comme les pays baltes) en 1945 seulement, ces arguments restent perçus comme autant de menaces sur l'indépendance retrouvée : on y a encore massivement voté pour M. Kravtchouk. Mais l'Ukraine a néanmoins basculé vers l'Est, plus peuplé, où M. Koutchma a recueilli le gros de ses voix.

La vie politique en Ukraine sera-t-elle toujours prisonnière de cette division ? *«Ces histoires de nationalisme, d'être pro ou anti-russe, ce sont maintenant surtout des trucs électoraux»*, répond Miroslav Popovic, qui fut une des grandes figures du Roukh avant de quitter ce mouvement trop étroitement nationaliste à son goût. *«Oui*, dit-il, *Leonid Koutchma a joué la carte russe pour avoir des voix, mais ni lui, ni même les communistes, ne pensent pas une seconde à réunifier l'Ukraine et la Russie. Ce n'est plus l'intérêt de personne, ni même de Moscou.»*

Ordre et économie

M. Popovic a voté pour M. Kravtchouk, mais pense que la victoire de son rival n'est pas un drame : *«Tous les deux ont promis de libéraliser les changes, de privatiser, de diminuer les taxes. Leonid Koutchma dit même qu'il est prêt à se battre pour l'imposer aux communistes et aux socialistes qui dominent au nouveau Parlement, alors que l'ex-président était tenté, comme à son habitude, de pactiser.»* Les craintes de M. Popovic sont cependant que M. Koutchma, moins rodé et moins *«fin politique»* que son prédécesseur, n'ait pas les moyens de son ambition et ne remette sa démission, *«laissant la voie libre au Parlement, ce qui serait la pire des choses»*.

Ce qui rejoint finalement les préoccupations de ceux des habitants de Kiev qui ont voté pour M. Koutchma, non pas dans un esprit pro-russe, mais *«parce qu'il est le seul à pouvoir redresser l'économie»* ou *«le seul à pouvoir ramener l'ordre et la discipline»*, les deux thèmes sur lesquels il a fini par axer sa propagande. Mais ni lui, ni M. Kravtchouk n'ont parlé aux électeurs de la poursuite nécessaire de la rigueur, alors que l'exécutif avait réussi ces derniers mois à baisser l'inflation en ralentissant fortement les crédits, à la faveur d'une pause de l'activité parlementaire pour cause d'élections successives.

Car que peut-on demander encore à une population dont le salaire mensuel moyen est de moins de 15 dollars (contre 100 en Russie) ? Certes, les chiffres sont trompeurs et l'économie «parallèle» – celle des lopins de terre et du commerce privé, des passe-droits à l'exportation gérés par le pouvoir ou arrachés par les mafias – est aussi présente qu'en Russie, même si elle apparaît moins dans le paysage. Mais la «carotte» que le G7 vient d'offrir à l'Ukraine (4 milliards de dollars sur deux ans si le pays se décide à engager des réformes) est plus que bienvenue. M. Koutchma a déclaré, au lendemain de son élection, qu'il voulait *«coopérer avec la Russie, mais aussi avec l'Allemagne, les Etats-Unis ou Taïwan»*. Il faut sans doute prendre au mot le nouveau président, au lieu de croire la presse moscovite, qui a abusivement évoqué, lundi, l'idée d'une sorte de *«retour de l'URSS»* au vu des résultats des élections présidentielles en Ukraine et en Biélorussie.

SOPHIE SHIHAB

BOSNIE-HERZÉGOVINE

Les pressions s'accentuent sur les Musulmans et les Serbes pour qu'ils acceptent le plan de paix

A huit jours de l'expiration du délai – mercredi 20 juillet – imparti aux belligérants bosniaques pour qu'ils acceptent le projet de règlement mis au point par les grandes puissances, celles-ci ont entrepris des démarches afin de convaincre Serbes, Musulmans et Croates de signer ce plan de paix. Ainsi les ministres français et britannique des affaires étrangères, Alain Juppé et Douglas Hurd, devaient-ils se rendre, mardi 12 et mercredi 13 juillet, à Zagreb, Sarajevo, Pale (fief des Serbes bosniaques) et Belgrade.

« Solution de désespoir »

La tâche principale des deux ministres consistera à faire pression sur les Serbes pour qu'ils acceptent le plan de partage de la Bosnie. Auparavant, ils rencontreront le président croate Franjo Tudjman puis le président bosniaque Alija Izetbegovic. Ils s'entretiendront ensuite avec le chef des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic, et avec le président serbe Slobodan Milosevic. Auprès de ces deux derniers, MM. Hurd et Juppé auront pour principaux arguments une promesse, en cas d'accord, d'annulation progressive des sanctions pesant sur la Serbie ainsi que la menace, en cas de rejet, de lever l'embargo sur les armes qui pénalise les forces musulmanes.

Si les Serbes bosniaques repoussaient le plan, *«une levée de l'embargo sur les armes deviendrait inévitable»*, a déclaré M. Hurd, à l'unisson de Paris, alors que les deux pays se sont longtemps opposés à une telle initiative. La levée de cet embargo, argumentaient les responsables français et britanniques il y a peu de temps encore, ne ferait qu'attiser le conflit et risquerait de se retourner contre les Musulmans. L'évocation, aujourd'hui, d'une telle possibilité a été qualifiée par les deux pays de *«solution de désespoir»* et entraînerait le retrait des «casques bleus». Les négociateurs internationaux, Thorvald Stoltenberg (pour l'ONU) et David Owen (pour l'Union européenne), ont également entrepris une tournée d'explication auprès des dirigeants de Belgrade et de Zagreb, tandis que le représentant spécial du secrétaire général des Nations unies, Yasushi Akashi, se rendait à Sarajevo.

Un différend sur la réponse à donner aux grandes puissances semble diviser le camp serbe, Belgrade paraissant pressé de se libérer des sanctions internationales alors que Pale renâcle devant l'éventualité de rendre 20 % des territoires bosniaques conquis. *«La pression des sanctions économiques, aussi dévastatrices soient-elles, ne peut être comparée aux sacrifices suprêmes que nous avons faits pour libérer les terres serbes»*, a déclaré le président du «Parlement» serbe bosniaque, Momcilo Krajisnik. – *(AFP, Reuter.)*

En visite en Allemagne

Le président Clinton réaffirme le caractère privilégié des relations germano-américaines

Le président Bill Clinton devait achever symboliquement, mardi 12 juillet, par un grand discours devant la porte de Brandebourg, à Berlin, une tournée européenne qui l'avait conduit au préalable dans les pays baltes et en Pologne, puis à Naples pour le sommet du G7.

BONN

de notre correspondant

A l'issue d'une première série d'entretiens avec le chancelier Kohl, le chef de la Maison Blanche a réaffirmé l'importance qu'il attache au rôle de l'Allemagne dans la stabilisation des pays d'Europe de l'Est et de la Russie. Ce sujet a également été abordé mardi matin à Berlin, lors d'une rencontre entre Bill Clinton, Helmut Kohl, président en exercice de l'Union européenne, et Jacques Delors, le président de la Commission de Bruxelles.

Pour la première visite officielle d'un président américain dans l'Allemagne réunifiée, Bill Clinton ne pouvait pas faire moins que ses prédécesseurs. Se rendant à Berlin deux ans après la construction du mur, le président Kennedy avait lancé en 1963 son fameux *«Ich bin ein Berliner»*, (*«Je suis un Berlinois»*), faisant de la capitale divisée le symbole de la défense du monde libre. Vingt-cinq ans plus tard, en 1987, le président Ronald Reagan avait, face à la porte de Brandebourg, mis au défi Mikhaïl Gorbatchev de prouver la sincérité de sa politique. *«Secrétaire général Gorbatchev*, s'était-il écrié, *si vous voulez la paix, si vous souhaitez le bien-être de l'Union soviétique et des peuples de l'Europe de l'Est, alors venez devant cette porte. M. Gorbatchev, ouvrez cette porte.»*

Une communauté d'approche sur l'avenir de l'Europe

Discours prémonitoire et qui avait pourtant presque fait sourire à l'époque. Sept ans après, du même endroit, le nouveau président américain est venu tendre la main à l'Europe de l'est, à la Russie et aux Etats de l'ancienne URSS pour les aider à construire cette prospérité promise. Son entourage, qui avait à cœur de mettre en scène l'événement, avait promis qu'il s'agirait une nouvelle fois d'un discours de portée *«historique»*, sans en révéler d'avance le contenu.

George Bush avait parlé, au printemps 1989, d'un *«partenariat dans le leadership»* entre les Etats-Unis et l'Allemagne. Bill Clinton, sans reprendre mot à mot cette formule, a rappelé que *«les Etats-Unis supportent fermement le mouvement vers une Europe plus unie, et estiment que le leadership de l'Allemagne dans la construction d'une Europe réellement unie est essentiel»*.

L'Europe de ses rêves, le président américain l'a décrite comme *«une Europe unie par des valeurs démocratiques communes, l'extension du commerce et l'usage d'une politique de sécurité destinée à protéger la liberté et l'indépendance plutôt qu'à les restreindre»*. Au cours d'une conversation avec des journalistes américains, dans l'avion qui ramenait la délégation américaine de Naples à Bonn, un haut responsable américain avait estimé dimanche soir que *«les Allemands et les Américains, peut-être plus que d'autres, voient le monde de la même manière»*. *«Les Allemands*, avait-il dit, *ont une vue à très long terme de ce que sont les priorités stratégiques de l'Europe aujourd'hui, de l'importance qu'il y a de tendre la main à l'Est. (...) Ils reconnaissent qu'il y a une occasion historique à saisir qui ne se répètera pas et qu'il faut accepter certains sacrifices. Je ne dirai pas que tous les pays européens partagent cette approche des choses»*.

Sollicités hier par Boris Eltsine, aujourd'hui par les dirigeants de Washington, les Allemands recueillent ces éloges avec précaution. Au moment où leur engagement en faveur de l'élargissement de l'Union européenne vers l'Est leur vaut la méfiance de certains de leurs partenaires, notamment de la France, ils ne sont certes pas fâchés de voir leur souhait d'une nouvelle politique européenne à l'Est partagé par les Américains. Mais Bonn ne souhaite pas se voir placé dans une position trop en flèche, afin de ne pas susciter de malentendus avec ses partenaires, comme le faisait remarquer lundi la *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, en invoquant l'entourage du chancelier.

Le discours du président Clinton à la porte de Brandebourg a coïncidé avec la publication, mardi à Karlsruhe, du jugement de la Cour constitutionnelle autorisant la participation de troupes allemandes à des opérations militaires internationales sans modification de la Constitution. A la suite de plusieurs décisions controversées du gouvernement (notamment la participation de navires allemands à la surveillance de l'embargo contre la Serbie en Adriatique, ou l'envoi d'un contingent en Somalie), l'opposition avait saisi la cour pour obtenir une clarification. Le chancelier avait réaffirmé à ce propos, lundi, que l'Allemagne réunifiée ne pouvait plus se soustraire à ses obligations internationales aux côtés de ses alliés.

HENRI DE BRESSON

DIPLOMATIE

Le premier ministre du Luxembourg pourrait obtenir la présidence de la Commission européenne

Le nom de Jacques Santer est cité à propos de la succession de Jacques Delors

Helmut Kohl a confirmé par lettre à ses collègues, chefs d'Etat et de gouvernement que le Conseil européen extraordinaire annoncé à Corfou pour désigner le successeur de Jacques Delors à la tête de la Commission se tiendrait à la date prévue du 15 juillet à Bruxelles. *Le nom de Jacques Santer*, premier ministre démocrate-chrétien du Luxembourg depuis dix ans, est souvent prononcé, mais les jeux ne sont pas encore faits.

BRUXELLES
(Union européenne)

de notre correspondant

La rumeur qui courait déjà avec insistance dans les coulisses du sommet des Sept, à Naples (*le Monde* du 12 juillet), prend de plus en plus de consistance : le chancelier proposerait de retenir le nom de Jacques Santer, avocat de cinquante-sept ans, premier ministre démocrate-chrétien du Luxembourg depuis dix ans. Celui-ci, raconte-t-on à Paris, bénéficierait déjà de l'appui d'au moins dix pays membres. Les Anglais hésiteraient, ou feraient semblant d'hésiter : comment John Major parviendra-t-il à justifier aux yeux de ses pairs, ainsi qu'à ceux de son opinion, un feu vert à M. Santer, président du Parti populaire européen (PPE) de 1987 à 1990, et à ce titre tout autant partisan d'une Europe fédérale que Jean-Luc Dehaene, après avoir récusé avec éclat, à Corfou, la candidature du premier ministre belge?

Le sentiment prévalait à Bruxelles qu'en l'absence de nouveaux rebondissements, toujours possibles dans ce type de feuilleton, où la transparence n'est pas la caractéristique dominante, l'obstacle anglais pourrait cette fois être surmonté. M. Major sera écouté avec compréhension, s'il prétend qu'à Corfou, c'est surtout à la méthode, c'est-à-dire à l'idée d'un choix imposé par la France et par l'Allemagne, qu'il a voulu s'opposer.

Eliminations successives

Les Français, conscients sans doute que la désignation de Jacques Santer sera interprétée comme reflétant, au-delà de ce qu'eux-mêmes trouvent nécessaire, la volonté dominante des Etats membres de réduire l'influence politique de la Commission, ne manifestent pas d'enthousiasme, mais se feront une raison. Et puis, facteur non négligeable dans les critères de choix parisiens, le premier ministre luxembourgeois, s'il prend la tête de l'exécutif bruxellois, s'exprimera principalement en français.

La principale préoccupation d'Helmut Kohl était de pouvoir présenter le successeur de Jacques Delors au Parlement européen, qui doit donner son aval, avant sa première session plénière du 19 juillet et de respecter ainsi pleinement la procédure prévue par le traité de Maastricht. Dans la lettre qu'il vient d'adresser aux chefs d'Etat et de gouvernements il souligne d'ailleurs son intention d'informer, dès le vendredi, le bureau élargi de l'Assemblée des résultats des contacts entrepris pour choisir un nouveau président de la Commission.

En fait, le chancelier a procédé par élimination. Après le retrait, à Corfou, de Leon Brittan et de Ruud Lubbers, suivi du veto opposé par les Anglais à Jean-Luc Dehaene, il lui fallait identifier un candidat, de préférence, par souci d'alternance, démocrate-chrétien et issu d'un petit pays, qui soit intéressé par le poste et qui ne suscite pas d'objections de la part de l'un ou l'autre membre du Conseil européen. Il rêvait de convaincre Felipe Gonzalez, mais celui-ci déclina l'offre avec fermeté, apparemment convaincu que l'accepter et quitter donc la présidence du gouvernement auraient signifié inéluctablement l'éclatement du Parti socialiste espagnol.

L'Irlandais Peter Sutherland, actuel directeur général du GATT, dont le nom était volontiers cité du côté britannique, n'était pas présenté par son propre gouvernement et était récusé avec une parfaite netteté par les Français, dont il avait, il est vrai, dénoncé le comportement *«hystérique»* dans les débats agricoles de l'Uruguay Round.

«Un homme de bon sens»

Le gouvernement de Bruxelles fit savoir qu'après le veto opposé à M. Dehaene, il ne souhaitait pas qu'un autre Belge soit pressenti : *exit* donc la candidature, considérée un instant possible, d'Etienne Davignon, président de la Société générale de Belgique et ancien commissaire européen. Giulio Amato, président du conseil efficace pendant une partie de la période de transition qui précéda les élections législatives en Italie, apparut alors comme un recours tout à fait satisfaisant, mais conseiller politique de Bettino Craxi, le leader socialiste aujourd'hui inculpé et réfugié dans sa villa tunisienne pour échapper à la justice ne risquait-il pas d'être vite rattrapé par les «affaires»?

C'est Helmut Kohl lui-même qui démentit avoir songé à la candidature de Poul Slütter, l'ancien premier ministre danois, au pouvoir, il est vrai, en juin 1992, lors de l'échec calamiteux du premier référendum sur Maastricht. Et c'est ainsi, semble-t-il, qu'on en vint tout naturellement à Jacques Santer, que ses compatriotes, les premiers surpris, présentent comme *«un homme de bon sens»*, apprécié par ses électeurs. Le Luxembourg compte à peine 400 000 habitants et Jacques Santer, secrétaire parlementaire du Parti chrétien-social dès 1966, avant d'en devenir le président, appartient indéniablement à la famille politique de Robert Schuman. L'alternance recherchée est au rendez-vous, bien au-delà peut-être de ce qu'on avait imaginé.

Les Français expliquent que le plus important, à ce stade, est d'identifier qui ils enverront eux-mêmes à Bruxelles pour gérer les affaires de la construction européenne durant cette législature cruciale où il faudra prendre des décisins sur l'organisation politique et institutionnelle de l'Union et préparer son élargissement aux pays d'Europe centrale. Il semble que, pour le moment, les technocrates aient le vent en poupe. On en reviendrait à une Commission de hauts fonctionnaires, comme au temps des Jean-François Deniau, des Raymond Barre, des François-Xavier Ortoli, des Claude Cheysson. Des choix qui se révélèrent heureux tant pour le fonctionnement de la Commission que la carrière des intéressés...

Du côté de la majorité, le nom le plus cité est celui d'Yves de Silguy, secrétaire général du SGCI (secrétariat général du comité interministériel pour les affaires communautaires), et à gauche, celui d'Anne Lauvergeon, secrétaire général adjoint de l'Elysée. Cependant la prudence est encore de mise, d'autres noms circulent, les appétits sont considérables, et rien n'est encore acquis.

PHILIPPE LEMAITRE

GRÈCE-ALBANIE : obstruction grecque au sein de l'Union européenne. – Les ministres de l'économie et des finances des Douze ont reporté, lundi 11 juillet, une décision sur un prêt à l'Albanie, compte tenu de l'opposition de la Grèce, a-t-on appris de source diplomatique. Ce prêt de 35 millions d'écus a été proposé par la Commission européenne. Mais la Grèce refuse son accord, arguant que le bilan de Tirana en matière de démocratisation et de respect des droits de l'homme est insuffisant, notamment dans le traitement de la minorité grecque en Albanie. – *(AFP.)*

Après le nouveau défi lancé par les putschistes de Port-au-Prince aux Etats-Unis

Washington qualifie de «provocation» l'expulsion d'Haïti des missions de l'ONU et de l'OEA

Les Etats-Unis, comme l'ONU, ont vivement réagi à la décision prise lundi 11 juillet par les autorités de Port-au-Prince d'expulser la mission civile des Nations unies à Haïti. Ce nouvel épisode pourrait inciter le président Clinton à intervenir militairement pour chasser les putschistes au pouvoir dans ce pays depuis septembre 1991.

NEW-YORK (Nations unies)

de nos envoyés spéciaux

«Provocation, défi, insulte à la communauté internationale» ; à l'ONU comme à Washington, les réactions à la décision de Port-au-Prince, lundi 11 juillet, d'expulser la mission civile des Nations unies à Haïti ont été sans ambiguïté : la junte haïtienne, disait-on, a franchi à ses risques et périls un pas de plus dans l'épreuve de forces avec la communauté internationale et, notamment, avec les Etats-Unis.

Les putschistes ont agi comme s'ils étaient convaincus que la menace d'intervention américaine n'était pas sérieuse, comme s'ils pouvaient se permettre de douter de la détermination du président Bill Clinton à les chasser du pouvoir. Et, à en croire une opinion largement partagée à Washington et à New-York, ils ont peut-être commis ainsi l'irréparable, le geste qui ne pourra que renforcer l'administration Clinton dans sa conviction que seule une intervention armée viendra à bout de la junte qui a renversé Jean-Bertrand Aristide en septembre 1991.

Représentante des Etats-Unis à l'ONU, Madeleine Albright ne cachait pas sa colère : *«Le temps est venu de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour restaurer la démocratie* [à Haïti]. *Nous n'excluons aucune option,* disait-elle lundi soir; *ils* [les généraux] *ont expulsé cette mission à leur propre péril.»* Le département d'Etat renchérissait sur cette menace à peine cachée et qualifiait de *«grave escalade»* la décision des autorités de Port-au-Prince.

«Parce qu'ils torturent, parce qu'ils violent»

Celles-ci avaient fait savoir, à la mi-journée, qu'elles donnaient deux jours à la mission civile de l'ONU à Haïti pour quitter le pays. Chargée par l'Assemblée générale et par l'Organisation des Etats américains d'*«observer»* la situation des droits de l'homme sur l'île, la mission est sur place depuis février 1993. Le communiqué de la junte l'accuse *«de troubler l'ordre public, d'être une menace pour la sécurité du pays (...) et de porter des accusations gratuites»*. Ces derniers mois, la mission avait fait état d'une recrudescence de la répression menée contre les partisans du président Aristide : campagne d'assassinats, de viols des femmes et des sœurs des militants politiques, enlèvements... Habituellement fort mesuré dans ses propos, l'Argentin Dante Caputo, représentant spécial du secrétaire général pour Haïti, a convoqué la presse et dénoncé *«cette grave provocation»* des autorités haïtiennes, *«cette insulte à la communauté internationale»* qui intervient alors que l'ONU venait, vendredi dernier, de renouveler le mandat de la mission civile. *«On sait pourquoi les dictateurs de Haïti ne veulent plus de la mission,* a-t-il tonné, *c'est parce qu'ils tuent, parce qu'ils torturent, parce qu'ils violent»*.

L'ONU n'a pas encore trouvé de réponse à la dernière initiative des putschistes. A en croire une bonne source, le secrétaire général, Boutros Boutros-Ghali, serait partisan de maintenir la mission sur place coûte que coûte, sans doute pour voir jusqu'où iront les militaires haïtiens. M. Caputo souhaiterait la rapatrier pour des raisons de sécurité. On pourrait s'orienter vers un compromis : seuls quelques membres de la mission resteraient sur place afin de tester les putschistes...

Réuni en fin d'après-midi à l'ONU, le groupe dit des pays *amis* d'Haïti – Argentine, Canada, Etats-Unis, France et Venezuela – a, lui aussi, publié un communiqué menaçant : le geste de la junte, écrivent-ils, *«souligne le besoin d'une action rapide et décisive de la communauté internationale pour mettre fin à la crise haïtienne (...) C'est un geste qui ne fait que conforter la résolution de la communauté internationale à trouver une solution définitive à cette crise.»*

Pour l'administration Clinton, c'est un défi de plus lancé par les putschistes. Mais la décision en faveur de l'intervention n'est pas facile à prendre. Elle relève largement de considérations intérieures. D'un côté, le groupe parlementaire noir au Congrès (proche du président Aristide) et les élus de Floride (qui craignent un afflux continu de *boat people* haïtiens) poussent à l'intervention. De l'autre, le Pentagone est plus que réticent, qui craint de devoir maintenir longtemps des troupes à Haïti; pour la même raison, l'opinion publique et la majorité des membres du Congrès ne sont guère plus enthousiastes.

A bord de quatre bâtiments, quelque deux mille «marines» croisent au large d'Haïti, prêts à intervenir. Mais avant d'ordonner une invasion, l'administration voudrait pouvoir compter sur une *force* de «casques bleus» de rechange prête à prendre le relais des troupes américaines, dès lors que celles-ci auront chassé les putschistes. En dépit d'intenses efforts et de pressions continues auprès du secrétaire général, l'administration n'a cependant pas encore réussi à mettre sur pied une telle force internationale.

AFSANÉ BASSIR POUR
et ALAIN FRACHON

ASIE

Les réactions à la suite de la mort du président nord-coréen Kim Il-sung

Les réticences de Pékin

Pékin a réagi avec circonspection à la mort du président de la *Corée du Nord* voisine, tandis qu'à Pyongyang des dizaines de milliers de personnes participaient, lundi 11 juillet, à une veillée mortuaire autour d'une statue géante du dirigeant défunt. Aux Nations unies, le Conseil de sécurité a observé lundi une minute de silence en hommage à Kim Il-sung. Enfin, le président américain, en visite en Allemagne, s'est défendu d'avoir fait preuve de naïveté envers le régime de Pyongyang.

PÉKIN

de notre correspondant

Loin de pleurer un compagnon d'armes de la haute époque du communisme, Pékin s'est pour l'instant contenté de réagir avec circonspection, à l'aide de gestes qui constituent un strict minimum, à la mort du «Grand Dirigeant» nord-coréen. Lundi 11 juillet, le chef de l'Etat et du Parti communiste chinois, Jiang Zemin, s'est rendu à l'ambassade de Corée du Nord à Pékin pour y déposer une gerbe de fleurs et signer le livre de condoléances. M. Jiang avait auparavant fait parvenir un message à Pyongyang dans lequel il exprimait la certitude des dirigeants chinois que *«le peuple coréen poursuivra l'œuvre de Kim Il-sung et s'unira étroitement autour du Parti des travailleurs conduit par le camarade Kim Jong-il»*.

C'était la première fois que Pékin mentionnait le nom de Kim Jong-il depuis la mort de son père. Deng Xiaoping, dont le message de condoléances fût le premier rendu public par Pékin dimanche, n'avait pas eu un mot pour M. Kim junior. Encore faut-il noter que M. Jiang n'a fait référence à ce dernier qu'en se retranchant derrière les institutions gouvernantes de Corée du Nord.

Cette attitude traduit combien Pékin répugne à traiter, ne serait-ce que provisoirement, avec Kim Jong-il. Pour les Chinois, il existait avec Kim Il-sung, tout aussi peu contrôlable qu'il fût et malgré les désaccords nombreux, un lien historique incassable, forgé dans la guerre. Le même genre de relations qui ont pu exister à titre personnel, par exemple, entre le chef du «paradis socialiste» coréen et un Norodom Sihanouk, aujourd'hui roi du Cambodge, pour la seule raison que le premier, sans un instant d'hésitation, avait apporté son soutien au second lors de l'invasion américaine du Cambodge.

A *présent*, la direction chinoise ne se sent évidemment aucune affinité avec un Kim junior bien plus imprévisible que son père et communément soupçonné d'avoir patronné des opérations de terrorisme international comme l'attentat de Rangoun en 1983 contre la direction sud-coréenne. Un genre que Pékin réprouve aujourd'hui et qui est encore plus sacrilège à ses yeux quand ces actes sont conduits sur le territoire d'un pays proche, du tiers-monde de surcroît.

L'âge de Deng Xiaoping

L'attitude de Pékin contraste fortement avec celle de ce qui reste du camp socialiste : Fidel Castro s'adressant directement à Kim Jong-il dans son message de condoléances, ou le Vietnam, pourtant fâché avec Pyongyang, décrétant un jour de recueillement national pour les funérailles du «Grand Leader» le 17 juillet. Elle résulte probablement d'une volonté de ne plus s'associer à une liturgie que la Corée du Sud, avec laquelle la Chine est désormais réconciliée, verrait d'un mauvais œil, dans un contexte hautement incertain, en pleine crise nucléaire dans la péninsule.

Alors que les Chinois pourraient ironiser sur le paradoxe qu'il y a à voir des Occidentaux comme Bill Clinton s'accrocher à la personne de Kim Jong-il dans la crainte d'une incertitude encore plus grande, ils sont également conscients qu'il leur faut mesurer avec la plus grande prudence les signaux que leur comportement pourrait suggérer à Pyongyang : la douleur obligatoire du peuple coréen n'a guère fait l'objet des commentaires de la presse officielle de Pékin, restée fort discrète.

Peut-être cette retenue procède-t-elle aussi d'une arrière-pensée évidente pour tous les Chinois : Deng Xiaoping, après tout, aura quatre-vingt-dix ans le 22 août, huit de plus que l'ermite de Pyongyang à sa mort. Pleurera-t-on aussi visiblement son trépas, l'heure venue, sur la place Tiananmen, qu'au cours du week-end dernier sur la place centrale de la capitale nord-coréenne, comme en d'autres temps on s'afficha en larmes, à Pékin, à la disparition du «Grand Timonier»?

FRANCIS DERON

Prudente expectative à Tokyo

TOKYO

de notre correspondant

Depuis l'annonce du décès du président nord-coréen Kim Il-sung, les autorités japonaises ont réagi avec une extrême prudence. Le report au 23 juillet de la visite à Séoul, prévue initialement pour le 16, du premier ministre Murayama est symptomatique de cet attentisme. Selon le porte-parole du gouvernement, le Japon préfère être au préalable en mesure d'apprécier d'éventuels changements dans la position diplomatique de Pyongyang.

On s'avoue, pour l'instant, dans les milieux officiels de Tokyo, dans l'incapacité de prévoir les développements de la situation. On se contente de noter que la succession de Kim Il-sung par son fils, Kim Jong-il semble se dérouler dans l'ordre. Mais certains hauts fonctionnaires estiment que l'absence de charisme du successeur en titre, dont la compétence est loin d'être démontrée, conjuguée aux difficultés économiques dont il serait tenu pour responsable dans son propre pays, pourrait entraîner un raidissement du régime. Dans l'expectative, Tokyo ne veut pas risquer de provoquer une réaction imprévisible de Pyongyang.

La presse se fait l'écho des opinions divergentes des milieux officiels : ainsi, le journal conservateur *Sankei Shimbun* n'exclut pas l'hypothèse d'*«un aventurisme qui pourrait avoir des conséquences sur la sécurité du Japon»*. Dans un article de la même teneur, le *Yomiuri* écrit qu'il faut se préparer à toute éventualité et être prêt à réagir avec fermeté. L'*Asahi* et le *Mainichi* adoptent le point de vue inverse, qui semble être aussi celui du gouvernement : si la vigilance est indispensable, il convient de se garder d'exercer des pressions sur Pyongyang; mais il faut au contraire faire comprendre à ses dirigeants que l'Occident est toujours disposé au dialogue.

Au siège de l'Association des Coréens du Nord résidant au Japon (Chosen Soren), qui compte plus de 200 000 membres et constitue la plus importante communauté nord-coréenne à l'étranger, un registre des condoléances a été ouvert depuis mardi et des parlementaires de différents partis s'y succèdent. D'après le porte-parole de Chosen Soren, la désignation de Kim Jong-il aux deux fonctions de chef de l'Etat et de secrétaire général du Parti des travailleurs devrait intervenir après le 17 juillet.

Réapparition de Kim Jong-il

Selon l'un des rares journalistes étrangers actuellement à Pyongyang – les avions faisant la liaison entre Pékin et Pyongyang ne prennent à bord aucun étranger jusqu'au 17 juillet : même l'ex-président Carter, qui a rencontré Kim Il-sung début juin, n'a pas eu l'autorisation de se rendre à ses funérailles – l'arrivée de nombreuses voitures officielles aux alentours de 19 heures lundi devant le Palais de la culture à Pyongyang pourrait indiquer qu'une réunion préparatoire du comité central aurait commencé. Selon le correspondant de l'agence russe Itar-Tass à Pyongyang, la désignation officielle de Kim Jong-il au poste de secrétaire général du Parti ne devrait intervenir qu'après les obsèques.

Kim Jong-il est réapparu en public pour la première fois depuis le décès de son père pour accueillir, lundi, les membres du corps diplomatique venus rendre un dernier hommage au président défunt. La dépouille de celui-ci devait être exposée à partir de mardi dans le hall de l'Assemblée suprême du peuple. Selon des sources à Séoul, un cercueil de verre aurait été spécialement commandé au Japon. Cette information n'a pas été confirmée.

PHILIPPE PONS

Les rapports de la majorité avec le premier ministre

Le RPR pris au piège de la solidarité gouvernementale

Alors que les *députés de l'UDF* élus au Parlement de Strasbourg, sur la liste de Dominique Baudis, ont décidé de rejoindre le *groupe démocrate-chrétien* du Parti populaire européen, comme les en pressait le maire *de Toulouse*, par respect des engagements pris, ceux du RPR ont décidé, à la suite d'une *décision du bureau politique*, de créer un groupe autonome.

■ VOIE ORIGINALE. Auteur d'un livre de réflexions, Jacques Chirac *doit trouver une* voie originale pour se démarquer du premier ministre, sans pour autant apparaître comme un opposant à Edouard Balladur. Le même problème se pose au RPR dont plusieurs représentants siègent au gouvernement.

■ AVANCE. S'il dispose d'une meilleure image dans l'opinion *publique*, le chef du gouvernement ne parvient pas totalement à la convertir en intentions de vote. En *tête de tous les sondages*, M. Balladur est talonné par M. Chirac.

Le Rassemblement pour la République (RPR) est-il condamné à soutenir Edouard Balladur *jusqu'*à ce que le premier ministre annonce, officiellement, sa candidature à l'élection présidentielle ? Les militants néogaullistes sont-ils ainsi privés, pour plusieurs mois encore, d'une stratégie autonome de soutien à Jacques Chirac, leur candidat naturel ? Ces questions lancinantes dans le débat propre au *parti majoritaire de la majorité* font office de devoir de vacances pour les stratèges de la rue de Lille, siège du parti, et de l'Hôtel de Ville de Paris, où réside le *président du* RPR.

Soumis à la pression balladurienne de l'union, tant sur le plan intérieur que sur le plan européen, M. Chirac a développé, ces *derniers semaines*, une *stratégie* sur deux fronts : il a joué à fond, quitte à forcer son mouvement, la carte de l'union dans les élections européennes, en imposant la *candidature de Dominique Baudis* à ses troupes rétives au centrisme, et, dès après la consultation du 12 juin, il a donné un « coup de poing » médiatique personnel, en publiant un bref livre de réflexions sur quelques problèmes de la *société française*. Tout comme Martine Aubry et l'abbé Pierre, M. Chirac, fondateur d'un service d'urgence aux sans-abris de sa ville, s'est attelé, notamment, à la question de l'exclusion, en s'adressant plus particulièrement aux *« jeunes Français nés après 1968 »*.

Succès publicitaire et commercial, l'ouvrage du maire de Paris a été accueilli avec faveur par ses partisans et il a reçu un commentaire embarassant de la part du chef du gouvernement et de son porte-parole. Le 26 juin, Nicolas Sarkozy a affirmé qu'il n'avait *« rien trouvé dans ce livre qui soit contraire avec l'action que mène le gouvernement aujourd'hui »*. Le lendemain, M. Balladur a déclaré que cet opuscule était *« réconfortant »*, car, à sa lecture, il n'a *« pas perçu de divergences majeures dans l'analyse ou dans les intentions »* avec la politique gouvernementale, c'est-à-dire la sienne. En clair, les deux hommes ont banalisé la production chiraquienne, la réduisant à un soutien implicite de l'action gouvernementale et lui ôtant son originalité politique. Dès lors, un raisonnement simple s'imposait à l'opinion publique : pourquoi ne pas faire confiance au premier ministre en 1995, si M. Chirac *défend des options identiques* à celles qui sont bien appliquées par le gouvernement de M. Balladur ?

Attendre l'automne

Pour éviter ce *piège de réthorique*, Jean-Louis Debré, secrétaire général adjoint et porte-parole du RPR, ainsi que Bernard Pons, président du groupe néogaulliste de l'Assemblée, ont organisé une contre-attaque. Ils *ont saisi la publication* des mauvais chiffres du chômage de mai pour émettre *« doutes »* et *« inquiétudes »* sur l'action de M. Balladur. M. Pons a parlé d'une *« atteinte à la démocratie »* dans l'affaire de l'« espionnage » du conseil national du PS par les Renseignements géréraux. L'un assure l'avoir fait sans concertation avec l'autre. *« Ils y sont allés tellement maladroitement*, assure un ministre *qu'ils ont réussi à obtenir le résultat inverse à celui qu'ils recherchaient »* : les ministres ont resserré les rangs derrière M. Balladur.

A la décharge de MM. Debré et Pons, il faut remarquer que ce type d'opération relève de la quadrature du cercle. Beaucoup plus diplomate, cependant, Alain Juppé, ministre des affaires étrangères et secrétaire général du RPR, qui est *« fidèle »* à M. Chirac et *« loyal »* envers M. Balladur, assure, dans la dernière livraison de *la Lettre de la Nation Magazine : « Les Français nous jugerons d'abord et avant toute autre considération sur les résultats que nous aurons obtenus et tout particulièrement dans la lutte contre le chômage »*. A sa manière, François Baroin – député de l'Aube qui pense que M. Chirac *« a toutes les qualités pour être le candidat unique de la majorité »* – dit une chose approchante quand il déclare, lundi 11 juillet sur France-Inter, que *« les gens demandent des emplois, des logements, un peu d'existence, un peu de considération »*.

Faute de gagner à l'usure ou par « abandon » de son rival, comme le pensent fermement des proches du maire de Paris, cette difficulté à *définir, et à trouver, une position* originale face à M. Balladur conduira inévitablement M. Chirac, tôt ou tard, à faire un acte politique fort. D'aucuns *pensent au projet de budget* pour 1995 qui sera discuté à l'automne. *Dans l'immédiat, le président du* RPR a choisi le terrain européen pour marquer l'identité du mouvement néogaulliste ; il a laissé les quatorze députés RPR constituer *un groupe autonome au Parlement* de Strasbourg, malgré les engagements pris dans la plateforme électorale commune de la droite.

L'occasion était trop belle pour que les libéraux ne fassent pas une défense et illustration de l'union, en répondant, dès le 11 juillet, à l'appel pressant du respect de la *« promesse »*, rédigé par M. Baudis (*le Monde* du 12 juillet). A l'exception du radical Yves Galland, les treize autres députés UDF, dont les cinq PR, *« iront effectivement siéger au groupe du PPE* [démocrates-chrétiens du Parti populaire européen] *comme ils s'y étaient engagés »*, a fait savoir l'Union pour la démocratie française. Et l'UDF s'est offert le luxe de rappeler le RPR à *ses* devoirs. Il est peut probable que ce souhait soit suivi d'effets.

OLIVIER BIFFAUD

M. Balladur ne parvient pas à distancer M. Chirac dans les sondages

Clarification provisoire à gauche, *statu quo* à droite : à la veille de la pause estivale, les enquêtes menées par les instituts de sondages, au lendemain des élections européennes du 12 juin, confirment les grandes tendances mises en évidence par le scrutin.

Dans le camp socialiste, l'échec de Michel Rocard est durement sanctionné. Selon la cote d'avenir de la SOFRES, seules 26 % des personnes interrogées souhaitent *« voir jouer à l'ancien premier ministre un rôle important au cours des mois et des années à venir »*, au lieu de 42 % le mois précédent, soit une chute de 16 points. M. Rocard est nettement *distancé par Jacques Delors* (53 %), Jack Lang (45 %) et Bernard Tapie (37 % au lieu de 31 % le mois précédent). Selon CSA, 57 % des personnes interrogées (60 % pour les sympathisants socialistes) estiment que l'ancien premier secrétaire du PS doit *« laisser sa place à un autre pour l'élection présidentielle »*.

La percée de M. Tapie, comme candidat éventuel à l'élection présidentielle, est confirmée par BVA (31 % des personnes interrogées *« souhaitent »* qu'il soit candidat, au lieu de 18 %, en octobre 1993). En revanche, elle est relativisée par CSA. Selon cet institut, 20 % des personnes interrogées feraient *« confiance »* au candidat MRG, au lieu de 18 % en septembre 1993. Compte tenu de l'échec de M. Rocard et de l'image contrastée de M. Tapie, seul Jacques Delors apparaît en situation de remporter la prochaine élection présidentielle. Et encore, selon BVA, M. Delors ne parvient à battre que Valéry Giscard d'Estaing (54 % contre 46 %).

Resserrement de l'écart

A droite, la stabilité prévaut. Edouard Balladur dispose d'une popularité toujours positive. Cinquante-deux pour cent des personnes lui font *« confiance »*, selon la SOFRES, soit un score identique à celui de M. Chirac au même moment de leurs cohabitations respectives. Cinquante pour cent sont *« satisfaites »* de M. Balladur, au lieu de 39 % pour M. Chirac en 1987, selon l'IFOP. Pour autant, l'image du gouvernement *demeure mauvaise (65 % de « mécontents »*, selon BVA). Pire, son inefficacité en matière de lutte contre le chômage atteint des sommets (89 % des personnes interrogées jugent défavorablement sa politique en la matière, selon la SOFRES.

M. Balladur *l'emporte toujours* sur les autres responsables de la droite lorsque l'on jauge sa cote d'avenir (55 % contre 48 % à Charles Pasqua, 37 % à Jacques Chirac et seulement 25 % à M. Giscard d'Estaing, selon la SOFRES). De même 56 % *seraient « satisfaits de le voir élu »* à l'Elysée, contre 45 % en faveur de M. Chirac, 38 % pour M. Pasqua et 37 % pour M. Giscard d'Estaing, selon l'IFOP. La cote de *« confiance »*, comme président de la République, mesurée par CSA, donne les mêmes indications : 48 % pour M. Balladur, contre 38 % pour M. Chirac. Il n'en demeure pas moins que M. Balladur ne parvient pas, pour autant, à se constituer une marge d'avance importante par rapport au président du RPR, lorsque l'on passe de l'image aux intentions de vote.

Les performances comparées des deux candidats que compte le parti néo-gaulliste sont, en effet, très voisines. Mieux encore pour M. Chirac, selon BVA, la tendance est *plutôt* au resserrement de l'écart qui existait à l'automne. Face à M. Delors, lors d'un second *tour, M. Balladur n'obtient plus* que 55 % (au lieu de 62 % en octobre), et M. Chirac 54 % (au lieu de 57 % à la même période).

Même si, selon CSA, une majorité relative juge que la double *candidature des deux membres du* RPR serait *« une mauvaise chose car cela divise la majorité »* (alors que 36 % pensent le contraire), les enquêtes de l'IFOP montrent *pourtant* que cette idée fait son chemin. En effet, 43 % (contre 17 % qui y sont opposés) des *personnes interrogées* ne sont pas défavorables à ce que M. Balladur se déclare, même si M. Chirac l'a fait auparavant, et 36 % (contre 22 % qui sont d'un avis différent) sont *« favorables »* à ce que M. Chirac soit également candidat, même si le premier ministre est déjà sur les rangs.

GILLES PARIS

Le PCF fête Maurice Thorez

Le Parti communiste a rendu hommage, lundi 11 juillet, au cimetière du Père-Lachaise, à Maurice Thorez, ancien secrétaire général et président du parti, à l'occasion du trentième anniversaire de sa mort. André Lajoinie a salué la mémoire de celui qui fut vice-président du Conseil en 1946-1947 et dont les anciens se souviennent comme d'un *« orateur hors pair »*. Le dirigeant du PCF a souligné l'action de Maurice Thorez *« pour associer le drapeau tricolore et le drapeau rouge »* et son engagement *« au côté des forces populaires, démocratiques et nationales »* dans la lutte contre le fascisme. Faisant allusion à son *« action déterminante »* après la Libération, M. Lajoinie a assuré que Maurice Thorez avait *« mérité la reconnaissance de notre peuple »*.

Cet hommage appuyé de M. Lajoinie à celui qui se baptisa *« fils du peuple »*, en qui il voit un homme politique *hors normes*, a été rendu devant une assistance modeste d'une trentaine de personnes dont Gaston Plissonnier, mémoire vivante du *communisme international*, et Henri Rol-Tanguy, chef de la Résistance en Ile-de-France en 1944. Cette discrétion contrastait avec l'enthousiasme débordant qu'avait suscité le retour de Maurice Thorez, en avril 1954, de feu l'Union soviétique. L'accueillant comme un messie, Louis Aragon écrivait, à la « une » de *l'Humanité*, un long poème – *« Il revient, il revient, il vient, il va venir. En avant, le bonheur de tous est dans nos mains »* – à sa gloire.

Dans la perspective des élections municipales

Les contestataires communistes veulent s'affranchir de la tutelle des partis de gauche

Quarante-neuf élus communistes appartenant à la mouvance des refondateurs souhaitent organiser, en octobre, une *rencontre* nationale avec les divers mouvements de la « gauche alternative » pour préparer les élections municipales. *« L'objectif*, explique Guy Hermier, député des Bouches-du-Rhône, *consiste à élaborer, ensemble, une nouvelle politique de la ville, puis à constituer des listes avec des gens qui adhéreront au projet. »* Cette démarche vise, à l'évidence, à affranchir ses auteurs de *« l'hégémonie de la direction des partis »*, selon l'un des signataires.

Dans leur appel, les élus communistes précisent qu'ils souhaitent voir participer *« de manière importante »* à l'élaboration des listes *« les intervenants de la vie locale et associative »*.

Les signataires, parmi lesquels on relève les noms de Maurice Charrier, conseiller général, maire de Vaulx-en-Velin (Rhône), Robert Montdargent, maire d'Argenteuil (Val-d'Oise) ou Roland Plaisance, conseiller général, maire d'Evreux (Eure-et-Loir), estiment que, pour faire face à *« la crise du social et du local »*, il est temps de se réunir pour *« confronter les expériences »*. *« Chacun dans sa ville, par ses activités politiques, de recherche ou professionnelles engage des débats, des réflexions ou des expérimentations »*, constatent-ils avant d'ajouter : *« Nous pensons donc utile à tous l'organisation d'une confrontation des expériences pratiquées sur la politique municipale et la démocratie citoyenne. »*

Pour François Asensi, maire de Tremblay-en-France et député de Seine-Saint-Denis, Gilbert Biessy, maire d'Echirolles, député de l'Isère, Jacques Brunhes, maire de Gennevilliers, député des Hauts-de-Seine, Jacques Isabet, maire de Pantin (Seine-Saint-Denis) ou Jack Ralite, maire d'Aubervilliers (Seine-saint-Denis), *« l'un des problèmes qui touchent à la crise sociale est d'abord celui de la compréhension de sa profondeur, de sa diversité, de ses mécanismes. Il y a là une nécessité à la recherche de réponses efficaces »*. Ils se disent convaincus que *« l'émergence d'autres pratiques de pouvoir, la promotion d'une démocratie participative et décisionnelle sont indispensables à la concrétisation des projets »*.

La discussion du projet de loi sur le développement du territoire à l'Assemblée nationale

M. Millon et M. Pasqua s'opposent sur le financement des collectivités locales

L'Assembblée nationale a continué, lundi 11 juillet, l'examen du projet sur le développement du territoire. M. Pasqua a eu besoin du soutien de M. Séguin pour faire face aux critiques de M. Millon.

Cela ne tenait pas seulement à la température ambiante. Il y avait, lundi 11 juillet, de l'électricité dans l'air à l'Assemblée nationale. La cinquantaine de députés l'après-midi – la soixantaine, même, dans la soirée – qui ont poursuivi l'examen du projet de loi sur le développement du territoire, ont démontré que, même édulcoré, ce projet est explosif. Surtout quand il aborde le point le plus névralgique : le maquis infernal des finances des collectivités locales.

Tout d'abord, le gouvernement et l'Assemblée se mirent d'accord, sans trop de difficulté, pour qu'un rapport soit présenté au Parlement, dans un délai d'un an, afin de *« définir les modalités de la réduction des écarts de richesses entre les collectivités territoriales, en fonction de la disparité de leurs ressources et de leurs charges »*. Mais M. Bonrepaux ne pouvait que pointer les contradictions de la majorité : *« Nous attendions des propositions précises. Au lieu de cela, on nous annonce un rapport de plus. [...] Il est vrai qu'à entendre certains orateurs, on comprend mieux vos difficultés, monsieur le ministre. Beaucoup des membres de la majorité contestent la nécessité d'une péréquation, d'une réduction des disparités. Mais comment réaliser un véritable développement du territoire sans donner aux collectivités les plus démunies les moyens nécessaires ? »*

Péréquation. Le mot de toutes les discordes était lâché. Le ministre de l'intérieur avait le mérite de poser le problème sans détour : *« Il n'y aura ni aménagement, ni reconquête, ni développement du territoire sans péréquation, nous sommes tous d'accord là-dessus. C'est d'ailleurs le seul point d'accord, car, à partir de là, les choses se compliquent. [...] Mon souhait était d'aller plus loin le plus vite possible, mais, ayant mesuré les difficultés de la tâche, il ne m'a pas paru inutile que nous nous donnions le temps nécessaire. »* Et il ajoutait : *« Tout le monde est favorable à la péréquation, mais quand on s'efforce d'avancer plus personne n'en veut. »*

La démonstration fut immédiate. Le gouvernement proposait, dans son projet, de mettre à l'étude la possibilité de moduler les concours de l'Etat aux dépenses d'équipement des collectivités territoriales. En clair, il s'agissait d'aller vers une dotation unique regroupant la dotation globale d'équipement des communes et des départements, et le fonds de compensation de la TVA, ce dernier permettant aux collectivités de se faire rembourser la TVA sur un certain nombre de dépenses d'équipement et s'élevant, pour 1994, à plus de 22 milliards de francs.

La commission spéciale proposait, elle, de supprimer purement et simplement cette disposition. En son nom, Arnaud Cazin d'Honnincthun (UDF, Finistère) s'en est expliqué : *« Pour nous c'est une question de principe : nous estimons que la TVA est pour les collectivités locales une charge indue : toute disposition tendant à décrocher le fonds de compensation de la TVA réellement acquittée constitue un danger mortel pour les collectivités locales. Nous ne pouvons donc accepter ni de près, ni de loin cette disposition. »*

Une solution de compromis

C'est alors que Philippe Séguin vint au secours de son ami Charles Pasqua. Sans crier gare, il proposait tout bonnement aux députés une solution de compromis *consistant* à garder l'idée d'un rapport sur *« l'adaptation aux objectifs de développement du territoire des concours de l'Etat aux dépenses d'équipement des collectivités territoirales »*, mais en supprimant toute autre précision. Le ministre de l'intérieur saisissait la balle au bond et reprenait la suggestion sous forme d'amendement.

Charles Millon (UDF, Ain), président de la commission spéciale, en revanche, était pris de court, et manifestement furieux. *« Dois-je rappeler les termes de l'article 34 de la Constitution ? « La loi fixe les règles... » Au lieu de cela, nous décidons de simples possibilités, nous votons le dépôt de rapports, la création de commissions ! Je vous prie, Monsieur le ministre d'Etat, de vous faire notre interprète auprès de vos collègues du gouvernement pour les prier de ne plus présenter des projets qui contreviennent ainsi à la loi fondamentale. »* Mais, à la surprise de beaucoup, il ajoutait : *« Cela étant je voterai l'amendement du gouvernement »*, pour calmer les *« appétits féroces »* du ministère du budget. La sortie était pour le moins acrobatique. Les députés RPR faisaient bloc derrière le ministre de l'intérieur, l'UDF se divisait, M. Millon s'abstenait et « l'amendement Séguin » était voté.

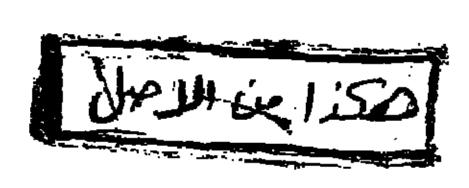
Le débat rebondissait un instant plus tard, lorsque l'Assemblée entreprit d'examiner la proposition du gouvernement de réaliser, dans un délai d'un an, un rapport sur la réforme de la taxe professionnelle et *« la péréquation des ressources provenant de cette taxe »*. La mêlée fut générale, obéissant moins, sur ce sujet hypersensible, aux clivages politiques au sein de la majorité qu'aux mandats locaux des parlementaires et à la prospérité relative de leur commune, de leur canton ou de leur département.

Yves Bonnet (UDF, Manche), qui vise la mairie de Cherbourg, était le plus brutal : *« Il faut avoir le courage de ses opinions. Je suis opposé à toute péréquation des ressources de la taxe professionnelle. Le slogan cher à M. Marchais selon lequel il faut faire payer les riches n'est pas valable lorsqu'il s'agit des collectivités territoriales. »* Charles Ceccaldi-Raynaud (RPR, Hauts-de-Seine), maire de Puteaux, une des riches communes de La Défense, approuvait. Marc Laffineur (UDF, Maine-et-Loire), élu rural, était favorable au principe, mais pas à la mise en œuvre esquissée par le texte du projet de loi. Jean Briane (UDF, Aveyron), élu d'un département sans entreprise, trouvait, au contraire, le gouvernement *« beaucoup trop timide »*.

Charles Millon, enfin, défendait la position de la commission et demandait que l'on envisage la réforme de l'ensemble du système de financement des collectivités locales, et pas seulement de la taxe professionnelle. Ce qui lui valait cette remarque cinglante de Jean-Pierre Balligand (PS, Aisne) : *« Chaque fois que nous examinons une question importante, vous ne manquez pas de souligner son importance, puis vous fusillez le dispositif. »* Gérard Saumade (RL, Hérault), président de son conseil général, ajoutait : *« C'est surréaliste, nous sommes à fronts renversés, c'est l'opposition qui soutient le gouvernement. »*

Pragmatique, Charles Pasqua acceptait finalement d'élargir le champ de la réforme, mais il ne *cédait pas un pouce de terrain* – et obtenait gain de cause – sur la création d'un nouveau fonds national de péréquation de la taxe professionnelle, *« plus sélectif et mieux ciblé »* et appelé à fusionner, en 1996, avec l'actuel fonds de péréquation. Rude journée pour M. Millon !

GÉRARD COURTOIS



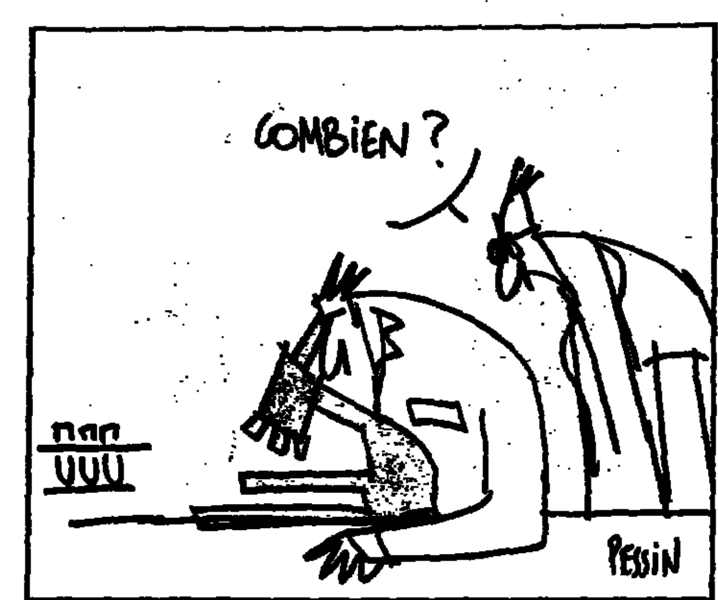
Au terme d'une longue controverse

Les Etats-Unis reconnaissent que le virus du sida a été découvert à l'Institut Pasteur de Paris

Épilogue d'une longue polémique scientifique et politique entre la France et les États-Unis : réuni lundi 11 juillet, à Bethesda (Maryland), le conseil d'administration de la Fondation franco-américaine sur le sida a reconnu officiellement et unanimement que le virus utilisé pour la mise au point de l'ensemble des tests de dépistage de l'infection avait été découvert pour la première fois en 1983, à l'Institut Pasteur de Paris, par le professeur Montagnier et ses collaborateurs. Parallèlement à cette reconnaissance, une nouvelle répartition des redevances, plus favorable à l'Institut Pasteur, sera mise en œuvre.

Avec la reconnaissance officielle, par les autorités américaines, de la paternité d'une équipe scientifique française dans la découverte du virus de la pandémie de sida c'est l'une des plus longue polémique scientifique du siècle qui s'achève. L'une des plus médiatique aussi tant elle *pouvait refléter*, au delà des conflits de personnes, les enjeux considérables de la recherche en biologie et les dangersinhérents au non respect par certains chercheurs, des règles qui fondent et justifient leur quête.

Sans doute ne s'agit-il pas, *stricto sensu*, d'une renégociation de l'accord signé il y a sept ans par les autorités françaises et américaines. Pour autant la signification de la décision prise « à l'unanimité» – et donc notamment par Robert Gallo (1) – par le conseil d'administration de la Fondation franco-américaine est sans ambiguïté aucune. Mauvaise conduite scientifique ou pas, le professeur Gallo n'a pas découvert le virus, pas plus qu'il n'a directement contribué à la mise au point du test de dépistage de l'infection par ce virus. Et ce qui aurait pu être une collaboration exemplaire entre les deux équipes avec reconnaissance des apports respectifs s'est, au fil du temps, transformé en un combat épuisant qui s'achève aujourd'hui, avec l'accord tacite *de la nouvelle administration* américaine, au bénéfice de la partie française.



La répartition des royalties

Faute de disposer des preuves que devait plus tard lui apporter les nouveaux outils de la biologie moléculaire et le travail d'investigation de John Crewdson, les responsables français avaient été contraints de signer, en 1987, un accord qui laissait entendre que les contributions française et américaine étaient équivalentes. Cet accord paraphé le 31 mars 1987 *par Ronald Reagan et Jacques* Chirac, alors premier ministre prévoyait que 20 % des bénéfices issus de la commercialisation des tests seraient versés aux détenteurs des brevets. Une Fondation franco-américaine était par ailleurs chargée de répartir les 80 % restants. *Un quart de cette somme* devait être consacré à financer des recherches contre l'extention du sida dans les pays en voie de développement. Les trois quarts restants étaient ensuite partagés à égalité (soit 37,5 %) entre les deux parties.

C'est cette dernière répartition qui est modifiée. Dorénavant sur les 75 % restants le secrétariat américain à la santé ne percevra plus que 25 % et l'Institut Pasteur vera *sa* part monter à 50 %. On estime à environ 6 millions de dollars le montant global des redevances versées chaque année par les industriels. Auparavant les sommes versées au deux parties étaient de 1,8 millions de dollars. L'Institut Pasteur percevra désormais 2,4 millions de dollars et le secrétariat américain 1,2 million. Ce nouvel accord aura un effet rétroactif à compter du 1er janvier dernier. En revanche aucun versement au titre de dommage et intérêts ne sera effectué.

Une victoire éthique

« Ces dispositions mettent fin au différend qui opposait depuis plusieurs années l'Institut Pasteur et le secrétariat américain à la santé» a indiqué, sobrement l'Institut Pasteur le lundi 11 juillet. Pour le professeur Maxime Schwartz, directeur de l'Institut Pasteur il est clair que la situation n'a pu évoluer que grace à la nouvelle administration Clinton et grace, aussi, à la nomination du professeur Harold Varmus à la tête des *National Institutes of Health*.

On indique, côté français, que faute d'un accord lors de la réunion du conseil d'administration de la fondation franco-américaine de nouvelles poursuites auraient *été engagées. Jusqu'à présent en* effet les négociations étaient conduites par l'intermédiaire d'avocats. *« Sans doute aurions nous gagné devant la justice* confie-t-on. *Peut-être aurions nous pu aussi pousser un peu plus loin notre avantage, mais pour nous l'essentiel est acquis avec la reconnaissance officielle du fait que tous les tests de dépistage utilisés à travers le monde, y compris ceux de la multinationale Abbott, sont issus d'un virus isolé au sein de notre Institut. D'un point de vue éthique il s'agit là d'un fait de toute première importance.»*

« Pour ma part, l'un des points essentiels est que cet accord met un terme à une affaire qui empoisonnait les relations scientifiques, et ce alors que nous étions au bord de la rupture» nous a expliqué le professeur Luc Montagnier. *Je suis, bien évidemment, satisfait. Pour autant il serait absurde de crier victoire. D'un point de vue scientifique les choses étaient d'ailleurs claires depuis quelques années déjà. L'important n'est plus là. Plus que jamais l'urgence est claire : il nous faut trouver une solution médicale pour le tiers-monde et amplifier l'action internationale contre cette pandémie.»*

J.-Y. N.

(1) Le conseil américain de la fondation franco-américaine est composé de huit membres parmi lesquels les professeurs Luc Montagnier et Robert Gallo.

Onze ans de polémique

1983.– En janvier, l'équipe du professeur *Luc Montagnier isole* chez *un* malade atteint de sida un nouveau virus, baptisé LAV (Lymphadenopathy-Associated Virus). Le 20 mai, les chercheurs français publient un article annonçant la découverte du rétro-virus LAV, dans la revue américaine *Science*. *Les 18 juillet, 15 août* et 22 septembre, l'équipe pastorienne adresse au professeur Robert Gallo (National Cancer Institute, Bethesda, Maryland) des échantillons du virus qu'elle vient d'isoler. *Le 26 août*, les chercheurs français publient dans *Nature*, un article montrant que le LAV s'attaque à certaines cellules sanguines, les lymphocytes. Le 5 décembre, l'Institut Pasteur *dépose auprès du Patent Office* américain une demande de brevet pour un test de dépistage sanguin.

1984.– Le 30 mars, l'équipe du professeur Gallo adresse à la revue *Science* quatre articles (*qui sont publiés en mai*) dans lesquels elle annonce avoir découvert un virus, appelé HTLV III (Human T-Cell Leukemia Virus), qui n'est autre que le virus du sida. Le professeur Gallo suggère que *« le HTLV III et le LAV pourraient être différents. »* Le 23 avril, Margaret Heckler, secrétaire d'Etat américain à la santé, annonce que le professeur Gallo a découvert le virus responsable du sida. Le même jour, le gouvernement américain dépose une demande de brevet pour le test de dépistage mis au point par le professeur Gallo.

1985.– En janvier, des chercheurs français et américains démontrent que le LAV et le HTLV III sont identiques. Le 28 mai, le Patent Office accorde un brevet au seul test Gallo. Le 12 décembre, l'Institut Pasteur dépose une plainte devant les tribunaux américains.

1986.– Le Patent Office reconnaît que les Français ont été les premiers inventeurs du test.

1987.– Le 31 mars, au terme d'une longue négociation, un accord est passé *par* les Instituts américains de la santé (NIH) et l'Institut Pasteur. *Annoncé par Jacques Chirac, alors* premier ministre, et le président américain Ronald Reagan, cet accord prévoit une répartition équivalente des bénéfices issus de la commercialisation des tests de dépistage brevetés.

1989.– Le 19 novembre, le journaliste John Crewdson, dans le *Chicago Tribune*, met en évidence le fait que le HTLV III, découvert dans le laboratoire du professeur Gallo, l'avait été à partir du LAV français. L'enquête se termine par une question : s'agit-il d'un accident ou d'un vol ? Le 25 novembre, les NIH confie à son Office for Scientific Integrity (OSI) le soin de mener une enquête sur l'affaire.

1990.– Le 20 mars, le *Chicago Tribune* révèle la dissimulation à l'administration *américaine* d'un document concernant les travaux du professeur Gallo.

1991.– Le 30 mai, dans une lettre publiée par *Nature*, le professeur Gallo admet que le HTLV III n'est autre que le LAV et il évoque une *« contamination »* accidentelle dans son laboratoire. En septembre, le gouvernement français fait savoir qu'il n'exclut pas une renégociation de l'accord de 1987.

1992.– Le 25 avril, Hubert Curien, ministre français de la recherche et de l'espace, menace de rompre l'accord de 1987, estimant qu'il avait été signé sur *« des bases erronées»*. Le 7 mai, après avoir rencontré Allan Bromley, conseiller de George Bush pour les affaires scientifiques, M. Curien déclare que le gouvernement américain *« comprend parfaitement »* la volonté de l'Institut Pasteur de renégocier l'accord de 1987. Le 17 juillet, le *Washington Post* publie des extraits d'un rapport confidentiel établi à la demande du département américain de la santé qui conclut que les arguments français sont insuffisants pour qu'une nouvelle négociation puisse être envisagée. Le 18 septembre, les représentants du gouvernement américain refusent une proposition de l'Institut Pasteur visant à modifier au bénéfice de la partie française la répartition des royalties. Le 19 décembre, Robert Gallo perd le procès *qu'il avait intenté au Monde* à la suite de la publication les 18 et 20 septembre 1991 d'informations faisant état d'un rapport des NIH l'accusant d'avoir *« censuré»* un article sur la découverte du virus du sida publié dans le revue *Science*. Le 30 décembre, le professeur Gallo *est reconnu coupable* de *« mauvaise conduite scientifique »* par l'Office for Scientific Integrity (OSI).

1993.– Le 2 janvier, le ministère français de la recherche et de l'espace fait savoir que le gouvernement français attend que *« le gouvernement américain reconnaisse officiellement la paternité des scientifiques français dans la mise au point du test de diagnostic du sida. »* Le 12 novembre, l'OSI lève les accusations de mauvaise conduite scientifique frappant le professeur Gallo. L'Institut Pasteur demande que justice lui soit rendue pour le *« grave préjudice »* subi.

1994.– *Le 11 juillet*, un nouvel accord sur la répartition des royalties est décidé à l'unanimité par le conseil d'administration de la French and American Aids Foundation (FAAF), qui reconnaît ainsi officiellement la paternité de l'équipe française quant à la découverte du virus du sida.

COMMENTAIRE

Le prix de l'éthique

«CE qui s'est passé dans le laboratoire de Robert Gallo durant l'hiver 1983-1984 est *un mystère qui ne sera sans doute* jamais élucidé », écrivait, en novembre 1989, John Crewdson dans les colonnes du *Chicago Tribune*, au terme d'une minutieuse, *dérangeante et passionnante* enquête. Le journaliste américain, Prix Pulitzer 1981, avait entrepris d'établir les faits, de rétablir la vérité dans le champ scientifique. Rude tâche. *Plusieurs années d'un* labeur parfois obsessionnel, cent cinquante entretiens, l'allergie d'une forte fraction de l'institution scientifique américaine, seize pleines pages de son quotidien, Crewdson pouvait-il réussir ?

Concluant de manière provisoire son travail, il écrivait en 1989 sur le « mystère » Gallo : *« A l'évidence, il s'agissait soit d'un accident, soit d'un vol. »* Dix ans après les faits, le *voile n'est sans doute pas définitivement* levé. Publiquement du moins. Car en coulisse les chercheurs ont compris. Et ce « coup de théâtre » n'est au fond que l'expression consensuelle et médiatique d'une conviction partagée *depuis quelque temps déjà par* la plupart des chefs de file du milieu scientifique spécialisé, à l'échelon international, dans la *recherche sur cette maladie.*

Nul ne s'autoriserait à dire aujourd'hui que la science peut seule forger sa propre morale. Force pourtant est de constater *qu'elle a ici su construire les outils* indispensables à l'émergence de la vérité. Ce n'est pas le moindre enseignement de l'affaire Gallo-Montagnier que de démontrer que la vérité peut, lorsqu'elle est complexe, naître de l'action conjointe de quelques rares organes de presse et d'un travail rétrospectif d'investigation scientifique.

Onze ans après la découverte *princeps* du professeur Montagnier et de ses collaborateurs, les termes de l'accord de Bethesda ne laissent en vérité place à aucun malentendu. Ils disent, sans fard, que, *l'équipe française avait bel et* bien été la première à identifier l'agent viral, inconnu jusqu'alors, directement impliqué dans cette pandémie qu'est le sida. Il faut *ajouter que dans le même temps*, le discours répétitif puis contradictoire du professeur Robert Gallo perdait progressivement de sa valeur, de son prestige et de son aura.

On se garde bien aujourd'hui, côté français, de profiter de ces derniers développements. On ne veut pas de la sorte ruiner un peu plus la position de celui qui, ces *dernières années, ne négligeait* aucun des outils, aucune des relations (françaises notamment) qui, croyait-il, pouvaient l'aider à amplifier son discours et conforter sa *lecture rétrospective de la réalité* scientifique.

Pour autant, on ne cache pas une véritable satisfaction, doublée d'une urgente interrogation : *saura-t-on, au-delà des immanquables* règlements de comptes et des partages territoriaux du pouvoir, profiter de cet événement consensuel pour amplifier l'indispensable *travail de collaboration* scientifique vis-à-vis du tiers-monde ? Prévu en décembre, à Paris, le prochain sommet des chefs d'Etat consacré au sida, *après la conférence internationale* de Yokohama (Japon), saura-t-il répondre à cette interrogation ?

JEAN-YVES NAU

DÉFENSE

Avant le défilé du 14 juillet

L'Eurocorps ne fait pas l'unanimité chez les élus

Vice-président de la commission de la défense à l'Assemblée nationale, Jacques Baumel, député RPR des Hauts-de-Seine, considère, après la publication d'un texte très critique sur l'Eurocorps (*le Monde* du 12 juillet) de Michel Caldaguès, sénateur RPR de Paris, qu'*« il existe des difficultés non résolues »* à propos de l'emploi de ce corps européen. M. Baumel cite notamment le fait que la difficulté *« la plus grave »* reste *« l'obligation d'unanimité »* au sein de l'Eurocorps, *« ce qui risque de bloquer son utilisation »*.

Pour autant, *« si le corps européen a encore beaucoup de chemin à faire pour être pleinement opérationnel »*, le député RPR considère qu'*« il faut savoir ce que l'on veut »*. Il demande : *« Veut-on donner vraiment à l'Europe une identité de défense efficace ou rester totalement sous la dépendance de l'OTAN, c'est-à-dire des Américains ? »*

De son côté, Gisèle Moreau, député communiste européen, a justifié l'appel que le PCF a lancé à manifester, mardi 12 juillet, à 19 heures, à l'angle des Champs-Elysées et de la rue de Tilsitt, *contre le défilé de soldats allemands* dans l'Eurocorps. *« Nous sommes pour l'amitié et la solidarité franco-allemandes sans aucune réserve*, a-t-elle expliqué, *mais cela ne passe pas par un défilé de blindés allemands sur les Champs-Elysées, qui rappelle de sinistres souvenirs. »*.

Par la voix de son porte-parole, Jean Glavany, le PS a déclaré : *« Nous sommes pour l'Europe, pour construire la paix et pour que l'Europe se dote d'une force de défense commune. La base de cet élément de défense commune, c'est l'Eurocorps. »* M. Glavany voit dans ce défilé *« une mesure symbolique formidable pour l'espoir d'une paix durable en Europe »*.

FAITS DIVERS

A Coudekerque-Branche (Nord)

Un homme est retrouvé pendu près de six enfants morts dans une cave

LILLE

de notre correspondant

Le corps sans vie d'un homme *de quarante et un ans, d'origine* vietnamienne, et ceux de six enfants, *quatre garçons* et deux filles, âgés de dix-huit, dix-sept, huit, sept, six ans et dix-huit mois, ont été découverts, lundi 11 juillet en fin de matinée dans la cave de leur maison, 3, rue du Muguet à Coudekerque-Branche, près de Dunkerque (Nord). L'homme, Le Van Tam, né à Saïgon en 1953, de nationalité française, a été retrouvé pendu, tandis que les six enfants gisaient sur le sol, alignés, détail horrible, par ordre d'âge croissant. Les enquêteurs n'ont pas retrouvé de traces de coups *ni* de lutte sur les corps et pensent qu'ils sont morts par empoisonnement ou asphyxie.

La famille comptait neuf enfants, dont quatre seulement issus de l'union de Le Van Tam et de sa compagne, celle-ci étant par ailleurs mère de cinq autres enfants. Deux de ces derniers figurent *parmi les victimes*. La famille était arrivée à Coudekerque voici quatre ou cinq ans. Elle connaissait, semble-t-il, des disputes fréquentes qui avaient motivé, une fois ou l'autre, l'intervention de la police. Les parents s'étaient *séparés en décembre* 1993, la mère quittant le Nord pour *la région parisienne* avec plusieurs enfants. Au mois de mai dernier, Le Van Tam avait récupéré ses enfants. Couvreur de profession, il avait alors cessé de travailler. Depuis, les occupants du 3, rue du Muguet vivaient de façon très discrète, *repliés sur eux-mêmes* et ne nouant guère de relations avec le voisinage.

Sur place, les policiers n'ont retrouvé ni lettre ni indication sur les raisons d'un acte qui pourrait *bien être un geste de folie* ou de désespoir.

JEAN-RENÉ LORE

Simone Veil juge « épisodique » un appel à la grève des péridurales lancé par les anesthésistes

Réagissant, lundi 11 juillet, à l'appel à la grève des péridurales *lancé par le Syndicat national des* anesthésistes-réanimateurs (SNARF) pour protester contre *« l'augmentation brutale de la charge de travail »* entraînée selon lui par le plan gouvernemental sur la sécurité périnatale, Simone Veil, ministre des affaires sociales et de la santé, a jugé cet appel *« tout à fait épisodique »*.

Le SNARF, qui revendique 2 500 adhérents appartenant à 95 % au secteur privé, avait appelé à une grève du zèle des accouchements sous péridurale? *« lorsque règne l'insécurité »*, à compter du 1er septembre. Le docteur Chapus, président du SNARF, a estimé que le plan périnatalité, qui prévoit le remboursement à 100 % par la Sécurité sociale de l'analgésie péridurale, *« se traduira inévitablement par une augmentation du nombre de péridurales, alors que les effectifs ne suivent pas. »* 40 % des quelque 700 000 accouchements réalisés chaque année en France s'effectuent selon cette technique.

Pinault
Printemps-Redoute



Avec ses catalogues, ses magasins de proximité, ses grandes surfaces spécialisées, ses dépôts, Pinault-Printemps-Redoute pourra faire face aux groupes venus d'ailleurs.

Dans les cinquante dernières années, la distribution en Europe a connu des changements que personne n'aurait pu imaginer à l'époque. Dans les dix années à venir, elle changera encore plus. Les spécialistes du secteur savent à quel point elle va être transformée, en particulier par l'informatique et la télématique. Ils savent aussi que seuls ceux qui seront prêts pourront faire face à l'assaut des grands groupes déjà constitués à l'étranger.

C'est pour cette raison que ce rassemblement est un gage de succès pour les années à venir.

Il nous permet de croiser des savoir-faire aussi variés que ceux de Conforama (grande distribution), de La Redoute (vente par catalogue), de CFAO (trading international), tous leaders dans leur secteur, etc... De rentabiliser les réseaux. De rapprocher les capacités d'achat. D'améliorer le service. De baisser les coûts. De mieux servir nos clients.

Il nous permettra d'avoir la taille, les performances, les moyens de faire face.

Si les Anglais et les Allemands sont prêts, grâce à ce mouvement, nous le sommes aussi.

TRANSFORMONS

LES SYNERGIES EN ENERGIES

SCIENCES

Transformé en laboratoire de recherche

Le surgénérateur Superphénix retrouve le droit d'exister

Arrêté depuis le mois de juillet 1990, le surgénérateur Superphénix (1 240 mégawatts), installé sur le Rhône, près de Creys-Malville (Isère), en amont de Lyon, a retrouvé le droit d'exister. Le gouvernement vient en effet de signer, lundi 11 juillet, un nouveau décret autorisant la création de l'installation, décret paru au « Journal officiel » du 12 juillet.

Une telle décision – la création – peut surprendre dans la mesure où cette centrale, dont l'autorisation de création datait du 12 mai 1977, a produit ses premières réactions nucléaires à la fin de 1985. Mais Superphénix, ayant été victime, au cours des dernières années, d'une série d'incidents et de défaillances qui l'ont conduit à une très longue période d'arrêt, tombe sous le coup d'une loi qui stipule que toute installation nucléaire de base (INB) qui n'a pas fonctionné pendant deux ans doit être soumise à une nouvelle enquête d'utilité publique.

Le 29 juin 1992, Pierre Bérégovoy, alors premier ministre, avait tranché et arrêté le surgénérateur. Cette décision relançait les procédures et permettait, dans le même temps, d'effectuer un certain nombre de modifications propres à améliorer la sûreté du réacteur, en particulier dans les domaines des feux de sodium. La suite est connue. En octobre 1993, l'enquête publique réclamée par Pierre Bérégovoy, et confirmée par Edouard Balladur, concluait à la possibilité d'un redémarrage de Superphénix sous conditions. Le 18 janvier 1994, les autorités de sûreté remettaient, par l'intermédiaire de la direction de la sûreté des installations nucléaires (DSIN), un rapport favorable à la remise en route « *conditionnelle* » du réacteur.

Le 22 février, le gouvernement, dans un communiqué quelque peu alambiqué, donnait son accord à un redémarrage en douceur de cette coûteuse installation (27,7 milliards de francs dont 7,65 milliards de francs d'intérêts intercalaires), qui doit être désormais exploitée, non comme une centrale nucléaire de production, mais comme un outil de recherche et de démonstration. Ne manquaient plus, pour que l'affaire soit bouclée, que : la nouvelle autorisation de création ; les deux rapports des experts chargés d'évaluer le programme de recherche proposé par EDF, le CEA et l'exploitant de la centrale (NERSA) : l'autorisation, enfin, de faire diverger le réacteur pour qu'il fonctionne à nouveau à un niveau de puissance sur lequel EDF « *ne sera pas autorisée à donner des consignes.* »

Trois conditions

Le décret autorisant la création de l'installation vient de paraître au *Journal officiel*. Quant aux deux rapports, ils sont sur le point d'être rendus publics. Les deux experts, nommés par le gouvernement, Robert Dautray, haut-commissaire à l'énergie atomique, et Claude Détraz, directeur de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules, ont en effet remis leurs conclusions. Celles-ci devraient être présentées, mercredi 13 juillet, par le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, François Fillon. Elles suggèrent des compléments, invitent à ouvrir sur d'autres réflexions (stockage direct des combustibles, entreposage de longue durée, transmutation par d'autres filières, etc.), recommande de préserver les équilibres budgétaires vis à vis d'autres recherches, mais ne condamnent pas, « *le programme d'acquisition des connaissances* » proposé pour la centrale de Creys-Malville.

Trois types de recherches devraient être menées sur ce surgénérateur. Leur but : acquérir de l'expérience sur le fonctionnement des réacteurs de cette filière particulière ; étudier les moyens de réduire la consommation en plutonium de ces installations par, notamment, l'utilisation de nouveaux combustibles (programme CAPRA) ; progresser, enfin, dans l'incinération de certains déchets radioactifs gênants connus sous le nom d'actinides mineurs (programme SPIN).

Dans ces conditions, et sous réserve d'un accord des ministres de l'industrie et de l'environnement, l'exploitant, la NERSA, pourrait redémarrer l'installation, au plus tôt fin juillet ou début août, après feu vert des autorités de sûreté (DSIN). Pas question de fonctionner alors à plein régime. Les équipes de conduite procéderont par étapes, toutes devant faire l'objet d'une autorisation spécifique, pour atteindre un niveau de puissance de 50 % à la fin de l'année.

Pendant toute cette période qui pourrait se prolonger jusqu'au milieu de l'année prochaine, Superphénix brûlera son cœur actuel, qui est encore vigoureux et capable de produire plusieurs milliards de kilowattheures. Ensuite, ce cœur se verra dépouillé d'une partie « *de ses éléments radiaux* (1) », ce qui devrait conduire le réacteur à produire moins de plutonium, mais un peu plus qu'il n'en consomme ; phase que les physiciens qualifient de légère surgénération.

Puis, à la fin de 1996, la totalité de la couverture radiale devrait être retirée et un deuxième cœur installé dans la machine. Superphénix consommerait alors autant de plutonium qu'il en produit (isogénération). Mais ce n'est qu'à la fin du siècle, avec la mise en place d'un troisième cœur spécialement conçu pour cela et un retrait total de la « *couverture axiale* », qu'il brûlerait plus de plutonium qu'il n'en fabrique (sous-génération) et pourrait enfin jouer les incinérateurs de déchets.

Reste à savoir si le gouvernement sautera le pas en autorisant, dès la fin du mois de juillet, le redémarrage de Superphénix. A cette occasion, jugera-t-il au vu de considérations d'ordre essentiellement technique ou s'appuiera-t-il au contraire sur d'autres plus politiques, estimant, dans la perspective des élections présidentielles, qu'il est urgent d'attendre et de ne pas donner du grain à moudre à ceux qui, depuis longtemps, estiment cette filière dangereuse et économiquement non compétitive ?

J.-F. A.

(1) Il existe dans un surgénérateur des « couvertures » fertiles radiales et axiales qui sont des assemblages de combustibles chargés d'uranium 238. Cet élément chimique se transforme en plutonium 239 sous l'effet des neutrons émis par le cœur du réacteur.

COMMENTAIRE

Le décret de l'Arlésienne

DOUZE jours auront donc été nécessaires pour que paraisse au *Journal officiel* le nouveau décret d'autorisation de *création* qui donne au réacteur *surgénérateur Superphénix le* droit d'exister juridiquement et administrativement. Douze jours alors que le texte était approuvé depuis longtemps par les *ministres concernés et les services de sûreté. Pourquoi ?* Bien sûr, le *Journal officiel* a du mal à digérer rapidement les lois, les décrets et les arrêtés qui lui sont *proposés. Bien sûr, il y a toujours, sur des textes sensibles,* des « *problèmes de virgule* » à régler. Mais, à en croire certaines rumeurs, les vraies raisons de ce retard de publication seraient ailleurs.

La première tiendrait à la récente réunion du G 7 à Naples. *On aurait estimé qu'il n'était guère heureux de faire de la* « publicité » à Superphénix alors que le ministre de l'environnement, Michel Barnier, conduisait en Ukraine une mission très *médiatique destinée à inviter le* gouvernement de Kiev à fermer sans retard sa centrale de Tchernobyl.

La seconde serait plus administrative. Profitant du retard pris, le *secrétariat général du gouvernement aurait voulu « verrouiller »* le texte sur un point relatif au démantèlement futur du réacteur. Une opération qui est réglementée par deux articles d'un décret « patchwork » du 11 décembre 1963 relatif à l'existence des installations nucléaires de base (INB) dont Superphénix fait partie.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU

INTÉGRATION

Bain de foule dans les « quartiers nord »

Simone Veil séduit les cités de Marseille

Il n'est pas besoin de s'appeler Bernard Tapie pour déclencher la liesse des quartiers populaires du nord de Marseille. Sans taper dans un ballon, sans rien promettre, pas même une subvention, Simone Veil a conquis les trois cités qu'elle a visitées, lundi 11 juillet, sous un soleil de plomb.

MARSEILLE

de notre envoyé spécial.

« Bonjour Madame. Allez, filmez-moi ! », Le gamin de huit ans bombe le torse. Juché sur une mini-moto, il ne connaît pas le nom de la « dame » mais a bien remarqué qu'elle était précédée d'une rangée de caméras. Mme Veil engage la conversation, questionne l'enfant sur ses résultats scolaires. Le ministre sourit. Les photographes exultent. Le ton est donné. La cité de la Castellane, 6 000 habitants, 42 % de chômeurs, s'ouvre, ravie de faire l'objet de tant d'attentions, pour une fois. Des balcons, on la montre du doigt en souriant, on l'applaudit. La politique de la Ville, qui patine dans d'incompréhensibles circuits financiers, prend corps. Dans l'allée qui longe les bâtiments rénovés, Simone Veil joue les mamies, entourée d'une nuée d'enfants.

Elle serre les mains de femmes, embrasse un bébé, caresse les petites têtes brunes. Un père envoie la petite dernière saluer cette femme au visage vu à la télévision, juste pour la toucher. Debout, devant une sono crachotante, la voilà qui répond aux questions des usagers du centre social, écoute les représentants du comité de chômeurs, rend hommage aux animateurs associatifs, puis est à nouveau entraînée par une foule grossissante. Simone Veil entre chez l'épicier arabe, salue la buraliste qui, loin du discours sécuritaire attendu, lui explique que les gens de la Savine « *sont gentils, ont bon cœur* » mais qu'« *il faut du travail pour les jeunes* ». Des adolescents se faufilent entre préfet, maire et député. La bousculade menace. Les téléphones portables des agents de sécurité grésillent.

La préfecture avait dissuadé le ministre de s'aventurer dans les terres réputées hostiles des « quartiers nord » pour cause d'agression potentielle et de projectiles possiblement lancés des fenêtres. Mais Simone Veil avance, tenant par la main gauche un petit beur, et, par la main droite, une fillette d'origine asiatique.

A la cité de la Savine, serpent de béton relégué comme au bout du monde, le bureau de poste avait fermé après l'agression de l'employée. Les habitants financent aujourd'hui dans leurs charges locatives l'indispensable permanence postale qui les rattache au monde extérieur. Là, Simone Veil pourra montrer l'utilisation des crédits consacrés par son ministère au « grand projet urbain » qui doit restructurer et désenclaver trois cités de Marseille.

Un contraste saisissant

Des barres qui coupaient totalement la cité de l'extérieur ont été démolies ; un centre commercial, des locaux associatifs seront reconstruits. Un rythme de rap, d'autres demandes de subventions, une autre nuée de jeunes accueillent le ministre, visiblement ravi de ce nouveau voyage : escale à l'atelier de confection tenu par une association comorienne dans un rez-de-chaussée d'HLM, à l'« espace-lecture », dont Robert Vigouroux, maire de Marseille, est fier, puis fête vietnamienne où Simone Veil est invitée à amadouer un dragon porté par deux enfants et se voit offrir une statue de bouddha.

Le contraste est saisissant avec les cérémonies empesées et les discours satisfaits qui ont marqué le début de cette journée marseillaise : signature du contrat de plan Etat-région devant le président Jean-Claude Gaudin et un hémicycle régional comble, puis séance de paraphe, en grande pompe dans les salons de la préfecture, des quatorze contrats de ville qui prévoient la réhabilitation de quartiers en difficulté.

A la cité de Picon-Busserine, dernière étape de ce marathon torride, Simone Veil s'assoit au milieu d'une trentaine de femmes, maghrébines pour la plupart, aux tenues chamarrées et au parler franc coloré d'accent marseillais. Groupées en associations, elles sont en guerre contre la drogue et le sida, qui commence à faire des ravages dans les cités où « *il n'y a aucun avenir pour nos enfants* ».

On discute distribution de préservatifs et de seringues devant un plateau de pâtisseries orientales. Zoubida Meguenni, président d'association, prend le ministre à part : « *Pour les femmes issues de l'immigration, vous représentez beaucoup.* » Simone Veil quittera Marseille en saluant « *une atmosphère de fraternité assez formidable grâce au travail associatif* ». Il y a des jours où le métier de ministre des banlieues n'est pas si déprimant.

PHILIPPE BERNARD

Cédant à la pression internationale

La France accepte des normes de radioprotection plus sévères

Comment reculer sans donner l'impression d'avoir cédé. C'est le difficile exercice auquel la France vient de se livrer dans la bataille sur l'instauration de normes de radioactivité plus sévères qui l'oppose aux experts de 52 pays. Le 10 juin dernier, le conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de Vienne devait faire adopter ces nouvelles normes de radioprotection, connues sous le nom de CIPR-60, qui abaissent la limite annuelle d'exposition à la radioactivité pour la population et les travailleurs du nucléaire, mineurs exclus (1).

A la surprise générale, alors que ces textes, proposés en 1991, avaient été provisoirement approuvés en décembre 1993, la France, contre l'avis d'un certains nombre d'acteurs nationaux de son industrie nucléaire, repoussait seule la réforme (*le Monde* du 2 juillet). On imagine sans peine les contorsions qu'elle aurait dû faire pour expliquer à son opinion publique que, si les niveaux de radioactivité étaient plus hauts ici qu'ailleurs, c'était pour leur bien.

Quelle erreur politique ! Même si les experts français considèrent que les seuils de la CIPR-60 reposent sur des données scientifiques datant de 1988 et que certains travaux montrent que l'effet des faibles doses radioactives peut être appréhendé de façon plus réaliste. En attendant, la France se doit de suivre l'avis général et de rejoindre le club des plus prudents. Ce qu'elle s'apprête à faire en affirmant « *qu'elle est disposée à mettre en application la directive communautaire qui traduira les recommandations de la CIPR* » sans toutefois renoncer à démontrer, *via* un rapport de l'Académie des sciences et l'organisation d'un grand colloque international, que ses arguments scientifiques sont fondés.

J.-F. A.

(1) *Ces normes passeraient de 5 milli-Sievert à 1 mSv par an pour la population et de 50 mSv à 20 mSv par an pour les travailleurs exposés aux rayonnements ionisants.*

DÉCHETS NUCLÉAIRES : fermeture du centre de stockage de la Hague. – Le centre de la Manche, où sont entreposés des déchets nucléaires de faible et moyenne activité dans le périmètre de l'usine de retraitement de la Hague, a réceptionné son dernier colis mardi 12 juillet. Depuis son ouverture, en 1969, il a reçu 525 000 mètres cubes de déchets divers (tenues, outils, filtres, pompes, etc.) provenant des centrales nucléaires françaises ainsi que des laboratoires, usines et hôpitaux utilisant des sources nucléaires. Le relais a été pris en 1992 par le centre de Soulaines

JUSTICE

La crise au sein du plus important syndicat de policiers parisiens

Bernard Deleplace, médiateur dans un conflit interne à la FASP

Dirigeant de la puissante Fédération autonome des syndicats de police (FASP) tout au long des années 80, Bernard Deleplace a été nommé médiateur, le 29 juin, par le tribunal des référés de Paris saisi de l'imbroglio juridique ouvert par une crise à la tête du Syndicat général de la police (SGP-FASP, premier syndicat des gradés et gardiens parisiens). Aujourd'hui membre du Conseil économique et social, M. Deleplace devra trouver un terrain d'entente entre la direction actuelle du SGP, emmenée par son secrétaire général Jean-Louis Arajol, et les huit responsables qu'elle avait exclus en avril 1994 des instances dirigeantes. Contestant cette éviction, les huit syndicalistes avaient saisi le tribunal des référés de Paris.

Pour avoir été lui-même longtemps « patron » du SGP, avant d'être évincé en septembre 1990 de la direction de la FASP par certains des syndicalistes concernés, M. Deleplace connaît les tenants et aboutissants d'une crise dans laquelle les acteurs ont accepté sa médiation. Le tribunal l'a doté des « *pouvoirs les plus étendus* », *jusqu'au 30 septembre*, afin d'expédier « *provisoirement les affaires courantes* » et de trouver une issue à une situation de blocage. D'ici à cette date, les activités du syndicat sont « *suspendues* », a précisé le jugement. Il ne sera « *tenu aucun compte des mesures et décisions prises depuis le 31 mars* », précise le tribunal, qui gèle ainsi la situation à la période précédant l'exclusion des huit syndicalistes.

L'appel à M. Deleplace symbolise l'état de marasme et de guerres fratricides dans lequel est tombé le SGP depuis le départ de celui qui fut pendant dix ans l'homme fort du syndicalisme policier. En septembre 1990, « BD » avait dû donner sa démission à l'issue d'une révolution de palais. En janvier 1994, son successeur Richard Gerbaudi avait, à son tour, été contraint de céder son fauteuil à M. Arajol. La plupart des protagonistes aujourd'hui aux prises ont, dans des rôles différents, participé à cette série d'évictions. Comme si, aux dépens du mouvement policier parisien et au profit d'une administration préférant un syndicalisme affaibli, l'histoire n'en finissait plus de bégayer.

E. In.

AFFAIRE VA-OM : la Cour de cassation rejette le pourvoi de Jean-Pierre Bernès contre les conditions de sa garde à vue. – L'ancien directeur général de l'Olympique de Marseille, ayant été placé sous surveillance policière alors qu'il était hospitalisé, soutenait que sa garde à vue avait ainsi débuté le 28 juin 1993, et non le 2 juillet, date à laquelle sa garde à vue lui avait été notifiée, à sa sortie de l'hôpital. La cour d'appel de Douai avait déjà rejeté cet argument de procédure le 30 mars. La chambre criminelle de la Cour de cassation a confirmé cet arrêt, indiquant que si « *la garde à vue a pour objet l'audition de la personne retenue (...), tel n'était pas le cas en l'espèce* ».

Après un arrêt de la Cour de cassation

Un élu Vert contraint d'abandonner ses mandats

LYON

de notre bureau régional

La Cour de cassation, dans un arrêt en date du 26 avril, a rejeté un pourvoi de l'ancien trésorier national des Verts, Etienne Tête, confirmant ainsi sa condamnation, le 6 octobre 1993 (*le Monde* du 8 octobre) par la cour d'appel de Lyon, à trois mois de prison avec sursis et 10 000 francs d'amende pour escroqueries aux ASSEDIC. Cet arrêt va obliger M. Tête à abandonner ses mandats de conseiller régional de Rhône-Alpes, de conseiller municipal de Caluire-et-Cuire et de conseiller à la Communauté urbaine de Lyon. Le préfet du Rhône devrait en effet prendre prochainement, selon l'article L 341 du code électoral, un arrêté déclarant l'élu « démissionnaire d'office ».

Les ASSEDIC lui reprochaient d'avoir omis de déclarer sa qualité de gérant non salarié de deux sociétés liées au mouvement écologiste : après son licenciement d'un hôpital lyonnais où il était interne en gynécologie, M. Tête avait touché 132 000 francs d'allocations chômage de janvier 1987 à juin 1990. Estimant qu'il y a à son égard « *une décision politique et de l'acharnement judiciaire* », M. Tête a décidé de saisir la Cour européenne des droits de l'homme.

B. C.

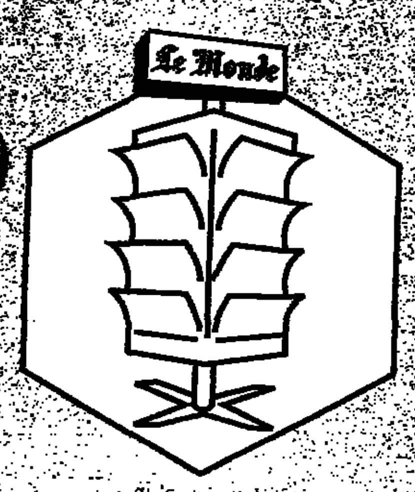
Le Monde, l'été

Cet été, quels que soient vos dates et lieux de vacances, *le Monde* vous accompagne jusqu'au 31 août.

Pour ne manquer aucun des épisodes du feuilleton de l'été

– la très grande guerre 1914-1918 –

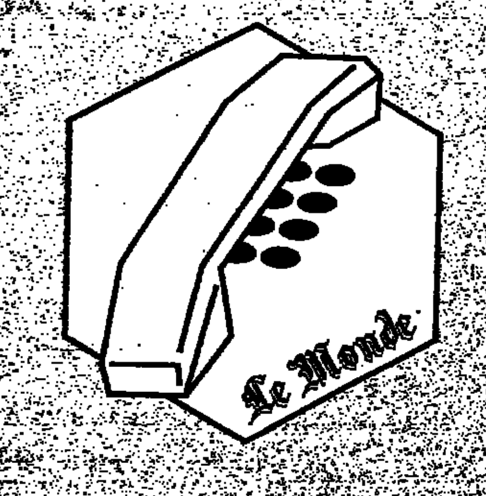
et suivre les temps forts de l'actualité, *le Monde* vous propose les services et conseils pratiques suivants :



VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

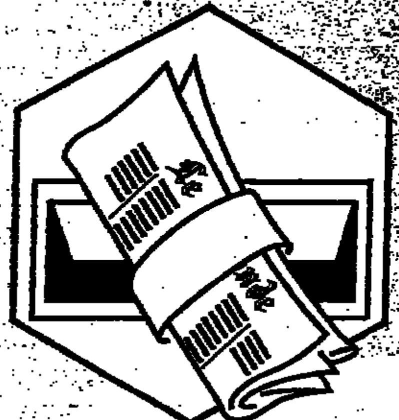
N'hésitez pas à lui signaler :

- Que vous êtes lecteur du *Monde.*
- Que vous souhaitez l'acheter chaque jour.
- Que vous reviendrez chaque jour le retirer sur son point de vente.



LE NUMERO D'APPEL GRATUIT

Si malgré tout, vous ne trouvez pas votre journal, appelez gratuitement le n° vert : 05.40.14.31 en nous indiquant l'adresse du marchand de journaux insuffisamment approvisionné. Nous ferons le nécessaire dans les plus brefs délais.



L'ABONNEMENT VACANCES

Vous pouvez faire suivre ou suspendre votre abonnement pendant vos vacances

Par téléphone : (16.1) 49.60.30.53 de 8 h 30 à 17 h 30

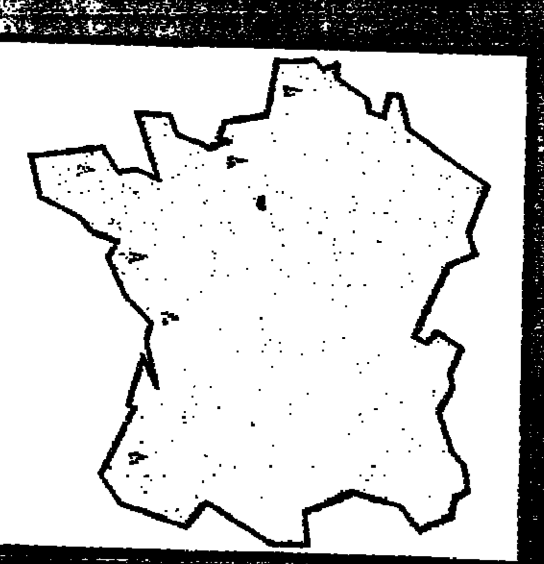
Vous pouvez vous abonn...

Pour tous rens...

Le Monde en vente le soir même de sa parution

Tout au long de l'année, *le Monde* est en vente le soir même de sa parution dans 87 villes. Exceptionnellement et durant les deux mois d'été, *le Monde* met en oeuvre tous les moyens disponibles pour acheminer votre journal dans 44 villes supplémentaires, sur les lieux de vos vacances.

Pour connaître tous les points de vente qui reçoivent *le Monde* le soir de sa parution, tapez 3615 LEMONDE.



LA COUPE DU MONDE DE FOOTBALL

Romario le soliste

Intuition et physique sont les deux qualités du buteur artiste brésilien

Le Brésil et l'Italie sont favoris des deux duels qui devaient les opposer mercredi 13 juillet, respectivement à la Suède et à la Bulgarie, en demi-finale de la Coupe du monde. Si le Brésil a son dieu, Romario, l'Italie a deux Baggio dans son sac, Roberto, bien sûr, et Dino.

■ CARTON PLEIN. Alors qu'il reste encore quatre rencontres, le Mondial américain a déjà *battu* des records d'affluence. 3 227 843 amateurs ont assisté aux 48 premiers matches, soit une moyenne *de 67 247 spectateurs par rencontre.* Un chiffre largement supérieur à celui de la Coupe du monde 1990 en Italie (2 517 348).

■ CARTON ROUGE. Le défenseur *italien Mauro Tassotti,* coupable d'avoir cassé le nez de l'Espagnol Luis Enrique en quart de finale, a été suspendu pour huit matches par *la Commission de* discipline de la Fédération internationale de football. Pour la première fois dans l'histoire de la Coupe du monde, la vidéo a été *utilisée pour prendre* une telle décision.

■ ARBITRAGE. Le Français Joël Quiniou arbitrera la demi-finale Bulgarie-Italie, à New-York (et ne *supervisera donc pas la finale).* A Los Angeles, Suède-Brésil sera jugée par le Colombien José Torres Cadena.

LOS ANGELES

de notre envoyé spécial

Tout va trop vite pour que le regard puisse le saisir, mais les *photographies l'attestent : dans ces* moments-là, il gonfle ses joues et tord sa bouche comme un trompettiste *de jazz.* L'orchestre des virtuoses brésiliens vient d'interpréter la remontée harmonique des deux tiers du terrain. Le stade s'est tu. Romario le soliste vient d'entrer sur la scène des trente derniers mètres. Le morceau de football qu'il va jouer ne comportera pas de fausse note. On peut même déjà deviner où tout s'arrêtera. Parfois dans les pieds d'un équipier idéalement lancé, le plus souvent dans les buts, jamais très loin. Mais nul ne peut encore savoir comment Romario *va conduire son improvisation* de quelques secondes.

Alors, comme dans un 100 mètres, il faut un ralenti pour apprécier l'alliance de l'intuition et du physique, pour faire la part entre l'athlète et l'artiste. Il y a ce *centre de gravité très bas,* offert par son 1,68 mètre soixante-huit, qui permet à Romario de courir en *liberté sur* les coins de gazon les plus surveillés. Il y a cette puissance des muscles qui lui donne la faculté d'accélérer encore, quand les autres attaquants ont déjà commencé à s'essouffler, et de lâcher ses derniers gardiens. Il y a cette rapidité des gestes qui semble lui épargner d'avoir à se plier aux lois de la nature, qui le fait ressembler à un personnage de bande dessinée lâché dans le football des humains. Il y a enfin cette sérénité au milieu de la pagaille qu'il déclenche, cette faculté de conduire son ballon dans un ordre qu'il décide seconde après seconde au sein du désordre qu'il provoque. Les défenseurs n'ont plus qu'à constater après coup que le Brésilien a su trouver la seule voie possible pour aller au but.

Ce mélange, qui arrive à transformer le football en sport individuel, Romario de Souza l'a réussi dans une *dizaine d'actions* depuis son arrivée aux Etats-Unis. Il a marqué quatre buts dont un, le plus beau, a *servi à rétablir l'équilibre* du match nul contre des Suédois que les Brésiliens rencontrent à nouveau, mercredi 13 juillet, en demi-finale. Il a adressé une passe décisive à son compère d'attaque, Bebeto, qui a suffi pour écarter les Américains de la route de leur World Cup. *Il s'est posé* dans cette Coupe du monde comme le joueur au talent le moins sujet aux doutes et aux *remises en question.*

Le venin et l'antidote

Et lorsqu'on naît brésilien, joueur de *futbol,* ce don s'accompagne d'une fiche d'état civil immuable. Une naissance dans un quartier pauvre de Rio, Jacare, le *29 janvier 1966. Des matches* jusqu'à l'épuisement sur le sable et dans les ruelles. Des débuts prometteurs *sous le maillot* d'une équipe locale. La gloire au sein d'une des formations majeures de Rio, *Vasco de Gama, où Romario* était déjà le meilleur buteur avant même d'être titulaire du poste *d'avant-centre, où deux titres* de champion du Brésil ont récompensé son entente parfaite avec Bebeto (*le Monde* du 12 juillet). L'argent d'un contrat en Europe, au PSV Eindhoven du groupe Philips, si *rondelet qu'il a même* permis au Brésil de résorber une petite partie de sa dette envers les Pays-Bas.

Pourtant, cette soumission à tous les lieux communs brésiliens, ce *passage par* les *étapes obligées* de la carrière d'un footballeur carioca n'ont pas suffi. Malgré l'évidence de son talent, Romario n'est pas de ces joueurs qui ont été précédés, et parfois étouffés, dès *leur plus jeune* âge par la rumeur du génie à venir. Comme ce Ronaldo, que les Brésiliens ont *fait venir aux Etats-Unis* pour regarder du banc de touche, et présenté, à dix-sept ans, comme le futur Pelé. A vingt-huit ans, Romario n'entérine en Amérique qu'une fraîche renommée, hors du cercle des spécialistes. Il concrétise seulement une carrière internationale qui a eu du mal à démarrer.

En 1990, lorsqu'il débarque à *Eindhoven, il décide vite de* faire payer au club les rigueurs du climat néerlandais. Romario sèche les *entraînements. L'attaquant* supporte mal les regards et les remarques, parfois racistes, que lui adressent ses *équipiers.* Il multiplie les coups de gueule. Il provoque un jour une crise avec les dirigeants *du PSV lorsque* ceux-ci se rendent compte qu'il n'a pu résister à l'appel d'une partie de football-volley sur une plage de Rio alors qu'il était censé y soigner une blessure. Mais Romario ne s'inquiète guère des remous qu'il provoque. Il sécrète à la fois le venin et l'antidote : les buts.

« Les dirigeants me faisaient la gueule, me menaçaient, a-t-il expliqué, *mais le jour du match je marquais trois ou quatre fois et ils s'écrasaient. »* Trois années d'affilée, Romario est sacré meilleur buteur du championnat des Pays-Bas. A cette obsession du but, le joueur sacrifie tout. Et tant pis si elle lui vaut cette autre réputation de joueur indolent, qui peut s'absenter mentalement d'une partie, s'émanciper de toutes les tâches défensives en attendant qu'un bon ballon lui parvienne et lui permette d'aller gambader dans les surfaces de réparation.

En équipe nationale, connue pour ses psychodrames permanents, le caractère de Romario est un boulet encore plus lourd à porter. Lazaroni, le sélectionneur lors de la Coupe du monde de 1990, se méfie déjà suffisamment des joueurs talentueux pour ne pas s'encombrer d'un *footballeur ingérable* au sein d'une équipe, qui n'a pas hésité, un jour, à ravaler Pelé au rang de *« vieille relique ».* Romario, qui ne jouera qu'un match en Italie, devra encore se contenter du souvenir de sa *médaille d'argent* aux Jeux olympiques de Séoul comme principal fait d'arme international. Avec Carlos Alberto Parreira, l'actuel sélectionneur, les relations ne s'annoncent guère meilleures. *L'attaquant finit* même par s'auto-exclure de la sélection, en décembre 1992, pour avoir *refusé d'entrer sur les terrains dans* les dernières minutes d'un match contre l'Allemagne.

Les compliments de Cruyff

Ce n'est que la saison qui vient de finir qui a offert au joueur un nouvel équilibre et achevé de confirmer son talent. Au FC Barcelone, Romario a enfin trouvé l'entraîneur qui n'estime pas ses buts au seul nombre de points qu'ils vont lui rapporter, mais en connaisseur qui apprécierait une œuvre d'art. Johann Cruyff, si chiche en compliments, reconnaît dans le Brésilien *« un joueur d'exception, un des rares qui parviennent à m'étonner ».*

En équipe nationale, Romario a conclu ses huits mois de bannissement par un exploit. Ses deux buts au Maracana, face aux Uruguayens, ont qualifié la *seleçao* pour la Coupe du monde. Depuis, le joueur est devenu intouchable. Les Brésiliens *ont perdu tout* souvenir de ses excès. Ils ne voient plus en lui qu'un homme qui possède leurs *qualités,* leurs défauts et un don en supplément. Ils s'émeuvent de ce footballeur croyant jusqu'à la superstition, qui se signe à chaque but marqué. Ils se sentent reconnaissants envers ce joueur qui a su rester proche d'eux, malgré ses millions et ses appartements dans les quartiers chics de Rio et qui n'hésite jamais à descendre sur la plage pour renouer avec le football de son enfance.

JÉRÔME FENOGLIO

Le couronnement de Baggio II

L'Italie peut compter sur Dino, le talentueux homonyme de Roberto

NEW-YORK

de notre envoyé spécial

Les Italiens ont coutume de l'appeler *« Baggio due »,* Baggio II. Quand ils disent le *« grand Baggio »,* c'est uniquement par référence à sa taille. Redoutable homonymie. Dans l'ombre du divin Roberto, Dino avait même perdu son prénom. Qui se souciait de « l'autre Baggio » lorsque Roby, Ballon d'or *européen cette saison,* promettait d'enchanter la World Cup? Aujourd'hui pourtant, si la *Squadra azurra joue* une demi-finale, elle le doit plus à la doublure qu'au ténor. Certes, en trois éclairs, Roberto a sauvé l'équipe en même temps que sa propre réputation. Deux buts décisifs contre le Nigéria et un contre l'Espagne ont fait oublier ses « absences » du premier tour, lorsque, *handicapé par une tendinite au* talon, il errait tristement sur le terrain.

Pourtant la bonne fortune italienne doit autant aux talents de buteur de Dino Baggio. C'est lui *qui a ouvert la marque* face aux Espagnols. C'est lui, surtout, qui a évité l'humiliation nationale en marquant l'unique but contre la Norvège, dans un match homérique disputé à dix contre onze. Et sans Roberto Baggio, dont le sélectionneur souhaitait ménager la santé chancelante. Enfin, l'*Italie aurait*-elle même été présente à la World Cup sans ses deux buts contre le Portugal lors du *match de qualification* à Porto? En dix-huit sélections, ce milieu de terrain défensif a déjà marqué six buts. *« Quand j'ai l'occasion, je tire »,* dit simplement ce garçon sans histoires.

L'hommage d'Arrigo Sacchi

Des occasions? Dino Baggio les crée lui-même par un travail inlassable au milieu du terrain. Après la qualification contre l'Espagne, Arrigo Sacchi, un sélectionneur *pourtant* avare de compliments personnalisés, admettait l'évidence : *« Dino a été le meilleur Italien sur le terrain. »* Tandis que Baggio I évoluait encore en demi-teinte, Dino travaillait en pleine lumière à se faire un prénom. Intraitable *dans* le marquage, il était toujours là pour proposer une solution en phase offensive. *« Les consignes étaient simples,* explique le joueur. *Nous devions faire un pressing en milieu de terrain et remonter très vite. »* Dont acte. De cette campagne américaine d'ores et déjà réussie, « Dino-le-fonceur » aura au moins gagné un surnom : *« Truck »* (le camion).

Renzo Vianello, le psychologue de la délégation transalpine, osera une comparaison plus juste : *« Sur le terrain, on aurait dit un chevalier médiéval. »* Il y a du *condottiere* chez ce grand gaillard élancé (1,85 m pour 73 kg), du don Quichotte *lorsqu'il laisse, de temps à* autre, une fine barbiche encadrer son menton taillé à la serpe. Mais *toute ressemblance* avec le héros de Cervantès n'est que physique. L'homme n'est ni naïf ni exalté. Contre les Espagnols, il ne s'est pas perdu en de vaines conquêtes. Dans la vie, c'est un introverti, un peu timide. Son tempérament craintif a d'ailleurs failli lui coûter sa carrière.

Fils d'un éleveur de cochons, *Dino avait douze ans lorsque* les recruteurs du Torino sont allés le chercher dans la ferme familiale de Tombolo, près de Padoue. Grand admirateur de la Juventus de Turin, le gamin se retrouve au centre de formation du club rival. C'est l'une des meilleures écoles de football européennes, mais il y broie du noir, envisage même de renoncer. Napoleone et Renata Baggio, ses *parents, font le voyage tous* les dimanches pour lui remonter le moral. Finalement, il restera six ans au Toro où il fait, à l'âge de dix-neuf ans ses débuts en première division. Son rêve d'enfant manque alors se réaliser : il est embauché par la Juve, mais aussitôt prêté à l'Inter de Milan pour la saison 1991-1992.

C'est l'année de naissance de Baggio II. Avec l'équipe nationale des espoirs, il *devient* champion d'Europe, avant d'être appelé en équipe A contre Chypre, le 21 décembre 1991. Il sera l'un des rares débutants testés par Arrigo Sacchi à avoir conservé sa place dans la *Squadra.* Le retour à la Juventus n'est cependant pas simple. Sous le maillot *bianconero,* il est l' « autre Baggio ». S'il n'y a aucun lien de parenté avec Roberto, très vite se tissent des liens réciproques d'estime et d'amitié. Pas de confusion possible sur le terrain : Roberto tient la baguette de chef d'orchestre, *Dino n'est pas* encore premier violon. Mais très vite il se rend indispensable à Trapattoni grâce à sa polyvalence en *défense* et en milieu de terrain.

L'égal de Tardelli

Après Espagne-Italie, les deux joueurs sont tombés dans les bras l'un de l'autre. Roberto ne montre aucune jalousie de la notoriété de son homonyme. Dino, lui, la reçoit avec modestie. Embarqués dans une aventure qui ressemble singulièrement à celle de 1982, lorsque l'Italie, moribonde au premier tour, avait conquis le titre, les Baggio sont comparés aux grands anciens. La presse voit dans le réveil de Roberto celui de Paolo Rossi, meilleur buteur du Mundial espagnol. Elle fait de Dino l'égal de Tardelli, un défenseur qui avait lui aussi signé deux buts importants en 1982.

L'éclosion de Dino Baggio au plus haut niveau international réjouit Arrigo Sacchi : *« Personne ne croyait en lui il y a deux ou trois mois lorsqu'il n'était pas au mieux de sa forme »,* jubile aujourd'hui le sélectionneur. Personne? Alors que le marasme frappe le marché des transferts dans un *calcio* sinistré par la crise, *les dirigeants de Parme ont* signé un gros chèque pour s'assurer ses services. A Boston, Dino a d'ailleurs dédié son but à ses nouveaux supporters parmesans. Pour eux, au moins, il sera bientôt Baggio Ier.

JEAN-JACQUES BOZONNET

SPORTS

CYCLISME

La 9e étape du 81e Tour de France

Indurain, un paysan chez Cyrano

L'Espagnol Miguel Indurain s'est imposé à la moyenne de 50,5 km/h, *lundi 11 juillet,* dans la *neuvième étape* du Tour de France, courue sur 64 km contre la montre entre Périgueux et *Bergerac,* avec deux minutes d'avance sur son principal adversaire, le Suisse Tony Rominger. Le coureur espagnol a pris *du même coup le maillot jaune.*

BERGERAC

de notre envoyé spécial

Ce n'était plus une course contre la montre, mais une course contre « LE » monstre. Lorsqu'à dix kilomètres de l'arrivée de cette neuvième étape du Tour de France Miguel Indurain, formidable de puissance et de concentration, fondit sur le fragile Armand De Las Cuevas, parti quatre minutes avant lui, qui n'a pas pensé que les deux hommes ne semblaient pas rouler dans la même catégorie? Et pourtant, De Las Cuevas, considéré comme un des meilleurs rouleurs du peloton, termine troisième à Bergerac.

Que dire, alors, des autres : de l'aérien Chris Boardman, ex-recordman du monde de l'heure, qui avait survolé le prologue de *Lille* et qui perd plus de cinq minutes sur soixante-quatre kilomètres; de Claudio Chiappucci, *Il Diablo,* transformé en pâle diablotin, qui « prend » huit minutes; de Charly Mottet, relégué à *neuf minutes,* de *Gianni* Bugno à près de onze. Cruelle litanie que ce *classement qui voit* le dernier de l'étape, le Colombien Angel Camarro, finir à près de vingt minutes, et, au classement général, le Néerlandais Marco Verney, qui avait, la veille, expressément demandé de pouvoir accrocher une lanterne rouge à son vélo, dépasser l'heure et *quart de* retard. Bref, seul Tony Rominger limite les dégâts, en ne perdant « que » deux minutes sur Indurain.

A Bergerac, la comparaison avec Cyrano pourrait être de *rigueur.* Que non! le grand Miguel n'est pas de la race de ces *« cadets de Gascogne, de Carbon de Castel-Jaloux, bretteurs et menteurs sans vergogne »,* qui se précipitaient, rapière à la main et sonnet aux lèvres, pour aller chanter pouilles à leurs ennemis. Lui, ses adversaires, il ne les assassine pas d'une réplique qui fait mouche, il se contente de les laminer progressivement, inexorablement, mètre après mètre, coup de pédale après coup de pédale, pour leur faire rendre gorge. Comme le disait son père, *« Miguel es un casero y un capero »,* un casanier et un paysan, qui creuse son sillon, le plus profond et le plus droit possible, et le mène jusqu'au bout.

« Parti sur un bon rythme »

Ce n'est *pas* un *« riposteur du tac-au-tac »* mais un homme qui sait que la vengeance est un plat qui *se mange aussi froid qu'un gaspacho* et qui attend son heure. On le dit sur le déclin après sa *défaite italienne, battu par un* inconnu venu du froid? Indurain reste imperturbable. Il sait que sa *seule réponse sonnera* sur les routes de Périgueux à Bergerac.

« Je suis parti sur un bon rythme, et j'ai continué. » Ce fut, lundi, quelques minutes après son exploit, pratiquement son seul *commentaire. Comme si cela* allait de soi de rouler à plus de 50 km/h sur des routes dont le goudron *fondait* à cause de la chaleur. Et, lorsque ses admirateurs l'applaudissent à tout rompre sur *le podium, il esquisse un* petit salut de la main, comme s'il s'excusait d'être là.

L'orgueil des humbles. Le plus dangereux.

JOSÉ-ALAIN FRALON

Classement de la 9e étape
Périgueux-Bergerac
Contre-la-montre individuel (64 km)

1. M. Indurain (Esp.) en 1 h 15 min 58 s (*moyenne : 50,5 km/h*); 2. T. Rominger (Sui.) à 2 min; 3. A. De Las Cuevas (Fra.) à 4 min 22 s; 4. T. Marie (Fra.) à 4 min 45 s; 5. C. Boardman (G-B) à 5 min 27 s; 6. B. Riis (Dan.) à 5 min 33 s; 7. T. Davy (Fra.) à 5 min 35 s; 8. A. Olano (Esp.) à 5 min 45 s; 9. A. Kasputis (Lit.) à 6 min 1 s; 10. P. Ugrumov (Rus.) à 6 min 4 s.

Classement général

1. M. Indurain (Esp.) en 41 h 9 min 13 s; 2. T. Rominger (Sui.) à 2 min 28 s; 3. A. De Las Cuevas (Fra.) à 4 min 40 s; 4. G. Bortolami (Ita.) à 5 min 47 s; 5. T. Marie (Fra.) à 5 min 51 s; 6. T. Davy (Fra.) à 6 min 4 s; 7. C. Boardman (G-B) à 6 min 6 s; 8. S. Yates (G-B) à 6 min 30 s; 9. A. Olano (Esp.) à 6 min 31 s; 10. L. Armstrong (E-U) à 8 min 35 s.

Tout commence

BERGERAC

de notre envoyé spécial

La route est encore trop longue *pour décréter ce Tour de France* fini, assassiné par le Navarrais, que celui-ci n'a plus désormais *qu'à préparer son arrivée à Paris* pour emporter sa quatrième victoire consécutive. Si l'essai de Bergerac a été *frappé au plus* beau sceau, il reste à le transformer. Il reste, surtout, encore plus de 2 000 kilomètres à parcourir, et les grandes étapes de montagne avec des cols comme *s'il* en pleuvait, de l'Aubisque à l'Alpe-d'Huez, en passant par le *Ventoux ou Avoriaz.*

Et puis Tony Rominger *n'a pas* dit son dernier mot. Certes, il a perdu, à Bergerac, plus de temps qu'il ne le pensait et a sûrement *été touché moralement. Mais* le Suisse a encore de multiples occasions de prendre sa *revanche. Quant à* Armand De Las Cuevas, lui qui visait une place sur le podium, il peut, déjà, se dire qu'il a accompli une partie de son mandat. Hormis ces trois coureurs, avec peut-être le Letton Piotr Ugrumov, les chances des autres *semblent,* déjà, bien entamées. Si bons grimpeurs soient-ils, on voit mal des coureurs comme Melchior Mauri (10 minutes de retard au classement général), Marco Pantani (15 minutes), Ronan Pensec (17 minutes) ou Alex Zülle (21 minutes) refaire leur retard.

J.-A. F.

GOLF

Neige sur le green

A sport mondain, dopage mondain. Après le tennis, la rumeur s'attaque donc aujourd'hui au golf. Considéré comme propre, ce sport serait en fait, à très haut niveau, un repaire de cocaïnomanes. Le *pavé sur* le green a été lancé, samedi 9 juillet, par le joueur américain John Daly. Dans un entretien accordé au quotidien populaire britannique *The Sun,* jamais avare de sensations, l'ancien vainqueur de l'US PGA (1991) a dénoncé l'utilisation de cocaïne et de *« choses dingues »* et a demandé des contrôles antidopage. L'homme, évidemment, s'est bien défendu d'avoir utilisé un quelconque billet pour les paradis artificiels, qui seraient, dans sa discipline, un excellent *moyen de décompresser* et d'éradiquer un stress trop important. John Daly, lui, a *« juste » subi une* cure de désintoxication pour alcoolisme.

Bien entendu, ces révélations ont été accueillies par le milieu *golfique* avec un reniflement de dégoût, comme ce fut naguère le cas quand Yannick Noah leva un coin du voile sur les pratiques de certains champions de tennis. Que ce soit dans ce sport ou dans d'autres, l'histoire a *montré* qu'il y avait là un fond *de vérité* suffisant pour que les instances dirigeantes des disciplines concernées ne restent pas indifférentes.

B. M.

Le mur de l'Atlantique attaqué par la mer

La position des blockhaus le montre : les plages reculent et l'érosion naturelle n'est pas seule en cause

par Roland Paskoff

LA célébration du cinquantième anniversaire du débarquement des troupes alliées en Normandie a été l'occasion de reparler du mur de l'Atlantique, ce *limes maritimus* d'un nouveau genre édifié par l'organisation Todt de la Wehrmacht pour surveiller et défendre le littoral de l'ouest de la France. Blockhaus, bunkers et casemates avaient été construits à proximité du littoral, en général sur la première rangée de dunes qui bordent les plages ou au bord des falaises. Ces ouvrages constituent ainsi des jalons indicateurs de la position du trait de côte il y a un demi-siècle. Or, aujourd'hui, beaucoup d'entre eux, aménagés en arrière des plages, se retrouvent basculés sur les estrans, entourés d'eau à marée haute, voire parfois immergés de façon permanente sur l'avant-côte. Ils apportent ainsi un témoignage irréfutable de la tendance au recul de la plupart des littoraux sableux de la Manche et de l'Atlantique. Le même phénomène se constate aussi sur les bords de la Méditerranée et ailleurs dans le monde. L'érosion des plages relève d'une situation générale puisque, à l'échelle du globe, on estime que 70 % du linéaire qu'elles représentent est actuellement en cours d'érosion.

Les cinq décennies qui se sont écoulées depuis l'édification du mur de l'Atlantique constituent un laps de temps suffisant pour que les mesures de recul du rivage auxquelles il permet de procéder soient significatives. En effet, plusieurs années peuvent s'écouler sans qu'apparemment une plage se modifie d'un été à l'autre. Mais ce sont les tempêtes de faible fréquence et de forte magnitude, comme celles qui se produisent une fois tous les dix ou vingt ans, qui sont susceptibles de produire des érosions irréversibles. On a pu ainsi, grâce aux fortifications du mur de l'Atlantique, mettre en évidence des vitesses de repli du rivage qui atteignent plusieurs mètres par an en moyenne et qui constituent un risque pour les aménagements en bordure de mer.

On s'interroge évidemment sur les causes de cette érosion qui affecte beaucoup de plages. Certains veulent y voir un effet de l'élévation du niveau de la mer que différents marégraphes installés sur la côte atlantique de la France mettent en évidence depuis la fin du dix-neuvième siècle : 1,2 mm/an à Brest où un marégraphe fonctionne, avec seulement quelques interruptions, depuis 1807 ; 2,3 mm/an aux Sables-d'Olonne ; 3,1 mm/an à La Pallice ; 1,4 mm/an à Saint-Jean-de-Luz.

L'homme a accéléré l'érosion

Un séminaire sur l'élévation du niveau de la mer le long des côtes de France, organisé à Paris en décembre 1993 par le ministère de l'environnement, a montré que l'impact réel de ce phénomène sur l'érosion des plages fait l'objet de discussions entre les spécialistes, qui s'accordent cependant pour y voir au moins un facteur de fragilisation des rivages sableux. La déstabilisation pourrait s'aggraver si la hausse du niveau marin devait s'accélérer dans les décennies à venir, en liaison avec un réchauffement de l'atmosphère provoqué par cet effet de serre dont on parle tant, mais sur lequel pèsent encore beaucoup d'incertitudes. Il est vrai qu'une élévation des températures entraînerait la fusion de glaces continentales et une expansion du volume des eaux océaniques superficielles.

De fait, la principale cause qui explique le recul des plages est un déficit en sédiments. Dans cette carence, l'homme a une part de responsablité. La tentation a été grande, à notre époque d'augmentation vertigineuse de la demande en granulats pour couvrir les besoins des travaux publics et de la construction, de recourir aux réserves en sable et en graviers des lits des cours d'eau, principaux fournisseurs actuels des côtes en sédiments. On a ainsi artificiellement diminué la charge solide que les rivières et les fleuves livraient à la mer, réduction qui est venue s'ajouter à celle encore plus importante due à la construction de barrages et d'ouvrages divers qui ont de leur côté piégé d'énormes quantités de sédiments.

Mais on a aussi procédé à des extractions sur les plages mêmes et sur les dunes qui les bordent. A cet égard, la construction du mur de l'Atlantique a contribué à accélérer l'érosion de certaines plages. Les côtes de galets ont particulièrement attiré la convoitise de ses constructeurs car elles constituaient des gisements de granulats bien lavés et triés par les vagues, donc prisés pour la fabrication du béton. Ainsi, en Bretagne, dans la baie d'Audierne, pendant trois ans, six trains chargés de galets sont partis chaque jour de la gare de Tréguennec vers les chantiers de fortification de la côte. Les Allemands chassés, on a malheureusement continué à procéder à des extractions, sans mettre en œuvre d'aussi gros moyens matériels que ceux dont disposait l'armée d'occupation, mais en bénéficiant d'une durée bien plus longue, supérieure à un quart de siècle. Un terme a heureusement été mis à cette exploitation destructrice vers 1978. Cependant le mal était fait : à Tréguennec le rivage s'est replié de 150 mètres entre 1952 et 1969. Aujourd'hui la loi sur le littoral de janvier 1986 interdit strictement l'ouverture de sablières et de carrières sur les côtes, mais pour beaucoup d'entre elles la loi est arrivée trop tard.

A une plage de sable est généralement associée une dune, dite dune bordière, qui lui est étroitement solidaire. Cette dune joue un rôle essentiel dans l'équilibre sédimentaire de la plage. En effet, elle constitue une réserve en sable qui peut être mobilisée au moment des fortes tempêtes et limiter les effets de l'attaque des vagues. Le vent la reconstitue pendant les périodes de beau temps. Une dune de ce type existe seulement lorsque des plantes, comme l'oyat, arrêtent le sable en mouvement. Or cette végétation d'un type particulier est fragile. Elle supporte mal le piétinement et le roulage. Dans ce cas encore, le mur de l'Atlantique porte des responsablités. Pour la desserte de ses ouvrages, des voies convenant aux véhicules militaires avaient été aménagées le long du littoral. Après la guerre, elles ont été ouvertes au public qui a pu un peu partout accéder au rivage de manière anarchique. Cette fréquentation incontrôlée de voitures et de piétons a largement contribué à la dégradation des dunes bordières et par voie de conséquence à l'érosion des plages.

Cependant, le déficit sédimentaire dont souffrent les plages tient aussi, et c'est ce qui explique la généralité du phénomène, à une carence naturelle liée au stade de leur évolution à l'échelle géologique du temps. Jusqu'il y a encore deux mille ou trois mille ans, la mer, dont le niveau était remonté de quelque 100 mètres depuis la fin de la dernière époque glaciaire, fournissait, à partir des fonds proches, des sables et des galets dont le stock est aujourd'hui épuisé. D'une économie d'abondance en sédiments, on est alors passé à la situation actuelle de pénurie, que des interventions humaines ont aggravée. Ainsi le recul de la côte d'Aquitaine ne date pas d'aujourd'hui. Il a commencé à se manifester dès l'époque gallo-romaine, mais il est devenu catastrophique, au moins en certains endroits, de nos jours.

Les blockhaus du mur de l'Atlantique qui gisent renversés par les vagues sur les plages sont là pour rappeler aux aménageurs que, sur une côte qui recule, les constructions dites les pieds dans l'eau ne sont pas de mise. Tôt ou tard, elles appellent une protection contre les attaques de la mer, soit par des enrochements coûteux et inesthétiques, soit par des rechargements en sédiments, eux aussi dispendieux. Le plus raisonnable, lorsqu'une plage est en cours d'érosion, consiste à implanter un aménagement suffisamment en arrière du rivage, en ajustant sa durée de vie estimée à la vitesse de recul du trait de côte, que la position actuelle des blockhaus permet d'évaluer. Les constructeurs du mur de l'Atlantique n'imaginaient sans doute pas qu'il pourrait aussi servir à surveiller l'attaque de la mer !

▶ Roland Paskoff est professeur à l'université Louis-Lumière de Lyon. Il a publié en 1993 deux ouvrages chez Masson : *Côtes en danger* et *les Littoraux. – Impact des aménagements sur leur évolution.*

BIBLIOGRAPHIE

Le littoral à la loupe

Pour ceux qui voudraient tout connaître du littoral français, deux ouvrages de référence viennent de sortir en librairie. Le premier, encyclopédique et luxueux (1), se présente comme une somme de tout ce que l'on peut savoir sur cette fragile zone de contact entre la mer et les terres. Publié sous la direction de Zaher Massoud, directeur scientifique à l'IFREMER, l'atlas s'est attaché la collaboration d'une trentaine de chercheurs, ingénieurs et universitaires spécialisés dans la connaissance du milieu littoral et de la mer. Abondamment et splendidement illustré, enrichi de cartes, graphiques et dessins, ce beau livre comblera à la fois les amateurs du littoral français et ceux qui veulent connaître le fonctionnement de ses écosystèmes. L'autre ouvrage (2) est d'ambition et de présentation beaucoup plus modestes. Réalisé avec le concours du Conservatoire du littoral, il se présente comme un guide pratique des trois cents sites naturels protégés des côtes de l'Hexagone. C'est donc un manuel à conserver sur soi pendant les vacances en bord de mer, afin de ne pas bronzer idiot. Ce guide permettra à tous les publics de découvrir les richesses naturelles insoupçonnées de nos plages, dunes et falaises encore sauvages.

R. C.

(1) *L'Atlas du littoral de France*, aux éditions Jean-Pierre de Monza, 332 p., 450 F.

(2) *Le Guide du littoral*, par Gilles Rossignol, aux éditions La Manufacture, 332 p., 145 F.

Les rides de la Vierge

Les ondes gravitationnelles baignent l'univers. Avec le projet VIRGO, Français et Italiens se proposent de détecter ces « vagues » suggérées par la théorie depuis près d'un siècle

DES quatre forces fondamentales qui gouvernent l'Univers, la force de gravitation est celle qui nous est la plus familière. Qui ne connaît, en effet, cette *« espèce d'esprit très subtil caché dans la substance des corps »* et révélé, dit-on, au grand Isaac Newton par la chute des pommes. Etonnante force que cette gravitation qui commande, sans que cela désormais nous étonne, la chute des corps, la course des planètes autour du Soleil, la cohésion des astres et des étoiles, les mouvements des galaxies. Etonnante, mais toujours mystérieuse et peu disposée à se laisser découvrir.

C'est pourtant ce que des chercheurs italiens et français se proposent de faire à Cascina, près de Pise en Italie. A la fin du mois de juin, l'Istituto nazionale di fisica nucleare (INFN) et l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3), dépendant du CNRS, ont en effet acquis un terrain pour y installer VIRGO. Une drôle de machine d'acier et de lumière, faite de lourds pendules attachés les uns au bout des autres, et qui serait capable de vibrer au passage d'ondes gravitationnelles.

Prévues par la théorie de la relativité générale d'Albert Einstein depuis près d'un siècle, ces ondes sont le fruit de phénomènes cosmiques dont l'ampleur et la violence nous dépasse. Bien que n'ayant pas encore été détectées, malgré les efforts constants de dizaines de chercheurs, ces ondes, dont on a longtemps pensé qu'elles n'étaient qu'un pur objet mathématique sans réalité tangible, existent vraiment.

Ce qu'Einstein a postulé en 1915, en affirmant que toute masse accélérée émettait de telles ondes, deux radioastronomes, Russell A. Hulse et Joseph H. Taylor l'ont en effet démontré indirectement dans les années 70 alors qu'ils étudiaient les variations de mouvements d'un pulsar et de son compagnon d'orbite (1). Cette découverte leur a d'ailleurs valu le prix Nobel de physique 1993, et la communauté scientifique n'attend plus que l'expérience qui permettra de détecter, directement cette fois, ces ondes à la fois ténues et partout présentes. La tâche ne sera guère facile car ces vaguelettes de l'espace et du temps, analogues à des ondes que produit une pierre jetée à la surface de l'eau, sont particulièrement discrètes. Leur intensité est si faible que celles produites par notre Soleil, pourtant proche, n'ont aucune chance d'être « vues » par les détecteurs de VIRGO. Il faut donc s'orienter vers des événements cosmiques autrement violents pour espérer que les quantités phénoménales d'énergie dégagées à ces occasions produisent des ondes d'une intensité suffisante.

Des phénomènes cataclysmiques

Malheureusement ces événements-là sont, sinon rares, du moins difficiles à localiser, car brefs et pas vraiment programmés. Cela va de l'étoile géante qui devient une supernova dont le cœur s'effondre brutalement, passant d'une taille de quelques centaines de kilomètres de diamètre à moins de 10 kilomètres en à peine un millième de seconde, au pulsar qui dévore son compagnon d'orbite en quelques minutes en passant par ces trous noirs, invisibles, qui absorbent goulûment toute la matière qui passe à leur portée.

On comprend mieux, dans ces conditions, le formidable pari des équipes de VIRGO pour essayer de mettre en évidence ces ondes qui se jouent pratiquement de la matière et inondent l'Univers. En 1958, racontent Patrice Hello et Alain Marraud dans la revue *la Recherche* (juillet-août 1990), le physicien anglais F. Pirani s'était demandé : *« Et si une onde gravitationnelle traversait mon laboratoire, qu'observerais-je ? »* Comme une telle onde déforme localement, selon Einstein, l'espace-temps, les distances relatives entre deux masses suspendues librement se trouvent momentanément modifiées.

On imagine donc, dit alors le chercheur britannique, qu'il suffit soit d'enregistrer – les chercheurs y ont renoncé – les variations de longueur d'un objet massif soumis à de tels phénomènes, soit de mesurer les variations de distances qu'ils induisent entre deux objets massifs. Elémentaire ! Seulement voilà, de tels effets ne sont pas visibles à l'œil nu et il n'existe pas de mètre suffisamment précis pour les mesurer.

C'est tout le problème du projet VIRGO, qui, pour avoir une chance d'aboutir, doit être capable de mesurer l'équivalent de la distance Terre-Lune (384 000 km) à un atome près ! Pour atteindre de telles performances, les ingénieurs et les chercheurs de huit laboratoires de l'INFN et de l'IN2P3 ont dû réfléchir ferme et trouver une astuce. On comprend sans peine qu'il est plus facile de mesurer un infime écart de longueur sur une très grande distance que d'effectuer le même travail sur des objets distants de quelques mètres. Plus la distance est grande et plus l'écart est grand et facile à mesurer.

La course de la lumière

Les physiciens français et italiens ont donc songé à utiliser la lumière d'un laser à qui l'on peut faire parcourir des centaines de kilomètres dans un faible espace au prix de quelques systèmes optiques ingénieux. Il suffit alors de disposer de deux bras de lumière rigoureusement identiques *(voir encadré)* dont la longueur variera de façon infinitésimale lors du passage d'ondes gravitationnelles. De telles variations sont assez facilement mesurables par des dispositifs interférométriques, ce qui explique que les autres équipes mondiales qui se sont engagées dans la détection des ondes gravitationnelles aient également choisi cette voie de recherche.

VIRGO ne sera pas longtemps seul. Les Américains ont lancé un projet similaire, LIGO, qui doit donner lieu à la réalisation de deux appareils. Le premier, installé dans l'Etat de Washington, devrait être prêt en 1999, mais sa sensibilité est en principe moins bonne que celle de VIRGO. Le second, plus performant, devrait être construit en Louisiane et prêt dix-huit mois plus tard.

En Europe, les Allemands ne sont pas en reste, qui se proposent de construire avec les Britanniques, à Hanovre, un détecteur moins ambitieux. Quant aux Japonais, ils travaillent à un projet (TENKO) également modeste. Quoi qu'il en soit, la course aux ondes gravitationnelles est bien lancée, et chacun, dans le petit monde des astronomes, espère qu'elle va aboutir car, dans l'affirmative, c'est la promesse de voir émerger une toute nouvelle astronomie, l'astronomie gravitationnelle, au même titre que l'astronomie optique, X, infrarouge, ultraviolette, gamma ou radio. De quoi lever un peu plus le voile sur un Univers qui se dérobe souvent à nous.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU

(1) Ces astres très denses sont des étoiles en fin de vie qui se sont effondrées sur elles-mêmes et recroquevillées au point d'avoir la taille d'une sphère d'une dizaine de kilomètres de diamètre dont la masse est supérieure à celle du Soleil. Ces objets étonnants, en rotation rapide sur eux-mêmes, émettent de puissantes bouffées de rayonnement qui en font de véritables radiophares de l'espace.

Aux limites de la technique

Plutôt que de mesurer directement des distances comme le ferait un géomètre, les ingénieurs et les chercheurs du projet VIRGO ont décidé de s'offrir les services d'un auxiliaire sans faille : la lumière. Au cœur du dispositif, ils ont donc installé un puissant laser Yag qui alimente deux faisceaux indépendants circulant dans deux tubes sous vide de 1,20 m de diamètre et longs de 3 kilomètres.

Après avoir parcouru cette distance, chacun de ces faisceaux de lumière se réfléchit sur un miroir dont la géométrie et le poli sont irréprochables et revient à son point de départ pour repartir pour un nouveau voyage. Vingt-cinq allers et retours sont ainsi effectués, soit un voyage de 150 kilomètres, avant que les deux faisceaux de lumière ne soient à nouveau rassemblés.

Et là, miracle de cette branche de l'optique que l'on appelle l'interférométrie, les deux faisceaux sont « en phase » s'ils ont parcouru strictement la même distance et en « déphasage » dans le cas contraire. C'est bien évidemment ce second phénomène qui excite la curiosité des physiciens car, dans ce cas, cela signifiera qu'une onde gravitationnelle est passée par là, qu'elle a modifié l'espace-temps en ce lieu et a donc changé, sans qu'on en ait conscience, la distance entre les deux miroirs de réflexion.

Pour simple qu'elle paraisse, cette expérience conçue en 1989 est aux limites des possibilités de la technique. Une première limite tient à la difficulté de faire un vide parfait dans des enceintes aussi volumineuses. Mais, sans cela, les miroirs – dont le coût est exceptionnellement élevé, l'investissement pour l'usine d'IPN Lyon qui devrait les fabriquer flirte avec les 40 millions de francs –, seraient inutilisables en quelques minutes à cause des poussières qui s'y déposeraient.

Une deuxième tient aux miroirs eux-mêmes, que l'on ne sait pas encore fabriquer dans des grandes tailles pour des optiques de cette qualité. Les industriels progressent, mais il leur faut atteindre des diamètres de 35 cm là où les Américains de PMS produisent des pièces de 20 cm et les Français d'autres plus petites.

Une troisième limite vient de ce qu'il faut à la fois installer les miroirs à la distance bien précise de 3 kilomètres tout en leur laissant une certaine liberté pour qu'ils puissent être affectés par les effets de ondes gravitationnelles. L'opération est d'autant moins simple que ces miroirs ne doivent pas être perturbés par les secousses sismiques. D'où un savant dispositif de lourds pendules et de sytèmes d'amortissement auxquels sont accrochés lesdits miroirs.

Dernier écueil, enfin, le laser, dont la puissance doit atteindre le kilowatt. Pas un laser de ce type n'existe sur la marché. Il a donc fallu réfléchir, bidouiller, faire preuve d'astuce pour contourner l'obstacle. *« En liaison avec un industriel, BMI, nous avons donc développé un laser Yag très performant, mais de 6 watts seulement... On est loin du compte,* explique Alain Brillet, codirecteur du projet VIRGO. *Mais, grâce à un amplificateur optique, il est possible de multiplier ce chiffre pour atteindre la puissance désirée. Nous sommes encore un peu courts,* reconnaît-il, *mais nous devrions disposer, d'ici la fin de l'année, du laser de 10 watts dont nous avons besoin. »*

Malgré l'ampleur de la tâche, les chercheurs sont confiants. *« Si tout va bien,* affirme Marc Jacquemet, mis à la disposition du CNRS par le CEA pour assurer la direction technique du projet, *nous devrions être en mesure de tester les premiers éléments de l'interféromètre de Virgo en 1997. Cependant, ce n'est pas avant 1999 que l'on espère détecter les premiers signaux. »* Peut-être ceux émis par quelque cataclysme cosmique de l'amas de la Vierge, dont ce projet de 540 millions de francs sur six ans, payés à 45 % par le CNRS et à 55 % par l'INFN, tire son nom.

J.-F. A.

Au conseil de Paris

M. Chirac défend sa politique en matière de circulation et de stationnement

Le conseil de Paris, qui s'est réuni toute la journée du lundi 11 juillet et une partie de la nuit, a débattu de la politique en matière de circulation automobile et de stationnement dans la capitale. Jacques Dominati (UDF), adjoint chargé de ces questions, a notamment rappelé les mesures prises depuis 1989, alors que le préfet de police a souligné les difficultés d'une ville-capitale lieu de nombreuses manifestations.

Les embouteillages et les parcmètres seraient-ils des enjeux électoraux ? A en juger par les quatre heures et la douzaine d'interventions consacrées à ce débat lors de la dernière réunion du conseil de Paris avant les vacances, la réponse est oui. « *En 1989, j'ai lancé un programme ambitieux répondant au double souci de retrouver un juste équilibre dans l'utilisation de l'espace entre les transports en commun et les voitures, entre les automobilistes, les deux roues et les piétons ; de concilier les nécessités de l'activité économique de la capitale et la protection du cadre de vie des Parisiens* », a rappelé Jacques Chirac en ouvrant la séance.

Un postulat dont Jacques Dominati, adjoint chargé de la circulation, des transports et de la voirie s'est efforcé de montrer qu'il avait été appliqué au cours des cinq dernières années. Après avoir rappelé que la capitale verse 1,5 milliard de francs au Syndicat des transports parisiens (STP), Jacques Dominati a rappelé les aménagements les plus importants : doublement du pont de Bercy, élargissement de la voie Mazas. Il a par ailleurs insisté sur la création des 37 kilomètres d'« axes rouges » et les expériences pour l'information des usagers, ainsi que sur l'intérêt des responsables parisiens pour les systèmes « embarqués » à bord des véhicules.

A ce propos, il a annoncé que se tiendrait à Paris en fin d'année le premier congrès mondial sur la « *route intelligente* ». Enfin M. Dominati a rappelé les efforts en matière de stationnement (construction de parkings et tarification dissuasive), mais il a déploré la persistance de la gêne occasionnée par les camions de livraison et les cars de tourisme (1 500 pour 500 places autorisées). Il a réclamé une surveillance du stationnement plus efficace.

Pollution et taxis

« *Il ne sert à rien de réaliser des parcs de stationnement souterrain*, a-t-il expliqué, *si, au plus près de ces parcs, en surface, les véhicules stationnent sur les trottoirs, en double file ou dans l'axe des voies les plus larges.* » A propos des déplacements de banlieue à banlieue, M. Dominati a indiqué sa satisfaction que le schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF) ait repris le projet de rocade souterraine périphérique.

Dans cette belle salle du conseil de l'Hôtel de Ville, isolée des nuisances sonores par l'immense parvis et d'épais vitraux, l'opposition s'est principalement exprimée par la voix de Georges Sarre (Mouvement des citoyens). L'ancien secrétaire d'Etat aux transports a donné acte au maire que « *certaines idées et propositions progressent* ». Mais il a immédiatement ajouté : « *Malgré tout, la poursuite de la politique des axes rouges prouve que vous restez un adepte du postulat il faut adapter la ville à l'automobile.* »

Dans une longue intervention sur fond de brouhaha, Georges Sarre a ensuite énuméré les mesures qui lui paraissent indispensables « *pour rendre aux piétons et aux vélos la place qui leur est due* ». Il a évoqué un plan de circulation sur la région et le bouclage de l'A 86, le stationnement modulé en trois zones (centre historique, couronne, périphérie), le développement de parcs de stationnement aux portes de la capitale, et en matière de vitesse, la création de « zones 30 » et autorisation partielle du 70 kilomètres heure. M. Sarre réclame aussi la réalisation d'un tramway sur le boulevard des Maréchaux, et la réutilisation du chemin de fer de la petite couronne.

Dans leurs interventions, les autres conseillers ont évoqué les risques de pollution, l'organisation des taxis ou les charmes de la zone piétonne Saint-Denis-Montorgueil. La plupart se sont dits favorables à l'aménagement de quartiers tranquilles proposé par Jacques Chirac (*le Monde* du 2 juillet).

Dans sa réponse, le préfet de police, Philippe Massoni a évoqué les difficultés de circulation liées aux diverses activités qui ont lieu à Paris (1 500 manifestations et 5 500 cérémonies en 1992). Il a ainsi souligné l'activité de ses services en matière de répression (7,8 millions de procès-verbaux en 1993) ainsi que les pistes de travail pour une amélioration de la circulation des taxis.

Le conseil a, par ailleurs, débattu d'une communication de Jean Tiberi, premier adjoint (RPR), sur la politique en faveur des 100 000 personnes – 70 000 personnes âgées et 30 000 enfants – qui ne peuvent pas quitter la capitale durant l'été. La prochaine réunion du conseil de Paris aura lieu le 26 septembre.

FRANÇOISE CHIROT

Le rapport 1993 de l'Observatoire des loyers

Un appartement sur quatre est reloué moins cher dans la capitale

Pour les locataires parisiens, l'heure semble être au déménagement pour bénéficier de la baisse de loyer qui se poursuit dans la capitale. Un quart des appartements loués en 1993 à Paris l'ont été avec un loyer inférieur à celui payé par le locataire précédent, révèle l'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne (OLAP). « *Les baisses de loyer, anecdotiques en 1991 et 1992, deviennent significatives en 1993* », souligne l'observatoire.

Le mouvement de recul des prix, perceptible dans toute l'économie française l'an passé, *aura fini par toucher certains* loyers parisiens, si l'on en croit le dernier rapport de l'OLAP. Pas tous, cependant. Seules sont concernées par cette baisse un quart des relocations réalisées en 1993 dans la capitale et 15 % en proche banlieue. Globalement, l'ensemble des loyers dans la capitale a encore augmenté l'an passé, mais à un rythme ralenti par rapport aux années précédentes : + 3,3 % *intra-muros* contre + 6,7 % en 1992 (*le Monde* du 15 juin).

Mais les baisses de loyer, observées par l'OLAP en 1993, constituent *une rupture importante* avec les constatations des années précédentes puisque, traditionnellement, c'était à l'occasion des changements de locataires que les loyers parisiens « s'envolaient » le plus facilement.

Les baisses de loyer ont eu tendance à toucher les loyers les plus élevés : 43 % des logements dont le loyer du précédent locataire dépassait les 100 francs du mètre carré ont été reloués moins chers. Dans la même logique, elles sont plus fortes pour les grands appartements que pour les petits (6 % en moyenne pour les studios contre 18 % pour les cinq pièces et plus). Compte tenu de la structure particulière de leur patrimoine, les bailleurs institutionnels ont été plus touchés que les autres par ces baisses.

F. V.

Sur les stades de l'Essonne et dans les théâtres parisiens

Les Jeux de la francophonie ont attiré de nombreux Franciliens

Les *épreuves sportives et* les manifestations culturelles des Jeux de la francophonie doivent s'achever mercredi 13 juillet, après une semaine de festivités à Paris et dans le département de l'Essonne. Malgré les sollicitations nombreuses, tant sur le plan sportif que sur le plan culturel, en ce début de mois de juillet, des spectateurs ont répondu à cet appel à l'amitié entre les peuples.

Le coureur marocain Khalid Skah, champion olympique du *10 000* mètres, *devait tenter, mardi* 12 juillet dans la soirée, de réaliser une performance au cours de l'*épreuve du 3 000 mètres steeple* sur la piste du stade Robert-Bobin de Bondoufle (Essonne). Un record ferait l'affaire des organisateurs des 2es Jeux de la francophonie, qui ont lieu en Ile-de-France jusqu'au 13 juillet (*le Monde* du 12 juillet). Il donnerait à cette manifestation le retentissement qui lui a jusqu'à présent manqué pour en faire une véritable réussite.

Le gouvernement, qui en a repris en main l'organisation, peut se féliciter de la fréquentation des spectateurs en cette période de concurrence médiatique avec la Coupe du monde de football et le Tour de France cycliste. Les salles de spectacles qui accueillent les manifestations culturelles sont souvent remplies. On a refusé du *monde, samedi 9 juillet*, à l'*Olympia* pour le concours de chansons. Même succès, dimanche 10 juillet, au Théâtre du Rond-Point à l'*occasion d'un spectacle* de danses traditionnelles.

Les sportifs disputent leurs compétitions devant des assistances surprenantes, malgré l'éloignement de certains sites dans le département de l'Essonne. Il y avait de l'enthousiasme salle Pierre-de-Coubertin à Paris pour le tournoi de judo. Les organisateurs ont compté plus de quarante mille spectateurs pour les manifestations culturelles et les épreuves sportives entre le 5 et le 10 juillet. Mais les télévisions et les journaux des pays étrangers consacrent plus d'images à ces Jeux que les médias français.

Dans les tribunes et dans les allées de la *Cité universitaire* internationale et du campus de l'Ecole centrale à Chatenay-Malabry (*Hauts-de-Seine*), *les athlètes* sont loin de tous parler français. Sous les couleurs du Canada, du Vanuatu ou de l'île antillaise de la Dominique par exemple, ils sont nombreux à converser en anglais. Et, comble du paradoxe pour une manifestation censée promouvoir la francophonie, plusieurs d'entre eux n'arrivent pas à s'exprimer dans la langue de Ronsard.

Des athlètes sur leur faim

Certaines délégations regrettent également le manque de contacts avec les autres participants à ces Jeux. C'est le cas de ces athlètes venus du Gabon. « *Nous ne rencontrons que les autres représentants africains dans les allées de la cité universitaire*, racontent des coureurs. *Mais il n'y a rien de prévu pour se retrouver le soir. Nous n'avons même pas pu suivre la Coupe du monde de football, car il n'y a pas de salle de télévision commune dans notre pavillon. De toute façon, il ne faut pas faire de bruit, car nous partageons le bâtiment avec des étudiants qui préparent leurs examens.* » Ces jeunes gens regrettent également d'avoir à quitter la France, jeudi 14 juillet, au lendemain de la cérémonie de clôture, sans avoir eu l'occasion de découvrir la capitale.

La délégation française semble se garder jalousement ses soirées, généreusement animées par les danseurs de Tahiti, dans le joli théâtre de la maison Deutsch de la Meurthe, à la Cité universitaire. « *Nos représentants ne peuvent parrainer qu'un seul invité*, précise Pierre Albertini, chef de la délégation française. *Cela dit, mais ces Jeux ne sont pas seulement une occasion de faire la fête, mais avant tout une compétition sportive et culturelle. Il faut que les athlètes se préparent. Dommage tout de même qu'on n'ait pu faire ici un véritable village où toutes les délégations auraient pu vivre ensemble comme cela se passe pendant des Jeux olympiques.* »

Les débuts des compétitions d'athlétisme ont également connu quelques ratés à Bondoufle. Les médecins et les officiels du Comité national des Jeux de la francophonie (CNJF) n'étaient pas tous là au début des épreuves. La grogne perce chez les représentants du conseil général de l'Essonne, qui assurent une partie de l'organisation sur tous les sites sportifs du département. « *Il manquait les drapeaux prévus pour les cérémonies protocolaires, et les plateaux-repas arrivés en retard avaient bien du mal à calmer l'appétit des athlètes* », peste Alain Godard, directeur des sports au conseil général.

En assistant à la cérémonie de clôture, mercredi 13 août, Jacques Toubon, ministre de la culture et de la francophonie, pardonnera certainement que soit indiqué le temps de référence du record du monde du 100 mètres hommes de Carl Lewis, plutôt que le tout récent exploit de Leroy Burrel...

CHRISTOPHE DE CHENAY

REPÈRES

TRANSPORTS

Perturbations sur le réseau d'autobus de la RATP

Les syndicats CGT, CFDT, FO, *CFTC et* indépendant du réseau d'autobus de la RATP ont déposé un préavis de grève de vingt-quatre heures pour mardi 12 juillet, afin de protester contre le projet QUED (Qualité, Efficacité, Développement). Ce mouvement, qui concerne les réseaux de bus parisien et de banlieue, « *devrait être diversement suivi selon les secteurs géographiques* », a indiqué la direction de la RATP en précisant : « *Ce projet s'inscrit dans un contexte de 600 embauches de machinistes en 1994 auxquelles s'ajoutent 280 emplois supplémentaires affectés notamment à la lutte contre la fraude sur le réseau d'autobus.* » Le syndicat indépendant dénonce « *la remise en cause d'un grand nombre d'acquis.* »

IMMOBILIER

Indemnités pour une association

Le tribunal administratif de Paris a annulé le permis de construire délivré à un promoteur qui voulait édifier un immeuble de cinq étages à la place d'une maison de style Directoire, 7, rue Férou, non loin de Saint-Sulpice, dans le sixième arrondissement. Le motif invoqué est que « *la façade projetée porte atteinte à l'harmonie architecturale du bâti environnant* ». Mais les juges ont voulu aller plus loin. Ils ont accordé à l'Association pour la sauvegarde du patrimoine du *quartier du Férou-Saint-Sulpice* ayant déposé le recours un dédommagement pour les frais engagés dans cette affaire : 10 000 francs. Et c'est la Ville de Paris, organisme ayant accordé le permis de construire, qui devra le payer.

MUSIQUE

Aubades sous les kiosques

Les kiosques plantés jadis dans les jardins publics parisiens *reprennent du service*. Restaurés pour la plupart, car ils avaient beaucoup subi les méfaits du temps, ils abritent depuis le début du printemps et jusqu'au mois de septembre diverses formations musicales qui, chaque *jour, jouent gratuitement* pour le plaisir des badauds. Fanfares, formations de musique de chambre, groupes de jazz, harmonies, chorales, musiques militaires, orchestres étrangers se produisent en une vingtaine de *points de la capitale*. En tout, une centaine d'aubades pour les Parisiens et leurs visiteurs. On en trouve le programme dans les mairies d'arrondissement ou en téléphonant au 40-71-76-47.

CINÉMA

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

Voici les films nouveaux qui seront présentés dans les salles parisiennes à partir de mercredi 13 juillet.

LE BAZAAR DE L'ÉPOUVANTE. (*) Film américain de Fraser C. Heston, v.o. : Forum Horizon, 1e (36-68-51-25) ; UGC Odéon, 6e (36-65-70-72) ; *UGC Champs-Elysées, 8e* (36-68-66-54) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount *Opéra*, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

BELLES DE L'OUEST. Film américain de Jonathan Kaplan, *v.o.* : Gaumont Les Halles, 1e (36-68-75-55) ; Publicis Saint-Germain, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; *Sept Parnassiens*, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; *Gaumont Alésia*, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

CHASSEURS DE VAGUES. Film américain de Bruce Brown, v.f. : Rex (le Grand Rex), 2e (36-65-70-23).

POLICE ACADEMY, MISSION A MOSCOU. Film américain d'Alan Metter, v.o. : Forum Horizon, 1e (36-68-51-25) ; UGC Danton, 6e (36-65-70-68) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

PRIEZ POUR NOUS. Film français de Jean-Pierre Vergne : Gaumont Les Halles, 1e (36-68-75-55) ; UGC Danton, 6e (36-65-70-68) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont *Alésia, 14e* (36-68-75-55) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34).

RENDS LA MONNAIE, PAPA! Film américain d'Howard Deutch, v.o. : *Ciné Beaubourg, 3e* (36-68-69-23) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LE SILENCE DES JAMBONS. Film italien d'Ezio Greggio, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; *Les Montparnos, 14e* (36-65-70-42) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31).

APPEL A LA VIGILANCE

Il y a un an aujourd'hui, dans *le Monde* du 13 juillet 1993, était lancé un appel à une Europe de la vigilance. Les quarante signataires de ce manifeste écrivaient alors : *« Nous sommes préoccupés par la résurgence dans la vie intellectuelle française et européenne de courants antidémocratiques d'extrême droite. »* Dans les semaines qui ont suivi, un très volumineux courrier a répondu à cet appel, exprimant inquiétude, soutien et détermination (voir l'analyse de ce courrier par Arlette Farge dans *le Monde* du 24 novembre 1993). Rien n'est venu depuis lors démentir les craintes exposées dans ce manifeste. Bien au contraire. L'opinion publique n'a cessé de se désagréger, sous l'effet conjugué de la crise économique, du chômage, de l'exclusion sociale, d'une suspicion généralisée à l'égard du monde politique. Le risque immédiat n'est pas celui de l'avènement de fascismes d'un type connu, mais la perversion insidieuse de la pensée, qui dénature gravement les régimes démocratiques, créant les conditions d'un fascisme nouveau. La lutte contre une telle menace rend la réflexion plus nécessaire, plus impérieuse que jamais, tant il est vrai que *« la pensée est une vigilance continuelle »* (Umberto Eco, *Le Monde*, 4 octobre 1993). Un séminaire s'est tenu à Paris, patronné par le Collège International de Philosophie et la Maison des Sciences de l'Homme, accueilli par la Maison des Ecrivains, de décembre 1993 à juin 1994, au cours duquel les nombreux participants ont débattu ensemble de ces questions (1). Cette inquiétude commune devant le danger, cet engagement partagé contre toutes les formes de légitimation et de cautionnement de l'extrême droite expliquent que plus de mille cinq cents signatures soient déjà venues rejoindre l'« Appel à la vigilance ». Elles ont été adressées de partout en France, mais aussi d'Allemagne, de Belgique, d'Italie, au cours de cette année particulièrement préoccupante en Europe. Publier aujourd'hui ces signatures, c'est souligner, s'il en était besoin, la réalité, la gravité du danger, et témoigner de notre volonté affirmée de nous y opposer.

(1) Ont notamment participé à ce séminaire : Alexandre Adler, Lothar Baier, Yves Bonnefoy, Michel Deguy, Olivier Duhamel, Arlette Farge, Nadine Fresco, Françoise Héritier-Augé, Nicole Loraux, Patrice Loraux, Maurice Olender, René Monzat, Patrick Moreau, Rossana Rossanda, Jean-Pierre Vernant.

Miguel ABENSOUR, Hayatte ABID, Adhami ABOUDE, Michel ABS, Georgette ACHAMANA, Elise ADAM, Laure ADLER, Philippe AGLAE, Stefano AGOSTI, Jeannine AGUILELLA, Pierre AIACH, Armand AJZENBERG, Maria ALARCON-BARRIENTOS, Jean-Pierre ALBERT, Marlène ALBERT-LORCA, Jean-Marc ALBIN, Stéphane ALBINET, Viviane ALLETON, Paul ALLIES, René ALLIO, Joëlle ALLOUCHE-BENAYOUM, J.-C. ALT, Hélène AMBLARD, Charles AMIEL, Léna ANDRE, Véronique ANDRE, Dina ANGISTRIOTU, Catherine ANSAY, Mark ANSPACH, Marc ANTOINE, Catherine ARDITI, Pierre ARDITI, Madeleine ARENDT, Catherine ARON-CAHEN, Philippe ARTIERES, Félix ASCOT, Nasser ASSAR, Albert ASSARAF, Henri ATLAN, Liliane ATLAN, Pierre AUBE, Pascal AUBIER, François AUBRAL, Dominique AUFFRET, Marc AUGE, B. AUTRAN, Ora AVNI, Elisabeth BADINTER, Jean-Pierre BAGOT, Lothar BAIER, Charles BALADIER, M. BALDASSARI-DUCHEMIN, Lina BALESTRIERE, Philippe BALLENGHIEN, Bernard BALLET, Alain BARBASON, Helyett BARBILLON, Karlheinz BARCK, Adrienne BARDOS, Jean-Marie BARNAUD, Arlette BARRE-DESPOND, Rémi BARROUX, Henri BARTOLI, Jorge BARUDY, Bianca BARUSCOTTO, Nicole BARY, Véronique BASSET, Francis BASTERO, Jacques BAUDUIN, Anita BAZZO, Philippe BEAGUE, Julos BEAUCARNE, Danièle BEAUFILS, Patrice BEAUJAULT, Eric BEAUMATIN, Vincent BEC, Liliane BECKER, Ursula BECKER, Jacques BEDEL, Jean-Marc BELANSER, Gisèle BELLEW, Raymond BELLOUR, Dominique BELMER, Mohammed BELYAMANI, Gil BEN AYCH, Marcel BENABOU, Richard BENATOUIL, Mathieu BENEZET, Jean BENGUIGUI, Régine BENICHOU, Andreas BENL, Clotilde BENNISON, Catherine BENSAID, Mohammed BENSAID, Norbert BENSAID, Mario BENSASSON, Robert BENSIMON, Sadika BENSLIMANE, Réda BENSMAIA, K. BENZIMEB, Odile BEQUART, Paul BEQUART, David BERAHA, Gilbert BEREZIAT, Aimé BERGAMASCHI, Yves BERGERET, Christophe BERLATIER, Carol BERLINER, Jacques BERLIOZ, Elisabeth BERNARD, Mariette BERNARD, François BERNHEIM, Pascale BERTINCHAMPS, Nicole BERTO, Francesco BERTORELLO, Frank BERTRAND, Jacques BERTRAND, Marie-José BERTRAND, Michèle BERTRAND, Maurizio BETTINI, Marie BEZARD, Zeno BIANU, Nathalie BIAU, Ela BIENENFELD, Christel BILLY, Jules BILLY, Sandra BILLY, Danièle BISMUTH-CRAUNOT, Marion BIVORT, Olivier BIVORT, Charles BLANC, Claude BLANC, Roland BLANCHE, Christine BLANCHET, Maurice BLANCHOT, Christine BLANCKAERT, Sarah BLAU, Fabienne BLOC, Jean BLOCH, Joanne BLONDIAU, Marcel BLUWAL, Robert BOBER, Emmanuel BOCHET, Asabelle de BOCK, François BODDAERT, Bernard BOETON, Danielle BOHLER, Roby BOIS, Jean-Jacques BOISLAROUSSIE, M. BOISSON DE CHAZOURNES, Willy BOK, Jean BOLLACK, Mayotte BOLLACK, Viviane BOLLAND, Luc BOLTANSKI, Odile BOMBARDE, Ginevra BOMPIANI, André BON, Jean-Pierre BONET, Lucien BONNAFE, Yves BONNEFOY, Béatrice BONNET, Alain BORER, Philippe BORGEAUD, Isabelle BORGEAUD-FOURNIER, François BORIN, Jacky BOROWCZAK, Aline BOSQUET, Alain BOUAZIZ, Martin BOUCHER, Stéphane BOUCHEZ, Jacques BOUDET, Khalid BOUGATBA, Isabelle BOUGUENNEC, Micheline BOUILLARD, Evelyne BOUIX, Christian BOULANGER, Christine BOUR, Pierre BOURDIEU, G. BOURDOISEAU, André BOURGEOT, Christian BOURGOIS, Annie BOURGUIGNON, Jacques BOUTON, Philippe BOVAR, Heidi BRACHTL, Benoît BRADEL, Carine BRANDERS, Rémi BRARD, Carine BRATZIAVSKY, Hugues BREEKPOT, Matthias BREIT, Léon BRENIG, Michel BRIGANTI, Sabine BRISON, Jean-Christophe BROCHIER, Christian BRODKOM, Jean BRON, Serge BROSTEAUX, Florence BROUILLAUD, Roger BRUNET, Roland BRUNET, Mathieu de BRUNHOFF, Suzanne de BRUNHOFF, Jacques BRUSSET, Christine BUCI-GLUCKSMANN, Alberto BURGIO, Brigitte BURMEISTER, Jean BUTER, Agnès CABALLO, Claude CABANES, Gilbert CABASSO, Claudie CACHARD, Y. CACHIN, Kathleen CAGNEY, Jean-Jacques CAHEN, Monique CAHEN, Noëlle CAILLEAU, Claude CALAME, Luigi CALESSO, Giuseppe CAMBIANO, Jean-Pierre CAMBIER, Thierry CAMBIER, Catherine CAMUS, Joël CANDAU, Corinne CANNEEL, Jean CAPIAUX, Jean CARDONNEL, Christine CARETTE, François CARIES, Lucie CARIES, Marie CARIES, Nadia CARION, Bernard CAROLI, Christiane CAROLI, Sébastien CARPENTIER, Yves CARPENTIER, Rémy CARRE, Philippe CARTAUX, Fernando CARUSO, Antoine CASANOVA, Michel CASEVITZ, Philippe CASTETS, Alberto CASTIEL, Gérard CAUDRON, Claire CECERE, Lee CERCHIARI, Philippe CHALAMET, Henri CHALON, Brigitte CHAMAK, Catherine CHAMPION, Pierre CHAPSAL, Georges CHARACHIDZE, Josette CHARLES, Daniel CHARLIER, Edith CHARLIER, Marc CHARLIER, André CHARNEUX, Georges CHARPAK, Claude CHARPENTIER, Roger CHARTIER, Bernard CHASSE, Jacques CHATAGNER, F. CHAUDIRON, Jean-René CHAUVIN, Maurice CHAVARDES, Jean CHAZAL, W. CHAZAN, Fatima CHELLI, Maria CHELLI, Paul CHEMETOV, Yves CHEMLA, Patrice CHEREAU, Mireille CHERCHEVSKY, Patrice CHERY, Claudine CHEVALIER, J.L. CHEVALIER, Catherine CHEVALLIER, Suzanne de CHEVEIGNE, Jean-Claude CHICOT, Colette CHILAND, Jean-Louis CHISS, Isaac CHIVA, Michel CHOMARAT, Marie-José CHOMBART de LAUWE, Paul-Henry CHOMBART de LAUWE, Janine CHOUPAUT, Yves-Marie CHOUPAUT, Michel CIMENT, Angelo CIRIMELE, Moussouf CISSE, Elisabeth CLAUS, Marie-Claire CLAUSSE, Jean-Pierre CLAUVEL, Monique CLAVEL-LEVEQUE, Jérôme CLEMENT, Claudine de CLERCK, Claire COHEN, Patrice COHEN-SEAT, Claude COHEN-TANNUDJI, Paul COIZET, Jacqueline COLASSIN, Anne COLEMAN, Willy COLETTE, Chantal COLFS, Yann COLLETTE, Christian COLLOBERT, Jean-Pierre COLLOS, Philippe COLOMB, Jeannette COLOMBEL, André COLON, Alain COLPAERT, Fabienne COLPAERT, Sarah COMMUNAL, Marcel CONCHE, Claude CONFORTES, Katharine CONLEY, Alain CONTREPOIS, Danielle COOS, Marie COOSEMANS, Emile COPFERMANN, Jean-Louis CORDINA, Jacqueline COREAL, Jean-Paul CORTADA, Michel COSSIN, Louis COSSON, Paola COSTA, Jacqueline COSTA-LASCOUX, Patrice COTENSIN, Frédéric COUCHARD, Alain COULANGE, Catherine COURTET, Jean-René COURTOIS, Gabriel COUSIN, Hélène COUSIN, Nicole COUSSAERT, Jean-Louis COUTURE, Mike COYNE, Paul CRAUCHET, Jacques CRAUNOT, Suzanne CROMBECQUE, Jean-Luc CROMBOIS, Anne CROMMELINCK, Monique CSOMA, Patricia CUDICIO, Pierre CUGNON, Catherine CULLEN, Michel CULLIN, Paule CULLUS, Danielle CUNIN, Emilia CUVELIER, Nadine CWIECZENBAUM, Nicole CZECHOWSKI, Lysiane D'HAEYERE, Olivier DABI, Jeanne-Marie DACENKO, Didier DAENINCKX, Edith DAGNEAUX, Jean-Claude DAHOUI, Luc DAICHE, Herman DALED, Christian DALOZE, Hubert DAMISCH, Marie-Christine DAMIT, Joseph DANAN, Emilie DANCHIN, Isabelle DANCKAERT, Françoise DANON, Françoise DANTHINE, Claudia DANZER, Gérard DARMON, André DASPRE, Françoise DAVOINE, Annick DAWANT, Simone DEBOUT, Jacques DEBARY, Marc DECIMO, Paul DEDECKER, Yann DEDET, Catherine DEGAN, Catherine DEGUENT, Michel DEGUY, Jean-Pierre DEHALU, Daniele DEL GIUDICE, Jean DELAHAUT, François DELAPORTE, Fernand DELATTE, Roberta DELBONO, Michelle DELCOURT, Claire DELMOTTE, Cécile DELOGNE, Maggy DELONGUEVILLE, Dominique DELPIROU, Yaël DELPORTE, Sylviane DEMAEYER, Didier DEMAIFFRE, Guy DEMESMAEKER, Danielle DEMEULEMEESTER, Jean-Paul DEMOULE, Patrick DENEUTER, Anne DENIS, Renaud DENUIT, Michel DENYS, F. DEPRAS, Jacqueline DERENS, Jacques DEROM, Jacques DERRIDA, Viviane DERRIEN-CHALOM, Sophie DERUDER, Dominique DESANTI, Jean-Toussaint DESANTI, Thierry DESGAIN, Pierre DESHUSSES, Harlem DESIR, Alain DESJARDIN, Nora DESOUTTER, Philippe DESTATTE, Martine DETHORRE, Marcel DETIENNE, M. DETORIE, Denise DETRAGIACHE, César DEUVAERTS, Vincent DEVALKENEER, Guillaume DEVIN, Yvan DEVLEESCHOUWER, DEVOIR DE MEMOIRE, Louis DEVOS, Anne DEVRESSE, Philippe DEWEZ, Martine DEWINTER, Monique DHAINAUT, Marco DIANI, Gregorio DIAZ DIONIS, D.P. DIEGO, Anderl DIETL, Michèle DION, Martine DISS, Karin DITTMAR, Marco DO, Jean-Philippe DOMECQ, Brigitte DOORNS, Bernard DORAY, Monique DORGE, Regina DORNER, François DORNIC, Pamela DORSCH, Jean-Claude DORTU, Stéphane DOUAILLER, Milad DOUEIHI, Gaston DOUNAT, Marie-Geneviève DRAPIER, Françoise DREYFUS, Michel DREYFUS, Simone DREYFUS-GAMELON, Adèle DRIBEN, Irène DROIT, Daniel DROIXHE, Pierre DROSSART, Anne DUBOIS, Maryse DUBOIS, Edmond DUBRUNFAUT, Daniel DUBUISSON, Georges DUBY, Eric DUCERF, Mireille DUCHASTELLE-CABANES, Thierry DUCHENNE, Jules DUFOUR, Olivier DUHAMEL, Anne-Florence DUJARDIN, Mary DULIERE, Julie DUMAS, Laurence DUMONT, Charlotte DUNOYER de SEGONZAC, Jacques DUPIN, Laurent DUPLAN, Philippe DUPRES, Marie-Catherine DURAND-PY, Dominique DUROUX, Olivier DURSIN, Maurice DUVAL, Brigitte DUVIVIER, Umberto ECO, Nicole EIZNER, Claude ELMOZNINO, Claude ELOPHE, Jean-Pierre ENGELBACH, Charles ENJOLRAS, Fabrice ENTHOVEN, Axel EPPE, Franz EPPE, Michaël EPPE, Stefan EPPE, Béa ERCOLINI, Thomas ERDOS, Rachel ERTEL, Catherine EUGENE, Richard FABER, Anastasios FACHANTIDIS, Sylvie FAINZANG, Nicole FANARD, Jacques FANSTEN, Blandine FAORO, Arlette FARGE, Benjamin FARGE, Emmanuel FARGE, Alain FAURE, François FAUVIAU, Alain FAVRE, Gérard FAY, Michèle FAY, Lucien FAYMAN, Yvette FAYMAN, Anne FENOUX, André FERON, M. FERRAN, Pascal FERRERO, Michel FIANT, Eliane FIJALKOV, Jacques FIJALKOW, Raymond FINET, Benno FISCHER, Sophie FISHER, Lydia FLEM, Muriel FLIS-TREVES, Jacky FLOUZAT, Bernard FOCCROULLE, Dominique FOLLET, FONDAZIONE LUIGI MICHELETTI, Suzanne FONTAINE, Philippe FONTEYN, Bernard FORET, Louis-René des FORETS, Viviane FORRESTER, Jean FORRESTIER, Thierry FORT, Pierre-Etienne FOSSE, Renée FOSSEPREZ, Brigitte FOSSEY, Ahmed FOUATIH, Dominique FOURCADE, Marie FOURCADE, François FOURNIER, Pascale FOUTRIER, Geneviève FRAISSE, Maddalena FRANCESCO-LOMBARDI, Alain FRANCK, Dan FRANCK, Jérôme FRANCK, Catherine FRANCKLIN, André FRANCO, Augusto FRASCHETTI, Jean FRECOURT, Stéphane FREISS, Alain FREIXE, Marie-Soleil FRERE, Alain FREROT, Nadine FRESCO, Joséphine FRESSON, Gérard FRIEDLANDER, Alice FRIEDLINGSTEIN, Philippe FRITSCH, Claude FRONTISI, Françoise FRONTISI-DUCROUX, René FRYDMAN, Jacques FURNEMONT, Jeanine FUSILLESS, Monique FUSTER, Daniel GABAY, J.P. GACHET, Françoise GAILLARD, Lisette GAILLARDOT, Pierre GALAND, Sharon GALANT, Françoise GALLAND, Mireille GANSEL, Jean-Jacques GARAUD, Marcos GARCIA DE LA HUERTA, Micheline GAREL, Graziella GAROFALO, Franz GAROT, Marcel GARRIGOU, Françoise GASPARD, Jean GATTEGNO (décédé), Jean-Pierre GATTEGNO, Jean-Max GAUDILLIERE, Jean-Paul GAUDILLIERE, Thérèse-Marie GAVACHE, Gérard GAVARRY, Vincent GAVIN, Ghenadé GBESSAYA, Olivier GEBUHRER, Sonia GEBUHRER-ADAM, Roland GEERAERT, Marylène GEERTS-VERHEGGEN, Raymond GENE, Michèle GENEVOIS-BAUER, Stella GEORGOUDI, Philippe GERARD, Pociecka GERARD, Jacques GERNET, Barbara GERNEZ, Maroussia GERSI, Anne GERSON, Michel GESNOT, Monique GEUDIN, Michel GHEUDE, Thérèse GHISLAIN, Humberto GIANNINI, Jean GIARD, Daniel GILLARD, Camille GILLE, Danièle GILLEMON, Patrick GILSON, Pierre GIOUSE, France GIRARD, Pierre GIRARD, Jacques GIRAULT, Michel GIROMINI, Michèle GLEIZER, Laurence GLORIA, Michèle GLORIEUX, Jacques GLOWINSKI, Paul GOBERT, Henri GODARD, Maurice GODELIER, Annick GODICHAL, F. GODINEAU, Michel GODINEAU, Francine GOFFAU, Alain GOFFIN, Joëlle GOGEYENS, Marie-Claire GOIES-OTLET, Irith GOLD, Marcel GOLDBERG, Paquerette GOLDBERG, Charlotte GOLDBERSZT, Alain GOLDMANN, Georges-Arthur GOLDSCHMIDT, Sylvia GOLDSCHMIDT, Isabelle GOMEZ, Jean-Pierre GONDAL, Mann GONSALVES, Jack GOODY, Philippe GOOSSENS, Pierre GOTHOT, José GOTOVITCH, A. GOUIN, Joseph GOY, Albert-Jean GRAF, Anne-Marie GRANDJEAN, Léon GRANT, Chantal GRAS, Lucy GRAUMAN, Anne GRECO, André GREEN, Christian GREGOIR, Olivier GRELET, Anne GREMARD, Bernard GREMARD, André GRIBENSKI, Jean GRIBENSKI, Michela GRIBINSKI, Jacques GRINSNIR, Laurent GRISEL, Sylvie GRISET, Lois GRJEBINE, Michel GRODENT, Philippe GROMBEER, Veva GROOTAERT, Armelle GROPPO, Anne GROSJEAN, Marie-Rose GUARNIERI, Giovanni GUASTELLA, Bernard GUEGUEN, Catherine GUEGUEN, Jean-Pierre GUERIN, Jane GUILHEN-PUYLAGARDE, Raymond GUILLANEUF, Françoise GUILLAUME, Joël GUILLAUME, Paul GUILLAUME, Colette GUILLAUMIN, Michèle GUILLEMIN, Bernadette GUILLIOT, Jean GUILOINEAU, Christine GUIOT, Irénée GUIOT, Dominique GUTHERZ, Viviane GUTLERNER, Colette GUTMAN, Joachim GUTSCHE, Marco GUYAUX, Pierre-Alain GUYOT, Alberto GUZMAN, Jean-Pierre HABER, Martine HABER, Jurgen HABERMAS, M. HAENTJES, Armand de HAGEN, José HALLOY, Jean HALPERIN, Anissa HAMADOU, Marie-Françoise HAMBYE, Isabelle HANCE, Jan HANKE, Françoise HANNUS, Marie-Claire HANOTEAU, Josné HARARI, Sylvie HARBURGER, Claudine HARCQ, Marguerite HARL, Jacques HARTMANN, Philippe de HARVEN, Liliane HASSON, Jacques HASSOUN, Claire HATZFELD, Jean-Yves HAYEZ, Claire HEBERT-SUFFRIN, Marc HEBERT-SUFFRIN, Véronique HEBRARD, Danielle HEED-LEROUX, Zsuzsa HEGEDUS, Emmanuelle HEIDSIECK, Charlotte HELMAN, Claudine HELMLINGER, Solveig HELWIG, Françoise HENNART, Philippe HENNAUX, Chris HENNY, Wanda HENNY, Paul HENRIET, Caroline HENRY, Frank HENSCHKER, Françoise HERITIER-AUGE, Francis HERMANS, Manuel HERMIA, Elisabeth HERNANDEZ, Monique HEROLD, Karl-Ernst HERRMANN, Ursel HERRMANN, Tina HERSAN, Yves HERSANT, Nicole HERTZ, Paul HERTZOG, Marcelle HERTZOG-CACHIN, Richard HERZINGER, Anne-Marie HESSE, Alexandra HETZELT, Laurent HEYNEMANN, Roger HILLEL, Marianne HIRSCH, Bernard HOEPFFNER, Michèle HOGGE, Michel HOTON, Jacqueline HOUPPERTZ, Jean HOUYOUX, Marie HOUYOUX, Nicolas HOUYOUX, Patricia HOYOUX, J.P. HUFTIER, Emmanuel HURAULT, Marie-Claude HURTIG, Michel HURTIG, Isabelle HUSON, Danièle HUSTIN, Myriam HUYGH, Paula HYMAN, Patrice IGLESIAS, Renzo IMBENI, Jacques IMBERECHTS, Christian IMBRECHTS, Liliane IRZENSKI, Bertrand IVANOFF, Philippe JACCOTTET, François JACOB, Michel JACOBS, Jacqueline JACOBY, Chantal JACQUOT, Irène JAMI, Micheline JAMOULLE, Veronika JANICKI, Claude JAVEAU, Livia JAVOR, Georges JAY, Perrine JAY, René JAY, Thierry JEANCOURT-GALIGNANI, Samuel JEQUIER, Alexandre JOFFE, Jeanne JOLIVET, Christophe JOLY, Alexandra JONCKHEERE, François JONGEN, Chantal JORDENS, Dany JOSSE, Jean-Pierre JOSSUA, Maurice JOTTRAND, Alain JOUFFROY, Marie-Josée JOURDAN, Alain JOXE, Montserrat JUFRESA, Dominique JUNGERS, Jean-Pierre KAHANE, Jean-Pierre KALFON, Steven KAMBA, Hanna KAMIENIECKI, K.S. KAROL, Geneviève KERGER, Jacques KERGOAT, Henri KEROUREDAN, David KERRIDGE, E. KESTEMONT, Thérèse KHOURY, Simon-Daniel KIPMAN, Maurice KITENGE, Christiane KLAPISCH-ZUBER, Joseph KLATZMANN, Any KLEIN, Gilbert KLEIN, Pierre KLEIN, Laurence KLEJMAN, Sylvia KLINGBERG, Delly KNELLER, Jean-Pierre KOEHL, Sarah KOFMAN, Diane KOLNIKOFF, Isabelle KOPP, Bernard KOUCHNER, Odile KRAKOVITCH, Rachel KRAMERMANN, Anna-Maria KRARUP, Lawrence D. KRITZMAN, Marie-Hélène KRIVINE, Peter KRUMME, Muhamedin KULLASHI, Raphaël KUNSTLER, Renate KUNZE, M. LABARNEDE, Denis LABAYLE, Raymond LABERNEDE, Françoise LABRIQUE, Catherine LACAVE, Gianfranco LACCONE, Philippe LACOUE-LABARTHE, Marie-Louise LACOUSTILLE, Jean LACOUTURE, Jean-Pierre LACROIX, P. LADIER, Annick LADISAN, Pierre LAFONT, Michèle LAGNY, Philippe LAGNY, Patricio LAGOS, Thérèse LAGOUTTE, Hugues LAGRANGE, Dominique LAHAUSSOIS, Monique LAHAYE, François LALLIER, Christel LALOUX, Pierre LAMBERT, Bianca LAMBLIN, Thierry LAMBRE, Dominique LAMY, Jean-Pierre LAMY, Sido LANGE, L. LANGLOIS, Claude LANZMANN, Louise LAPAGE, Jean-William LAPIERRE, Georges LAPLACE, Mauricette LAPLACE, Dominique LARDINOIS, Roland LARDINOIS, Hadrien LAROCHE, Hélène de LA ROCHE, Arlette LARONDELLE, Maria de LA TORRE, Emmanuel LAUGIER, Michel LAUNAY, Anne LAURENT, M. LAUS, Sylvia LAUSSINOTTE, Chantal de LAVELEYE, Jean-Noël LAVIANNE, Nathalie LAWRENCE, Gilles LE BLON, Marcelle LE BOUCHER, Jean-Luc LE BRAS, Jacques LE BRUN, Denise LE DANTEC, Evelyne LE GARREC, Jean LE GARREC, Annic LE GOFF, Jacques LE GOFF, Ginette LE LORRAIN, Patrick LE TREHONDAT, Danièle LEBRUN, François LEBRUN, Laurent LEBRUN, Thierry LEBRUN, Marie LECLERQ, Jacques LEDERER, Charles LEDERMAN, Claudine LEDUC, Jacques LEENHARDT, Gilbert LEFEVRE, Yvette LEFEVRE, Michel LEGREVE, Marie-Claire LEGROS, Jean-Marie LEHN, Robert LEJEUNE, Jean-Marie LEMAITRE, Patrick LENNERTZ, Jacques LENOBLE, Antoine LEON, Olivier LEONARD, Isabelle LESCALIER, Jean-Pierre LESCOP, Alexandre LESSERTISSEUR, Guy LESSERTISSEUR, Claire LEVEQUE, Pierre LEVEQUE, Liana LEVI, Jacqueline LEVI-VALENSI, Pierre LEVI-VALENSI, Léo LEVY, Myriam LEVY, Vincent LEVY, Jean-Marc LEVY-LEBLOND, Rosine LEWIN, Alain LEWKOWICZ, Jean LEYRIS, Boris LIBOIS, Luc LICHTLE, M. LILING, Vincent LINDON, Alain LITS, Nicole LITS, Sandrine LITS, Virginie LITS, Guy LOESER, Maurice LOI, Michelle LOI, Maxime LOMBARD, Philippe LONGCHAMP, Nathalie LORAND, Nicole LORAUX, Patrice LORAUX, Cenzina LORELLI, Ilana LOWY, Michael LOWY, Catherine LUTARD, Evelyne LUTZ, Olivier LUTZ, Roland LUTZ, Monique MAES, M.-F. MAESSCHAELK, Anne MAESSCHALK, Marcel MAGNON, Gilbert MAGOTTEAUX, Emmanuel MAHEU, Nézia MAHIEU, Gilles MAIGRON, Monique MAILLEUX, Jacques MAITRE, René MAJOR, Charles MALAMOUD, Anne MALRIEU, Jean-François MAMY, G. MANCERON, Malek MANSOUR, Marcel MARECHAL, Laurent MARGANTIN, Anne-Marie MARIAULE, Claire MARICHAL, Dominique MARICQ, ELise MARIENSTRAS, Richard MARIENSTRAS, Elisabeth MARILLIER, Jacques MARIQUE, Eveline MARKOWICZ, Elaine MARKS, Pierre-Albin MARTEL, Francis MARTENS, Bruno MARTIN, Marko MARTIN, Thérèse MARTIN, Gilles MARTINET, Paul MARX, Titina MASELLI, Natacha MASSLOVSKY, Yvette MASSON, Willy MASSOT, Christiane MAUBERT, Catherine MAUBON, Stéphane MAUREL, M. MAURIZI, Christiane MAUVE, Francine MAWET, Anne MAX, Frédéric MAX, Mathilda MAY, Daniel MAYER, Yvan MAYEUR, Karen Mc HUGH, Fabricia MELLAERTS, Danièle MELOTTE, Jean-Marie MEMIN, Albert MEMMI, Marie-Claire MENDES FRANCE, Sophie MERCIER, Alain MERCKELBAGH, Pierre MERLET, Laure MERLIN, Henri MERME, Jacques MERTENS, Pierre MERTENS, Jean-Philippe MERY, Andrea MESCH, Mustapha MESLEM, Jules METZ, Liliane MEULEMAN-HEYNEN, Nathan MEURENS, Anne de MEYER, Francine MEYER, Thierry MEYSSAN, Anne de MEY-VANDERVELDEN, Philippe MICHAUX, Georges MICHEL, Michael MIDREZ, Pierre MIERZWA, Christoph MIETHING, Alain de MIJOLLA, Richard MILLER, Agnès MINAZZOLI, Louis MINICI, Thérèse MINNE, Dominique MIOLLAN, André MIQUEL, Béatrice MIZRAHI, Nine MOATI-CARIES, Serge MOATI, Claudia MOATTI-BORER, G. MOENAERT, Aminah MOHAMMAD, Carole MOIENS, Pierre MOINOT, Janos MOLYAR, Pascale MOMPOINT, Jeane MONDRY, Gérard MONEDIAIRE, David MONSAINGEON, Christophe MONTARIOL, Ivan MORANE, Diana MORDASINI, Bernard MOREL, Jean-Pierre MOREL, Claire MORELLE, Suzanne MORESCO, Philippe MORIER-GENOUD, Céline MORLAAS-COURTIES, Marco MORRETINI, Nicolas MORRIS, Serge MOSCOVICI, Claude MOSSE, Jeanne MOUCHENIER, Isabelle MOUCHERON, Anne-Marie MOULIN, Jean-Pierre MOULIN, Bruno MUEL, Francine MUEL-DREYFUS, Friedrich MULLER, Ludmila MURAWSKA-PEJU, Marie-Antoinette MUREAU, Christine MURILLO, Jean-Marc MUSEUX, Pierre NABET, Irmgard NAGELE, Jean-Luc NANCY, Anne NANCY-ZOURABICHVILI, Aldo NAOURI, Jean-Pierre NARDIN, Jean-Franklin NARODETZKI, André NATAF, Maurizia NATALI, Elisabeth NAVARRA, Georges NAVET, Maria NELIS, Michèle NELIS, Daniel NEU, Jacques NICHET, Josiane NICLOT, Chantal NICOLE, Loïc NIEPCERON, Nadine NIMIER, Gérard NOIRIEL, Claudine NOMINE, Stéphane de NORAY, Vincent NORDON, Anne NOYER, Philippe NOZIERES, Johan OBERG, Hilde OCHSE, Jacques OHAYON, Paul OLBRECHTS, Edith OLENDER, Maurice OLENDER, Donatienne OLIVIERS, Dominique ONS, Hélène OPPENHEIM-GLUCKMAN, Monique ORDONNEAU, Corinne OREAL, Paul ORIANNE, François OST, H. OURMAN, Marcelle OUVERLEAUX, Neal OXENHANDLER, Marcel PACAUT, Robert PAGES, Serge PAHAUT, Isabelle PAILLIART, Dominique PAINI, Frank PANIJEL, Renaud PAPOULAR, Annalisa PARADISO, Graziella PARATI, I.-J. PARIETTI, Claire PARISEL, Isabelle PARMENTIER, Evelyne PATLAGEAN, René PAUL, Joseph PAULUS, Octavio PAZ, Alice PECHRIGGL, Jean-Claude PECKER, Nicole PEERS, Brigitte PEETERS, Philippe PEETERS, Suzanne PEETERS, Jacques PEIGNE, Jérôme PEIGNOT, Marcel PEJU, Eve PELERINS, Franco PELLEGRINI, Claude PENNETIER, Babette PEQUEUX, Bruno PEQUIGNOT, Chantal PEREZ, Gabriel PERIES, Georges PERIES, Gudrun PERKO, Frank PERLIN, Enid PERLIN-WEST, Yves PERRIN, Michelle PERROT, Alfred PERSONNE, Jacques PERSONNE, M. PERSONNE, Jean-Louis PERU, Ingeli PERUP, Jean-Pierre PETER, Arnaud PETIT, Andreas PETTENKOFER, Jean-François PEYRET, Chloé PHILIPPE, Nguyen PHUONG VIEN, Bernard PIANTA, Geneviève PICON, Mary PICONE, Jean-Claude PIERLOOT, Rodolf PIERMATTEI, Yves PIERSEAUX, Christine PIESEN, Christian PILARDEAUX, Joseph PINARD, Patrice PINELL, Eliane PIRARD, Eveline PIRARD, Eric PIRAUX, Jacques PIRAUX, Marie-Françoise PIROT, Evelyne PISIER, Marcelin PLEYNET, Jenny PLOCKI, Hervé POINSOT, Claude POIZOT, Yves POLEUR, Léon POLIAKOV, Isabelle POLLET, Christine PONCET, Jean-François PONTY, Rose-Marie PONTY, Francis PORNON, Marie-Christine POUCHELLE, Jean POUILLON, Mireille POUJOULAT, Elisabeth POUZIN, Jean-Michel POUZIN, Gérard PRESZOW, Marie-José PRIEST, John PRIESTMAN, Ilya PRIGOGINE, PROJET ORNICAR, Françoise PROUST, Joëlle PROUST, Sohan PROVEZ, Pierre PRUNGNAUD, Giuseppe PUCCI, Hélène PUISEUX, Jean-Luc PUJO, Michel PY, Martine QUEROLES, Yvan QUINIOU, François RACHLINE, Anne RAFIN, Catherine RAINHORN, J. RAMA-MENAHEM, Arnaud RAPOPORT, Michel RAPOPORT, RAS L'FRONT, Benjamin RATAUD, Jacques RAUFFET, Ulrich RAULFF, Angéline RAYSSAC, Richard REDCROSSED, Martine REDON, Christelle REMY, Monique REMY, Claudine RENARD, Marie-France RENARD, Xavier RENDERS, Robert RENIER, RESEAU VOLTAIRE, Maxime REUBSAETS, Françoise REUMAUX, Olivier REVAULT D'ALLONNES, Jacques REVEL, Jean-François REY, Jean-Michel REY, Michèle REYNAERT, Yves REYNIER, Michel RIBANT, Jean-Luc RICHARD, Lionel RICHARD, Dominique RICHIR, Marc RICHIR, Pascale de RIDDER, Madeleine RIFFAUD, Philippe RIGAL, Marie-Françoise RIGAUX, Milou RIKIR, Muriel RIOUT, Jacqueline RISSET, Annamaria RIVERA, Hadi RIZK, Henri ROANNE-ROSENBLATT, Christine ROBERT, Danièle ROBERT, Jean-Marc ROBERTS, Daniel ROBINSOHN, Myriam ROBINSOHN, Renée ROBINSOHN, Denis ROCHE, Pierre ROCHE, Marguerite ROCHETTE, Yvonne ROCHETTE-OZZELLO, Patrick RODEL, Katty de ROECK, Sybille ROH, Philippe ROMAINVILLE, Marc ROMBAUT, Nicole ROMBOUTS, Brigitte RONSSE, Claude RONSSE, Marie-Claire ROPARS, Joëlle ROSENFELD, Pierre ROSENSTIEHL, Jacques ROSNER, Rossana ROSSANDA, Michel ROTMAN, François ROUAN, Marie-Noëlle ROUANOUX, Jacques ROUBAUD, Jean ROUDAUT, Hugues ROUSSAUX, Martine ROUSSE, Denis ROUSSEAU, Philippe ROUSSEAU, Dorothée ROUSSET, Louis ROUX, Liliane ROVER, Gérard ROY, Véronique de RUDDER, Agnès RUELLE, Jean RUFFET, Alain RUSCIO, Arne RUTH, Kyril RYJIK, Sonia RYKIEL, Monique SAINT-WAKKER, Gérard SALAMON, François SALVAING, Pierre SANTINI, Jacques SAPIR, Monique SARRADET, Michel SARRAUTE, Michel SARRAZIN, Dorys SASSO, Chantal de SAUVAGE, Jérôme SAVARY, François SAVIGNON, Irène SAVIGNON, Jocelyne SAYRET, Chantal SCEMAMA, Marie-Louise SCEMAMA, Ronnie SCHARFMAN, Claude SCHAUDER, John SCHEID, Evelyne SCHEID-TISSINIER, Jutta SCHERRER, Florence SCHEUER, Michel SCHIFF, Marianne SCHILOW, Dieter SCHLENSTEDT, Renate SCHLESIER, Jacob SCHMUTZ, Felix SCHNEIDER, Hubert SCHRAM, Herbert SCHUL, Hanna SCHYGULLA, Andrée SCIEUR, Chantal SCOUFFLAIRE, Martine SEGONDS-BAUER, Beate SEIBT, Stewart SEIDE, Raymond SEITE, Guy SELIGMANN, Yves SELVAIS, Gérard de SELYS, Monique SELZ, Michel T. SEMERTZIDIS, Sandra SENISAR, A.M. SERAFINOWICZ, O. SERAFINOWICZ, Patrick SERAND, Bernard SERGENT, Ali SERGHINI, Jorge SERRANO, Franck SERUSCLAT, Elisabeth SERVAIS, Lucien SEVE, Maurice SEVENANT, Gérald SFEZ, Beth SHORTER, Jeanne SIGEE, Jean-Claude SILBERMANN, Patrick SILBERSTEIN, Maggy SIMEON, Bernard SIMEONE, Laurent SIMILLION, Yves SIMON, Henri SIMONS, Anne SINCLAIR, Suzanne SINECHAL, Claire SION, Claude SIRIEZ, Denis SLAKTA, Gisèle SLAKTA, Jean SLOOVER, Annique de SMEDT, Emmanuelle de SMET, Gary SMITH, Myriam SMITMANS, Bernard SOBEL, Jean SOLER, Madeleine SOLVEL, Marc SOMVILLE, Roger SOMVILLE, Claire SONCK, Agnès SORAL, Florence SORIA SANZ, Vincent SOUBEYRAN, Robert SOUSTRE, Liliana SPADAVECCHIA, Aron SPEZZANI, Marie-Paule SPINETTE, Jeanine SPRINGAEL, Richard STAMELMAN, Roland STANDAERT, Pierre STARQUIST, Walter STEPHENS, Alain STERN, Bernard STEVENS, Luc STIENON, Marit STORSET, Léonidas STRAPATSAKIS, Dominique STRAUSS-KAHN, Monique STROOBANTS, Alain STROWEL, Guy SUARES, Marie-France SUIN, J. SURET-CANALE, Patrick SURMONT, Samba SYLLA, SYLLEPSE (Editions), Antonio TABUCCHI, Maria-Grazia TAJE, Jean-Claude TANGUY, Dominique TASSEL, Etienne TASSIN, Annie TCHALIKIAN, Anne TEMMERMAN, Anita TENENBAUM, Emmanuel TERRAY, Jean-Damien TERREAUX, Jean-Jacques TERRIN, Nicolas TERTULIAN, Rita THALMANN, Stella THEODOSSIADIS, Dominique THIANGE, Freddy THIELEMANS, Jean-Pierre THIRY, Renée THOMAS, Yan THOMAS, Michel THUNS, Isabelle THYS, Robert THYS, Jean-Pierre TILLIEUX, M. TIMMERMAN, Frédérique TIRMONT, Jacques TIXIER, Patrizia TOMACELLI, Rose-Marie TOUSSAINT, Yvon TOUSSAINT, Claude TREINER, Irène TREINER, Philippe TREVES, Pierre TRIFFAUX, Charles TROMPETTE, Georges TRUDELLE, Gabriel TURKIEH, Dominique TURLIN, Steven UNGAR, Nicole VACANT, Rossana VACCARO, Christian VALKIES-LEMOINE, Colette VALLAT, Jean-Pierre VALLAT, Philippe VAN ASBROECK, Emmanuelle VAN AUDENHOVE, Jean-Guy VAN BOECKEL, Cécile VAN CAUWENBERGH, Sabrina VAN CAUWENBERGH, Yves VAN DE VLOET, Ludwig VAN DEN HAUWE, Nikolaas VAN DER PAS, Louise VAN ESPEN, Marcelle VAN EYCKEN, Myriam VAN GOETHEM, J. VAN GOUBERGEN, Vincent VAN GULCK, Daniel VAN HOVE, Philippe VAN KESSEL, Daniel VAN LAETHEM, Eliane VAN LANDUYT, Véronique VAN LIERDE, Jean-Marie VAN LOOCK, Ivo VAN NERUM, Anne VAN NYPELSEER, Viviane VAN UYTVEN, Marion VANDAUDENARD, Xavier VANDENDRIESSCHE, Martine VANDEPEENE, Chantal VANDER ELST, Guido VANDERHULST, Pierre VANDERNOOT, Alex VANDERSANDE, Claudine VANDERSMISSEN, Marc VANDEUR, Marie VANDOOREN, Anne VANGEEN, Christian VANHOVEN, Eleni VARIKAS, Nathalie VASSORT, Alain VEINSTEIN, Johan VERHEYEN, Patrice VERMEREN, Jean-Pierre VERNANT, Marc VERNANT, Michèle VERNANT, Jacqueline VERNIERS, Eliséo VERON, Luciano VERONA, Hélène VERSCHAEVE, John VERVECKEN, Georges VERZIN, Mireille VESTIT, Raymond VIAL, Geneviève VIDAL, Jean VIDAL, Judith VIDAL-HALL, Philippe VIDELIER, Eva VIFHAUS, Christine VILLERS, Louise VINCENT, Xavier VINCENT, Lucy VINES, Stéphanie VIOT, Paul VIRILIO, Claude VIVIEN, Stefan VOGT, Valérie VOGT, Philippe VOINOT, Evelyne VOLPE, Rudolf VON THADDEN, Christian VOS, Françoise de VOS, François VOURC'H, Annick VU TIER, Philippe WACHSMANS, Nathan WACHTEL, Loïc WACQUANT, Henri WADIER, Myriam WAGENER, Renée WAISSMAN, Muriel WAJKOP, Alexandre WAJNBERG, Anne-Marie WALIULLAH, Jean WALLENBORN, Paul WALSER, Eric WALTER, Guy WALTER, Anne-Catherine WAMBERG, Jules WATELET, Hélène WAYSBORD, Jacques WEBER, Josée WEBER, Catherine WEINBERGER-THOMAS, Micheline WEINSTEIN, Johanna WELBY, Patrick WERLY, Patrick WERLY, Sarah WERTHEIMER, Fabienne WERY, Boris WEYSSON, Vicky WHENHAM, Sean WILDER, Paulette WILLAME, Lara WINTER, Heinz WISMANN, Michèle WIZENBERG, Akiny WOJCIESCHOWSKI, Anne WOLF, Catherine WOLF, Françoise WOLFF, Elie WOLLMAN, Willy WOLSZTAJN, Myriam WRIGHT, Francis WURTZ, Josée YANNE, Martine ZIMMER, Francis ZIMMERMANN, Robert ZIMMERMANN, Max-Jean ZINS, François ZOURABICHVILI, 25 chercheurs de l'équipe REHSEIS.

Une page d'indications bibliographiques peut être obtenue en écrivant à « Appel à la vigilance » - Maison des Sciences de l'Homme - 54, boulevard Raspail - 75006 Paris.
Le soutien financier, notamment pour l'achat de cette page du « Monde », est à expédier soit à la même adresse par chèque libellé à l'ordre d'« Appel à la vigilance », soit par virement bancaire sur le compte Société Générale n° 30003 - 03190 - 00050487292.



AVIGNON 94

De nos envoyés spéciaux

Jacques Chirac, qu'on n'avait jamais vu ici, est venu réviser ses connaissances à Avignon, incognito, au cas où... Peut-être aura-t-il découvert dans le cadre de l'exposition consacrée à Antoine Vitez quelques-uns des secrets de fabrication du théâtre d'art. Ou bien, entendu chez Kleist toute la difficulté d'apprivoiser le langage. A moins qu'il n'ait cédé aux anges noirs de l'Amérique dépeints par Tony Kushner : ils ressemblent tant aux nôtres.

ANGELS IN AMERICA, au cloître des Carmes

In vitro veritas

Qui connaît Roy M. Cohn ? Qui connaît cet homme séduisant, entré en politique aux côtés de Joseph McCarthy et artisan de l'ombre de la « liste noire », avocat d'affaires, intrigant qui obtint en coulisse le verdict de mort pour Ethel Rosenberg, homosexuel honteux qui combattit chacune des lois qui devait apporter la reconnaissance de la communauté gay américaine, familier de la Maison Blanche où il avait ses entrées, mort du sida en 1986 en prétendant, avant que la presse ne fasse justice de cette affirmation, qu'il *souffrait d'un* cancer du foie ?

Désormais, par le véhicule du théâtre et d'*Angels in America*, seconde pièce d'un jeune Américain de trente-huit ans, Tony Kushner, on ne compte plus ceux qui connaissent cette incroyable figure démoniaque. Cette œuvre a reçu le prix Pulitzer 1993 et une avalanche de distinctions partout où elle a été présentée – une quinzaine de pays à ce jour. Son écriture a commencé en 1987, soit un an après la disparition de Cohn ; la pièce *a été* créée à San-Francisco, en 1991, puis a traversé l'Atlantique *pour s'installer* au National Theater de Londres en 1992 ; elle est repartie pour Los Angeles et New-York avant de débarquer, enfin, en France, à Avignon avant Aubervilliers, dans une mise en scène de Brigitte Jaques. *Angels in America* « fantaisie gay sur des thèmes nationaux » comprend deux parties, *Le millénaire approche*, que l'on peut voir à Avignon, et *Perestroïka*. En trois actes – *Mauvaises nouvelles, In vitro* et *Pas encore conscient, avant l'aube – le Millénaire* projette en scène le sida, l'homosexualité et son corollaire inquiet, l'hétérosexualité, l'amour aussi, et encore la politique, la religion, la famille, la justice.

A la lire dans sa version originale, mieux qu'à l'entendre dans la traduction française de Gérard Wajcman qui n'a pas retrouvé le goût du texte de Kushner pour l'altérité, l'aspérité, la cocasserie du langage et les abîmes de l'âme humaine, on comprend pourquoi *Angels in America* cavalcade sur les continents comme feu sur les garrigues. Le moins qu'on puisse dire est que Kushner manie la plume comme d'*autres le lance-flamme. Il connaît* ses classiques – qu'ils soient élisabéthains ou juifs d'Europe centrale – mais aussi ses contemporains, et parmi eux les plus ineptes, ces auteurs de boulevard à qui il emprunte canapés et luminaires, portes qui claquent et quiproquos. Il n'a peur de rien et règle ses comptes.

Les seconds rôles incarnent tous les intégrismes. Ils côtoient un quatuor de personnages plus humains, plus subtils, et un quintette des héros. La première s'appelle Harper Pitt (Marie-Armelle Deguy), elle redoute par-dessus tout le déchirement de la couche d'ozone et n'en finit pas de méditer sur les interdits de sa religion ; elle est mormone, comme son mari, Joe (Yves Lambrecht), tout à sa carrière de juriste dans l'ombre effrayante de Roy Cohn (Jean-Yves Chatelais). Entre la jeune femme et son mari, un lit sans passion, Joe préférant sans l'admettre le corps d'amants de fortune à celui de sa femme. Leurs pas croiseront bientôt ceux d'un autre couple déchiré, celui de Prior Walter (André Baeyens), blondinet dégingandé d'origine irlandaise, et Louis Ironson (Nicolas Delpeyrat), son petit amant juif de Brooklyn. Prior est atteint du sida ; Louis le quittera, terrifié par la maladie, lâche jusqu'à philosopher sur la liberté de l'homme à assumer ses renoncements.



Dans les dérèglements du monde

Il faut une santé d'acier pour aborder une telle pièce. D'abord parce qu'elle dit sans fard la maladie la plus sournoise qui soit, son apparition, son cheminement dans et sur le corps humain, les humiliations physiques d'un organisme qui se délite. Une sorte de précipité pédagogique d'une violence absolue dans une gélule d'humour fou. Pas un personnage qui ne soit assailli des troubles les plus profonds, embarqué sans y pouvoir mais dans les dérèglements du monde. Dans le décor d'Emmanuel Peduzzi – superbe mur de brique aux reflets rouge et or à l'aplomb d'une rue asphaltée, surmonté d'un simple drapeau américain –, les acteurs sont le mécanisme affolé d'une boussole qui a perdu le nord. Jean-Yves Chatelais trouve en Cohn un *sparring partner* à sa mesure : un acteur subtil pour une brute ambivalente. Et on se souviendra longtemps de la caractérisation *impeccable de Harper Pitt par* Marie-Armelle Deguy.

Après Avignon, *Le millénaire approche* débarquera à Aubervilliers. Le temps nécessaire à Brigitte Jaques pour libérer une mise en scène beaucoup trop sage, imaginer et imaginer encore les éclairs qui lui font défaut. A la fin du spectacle, un ange surgit de nulle part. Merveilleux, irréel, comme devrait l'être cette « fantaisie » qui pèche ici par trop de réalisme, ailleurs par trop de *distance et excès de systématisme*. On serait tenté de dire : par trop de *réflexion*. On voudrait que Brigitte Jaques lâche la bride de ses sentiments. Kushner est un homme de cœur ; elle, une femme de tête.

OLIVIER SCHMITT

▶ Jusqu'au 19 juillet, à 22 heures *(sauf le 14)*.



BRIGITTE ENGUERAND

COMMUNION **La Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, de l'autre côté du Rhône, est le havre des festivaliers en quête d'un peu de paix, de fraîcheur et de rencontres fortuites. Là, toute l'année, les auteurs dramatiques ont remplacé les moines dans de petites cellules réhabilitées pour eux. L'été venu, ils partent à la rencontre du public ; du papier, les mots s'échappent en paroles d'acteurs, à la faveur de lectures ou de spectacles achevés. Alors, le Centre national des écritures du spectacle prend toute sa mesure. La Chartreuse s'ouvre aussi aux compositeurs, interprètes et élèves du Centre Acanthes, où s'élaborent les sons, les musiques d'aujourd'hui. Cours et ateliers s'enchaînent, concerts des stagiaires et des maîtres se multiplient. Dans les cours, les cloîtres, les jardins, les recherches les plus exigeantes sont l'objet de discussions serrées que rien n'arrête, et surtout pas la nuit.**

AMPHITRYON, au Théâtre municipal

Inoubliable nuit

Un plancher en pente se perd dans le noir et se relève, devient une palissade. La découpure nette et panoramique d'un ciel mystérieux devient l'ouverture lumineuse d'une maison. Deux échelles s'élèvent jusqu'au ciel et se rapprochent pour se fermer comme une grille inviolable. La nuit se confond avec l'aube, le jour se défait dans le crépuscule. L'ambiance du décor de Stéphane Braunschweig pour cet *Amphitryon*, de Kleist, n'est pas sans évoquer celle de son précédent spectacle, *le Conte d'hiver*, de Shakespeare, et c'est délibéré.

Le Conte d'hiver était une rêverie mélancolique sur le faux et le vrai de l'amour et des êtres, sur une réalité qui se dérobe dans le jeu des paroles. Tout naturellement, Stéphane Braunschweig a eu envie de poursuivre sa quête de l'insaisissable vérité.

Dans les grandes lignes, Kleist a suivi l'intrigue de Molière : amoureux d'Alcmène, femme d'Amphitryon, Jupiter prend l'allure et le visage du général en campagne et passe une nuit merveilleuse, d'où naîtra Hercule. Il est accompagné de Mercure qui sous le visage et l'allure du valet Sosie, fait le guet. Du vaudeville olympien, Molière a tiré une comédie de mœurs que Stéphane Braunschweig laisse à d'autres le soin d'explorer. Ce qui l'intéresse, dit-il, c'est « *la crise du langage... A travers lui, la réalité objective n'est plus accessible.* » Il cite Kafka : « *On ne peut communiquer que ce que l'on n'est pas, c'est à dire le mensonge* ».

Mais il y a autre chose dans ce spectacle : il raconte l'inquiétude de tout être humain face à son « semblable », l'autre qui pourrait être lui, l'image qu'il offre, celle qu'il voudrait offrir. Au cours d'une nuit unique, Alcmène a aimé, comme elle ne pourra plus jamais aimer, une image idéale d'Amphitryon. Charis, épouse de Sosie, aura nourri un homme, dont la muflerie la fascine, de plats les plus succulents. C'est la retombée de cette nuit divine qui est insupportable. Face à Alcmène, Amphitryon ressent la blessure de sa banalité.

Des personnages qui font « comme si »

Alors, arrivent les questions auxquelles il ne peut répondre : qui est cette femme que je croyais connaître, quel est cet homme que je croyais être ? Les femmes font preuve d'une sorte de sagesse, entre fuite dans le fantasme et résignation. Face au vrai Sosie, Charis préfère imaginer voir un Dieu. Dans les bras de Jupiter, Alcmène accepte sans réticences la révélation de la sensualité. Dans ceux d'Amphitryon, elle soupire et se blottit, les yeux fermés. Sur cette amère douceur se termine la pièce.

Plus que de vérité, peut-être, Stéphane Braunschweig parle d'innocence. L'innocence des moments de dépassement, moments fulgurants, fugitifs. Innocent bonheur de l'éphémère, que Jupiter l'Eternel vient chercher. Contrairement à ce qui se passait dans le magnifique spectacle de Klaus Grüber présenté à l'Odéon en 1991, les personnages, ici, agissent et souffrent sans perversité : c'est leur force et leur faiblesse. *Ils font « comme si »*, à la façon des enfants, mais ne sont *pas des enfants. Ils jouent à ne pas* savoir, mais s'ils ne peuvent pas dire, ils savent.

Entre Sosie (Claude Duparfait) et Mercure (Mohamed Rouhabi) s'établit un jeu nerveux, directement théâtral, plutôt méchant. Alexandra Scicluna (Charis) hésite, elle n'a pas encore trouvé son personnage, non plus Flore Lefebvre des Noettes, qui, d'Alcmène, apporte seulement le goût du bonheur. Pierre-Alain Chapuis (Jupiter) et Daniel Znyk (Amphitryon) donnent toute la force et la dérision du spectacle, ses ambiguïtés. De bout en bout, il sont « *semblablement* » émouvants. Ils se ressemblent, l'un – parfois Jupiter, parfois Amphitryon – pourrait être l'ébauche de l'autre. Ils se fondent dans la sensibilité d'un spectacle évidemment intelligent, aux images simples superbement raffinées.

COLETTE GODARD

▶ Théâtre municipal, jusqu'au 16 juillet, à 21 h 30. A 18 heures, *Sur le théâtre de marionnettes*, de Kleist, entrée libre.

ANTOINE VITEZ, LE JEU ET LA RAISON,
une exposition à l'église des Célestins

« Tu meurs et le temps est court »

Une église, haute, profonde, le sol est du sable gris, et les verrières, là-haut, comme des *orbites vides géantes, donnent* sur des frondaisons. Trois *marches*, l'ombre et le petit froid d'une cave. Tout de suite après le porche, là où peut-être autrefois fut placé le baptistère, la grande photographie d'un homme, beau comme un arbre : Paul Vitez. Le père.

Anarchiste. Puis membre du Parti communiste. Antoine Vitez a pris cette image peu de temps avant la mort de son père. « *Maintenant que mon père est mort, je me regarde dans les glaces* », écrit aussi Vitez. Imaginer les miroirs, dans la demeure de Vitez : les parents passent, comme des absences. On ne se regarde pas. Le père était photographe.

1938 : une image de la mère. Elle est couchée à même la terre, elle joue avec Antoine, huit ans. Sur le chandail tricoté main du petit garçon, une *mouette, en laine blanche*. La photographie fait penser à Sept-Epées et la Bouchère, « nageant » sur le parquet bleu, dans *le Soulier de Satin*, au Palais des papes.

Demi-tour. Des papiers, une carte de pointage au chômage, 1953. Vitez Antoine, né le 20 décembre 1930, à Paris. « *Spécialité : jeune premier.* »

Une « irréductible différence »

« *J'ai vécu le chômage absolu, le chômage dans lequel on se rend compte qu'on n'a rien qui puisse intéresser personne.* » Pas loin de là, sous la même vitre, la fine écriture nette penchée d'Antoine : les 3 067 feuillets de sa traduction du *Don paisible*, de Cholokhov. Photographies prises par Vitez à Moscou : les isbas en troncs de bouleau oubliées entre les « barres » d'immeubles neufs, les quais bordés de dômes or et bleu, les étranges parcs d'autrefois, propriétés privées des princes, avec les babas jardinières *en blouse blanche qui* laissent les enfants cueillir tout de suite les pivoines qu'elles viennent de planter (dans chaque palais, un théâtre).

Subitement, la voix de Vitez, qui sort d'un pilier de l'église, coupante, sans réplique, furibarde presque (d'un calme furibard) : « *Le théâtre, c'est quand* même du réel ! On manipule du *réel !* » (une photographie le montre debout sur une chaise, devant les étudiants). Trois mètres plus loin, sur la droite du *chœur, une phrase en majuscules grises* : « *L'extérieur, au théâtre, n'est jamais qu'un intérieur enchanté.* » Maquettes des décors de Yannis Kokkos, les cargos au loin derrière la chambre d'Electre, l'arbre de *l'Echange* sur fond d'incendie.

Entre les portants de l'exposition, le regard donne sur les chapelles vides de l'église. Deux caravelles du *Soulier* sont sagement à l'ancre, sous les voûtes. Une page presque blanche de Vitez, comme un cerf-volant : « *Pierres, hélices, Inscriptions funéraires, la poésie.* » Qu'a-t-il voulu dire ? Mais voici des cahiers de classe de Vitez enfant. Poète : « *La Muse : Viens, farouche mortel ! Allons dans l'Univers ! Viens à moi, poète, paresseux mortel !* » L'auteur a dix ans.

La voix de Vitez, de nouveau, mais cette fois qui sort de terre : « *L'ensemble de ma conduite spirituelle, c'est l'idée d'une irréductible différence.* » Vitez habité, jour et nuit, par l'imagination d'une solitude. « *Marcher sur le chemin désert... Mais téléphone, lettres, discussions, contacts, réunions...* »

La voix, cette fois, vient de *nulle part, elle est d'ailleurs* moins sûre : « *C'est la répétition, aussi, qui fait le rêve.* » 1969 : Vitez photographie l'île de Samos. Sa première rencontre avec le poète Yannis Ritsos. Des quais vides, des mers vides. Juste un homme à cheveux blancs, assis sur une chaise de paille au bord d'un débarcadère, un paquet blanc sous la chaise. Ses seuls biens ? Pas de navire.

La seule image tout à fait détendue dans l'église : Vitez et Pierre Vial. Chacun sous un chapeau *trop grand. Deux chenapans*, qui viennent de faire une grosse bêtise, pas de leur âge. La liberté d'avoir vu ensemble des misères, d'avoir tenu bon ensemble. Jeunesse. Oui, deux voyous. Une seconde de liberté *de vivre (Vitez ne comprenait* pas que l'on veuille, sans plus, *vivre)*. Image poignante. C'est dans *Faust*.

Mais quelle solitude, à voir ses photographies. A entendre sa voix : « *Tu meurs, et le temps est court.* »

MICHEL COURNOT

▶ Jusqu'au 2 août, de 14 h 30 à 20 heures (sauf le 14 juillet).

DEUXIÈMES ACADÉMIES MUSICALES, à Saintes

Abondance de biens

SAINTES
de notre envoyé spécial

En abscisse : les six horaires et *les huit lieux. En ordonnée* : les dates – du 8 au 16 juillet – avec œuvres, compositeurs et interprètes. Soit un programme assez unique en son genre. Aux Académies musicales de Saintes, le cinéma (Satyajit Ray, Joao Cesar *Monteiro, Michael Hanecke et* Woody Allen) met un terme à des journées inaugurées le matin par des conférences (« L'Europe politique au XVIIe et au XVIIIe siècle », « *De l'Allemagne* de Mme de Staël », etc.). Entre ces *deux pôles temporels*, le Festival propose des cantates de Bach dirigées par Philippe Herreweghe, Christophe Coin ou Jos Van Immerseel, des récitals de piano et de clavecin (Andreas Staier, Pierre Hantaï), de la musique de *chambre romantique*, la *Messe en ut mineur*, de Mozart, le *Concerto pour violoncelle*, de Schumann, un récital Debussy et Ravel par la soprano Sandrine Piau, le premier état du *Tricorne*, de Manuel de Falla par l'Orchestre de chambre du *Théâtre Lliure de Barcelone*, de la musique de la cour du roi de Chypre Janus Ier, par Paul Van Nevel et l'Ensemble Huelgas, etc. Sur instruments anciens ou pas, là n'est pas le problème. Philippe Herreweghe, maître artistique des *lieux, souhaite surtout réunir des* interprètes aventureux.

Le concert d'ouverture, vendredi 8 juillet au soir, proposait au nombreux public réuni dans l'abbaye aux Dames sept contrepoints de *l'Art de la fugue* de Bach *dans une réalisation qui oppose un* quatuor à l'ensemble des cordes. Pas toujours très justes, ces cordes anciennes, mais les musiciens avaient envie de s'essayer au monument. Pourtant, lorsque les intervalles des lignes horizontales ne sont pas impeccablement restitués, l'oreille ne peut suivre la polyphonie sans effort. D'autant que l'acoustique de l'abbaye aux Dames est trop floue pour cette musique. Herreweghe et ses musiciens auront tout de même épaté *par leur liberté d'allure et une* sorte de grâce qui humanisent la dernière œuvre de Bach.

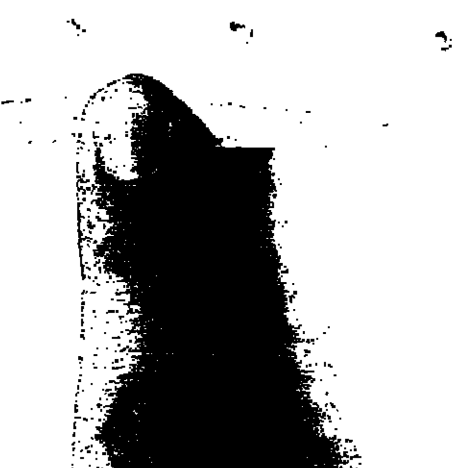
Au même programme, la *Cantate BWV 198 « Trauer-Ode »* par le Collegium Vocale de Gand et la Chapelle royale. Interprétation d'une liberté d'allure extraordinaire, avec des rubatos expressifs *schumanniens et d'une grande* propreté technique cette fois – hormis les deux gambistes du continuo. Le Bach de Herreweghe a aussi peu à voir avec le style machiniste en vogue dans les années 50 qu'avec celui d'Harnoncourt, beaucoup plus violent, ou celui de Leonhardt, qui *concentre trop son attention sur le* texte.

Saintes élargit son *répertoire* au XIXe et au XXe siècle, sans avoir de salles à l'acoustique appropriée, mais ce problème très important devrait être résolu dans les années à venir. Perdu dans l'église de Saint-Pallais, le luth de Brian Feehan sonne à la fois tout petit et détimbré, ses basses roulent et bavent sur le médium. Dans l'abbaye aux Dames le grand piano Erard d'Andreas *Staïer est noyé dans l'écho*, et la réhabilitation de Jan Ladislav Dussek, compositeur et virtuose praguois (1760-1812), tourne court. Que pourront donner la *Deuxième Symphonie*, le *Concerto pour violoncelle* et le *Quintette pour piano*, de Schumann, dans ces conditions ?

ALAIN LOMPECH

▶ Prochains concerts : cantates de Bach, direction Christophe Coin (le 13 juillet), Schumann, par Christophe Coin (violoncelle), et l'*Orchestre des Champs-Elysées* (le 14), Manuel de Falla, par l'Orchestre Lliure de Barcelone et récital Debussy-Ravel, par Sandrine Piau (le 15), *Messe en ut mineur*, de Mozart, par Herreweghe (le 16). Tél. : 46-97-48-48 (Saintes) ; Minitel 3615 ABBAYEDAMES.

OPÉRA BASTILLE : matinée gratuite le 14 juillet. –Conformément à la tradition, l'Opéra national de Paris Bastille propose une matinée gratuite le jour de la fête nationale. C'est *Carmen, de Bizet, dans la* mise en scène de José-Luis Gomez *et sous la direction de Serge Baudo*, qui sera offerte aux Parisiens à partir de 15 heures. Béatrice Uria-Monzon reprendra le rôle-titre, Vinson Cole incarnera Don José, et Gino Quilico, Escamillo.



ARTS

Un Gainsborough contesté mis en vente chez Sotheby's

Les aventures d'une duchesse volage

Malgré l'échec de la vente de *l'Immaculée Conception* dont l'attribution à Vélasquez était contestée (*le Monde* du 8 juillet), Sotheby's devait tenter, mercredi 13 juillet, à Londres, de vendre un portrait de Georgiana, duchesse de Devonshire. L'œuvre est attribuée à Thomas Gainsborough, mais son origine reste mystérieuse.

Il était une fois une jeune fille nommée Lady Georgiana Spencer. En 1774, elle avait dix-sept ans, une belle chevelure blonde, des charmes puissants, une excellente éducation et quelque goût pour les aventures amoureuses. Cette année-là, elle épousa William Cavendish, cinquième duc de Devonshire, l'un des hommes les plus riches du royaume. Elle prit alors plaisir à régner sur une cour d'admirateurs, d'hommes politiques, d'hommes de lettres et d'artistes, tous pressés de rendre hommage à tant de beauté et d'esprit.

Elle prit encore d'autres habitudes, moins dignes de ses titres, la boisson, le jeu – où il lui était indifférent de perdre gros – et l'immoralité. Il est vrai qu'en ce domaine son époux ne pouvait lui faire la leçon, ayant institué l'habitude du ménage à trois entre lui, la duchesse, dont il eut trois enfants, et une dame Foster qu'il rendit mère par deux fois. On ne saurait s'étonner que des manières si hardies aient intéressé le public, qui s'indigna, et les peintres, qui firent bien des portraits de la grande dame libertine. Sir Joshua Reynolds – un homme convenable celui-là – la représenta, l'une de ses filles sur les genoux, exquise allégorie de la maternité et de la pureté, pieux mensonge. Thomas Gainsborough la peignit comme elle était, arrogante, les bras chargés de roses, la gorge drapée d'une mousseline transparente, le regard entre provocation et moquerie. La duchesse lui plaisait tant qu'il la fit poser plusieurs fois, laissant d'elle à la postérité éblouie esquisses et tableaux.

D.R.

« Portrait de Georgiana, duchesse de Devonshire »

Il mourut en 1788, Lady Georgiana en 1806, et le tableau disparut étrangement pendant un demi-siècle. Après quelques péripéties, il réapparut en 1876, quand fut dispersée la collection d'un soyeux londonien, Wynn Ellis. La duchesse suscita alors, à titre posthume, un nouveau scandale. Le 6 mai 1876, devant une salle subjuguée par l'œuvre et l'événement, le marchand William Agnew poussa les enchères jusqu'à la somme de 10 100 guinées – à peu près 2 millions de livres actuelles, 18 millions de francs –, l'enchère la plus élevée jamais payée jusqu'alors pour une peinture. Le prix et la légende de Georgiana suscitèrent aussitôt un regain d'engouement. Les amateurs se précipitèrent chez Agnew pour admirer la toile, d'autant que deux banquiers se la disputaient déjà, l'Américain Junius Morgan contre l'Européen Rothschild.

Ils ne l'eurent ni l'un ni l'autre – parce que commença alors la troisième affaire, la plus extravagante et celle qui pose le plus de problèmes. Dans la nuit du 25 au 26 mai 1876, le tableau fut volé chez Agnew, au 39 de l'Old Bond Street, par un nommé Adam Worth et deux complices. Worth se fit hisser jusqu'à une fenêtre, découpa la toile, la marouffla sur un rouleau de papier, s'en fut par la même voie et disparut, la duchesse sous le bras.

Il faudrait un livre pour décrire la vie d'Adam Worth, escroc et voleur de réputation internationale, l'un des modèles de Moriarty, l'ennemi mortel de Sherlock Holmes dans les romans de Conan Doyle. Né aux Etats-Unis en 1844 dans une bonne famille, il se prétendit mort pendant une bataille de la guerre de Sécession avant de renaître pick-pocket à New-York et de faire carrière dans la pègre grâce à son sens de l'organisation et son audace. Devenu Henry Raymond en Grande-Bretagne, après s'être évadé de Sing Sing, il y pratiqua assidûment la polygamie et le cambriolage, puis découvrit Paris et fonda l'American Bar, quartier général de sa bande.

Après le vol de la toile, il vécut tantôt à New-York, tantôt en Afrique du Sud, le temps d'y voler – nouveau record – 600 000 dollars en diamants bruts à Kimberley. L'agence Pinkerton, Scotland Yard, la Sûreté et les compagnies d'assurance le poursuivirent en vain jusqu'à sa mort, en 1902. Peu auparavant, le 27 mars 1901, Worth-Raymond avait restitué la toile à Agnew lors d'une rencontre rocambolesque à Chicago. On ne sait combien le marchand avait payé pour regagner la duchesse. Ce qui est sûr, c'est qu'Agnew la revendit le 12 avril à Pierpont Morgan, fils de Junius, non moins amoureux de la belle que son père et que Worth. La toile entrait dans les collections de la famille Morgan. Elle en sort aujourd'hui, pour être vendue à nouveau, dans la matinée du 13 juillet.

Dès 1876, il y avait eu des sceptiques

Mais que vendra-t-on, sur une estimation de 200 000 à 300 000 livres (2 à 3 millions de francs) ? Le portrait très convoité d'une dame très remarquable par un peintre très illustre ? Certains, en dépit des apparences, osent en douter. Dès 1876, il y avait eu des sceptiques, à commencer par le peintre préraphaélite Millais et les descendants de Lady Georgiana. Les seconds ne reconnaissaient pas leur aïeule, le premier ne reconnaissait pas la main de Gainsborough. Un autre élément complique l'affaire : la toile présentée par Sotheby's a la curieuse particularité de ne pas être exactement la même que celle qu'acheta, exposa et photographia Agnew en 1876. Elle mesurait alors 60 pouces de haut et 45 de large, soit 152,40 par 114,30 cm. Elle mesure aujourd'hui 50 pouces de haut et 40 de large, soit 127 par 101,5 cm. Faut-il croire que Worth l'aurait amputé de quatre bandes latérales ? Cela expliquerait l'absence d'un élément d'architecture sur la droite, de la végétation à gauche et en haut et d'une partie importante de la robe dans la partie inférieure.

Mais pourquoi ces découpages, auxquels Worth aurait procédé non pas pendant le vol – les rapports du temps les mentionneraient et n'en disent mot –, mais après ? Pour transporter la toile plus commodément ? On a peine à le croire. Par souci d'esthétique, le voleur corrigeant la composition du maître ? Ce serait piquant, mais assez invraisemblable néanmoins. Sherlock Holmes n'eut pas manqué de vérifier des hypothèses plus élaborées, à la mesure de l'ingéniosité d'Adam Worth. Il aurait songé à une substitution ou à une copie et se serait aussi souvenu que Gainsborough exécuta non pas un mais plusieurs portraits de la duchesse. Les aventures de Lady Georgiana ne sont pas finies.

PHILIPPE DAGEN

REPÈRES

LOUVRE

La surveillance en question

Le directeur du Musée du Louvre, Michel Laclotte a lancé un appel au voleur du pastel de Robert Nanteuil, dérobé dimanche 10 juillet (*le Monde* du 12 juillet), lui demandant de prendre soin de l'œuvre, le *Portrait de Jean Dorieu* (1660) qui est extrêmement fragile. M. Laclotte s'est d'autre part interrogé sur le mobile du vol. Ce tableau du XVII[e] siècle, connu de tous les experts, est impossible à revendre sur les marchés réguliers. Quant à l'hypothèse d'un acte commandité par un collectionneur privé, M. Laclotte a déclaré : *« Les collections sont faites pour être montrées. Or, si cela était le cas, nous retrouverions la trace du pastel un jour ou l'autre. »* Le vol a été commis un jour de forte affluence (27 000 visiteurs dans la journée). Le tableau n'était pas protégé par un système d'alarme, qui, selon la direction, serait trop coûteux à installer sur l'ensemble des œuvres. Le pastel et la vitre ont été séparés du cadre, opération nécessitant trois à quatre minutes. Selon la direction, la galerie de l'aile Sully où le vol a été commis est surveillée par des rondes effectuées tous les quarts d'heure, mais il semble que les intervalles soient parfois beaucoup plus longs.

PATRIMOINE

Les raisons du départ du directeur des Musées de France

Le départ de Jacques Sallois de la direction des Musées de France, annoncé jeudi 7 juillet, est la conséquence d'une accumulation de désaccords entre le haut fonctionnaire, seul directeur encore en place parmi ceux qu'avait nommés Jack Lang, et le ministre de la culture et de la francophonie. M. Sallois *« s'apprêtait à présenter sa démission »* à la suite d'un conflit au sujet de la nomination du nouveau conservateur du Musée Cluny. Le directeur des musées soutenant la candidature d'un membre du corps des conservateurs alors que M. Toubon préférait une personnalité venue de la Ville de Paris.

De son côté, Hubert Astier, directeur du cabinet du ministre de la culture, a déclaré que M. Toubon avait demandé sa démission à M. Sallois avant que celui-ci ne l'ait présentée. M. Astier explique la démarche du ministre par *« le blocage de la DMF »* consécutif à l'abandon du projet de loi sur les musées préparé sous l'égide de M. Sallois. En attendant la nomination de son successeur lors d'un prochain conseil des ministres (probablement le 20 juillet), le directeur des musées reste en fonction. L'identité de ce successeur n'est pas connue mais il s'agira en tout état de cause d'une personnalité issue du corps des conservateurs.

ERRATUM : Paris Quartier d'été. – *Le Monde* offre deux cents places à ses lecteurs au festival Paris Quartier d'été. Dans le coupon de réservation publié dans notre numéro du 9 juillet, l'adresse à laquelle il doit être expédié a malheureusement été omise. Il doit parvenir à Paris Quartier d'été, 43, rue de Rivoli, 75001 Paris (tél. : 40-28-40-33).

DANS NOTRE PROCHAIN NUMERO

Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

En Italie

La RAI sera dirigée par un Conseil de « super-managers»

ROME

de notre correspondante

Contre toute attente, la RAI, la chaîne publique italienne, a, depuis lundi 11 juillet, tard dans la soirée, un nouveau Conseil d'administration. L'Italie berlusconienne, qui n'en est plus à un miracle près ces jours-ci, vient de retourner en trois heures, trois jours de crise qui avaient fini par menacer l'équilibre instable de la majorité et celui, plus compliqué, de la présidence du Parlement.

Si l'on en croit les premiers commentaires, à la RAI des « professeurs » du Conseil d'administration précédent, succède une RAI des « super-managers». A un Conseil plutôt séduit par la gauche, fait suite un Conseil accepté par le centre-droit. Pour le reste, les cinq personnalités choisies sont assez peu connues du public.

Il s'agit de Letizia Moratti, qui devrait présider le Conseil, un boursier milanais richissime et reconnue pour ses qualités de gestionnaire ; de l'historien catholique, spécialiste du Moyen Age, Franco Cardini ; du jeune ingénieur-éditeur Alfio Marchini, plutôt bien vu au PDS (ex-PCI) ; de l'administrateur délégué de l'Agence de presse ASCA, Mauro Miccio, soutenu par le patronat, et d'Ennio Presutti, bien vu de Forza Italia et qui siège dans le Conseil d'administration d'un nombre incalculable d'entreprises de prestige.

Mais pour en arriver là, que de tensions et de combats d'arrière garde ! En réalité, trois membres du conseil sur cinq avaient été suggérés en fin de semaine dernière par le président de la Chambre, Irene Pivetti, de la Ligue. Choix un peu trop partisan qui avait suscité un blocage du président du Sénat, Carlo Scognamiglio, de Forza Italia. Ce dernier serait même allé consulter le président du Conseil, Silvio Berlusconi, en marge du G7 à Naples. Dans les couloirs du Palais Chigi à Rome, on entendait alors parler de la possibilité d'un « sommet de la majorité» pour débattre des candidatures.

Propos qui semblaient naïfs ou vraiment énormes dans un contexte aussi explosif, alors que le gouvernement, soupçonné de vouloir faire main basse sur la RAI, devait, au contraire, donner des garanties d'indépendance au service public. D'où la fureur d'Irene Pivetti dénonçait ouvertement ce qu'elle appelait *« d'inadmissibles pressions»*. Rappelant avec justesse qu'il était de la seule compétence des présidents des Chambres de procéder aux nominations concernées.

Protéger « la liberté de parole »

Et puis, lundi soir, après un entretien avec le chef de l'Etat, Oscar Luigi Scalfaro, les deux présidents sont tombés d'accord. Il a, semble-t-il, suffit de remplacer un des noms avancés par M[me] Pivetti, celui du président des associations de radios et télévisions catholiques, par celui Mauro Miccio, proche du président du patronat et voulu par Alliance nationale (extrême droite), pour que le tour soit joué. Dans le rapport de forces politiques, le nouveau Conseil se situe donc désormais nettement plus dans la zone d'influence de Forza Italia et de son allié privilégié Alliance nationale.

Que fera ce nouveau Conseil et cette bataille « politique » sur les nominations va-t-elle se répercuter sur la future gestion de la RAI ? Ce sera, semble-t-il, l'enjeu d'un autre combat. De la part de l'opposition mais aussi de nombreux journalistes qui, à l'instar d'Indro Montanelli, directeur de *la Voce*, qui a convoqué mardi à Milan un rencontre sur « La deuxième République et le quatrième pouvoir », entendent ne pas laisser *« la liberté de parole »* menacée par un quelconque monopole.

MARIE-CLAUDE DECAMPS

DANS LA PRESSE

M. Balladur à l'ONU

Le Soir (Colette Braeckman) : « M. Balladur souhaite que les forces françaises aient quitté le Rwanda d'ici au 31 juillet, mais le secrétaire général de l'ONU, M. Boutros-Ghali, voudrait, lui, que l'opération Turquoise reste au Rwanda jusqu'en septembre (...). Alors que les propositions de contingents africains se multiplient, on se demande ce qui empêche le secrétaire général de demander à ses amis français de l'aider à les transporter au plus vite afin qu'ils soient à pied d'œuvre. »

Libération (Stephen Smith) : « La cruelle ironie de l'intervention française, pour qui veut bien croire à ses meilleures intentions, c'est qu'elle prouve que l'humanitaire n'est pas seulement la sécurité des armes plus la logistique, le déplacement de vivres et de médicaments. Avouée ou non, elle est toujours un moyen, au service d'une politique aux contours aujourd'hui indéfinis. Aussi, comble de l'injustice, la France, le « gendarme de l'Afrique » pendant la guerre froide, se trouve-t-elle aujourd'hui prise au piège humanitaire pour n'avoir eu que de bonnes intentions .»

Le Figaro (Jacques Jacquet-Francillon) : « Nous sommes seuls au Rwanda, et nous demandons non pas à ne pas rester seuls, mais à être *« relevés »* ; et pas n'importe quand : avant la fin du mois. C'est clair. Jamais relève n'aura été mieux méritée. (...) Au diable les sempiternelles accusations de néocolonialisme lancées par on ne sait plus qui. La France s'est mise gratuitement, au Rwanda, dans un piège.»

Les Échos : « Si ce n'était le rôle passé, à tout le moins ambigu, de la France au Rwanda, la tâche de la France aurait été grandement facilitée. Mais le Conseil aurait eu tort de se défier d'un premier ministre défenseur certes de son pays, mais qui montre chaque fois qu'il en a l'occasion (la semaine dernière en Pologne, hier à New-York) l'étoffe d'un homme d'Etat responsable. Même si chacun admettra que l'exercice n'est pas exempt d'arrière-pensées sur le plan de la politique intérieure. »

France-Soir (Jacques Malmassari) : « Il n'y a pas d'autre test de la volonté de mettre fin à la guerre et de trouver ensuite une solution politique à la cohabitation des communautés. Tous les Africains retiennent leur souffle. Si, dans son action généreuse, la France reste isolée diplomatiquement, politiquement et militairement, chacun saura que c'est non seulement le Rwanda qui est livré à lui-même, mais nombre d'autres pays menacés, eux aussi, par la folie des luttes ethniques et les explosions de la misère. »

L'Humanité : « L'isolement de la France demeure entier en la matière, d'autant plus que le caractère intempestif de la mise en place au sud-ouest du Rwanda d'une zone dite de sécurité provoque plus de désordres que de solutions réelles du problème des réfugiés. »

Europe 1 (Alain Duhamel) : « Depuis la fin de la guerre froide, la communauté internationale a la possibilité de commencer à mettre vraiment en application ces principes [en matière de droits de l'homme et d'ingérence humanitaire]. Disons que jusqu'à présent, ça ne s'est fait de façon ni générale, ni rapide, ni spectaculaire ; et que la France, dans la mesure de ses moyens, essaie de se conduire un petit peu moins mal que les autres, et de respecter un principe de non-indifférence. »

Jugeant sévèrement la gestion de l'ancien président Jean-Yves Haberer

La commission d'enquête parlementaire sur le Crédit lyonnais critique l'absence de contrôle de l'Etat actionnaire

Le rapport de la commission d'enquête parlementaire sur le Crédit lyonnais a été rendu public mardi 12 juillet par le président de cette commission, Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale, et son rapporteur, François d'Aubert, député (UDF) de la Mayenne. La commission avait été créée le 28 avril après l'annonce des énormes pertes de la première banque française en 1993 (6,9 milliards de francs).

Le rapport s'articule en cinq parties avec un avant-propos de *M. Séguin, un état des lieux* détaillé de la situation financière de la banque publique, une recherche des causes de ses difficultés, une mise en avant des responsabilités et une conclusion sur les perspectives de redressement du groupe et sur les contradictions de l'économie mixte. Critiquant l'absence de contrôle de l'Etat actionnaire, le rapport juge sévèrement la gestion de Jean-Yves Haberer, président de l'établissement de 1988 à 1993, estimant qu'il *« porte la responsabilité principale »* des difficultés du Crédit lyonnais. Il stigmatise également le comportement des dirigeants de la banque et, surtout, de ses filiales, en n'hésitant pas à affirmer à leur propos : *« Quant au soupçon de corruption, il ne peut être écarté. »*

Malgré la cohérence du texte adopté par la commission – le communiste et le socialiste ayant voté contre –, le rapport, tel qu'il a été rendu public, présente toutefois deux tonalités bien distinctes. Tandis que, dans un avant-propos introductif, M. Séguin nuance les attaques contre M. Haberer, présenté comme la victime du retournement de la conjoncture et d'une campagne médiatique, et s'en prend à la *« nullité »* de l'Etat actionnaire, le rapport proprement dit s'apparente à un long réquisitoire détaillé sur les erreurs de gestion du Crédit lyonnais et de ses dirigeants.

Quatre grandes filiales (Crédit lyonnais Bank Nederland, Altus Finance, la Société de banque occidentale et International Bankers) sont plus particulièrement mises sur la sellette et jugées responsables des graves difficultés de la banque. Le rapport insiste tout particulièrement sur des soupçons de manquement aux règles déontologiques lors de certaines opérations menées dans ces filiales. La commission insiste finalement moins que prévu sur la défaillance des contrôleurs et de la tutelle de la banque publique. Elle s'en prend toutefois directement à l'Etat actionnaire, accusé à la fois de ne pas définir des missions d'intérêt général et de ne pas se comporter comme un véritable actionnaire d'un établissement dont les activités ne se distinguent pas de celles d'une banque privée de taille comparable. Enfin, le rapporteur se livre à un réquisitoire contre l'*« économie mixte »*, plaidant d'autant plus pour une privatisation à terme du Crédit lyonnais qu'il s'est comporté, ces dernières années, de l'avis même de ses dirigeants, en revendiquant l'autonomie de gestion d'une banque privée.

Contacté mardi 12 juillet, dans la matinée, Jean-Yves Haberer ne manifestait pas, dans une déclaration au *Monde*, une grande surprise face à la sévérité des jugements portés : *« Je ne m'attendais pas à beaucoup de bienveillance de la part d'une commission dont la majorité politique, conforme à celle de l'Assemblée, ne m'est pas particulièrement favorable. »*

L'avant-propos de Philippe Séguin

Président de la commission d'enquête sur le Crédit lyonnais, Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale, a introduit le rapport adopté par les douze commissaires. Nous en publions les principaux passages.

Fallait-il ou ne fallait-il pas créer une commission d'enquête parlementaire sur la situation du Crédit lyonnais et ses origines ? Le débat autour de cette question a été plus vif que ne le laisse supposer la discussion publique des propositions de résolution qui tendaient à de telles investigations. Rien ne dit qu'il ne rebondira pas après la publication du présent rapport. (...)

Eu égard à son enjeu pour la banque, pour la place de Paris et pour l'institution, il a été d'abord décidé, à titre exceptionnel, que le président de l'Assemblée nationale présiderait lui-même la commission d'enquête (...) On notera que la commission, qui a pu ainsi travailler hors de toute pression, aura été guidée de bout en bout par quatre préoccupations : répondre autant que faire se pouvait aux objectifs qui lui étaient fixés ; trouver les moyens d'une appréciation équitable du rôle de l'ensemble des protagonistes et en tout premier lieu de Jean-Yves Haberer ; contribuer – sous la seule réserve de devoirs vis-à-vis de ses mandants – à garantir l'avenir du Crédit lyonnais ; assurer la réputation de l'Assemblée nationale. (...)

L'objet de cette introduction n'est ni de se substituer au rapport, ni de le résumer. Elle tend seulement à l'éclairer et pourra valoir avertissement à ses lecteurs.

1. La commission a estimé dès l'*origine que ses investigations* tiraient leur légitimité de ce que les finances publiques – dont la représentation nationale est garante – étaient appelées à compenser les effets de l'évolution financière du Crédit lyonnais. Pour autant, elle n'a pas pu ne pas manifester sa perplexité sur les critères et la nature même du jugement qu'elle avait à formuler. Cette perplexité tient au fait que les différences entre une banque privée et une banque publique apparaissent fort ténues : elles se limitent au fait que celle-ci est soumise au contrôle a posteriori de la Cour des comptes et non celle-là, et que le président d'une banque publique est seul mandataire social, alors que cette responsabilité est partagée avec le directeur général dans une banque privée.

En revanche, aucun des interlocuteurs de la Commission – on lit bien aucun – n'a pensé pouvoir discerner l'esquisse de l'ombre d'une différence dans les missions imparties à l'une et à l'autre. Au contraire, chacun – et c'était particulièrement vrai des fonctionnaires de l'Etat – a beaucoup insisté sur le fait que la direction d'une banque publique devait disposer de la même liberté de manœuvre, de la même autonomie de décision qu'une banque privée.

(...) Dans ces conditions, il n'y avait plus lieu – comme prévu initialement – de *s'interroger sur* l'efficacité de contrôles spécifiques dont il a été vite établi qu'ils n'existent pas et qu'ils n'ont pas à exister, sauf *a posteriori*, mais sur l'efficacité de l'exercice de son rôle d'actionnaire par l'Etat.

A cet égard, il est vite apparu – – et le rapporteur en donne maints exemples – que cette efficacité est *proche de la nullité. Non en raison* d'une incompétence, ou de faiblesse des représentants de l'Etat au conseil d'administration de la banque, mais parce qu'il est clair que l'Etat ne sait pas au juste en quoi peut ou doit consister son rôle d'actionnaire. (...)

2. Parmi les causes de la situation du Crédit lyonnais ainsi que les détaille le rapporteur, il y a *incontestablement une stratégie* audacieuse qui lui promettait les plus beaux fruits en période de croissance forte mais qui le rendait particulièrement vulnérable à une conjoncture défavorable. Il y a par ailleurs une série de dysfonctionnements – sous-estimation du risque immobilier, autonomie totale de certaines filiales, inadaptation de procédures de *contrôle interne – qui ne vont pas* peu contribuer à transformer la conjonction de certaines difficultés en « affaire ». (...)

La commission a voulu rappeler avec force que la stratégie retenue ne date pas de la gestion de M. Haberer, même si celui-ci a voulu la théoriser (concept de la banque-industrie) : elle remonte à une époque plus ancienne et s'est affirmée sous la présidence de Jean-Maxime Lévêque, nommé en 1986. Il reste que, décidé à devenir *la première banque d'Europe* – voire du monde – comme cela a été indiqué à plusieurs reprises, le *Crédit lyonnais a été plusieurs* années durant en proie à une véritable boulimie d'investissements et de prises de participations, que n'accompagnait pas toujours une juste appréciation des risques. Cela supposait une réorganisation interne qui n'apparut que tardivement, trop tardivement. De surcroît, un pouvoir traditionnellement très centralisé a continué à nourrir sa fatale contrepartie : l'existence de baronnies dont les effets négatifs sont allés croissant.

Il ne faut pas s'étonner qu'un certain nombre d'errements fâcheux de certaines sociétés françaises aient été parfois poussés dans le cas d'espèce à une sorte de paroxysme. (...) La commission a *pu constater qu'au corps défendant* des dirigeants l'étanchéité à l'argent douteux ne pouvait être établie. On sera plus circonspect sur les effets au Crédit lyonnais de la confusion des genres entre la politique et les affaires, dont le statut de la banque, entre autres éléments, pouvait alimenter la rumeur. Non que des symptômes ne puissent en être décelés. Mais du moins aucune des interférences supposées – s'agissant, en tout cas, de la politique française – *n'aura-t-elle eu un effet décisif* sur la situation de l'établissement : il n'est même pas certain à cet égard que les engagements – très discutés – dans Usinor-Sacilor ou dans Aérospatiale *doivent davantage* à un souhait des pouvoirs publics qu'à un choix délibéré de la banque.

C'est assez dire que rien, selon la commission, ne saurait être reproché à Jean-Yves Haberer aux chapitres de la déontologie, de l'honnêteté et de l'honneur. La précision n'est probablement pas inutile si l'on songe aux conditions dans lesquelles l'intéressé a *été révoqué de la présidence* du Crédit national. (...) Pour apprécier la responsabilité de M. Haberer en termes de gestion, et dès lors qu'on aura bien pris conscience des effets du décalage croissant entre stratégie, d'une part, structures et procédures, d'autre part, il convient, dans un souci d'équité, de se demander s'il est bien, comme il le pense, une victime expiatoire nécessaire. Il y a lieu donc d'évaluer – même si cela n'entrait pas dans le domaine d'*investigation de la commission* – les effets de la stratégie retenue par son successeur, qui se caractérise par une volonté de rupture, le souci d'obtenir – avant même d'accepter la présidence de l'établissement – les meilleurs moyens possibles pour conduire le redressement, sa volonté déclarée de corriger l'image de l'établissement à la faveur de la démonstration par voie publique d'un nouveau mode de traitement des dossiers difficiles. Ce choix pérennise une situation déjà ancienne : l'intrusion des médias, de certains élus et de l'opinion dans les affaires du Crédit lyonnais est relativement ancienne et a créé un contexte sans précédent. (...)

3. Le souci de ne pas compromettre l'avenir de l'établissement *et de la place de Paris a été* au centre des préoccupations de la commission sous la seule réserve – *on le répète – de son devoir* de recherche de vérité. Si le président Peyrelevade a repoussé – fièrement... ou prudemment – toute idée de validation de son plan de redressement par la commission, celle-ci ne peut que constater que l'établissement dispose des moyens de restaurer sa réputation, de justifier la confiance de ses clients et même, à terme, de tirer tout le parti possible des audaces d'hier. (...) Il convient d'insister sur le souhait exprimé par la commission de voir confirmées, enclenchées et menées jusqu'à leurs termes les plus plus ultimes toutes les procédures judiciaires relatives aux affaires dans lesquelles la responsabilité de clients *du Crédit lyonnais est engagée.*

(...) 4.La commission souhaite enfin qu'on ne néglige pas que cette crise aura été également révélatrice de problèmes qui dépassent largement l'établissement et qui interpellent l'Etat. Dégradation des mœurs, argent douteux, dérégulations excessives – aux yeux, du moins, de plusieurs commissaires –, insuffisante précision des missions dévolues à la puissance publique, connivences sociologiques : au-delà du problème *propre du Crédit lyonnais*, se sont ces questions que se devait de poser la commission. Elle s'est efforcée d'honorer une responsablilité qui est celle de la représentation nationale.

Le rapport de François d'Aubert

[Le rapport commence par le rappel de la mission de la commission d'enquête sur le Crédit lyonnais créée par l'Assemblée nationale le 28 avril, après la révélation de l'ampleur des pertes de la banque publique.]

I. – L'ÉTAT DES LIEUX

[Cette première partie se limite à un examen comptable et financier du Crédit lyonnais sur la base de l'exercice 1993 et du plan de redressement engagé par son président, Jean Peyrelevade. Elle rappelle que la banque a perdu 6,9 milliards de francs en 1993 après une perte de 1,8 milliard de francs en 1992, alors que les exercices antérieurs étaient fortement bénéficiaires. Ce rappel se conclut ainsi :]

Le Crédit lyonnais traverse à l'évidence l'une des plus graves crises de son histoire. Le plan de redressement mis en œuvre peut toutefois s'appuyer sur de réelles potentialités.

II. – LA RECHERCHE DES CAUSES

A) Une stratégie extrêmement audacieuse.

La stratégie du Crédit lyonnais au cours des dernières années, surtout depuis 1989, est une stratégie (...) de banque *« universelle »* ou plutôt de banque *« multi-activités (...) multi-métiers, multi-marchés, multi-produits, multi-pays »* pour Jean-Yves Haberer. C'est une stratégie qui a alors les faveurs des pouvoirs publics, soucieux de l'activité et de l'emploi, donc des entreprises pour lesquelles le Crédit lyonnais est la banque qui a *« le pouvoir de dire oui »*. (...)

1. – La banque-industrie

Le Crédit lyonnais se distingue en développant le concept de la *« banque-industrie »* tant au niveau de la maison mère que des filiales (Clindus, Clinvest, Altus...). Il s'agit de multiplier les prises de participations dans les entreprises industrielles et commerciales, de façon à soutenir leur développement par un apport en fonds propres et la présence d'un actionnaire de référence. (...) Au total le Crédit lyonnais a, en 1993, environ 1 500 lignes de participations au capital d'entreprises. (...)

En raison de ces prises de participations industrielles, le Crédit lyonnais a contribué à nourrir la spéculation financière comme il l'a fait pour l'immobilier. (...) Cette financiarisation sophistiquée et coûteuse est-elle bien le type d'action que l'on est en droit d'attendre d'une grande banque publique ? Force est en tous cas de constater qu'elle aura nourri la fameuse bulle financière dont on voit bien aujourd'hui les dangers.

2. – La croissance externe en Europe

Le nouveau président *[M. Haberer]* ne tarde pas à faire du développement en Europe un axe de stratégie. (...) Cependant, développer la présence du Crédit lyonnais dans une région déjà surbancarisée coûte cher. (...) Le Crédit lyonnais multiplie les opérations de croissance externe, probablement plus coûteuses en fonds propres que ne l'admet Jean-Yves Haberer (...).

3. – La course aux fonds propres

La stratégie retenue est grande consommatrice de fonds propres alors même que le Crédit lyonnais ne pouvait ni mobiliser, dans de grande proportion son actionnaire, ni lever de capitaux sur le marché du fait de la fameuse règle du « ni-ni » (ni nationalisation, ni privatisation). (...) Dès lors, en dehors d'une contribution en numéraire de la Caisse des dépôts et consignations, le Crédit lyonnais a dû avoir recours à des montages consistant en l'apport *de titres de sociétés publiques par* d'Etat et en des participations croisées. (...) Cependant, il s'agit rarement d'apport en numéraires ; dès lors, pour combler ses besoins de liquidités, le Crédit lyonnais a dû accroître son endettement. (...)

B) Une stratégie d'autant plus exposée aux retournements de conjoncture

1. – Le surinvestissement

(...) La stratégie a conduit la banque à augmenter considérablement le montant de ses prises de participations et le volume de ses concours aux entreprises. Ce *surinvestissement industriel et* financier s'est accompagné d'une politique comparable à bien des égards *dans le secteur de l'immobilier*. La banque s'est donc trouvée de ce fait très exposée aux retournements de conjoncture (...).

2. – Le choc immobilier

L'ampleur du sinistre immobilier subi par le Crédit lyonnais apparait en pleine lumière avec les 42,6 milliards d'actifs transférés dans la structure de cantonnement, dont la majorité est sans doute compromise, pour lesquels les risques latents supportés par l'Etat et donc par les contribuables s'élèvent à 14,4 milliards de francs. Ce montant correspond à des encours qui n'ont pratiquement plus aucune chance d'être remboursés à la banque par ses clients défaillants. (...) Les ordres de grandeur sont considérables. Malheureusement, le total des encours immobiliers du groupe Crédit lyonnais reste imprécis. La *nouvelle direction l'évalue à une* centaine de milliards de francs sans que l'on sache vraiment si cette évaluation est sur ou sous-évaluée. Ce que l'on sait, c'est que le total inclut les concours aux professionnels de l'immobilier (promoteurs, marchands de biens, mais aussi aménageurs de golfes _ cas d'Altus _ ou de stations de sport d'hiver intégrées). Il inclut en outre, désormais, les crédits globaux aux entreprises (crédit « corporate») accordés *aux grands groupes comme* Bouygues, la Générale des eaux ou la Lyonnaise des Eaux, pour la partie des engagements correspondant à des opérations immobilières. (...)

Pour avoir une idée de la totalité des encours immobiliers compromis, il faut en fait additionnerl'encours de la structure de cantonnement (42,6 milliards de francs) et les encours non transférés à cette structure (8 milliards). Le total atteint près de 51 milliards de francs. (...)

a) Comment en est-on arrivé là ?

Le Crédit lyonnais a toujours eu un certain tropisme pour l'immobilier. (...) La banque a été l'un des fers de lance _ en tout cas le plus massif _ du boom immobilier et de la spéculation de la fin das années 80 en France. Une véritable folie spéculative sur les bureaux et les immeubles a été alimentée par la banque en région parisienne. (...)

b) Les déboires en France et à l'étranger

[Le rapport énumère les sinistres immobiliers de la banque et les filiales sinistrées : le groupe Pelège tient le rôle principal dans la première rubrique ; Altus et la SDBO sont au premier plan dans la seconde.]

➡

Les acquis et les atouts de la banque

Le Crédit lyonnais est l'une des plus grandes banques mondiales. La modernisation de son réseau de banque classique et de ses activités de marché, l'extension de ses implantations en Europe et dans le monde, sont à mettre au crédit de sa gestion passée. Quelques chiffres donnent une idée du poids de la première banque *européenne. Son bilan frôle les* 2 000 milliards de francs. L'encours de ses prêts bruts *atteint 970 milliards de francs.* Son produit net bancaire dépasse 53 milliards de francs. *Le Lyonnais compte 8 millions* de clients particuliers en Europe, dont 6 millions en France. Le groupe emploie plus de 71 000 personnes.

Le Crédit lyonnais gère ou conseille plus de 470 milliards de francs de capitaux. Ce montant s'est accru de 70 milliards en 1993 – soit une augmentation de 17 % par rapport à l'année précédente – dont 38 milliards en France et 30 milliards à l'étranger. La banque du boulevard des Italiens propose une gamme de quelque 150 organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), ce qui la situe au tout premier *rang des gestionnaires européens*. Pour les activités de marché, elle arrive au premier rang *des banques introductrices* sur le marché boursier français et sur le marché obligataire *domestique du franc*. Le Crédit lyonnais est également le septième courtier mondial sur valeurs asiatiques et arrive au douzième rang pour les émissions internationales d'actions. La banque dispose de 2 788 agences en France. A l'étranger, elle est à la tête du premier réseau européen avec plus de 900 guichets. Hors du Vieux Continent, elle est *présente* dans 80 pays avec près de 800 implantations.

Le rapport de la commission d'enquête parlementaire sur le Crédit lyonnais

Un constat accablant

Créée à chaud, au lendemain de la révocation surprise de Jean-Yves Haberer (ancien président du Crédit lyonnais) de la tête du Crédit national, la commission d'enquête parlementaire sur la banque publique s'était donné six mois pour présenter ses conclusions. Il lui aura fallu à peine dix semaines pour rendre un rapport sans concession sur la gestion controversée du Lyonnais, sur l'ampleur des pertes en 1993 (6,9 milliards de francs) et sur son sauvetage par l'Etat.

En agissant vite, la commission a pu éviter deux écueils majeurs : ne pas mettre en péril le difficile redressement de la banque et ne pas faire du jugement politique et moral sur la personne de M. Haberer son unique objet. Et cela même si M. Haberer est, de fait, le personnage central de l'histoire du Lyonnais puisque la commission s'est concentrée pour l'essentiel sur la durée de sa présidence de 1988 à 1993.

Premier constat un peu surprenant, le rapport a clairement deux tonalités bien distinctes. Sous la plume de Philippe Séguin, qui en signe l'avant-propos, la modération dans le jugement sur la stratégie du Crédit lyonnais et sur les responsabilités, à l'exception toutefois de celles de l'Etat actionnaire, l'emporte. En revanche, sous la plume du rapporteur de la commission d'enquête, François d'Aubert, la nuance fait place à de véritables réquisitoires sur les errements de la banque publique et de ses principales filiales dans la gestion des dossiers à risques. La commission semble en fait avoir fait sienne l'analyse d'un dirigeant de la banque publique qui compare le Lyonnais des dernières années à *« un pays aux structures centrales solides ruiné dans une aventure coloniale sans issue et incapable d'en supporter les pertes »*. Si, vue dans son ensemble, l'aventure semble malchanceuse, vue dans le détail, elle sent parfois le soufre.

Illustration de ces deux sensibilités, M. Séguin s'étonne que le gouvernement ait poursuivi M. Haberer de sa vindicte jusqu'au Crédit national et s'interroge sur l'impact des médias, de certains élus et de l'opinion dans les affaires du Crédit lyonnais. Il stigmatise l'Etat actionnaire, dont l'efficacité est *« proche de la nullité »*, et souligne qu'il ne saurait être fait le moindre reproche en matière de déontologie, d'honnêteté et d'honneur à M. Haberer. Pour le rapporteur de la commission, la responsabilité principale de la situation du Lyonnais revient tout de même à M. Haberer, *« quelles que soient les contradictions de l'Etat actionnaire »*. Si les prédécesseurs de M. Haberer, et notamment Jean-Maxime Lévêque (président de juillet 1986 à septembre 1988), sont à l'origine de certains sinistres, la commission reproche à M. Haberer à la fois de ne pas s'être préoccupé suffisamment de centraliser et couvrir les risques, et d'adapter les structures de la banque à son expansion très rapide. *« M. Haberer a soutenu qu'il aurait dû être maintenu en place, dans cette période difficile, les réserves du Crédit lyonnais devant lui permettre, avec l'amélioration de la conjoncture, de faire face à la situation par ses propres moyens. Tous les éléments du plan de redressement contredisent cette analyse. »*

« Mélange des genres »

Pour autant, la stratégie d'expansion tout azimuts à partir de la fin de 1989, voulue par M. Haberer et encouragée alors par les pouvoirs publics, n'est pas clouée au pilori. Elle est qualifiée d'extrêmement audacieuse mais pas critiquée en tant que telle. La fameuse banque-industrie chère à Jean-Yves Haberer, qui consiste à multiplier les participations industrielles afin de renforcer les liens entre les entreprises et la banque, n'est pas mise en cause. Mais c'est la manière dont elle a été menée qui est critiquée. Il est notamment reproché au Lyonnais de s'être livré à un *« dangereux mélange des genres »*, à savoir de cumuler prises de participations et octroi de crédits qui augmentaient dans des proportions considérables les risques.

D'autant que la banque publique a clairement été au-delà de ses moyens en menant de front la constitution d'un portefeuille de participations qui comptait l'an dernier 1 500 lignes, l'acquisition de filiales bancaires à l'étranger pour créer le premier réseau européen et enfin une stratégie agressive sur les crédits internationaux et les marchés. Pour financer sur quatre à cinq ans une telle expansion, la banque s'est en fait endettée de 50 milliards de francs, qu'elle doit en permanence emprunter sur le marché interbancaire.

La déstabilisation est venue des mésaventures de quatre filiales (Crédit lyonnais Bank Nederland [CLBN], Altus Finance, Société de Banque occidentale [SDBO] et International Bankers SA [IBSA]), aggravées dans des proportions considérables par la crise de l'immobilier. Citant Jean Peyrelevade, l'actuel président du Lyonnais, le rapport évalue les engagements douteux des filiales à 19 milliards de francs pour le CLBN, plus de 5 milliards pour Altus, et entre 2,5 et 3 milliards pour la SDBO et International Bankers SA. De fait, sans ces filiales, la banque aurait pu parfaitement se passer de l'aide de l'Etat.

Le réquisitoire commence réellement avec le détail des engagements du CLBN dans le financement du cinéma et plus particulièrement dans le soutien accordé sans limites au tandem d'hommes d'affaires italiens Giancarlo Parretti et Florio Fiorini, partis en 1990 à la conquête de Hollywood et du studio MGM (Metro Goldwyn Mayer). Non seulement le CLBN a contrevenu à toutes les règles de prudence élémentaires, mais la banque a cherché longtemps à dissimuler l'ampleur des risques pris. *« Le Crédit lyonnais a diffusé dans le public, au Trésor et à l'Assemblée nationale des informations incomplètes, voire inexactes. »*

Les dirigeants de la banque vont également rester sourds aux réserves émises à plusieurs reprises (en 1988 et en 1990) par la Banque centrale des Pays-Bas. Le 15 mars 1990, l'institut d'émission néerlandais attire l'attention du président du Crédit lyonnais sur les rumeurs de blanchiment d'argent sale. Aucune réponse ne lui est faite. La commission souligne que M. Parretti est un repris de justice *« proche d'amis de la Mafia italienne »* et que M. Fiorini, est *« le gestionnaire du célèbre compte Protezione, alimenté par des commissions occultes de la vie politique italienne»*.

Intérêt personnel

Autre filiale sur la sellette, Altus Finance. L'acquisition en 1989 auprès de Thomson de cette banque de marché, créée par Jean-François Hénin, et son expansion débridée ensuite apparaissent comme des caricatures de la stratégie du Lyonnais. Et pour cause, Altus avait pour mission de faire tout ce que sa maison-mère « ne voulait pas, ne savait pas, ou ne pouvait pas faire ». Altus s'est lancé à corps perdu dans des métiers qui lui étaient totalement étrangers, la banque commerciale et plus encore les prise de participations, mais le tout sans structure et sans contrôle. Au fil du temps, la commission souligne qu'Altus est devenu « la maison mère d'une multitude d'autres filiales contrôlant des centaines de sociétés dans un enchevêtrement juridico financier indescriptible, sans cesse en mouvement et incontrôlé ».

Le rapport s'interroge également sur les critères de choix des clients et des partenaires financiers du directeur général d'Altus. Il tombait parfois sur *« d'authentiques repreneurs, fréquemment sur des escrocs, presque toujours sur des aventuriers »*. Le rapport enfonce le clou et s'interroge sur les *« sauveurs repreneurs »* d'Altus... *« peu regardants sur les moyens, très attentifs à l'intéressement aux bénéfices, mais terriblement soucieux de ne pas partager les pertes »*. *Le rapport va jusqu'à soupçonner sans équivoque les dirigeants d'Altus d'avoir mélangé leurs intérêts personnels avec ceux de la banque.*

Un étonnant « droit à la perte »

Pour la SDBO, la banque de Bernard Tapie – dont les engagements auprès de celle-ci s'élevaient à 1,5 milliard de francs au 31 décembre 1993 –, le constat est similaire dans sa brutalité. La SDBO, banque de petite taille, qui par nature avait choisi une clientèle à hauts risques, est devenue pour la commission, *« sous l'impulsion de Pierre Despessailles [son directeur général jusqu'au 30 juin 1992], un haut lieu, discret et feutré, de la spéculation parisienne »*. M. Despessailles est d'ailleurs considéré comme le personnage central du dossier SDBO, bien avant le président de la banque, Michel Gallot. *« L'indépendance de M. Despessailles, son réseau de relations dans des secteurs à la réputation financière discutée, ses rapports très – sans doute trop – personnalisés avec des clients importants qui ne pouvaient qu'apprécier sa disponibilité marginalisaient quelque peu le président de la SDBO... »*

Voilà pour un constat sans concession. Pour ce qui est des responsabilités, au-delà de celles de M. Haberer, le rapport met également en avant celles des principaux dirigeants du Lyonnais et de ses filiales. Le rapporteur indique qu'il aurait apprécié *« de voir certains d'entre eux assumer davantage leurs responsabilités sans chercher à les reporter systématiquement sur le président ou leurs collègues »*. La commission insiste tout particulièrement sur les incertitudes concernant le respect des règles déontologiques dans certains dossiers, même si aucun cas de corruption n'a été découvert ni sanctionné par la banque. Elle s'interroge ouvertement sur *« certaines déconvenues d'une ampleur spécifique au Crédit lyonnais* [qui] *trouvent leur origine dans la promiscuité étonnante de la banque avec des opérateurs de moralité douteuse, connus comme tels sur les places financières et dans le monde judiciaire avant même leur entrée en relation avec le Crédit lyonnais »*. Elle s'étonne tout autant du *« manque de curiosité* [de l'état-major de la banque] *sur les antécédents, y compris judiciaires de quelques partenaires et clients »*.Quand il s'agissait de sauver des clients en difficulté, au CLBN, chez Altus et à la SDBO, on ne fut pas très attentif à la qualité des repreneurs, voire à leur moralité.

Si *« la connivence entre certains clients et leur interlocuteur habituel à la banque »* est dénoncée, à juste titre, à de nombreuses reprises, les jugements portés sur les contrôles internes et externes à la banque sont plus nuancés. L'absence de curiosité et la passivité du conseil d'administration sont soulignées, mais sa nature, sa composition et ses moyens ne l'incitent pas à sortir des sentiers battus. Quant à la commission bancaire, elle se voit reproché d'avoir agi tardivement et avec lenteur. En revanche, les travaux effectués par la Cour des comptes sont mis en avant.

Le fond du débat sur l'économie mixte n'est finalement pas réellement abordé. La commission se contente de souligner qu'il est impossible de distinguer l'activité d'une banque universelle publique de celle d'une banque universelle privée. Soit, mais la faute en revient à qui ? A l'Etat actionnaire, incapable à la fois de se constituer une doctrine et de définir d'éventuelles missions d'intérêt général, et tout aussi incapable de se comporter comme un actionnaire privé en apportant des fonds propres ou en sanctionnant les erreurs de gestion. La fameuse autonomie de gestion des entreprises publiques décrétée au milieu des années 80 se concilie difficilement avec une tutelle étroite. Du coup, l'inefficacité de l'Etat actionnaire et sa toute-puissance donnent aux dirigeants un sentiment de totale impunité. Ce qui permet à M. Haberer de revendiquer devant la commission un étonnant *« droit à la perte »*.

ERIC LESER

➡ c) Le Crédit lyonnais se fait « coller».

Quand apparaissent les prémices du retournement immobilier à la mi-mai 1991, le Crédit lyonnais ne réduit pas la voilure, bien au contraire. La cas Pelège est caractéristique. Les encours sur le groupe sont de 1,7 milliard de francs au 31 décembre 1990. Deux ans plus tard, ils atteignent 4,2 milliards, soit une progression de 146 %. (...) Curieusement, plus la crise se développe, plus le Crédit lyonnais et ses filiales s'engagent dans le financement de l'immobilier. (...)

d) Des provisions immobilières décidées tardivement

(...) C'est l'exercice 1992, présenté en avril 1993, qui marque réellement le début du provisionnement de l'immobilier. (...) Il semble établi que la politique trop prudente de provisionnement du Crédit Lyonnais avait été encouragée et couverte par les pouvoirs publics. Les échéances ont ainsi été repoussées. (...) La politique souple suivie en matière de provisions a en quelque sorte agi comme une drogue douce (...).

On remarque (...) une pléiade d'honoraires et de commissions – à cet égard, la Commission ne peut qu'exprimer des doutes sur la destination de certains honoraires – ; des échanges d'immeubles permettant de faire apparaître des plus values plus ou moins fondées ; des montages inextricables dans le cas où, pour reprendre le contrôle d'actifs, il faut désintéresser le promoteur. (...)

3. – Le transfert des engagements douteux à l'Omnium immobilier de gestion (OIG)

(...) Les actifs transférés à l'OIG s'élèvent à 42,61 milliards de francs. *[Soulignant que la garantie de l'Etat s'élève à 14,4 milliards de francs, la Commission]* s'étonne, s'agissant de la nature de la garantie mise en œuvre et du montant de la somme en cause, que la Parlement n'ait pas eu connaissance de la mise en place de cette structure et que l'utilisation d'un *[tel]* montant ne fasse pas l'objet d'un contrôle suivi de la part de l'Etat et du Parlement.

C) Une stratégie aux implications insuffisamment maîtrisées.

1. – Les insuffisances des procédures centrales

De nombreux témoins entendus par votre Commission ont souligné l'insuffisance des procédures en vigueur au Crédit lyonnais maison mère. (...) Au niveau de chaque directeur central, les délégations sont illimitées. (...) Même si les directeurs généraux adjoints et quelques directeurs centraux peuvent échanger des informations, de manière plus informelle, chaque matin en présence du président à l'occasion d'un comité éxécutif « debout » ou chaque semaine lors d'un comité éxécutif « assis », les insuffisances de cette organisation sont évidentes. (...) En toute état de cause, l'évolution des effectifs réels de l'Inspection générale (111 personnes en 1987, 97 en 1990) suffit à démontrer que le contrôle interne n'était manifestement pas la priorité du Crédit lyonnais avant 1991, alors même que le groupe traversait une période de croissance sans précédent. (...) Au-delà de ces insuffisances au niveau central, le périmètre du contrôle interne pouvait susciter des inquiétudes puisqu'aucune des filiales à risque n'y était intégrée.

2. – Des filiales la bride sur le cou

[Le rapport désigne quatre filiales comme « sources principales, sinon exclusives » *de pertes : par ordre d'importance, le Crédit lyonnais bank Nederland (CLBN), Altus Finance, la Société de banque occidentale (SDBO) et International banker SA (IBI).]* M. Peyrelevade a estimé les ordres de grandeur des engagements douteux de ces filiales de la manière suivante : CLBN, 3,5 milliards de dollars (2 milliards de dollars pour l'ensemble Parretti/SASEA, et 1,5 milliard de dollars pour le cinéma américain hors MGM) ; Altus, 1 milliard de dollars ; SDBO et IBI, 500 millions de dollars chacune. (...)

a) Le Crédit lyonnais Bank Nederland (CLBN)

(...) *[Le rapport insiste sur]* une addition d'engagements particulièrement lourds et risqués, pour certains franchement folkloriques, dont on se demande parfois comment des banquiers professionnels ont pu les prendre, sinon par fascination pour un univers particulièrement brillant et séduisant qu'ils cotoyaient parfois peut-être de trop près. (...)

Force est de constater que le CLBN est resté au moins jusqu'à l'éclatement de l'affaire MGM, une banque vulnérable, notamment par rapport au problème extrèmement grave de la « contribution » volontaire ou involontaire du système bancaire au blanchiment de l'argent sale ou d'origine douteuse. Tous les experts internationaux en particulier ceux du Groupe d'action financier international (GAFI), estiment en effet que les cibles préférés des financiers spécialisés dans le blanchiment sont de petites banques habitués à des montages financiers impliquant des paradis fiiscaux et notamment celles qui sont ffragilisées par des problèmes de profitabilité (...). Or, le CLBN avait quelque ressemblance avec ce profil. (...) La vulnérabilité au blanchiment de l'argent sale est d'autant plus marquée que le principal client de la banque à partir de 1987, via de multiples sociétés, était un conglomérat dirigé par MM. Parretti et Fiorini. L'un, M. Parretti, était un repris de justice proche d'amis de la mafia italienne, et l'autre, M. Fiorini, comme cela a été prouvé en 1993 par la justice de Milan, était le gestionnaire d'un célèbre compte ouvert à l'UBS de Lugano, le compte Protesione, alimenté exclusivement par des commissions occultes de la vie politique italienne. (...)

Si les dirigeants du Crédit Lyonnais admettent aujourd'hui que MM. Fiorini et Parretti étaient des escrocs, ils invoquent le manque d'informations sérieuses àl'époque pour justifier leur « laisser faire » à l'égard des deux aventuriers italiens. (...) Pour sa part, M. Peyrelevade a déclaré que de simples soupçons ou des rumeurs de ce genre lui suffisaient pour refuser un crédit à un éventuel client.

b) Altus Finance

(...) Altus fonctionnait en circuit fermé, sous la direction de M. Hénin *[le directeur général d'Altus]*, sans procéder à des recrutements, mais en recourant fréquemmment à des consultants extérieurs fort bien rémunérés. (...) A ces structures opaques qui ne cessent de révéler des surprises plutôt mauvaises jusqu'à maintenant, s'ajoutaient un style et des méthodes de gestion qui laissent perplexe. Que penser des critères de choix des clients et des partenaires financiers du directeur général d'Altus ? Celui-ci tombait parfois sur d'authentiques repreneurs, fréquemment sur des escrocs, presque toujours sur des aventuriers. (...) Que penser de certaines formules financières d'intéressement ou de participation à des projets, réservées à quelques dirigeants d'Altus, où l'on ne distingue plus très bien ce qui relevait de leurs intérêts personnels et de l'intérêt de l'établissement. (...)

c) La Société de banque occidentale (SDBO)

(...) Parmi les causes identifiées des difficultés du Crédit Lyonnais, la SDBO occupe une place de choix, disproportionnée par rapport à la modestie de son bilan (21 milliards de francs). En deux ans, (1992-1993), elle a perdu 803 millions de francs soit l'équivalent de ses fonds propres et totalise 1 644 millions de provisions (non compris les provisions sur engagements immobiliers transférés à l'OIG). (...). Elle a pris d'autant plus de risques que, dans l'immobilier et l'art, elle était à la fois prêteur et actionnaire. (...) Sous l'impulsion de Pierre Despessailles, la SDBO était devenue un haut lieu, discret et feutré de la spéculation parisienne. *[Le rapport reprend ici la chronologie des relations privilégiées de la SDBO avec Bernard Tapie, notamment lors de son second passage au gouvernement, de décembre 1992 à avril 1993.]*

d) International Bankers SA

(...) IBI, compagnie financière luxembourgeoise, présidée en 1990 par Jean-Maxime Lévêque souhaitait faire de sa filiale française son centre opérationnel et recherchait un actionnaire de référence à la demande de la Banque de France. Le Crédit Lyonnais dont le président avait été de 1986 à 1988 Jean-Maxime Lévêque, accéda fort obligeamment à cette demande. Cet échange de bons procédés s'est révélé désastreux pour la Banque du boulevard des Italiens, puis pour le contribuable appelé là aussi à la rescousse afin de réparer les erreurs de ses dirigeants. *[Le rapporteur s'étonne qu'une telle transaction ait pu avoir lieu alors que dans l'actionnariat de ce groupe financier se trouvait* « une personnalité aussi contreversée que M. Traboulsi » *et qu'on découvrit plus tard qu'International Banker était l'un des banquiers de la SASEA de M. Fiorini. Le rapport ajoute :]* Le président Peyrelevade a évoqué des niveaux anormaux de rémunération et d'honoraires, ainsi que des comportements peu conformes à la déontologie bancaire.

III. – LA RECHERCHE DES RESPONSABILITÉS

A) De l'Etat actionnaire et tuteur.

A la fois actionnaire et tuteur des entreprises publiques, l'Etat a choisi pour organiser ses relations avec elles un système original et hybride. (...) La définition par l'Etat de sa responsabilité apparaît ambiguë et son exercice n'a pas donné, il s'en faut, un résultat satisfaisant.

1.-Une responsabilité ambiguë

a) L'Etat : un actionnaire atypique

(...) Dans son activité quotidienne, rien ne distingue *[le Crédit lyonnais]* des banques privées. Aucune définition par l'Etat d'une quelconque mission de service public d'une banque publique du secteur concurrentiel n'a jamais été établie. (...) Un actionnaire privé aurait-il eu, aurait-il même pu avoir l'attitude de l'Etat actionnaire s'agissant des fonds propres de la banque ? La réponse est probablement non. Il aurait apporté à son entreprise de véritables fonds propres ou s'en serait dégagé. (...)

De manière plus générale, la qualité de l'actionnaire du Crédit lyonnais donne consciemment ou non à ses dirigeants un sentiment de sécurité quelque peu pervers qui tend à fausser l'appréciation du risque bancaire et à atténuer les prudences élémentaires qui s'imposent dans ce domaine. M. Haberer aurait-il revendiqué aussi fortement le fameux « droit à la perte » s'il avait présidé une banque privée et s'il n'avait pu bénéficier, comme président d'une banque publique, d'un adossement à l'Etat et donc in fine du concours forcé du contribuable ? (...)

b) L'autonomie de gestion

Dans le suivi des activités de la banque, l'Etat actionnaire a établi une doctrine dite de l'autonomie de gestion (...) érigée en principe, si ce n'est en dogme. Cette doctrine relève du système conceptuel de l'entreprise publique concurrentielle, elle semble s'imposer à tous les gouvernements quelle que soit leur appartenance politique (...).

La conciliation entre « tutelle » et autonomie devient par nature conflictuelle puisque les deux termes sont antinomiques. (...) Il ressort de l'ensemble des éléments d'information sur lesquels votre Commission a travaillé (...) que l'Etat s'est le plus souvent limité à une forme de contrôle a *posteriori*.

Lire la suite page 20

Le rapport de la commission d'enquête parlementaire sur le Crédit lyonnais

Suite de la page 19

Le fondement même du système retenu voue en effet les représentants de l'Etat à n'exercer qu'un rôle bien modeste au sein du conseil d'administration qui ressemble à une chambre d'enregistrement. On ne peut s'en étonner puisque le président n'est pas responsable devant son conseil. (...)

Il ressort des documents mis à notre disposition que, jusqu'à la mi-1992, le Crédit lyonnais a été l'objet d'une tutelle légère (...). *[A titre d'exemple, le rapport s'étonne de l'absence de réaction de l'Etat actionnaire lors du rachat, puis de la revente d'Adidas par Bernard Tapie alors que]* à chaque fois, un tour de table de sociétés nationalisées joue un rôle déterminant dans le financement des acheteurs et dans le tour de table permettant de constituer le capital. Il est curieux pour le moins que le Trésor se soit aussi totalement abstenu sur le sujet. Il est parallèlement aussi curieux d'ailleurs que M. Haberer ait pu nous déclarer ne pas avoir géré le dossier Tapie. (...)

Cette stratégie, dans ses principes, était en fait totalement approuvée et encouragée par les pouvoirs publics. (...) La convergence de vue stratégique entre MM. Bérégovoy, Trichet et Haberer semble avoir été forte.

2. – L'exercice de la tutelle et le contrôle de l'actionnaire.

(...) La procédure de suivi des engagements n'a été mise en place par le ministre des finances qu'en septembre 1992, alors que la Commission bancaire a renforcé de manière nette sa surveillance sur le Lyonnais à partir de l'été 1991. (...) *[Toutefois, nuançant ce constat du* « caractère tardif de l'intervention des pouvoirs publics », *le rapport souligne que, dès 1989, un dossier donne lieu à un premier contentieux entre la banque et le Trésor, le dossier Pathé. Résistant à la tentative de prise de contrôle de Pathé par M. Parretti, via* « une société écran présidée par Max Théret », *la direction du Trésor obtient de Pierre Bérégovoy le blocage de cet investissement, en juin 1990, pour* « atteinte à l'ordre public ». *N'omettant pas que cette décision a depuis été annulée par le tribunal administratif de Paris, dans un jugement du 16 février dernier, la commission]* estime que ce jugement insuffisamment motivé contribue, au nom d'un juridisme étroit, à semer le doute sur une décision qui s'imposait au nom de la raison d'Etat. Il ne saurait rester sans appel.

Cet épisode ne semble toutefois pas avoir affecté la confiance que le ministre témoignait au président du Crédit lyonnais de l'époque. Les résultats de la banque continuaient d'ailleurs à être globalement satisfaisants. Il est paradoxal qu'au moment même où, en juin 1990, M. Parretti est bloqué dans sa tentative de prise de contrôle de Pathé, la même banque aide le même personnage, par des moyens indirects, à prendre le contrôle de MGM. (...) *[De plus, une note manuscrite du directeur du Trésor, alertant Pierre Bérégovoy, le 31 octobre 1991, sur* « l'exceptionnelle gravité» *des pertes d'Altus Finance, restera sans suite :]* Pierre Bérégovoy a alors souhaité relativiser ces inquiétudes et n'a pas considéré ces informations comme de nature à remettre en cause son soutien à M. Haberer (...). *[Son successeur à Bercy, Michel Sapin, aura la même attitude]* alors même que la préoccupation du Trésor allait croissant à propos des résultats du premier trimestre 1992. (...)

M. Haberer fut donc renouvelé le 24 juin 1992. Pourtant, dès cette époque, plusieurs éléments d'information étaient à la disposition du ministre. (...) Dans ces conditions, ce renouvellement n'aurait pas dû être proposé. (...)

B) Des instances dirigeantes.

1. – Le président.

Quelles que soient les contradictions de l'Etat actionnaire au sein d'une grande banque, on ne peut attribuer à celui-ci la responsabilité principale de la situation au Crédit lyonnais. La commission exprime l'avis que Jean-Yves Haberer, président du Crédit lyonnais de 1988 à 1993, en porte la responsabilité principale. (...)

a) Les erreurs de choix stratégiques.

M. Haberer, qui exerçait toutes les prérogatives de sa fonction, est responsable par définition de la définition et de la conduite d'une stratégie qui a donné de mauvais résultats. (...) Le premier reproche que l'on peut lui adresser porte sur la stratégie de la banque-industrie. En elle-même, cette stratégie n'est pas critiquable ; c'est la manière dont elle a été appliquée qui s'est avérée coûteuse. (...) *[Relevant]* une boulimie d'acquisitions et de participations réalisées dans un laps de temps très bref, *[le rapport estime que]*, en outre, le Crédit lyonnais s'est livré à un dangereux mélange des genres : cumulant la prise de participations et l'octroi de crédits à une même entreprise, il se trouvait piégé en cas de détérioration de la situation. (...)

Le second reproche (...) porte sur l'erreur qui a conduit la banque à accroître ses fonds propres par des apports de titres d'entreprises industrielles du secteur public. (...) Cette initiative a cumulé les inconvénients : soutien artificiel – et extrêmement coûteux – à des entreprises publiques en difficulté (Usinor, Aérospatiale) ; sortie de liquidités pour acquérir les titres de ces entreprises ; détérioration des comptes en raison des pertes qu'elles ont subies par la suite. (...)

b) Des modes de gestion défaillants.

(...) En définitive, la politique conduite par Jean-Yves Haberer s'est faite au détriment de l'instrument bancaire lui-même, au détriment de l'entreprise qui lui avait été confiée et qui, aujourd'hui, ne peut se redresser qu'avec le concours de la collectivité et doit elle-même procéder à des réductions d'effectifs. (...)

c) La part de responsabilité des prédécesseurs.

(...) *[La commission remarque que certains* « clients à haut risque » *étaient déjà présents avant l'arrivée de M. Haberer, et notamment sous la présidence de Jean-Maxime Lévêque de juillet 1986 à septembre 1988. Ainsi M. Pelège]* était déjà client du Crédit lyonnais avant l'arrivée de M. Lévêque (...) ; le groupe Maxwell est devenu client du Crédit lyonnais sous le mandat de M. Lévêque (...) ; MM. Parretti et Fiorini, animateurs du conglomérat Comfinance-SASEA, deviennent clients du CLBN sous le mandat de M. Lévêque. (...)

2. – L'état-major et les collaborateurs.

(...) Des dirigeants et des collaborateurs du Crédit lyonnais ont failli à leurs obligations et à leurs devoirs : incompétence, imprudence, légèreté. Quant au soupçon de corruption, il ne peut être écarté. Votre commission en a pris conscience au cours de ses investigations. (...)

3. – La pratique d'une déontologie parfois émoussée.

Dans plusieurs dossiers lourds de conséquences, il existe de grandes incertitudes sur le respect des règles déontologiques applicables à l'activité bancaire. Faut-il y voir de simples – quoique coûteuses – défaillances individuelles ? Ou les conséquences de choix stratégiques audacieux et de cette croissance trop rapide spécifique au Crédit lyonnais ? Ou encore le reflet d'une financiarisation à outrance de la vie économique ? Ou enfin les scories d'une époque marquée par la glorification des réussites financières météoriques, le recul des interdits et du sens des responsabilités et la montée en puissance de la corruption ? (...)

La commission a pris acte, au cours des auditions auxquelles elle a procédé, qu'aucun cas de corruption n'avait été découvert et sanctionné par le Crédit lyonnais. *Mais une commission d'enquête* parlementaire n'étant pas un tribunal, elle n'a pas vocation à se livrer à des investigations que seule la justice peut mener. (...) *Les formidables perspectives de* profits rapides et discrets qu'offrent les nouveaux instruments monétaires et financiers favorisent un risque de confusion entre des intérêts personnels et ceux de la banque. (...) Quand le collaborateur d'une filiale sait que son métier consiste, selon une formule célèbre *[de M. Haberer]*, à faire ce que le Crédit lyonnais « ne sait, ne veut ou ne peut pas faire », il est peut-être plus exposé que d'autres au risque de prendre des libertés avec les règles déontologiques.

Certaines déconvenues d'une ampleur spécifique au Crédit lyonnais trouvent leur origine dans une promiscuité étonnante de la banque avec des opérateurs de moralité douteuse, connus comme tels sur les places financières et dans le monde judiciaire avant même leur entrée en relation avec *le Crédit lyonnais*. (...)

4. – Le conseil d'administration

(...) L'impression d'ensemble qui se dégage de l'examen systématique des travaux du conseil d'administration du Crédit lyonnais, est qu'il a globalement fait preuve de passivité et d'une étrange absence de curiosité. (...) S'agissant des représentants du personnel, ils ont incontestablement été les administrateurs les *plus curieux et les plus impliqués* par leur mandat. Ils ont posé plus rapidement que les autres des questions précises et parfois embarrassantes sans pour autant contester les réponses fournies. En avaient-ils les moyens ? (...)

***C) Des contrôles externes* nécessairement tardifs.**

1. – Les commissaires aux comptes.

(...) Face à une direction qui leur semblait perdre la maîtrise de la gestion de certaines filiales et de problèmes particuliers, peu nombreux, mais lourds de conséquences, les contrôleurs externes – au premier rang desquels figurent les commissaires aux *comptes qui sont des permanents* – font tous état du devoir accompli. Chacun, à divers titres, aurait tiré la sonnette d'alarme. Dès lors, aucune responsabilité ne pouvait être imputée à l'un, si ce n'est à tous (...).

2. – La commission bancaire.

[Le rapporteur] regrette que le contrôle de la commission bancaire ne l'ait pas conduit à apprécier l'opportunité des décisions de gestion des opérations vérifiées lorsque des faits délictueux ont été détectés au Crédit lyonnais. (...) La commission bancaire (...) aurait dû rappeler en temps utile *aux banques que leur mission était* de financer l'économie et non de se livrer à des activités spéculatives contribuant à gonfler la bulle immobilière. (...)

3. – La Cour des comptes.

(...) Il est apparu que la Cour des comptes a effectué, *s'agissant* du Crédit lyonnais, la mission de contrôle qui lui incombe dans des conditions satisfaisantes. Pour autant ces contrôles, par leur *nature même, pouvaient difficilement* prévenir l'évolution constatée. (...)

IV. - LES CONCLUSIONS

A) Les sanctions.

Selon Edmond Alphandéry, ministre de l'économie, le président du Crédit lyonnais a perdu la confiance de son actionnaire au mois d'août 1993 dès la réception de la lettre du gouverneur de la Banque de France relative à l'insuffisance des provisions et à la nécessité d'une recapitalisation de l'entreprise, ainsi qu'à la lecture d'un rapport jugé « accablant » de la Cour des comptes sur le financement des professionnels de l'immobilier par le Crédit lyonnais. Par suite, le ministre de l'économie a indiqué à M. Haberer qu'il ne serait pas renouvelé dans son mandat d'administrateur qui venait à échéance au mois de juin 1994. La commission, au vu des responsabilités de M. Haberer, ne trouve pas cette décision sans fondement. (...)

S'agissant des autres protagonistes, *[le rapporteur]* constate le départ du Crédit lyonnais de la plupart des membres de l'état-major portant à un titre ou à un autre une part de responsabilité dans l'émergence des pertes de la banque. (...) En ce qui concerne les rares collaborateurs indélicats ou franchements malhonnêtes, le président Peyrelevade a pris l'engagement devant la commission de déclencher systématiquement des poursuites dès que des faits susceptibles d'être pénalement qualifiés seront solidement *établis. L'efficacité de cette* démarche interdit d'en dire plus. (...) Précisons enfin que le mandat des deux commissaires aux comptes du Crédit lyonnais SA n'a *pas été renouvelé.*

B) Les perspectives.

L'arrivée du nouveau président du Crédit lyonnais, Jean Peyrelevade, ouvre de nouvelles perspectives. Ayant fait le choix d'une politique d'assainissement, le Crédit lyonnais conserve ses atouts (...), notamment sur le plan international.

1. – Les perspectives du groupe.

(...) Le provisionnement sévère des risques attesté par la perte record de 6,9 milliards de francs et la cession d'actifs apparaissent comme un électrochoc. (...) La privatisation de la banque étant un objectif raissonnable, on conçoit aisément que l'Etat avait intérêt à remettre de l'ordre dans la banque *pour optimiser sa valorisation.* (...)

2. – Des enseignements à tirer.

(...) En ce qui concerne les entreprises du secteur public, il faut revenir sur le statut de leurs dirigeants en substituant un pouvoir collégial au pouvoir sans partage dont ils disposent aujourd'hui. Enfin, il est anormal que le Parlement ne dispose que d'une information des plus limitées sur les investissements des grandes entreprises nationales du secteur public, de l'énergie, des transports et des communications, qui représentent le cinquième du total de l'investissement des entreprises françaises. (...)

3. – L'incapacité à sortir des *contradictions de l'économie* mixte.

Au cours des auditions, il est clairement apparu qu'une grande banque universelle publique se comporte aujourd'hui comme une banque privée dès lors qu'aucune obligation ne lui est imposée en matière de collecte et d'affectation de l'épargne et qu'aucune contrainte ne pèse sur son expansion tant qu'elle ne fait pas appel à son actionnaire. (...) A défaut d'assigner aux banques publiques des missions précises de service public, leur nationalisation les place en porte-à-faux. Cette situation fait naître des conflits d'intérêt dont il faut dispenser l'Etat, ne *serait-ce que pour lui éviter*, dans un cas comme aujourd'hui, de financer sur fonds publics, donc en faisant appel aux contribuables, une activité économique purement privée.

Les beaux messieurs

Suite de la première page

Au fond, personne ne ressort « blanc-bleu » de cette affaire. A commencer par Jean-Yves Haberer lui-même. *Car si la stratégie* de banque-industrie, choisie par l'ex-patron du Crédit lyonnais, n'est pas remise en cause, il n'en va pas de même de sa mise en œuvre. Comment pourrait-il en être autrement, quand on découvre l'extravagante liberté dont disposaient certaines filiales, et non des moindres, permettant à leurs responsables de tisser des liens avec des personnages douteux ? *Que dire du* silence hautain, longtemps opposé aux avertissements et aux conseils de prudence qui, pour ne pas être nombreux, n'en ont pas moins existé ? Que dire enfin de la faiblesse d'un contrôle interne dont la nécessité était pourtant évidente au regard des risques pris ?

Jean-Yves Haberer, c'est une évidence, a commis de lourdes erreurs de gestion... avec la bénédiction de son actionnaire : l'Etat. *Dire que ce dernier* fut inexistant est faible. Il est avéré aujourd'hui qu'il a encouragé la politique expansionniste de la banque sans pour autant lui en fournir les moyens classiques, participant ainsi à sa fragilisation. S'en est-il servi, comme on l'a dit un temps ? Même pas. Il a laissé faire, incapable qu'il était d'élaborer *une stratégie d'accompagnement*, et ce, avec la bénédiction d'un président peu soucieux de voir limiter une indépendance qu'il revendique hautement.

Voilà pour les principaux acteurs. Reste l'environnement. Le voyage n'est pas triste, qui fait apparaître, dans une atmosphère de fièvre et de spéculation effrénée, des « *petits princes* » de l'immobilier, des « *Mozart* » de la finance et autres génies des montages baroques, le tout sur fond de connivence si ce n'est de complicité. La déréglementation a bonne mine quand elle revêt cet aspect...

A la vérité, la lecture de ce document a quelque chose de *pénible, sinon d'accablant*, lorsque l'on songe qu'il s'agissait là d'argent public, et que ce gâchis a été l'œuvre de partisans de l'économie mixte. Eussent-ils voulu la condamner qu'ils n'auraient pu faire mieux. Le citoyen *de base, appelé à boucher les trous*, trouvera, quant à lui, à la lecture de ce rapport quelques raisons d'accueillir avec plus de scepticisme encore les leçons *que se croient souvent* autoriser à lui donner ceux que l'on appelait autrefois les « beaux messieurs »...

PHILIPPE LABARDE

Dix semaines au lieu de six mois

Si la commission d'enquête sur le Crédit lyonnais a travaillé rapidement, l'idée même de sa création a mis beaucoup de temps à devenir réalité. *La palme de* la constance revient sans conteste à celui qui en a été finalement le rapporteur, François d'Aubert, député UDF de la Mayenne. *Auteur d'un livre sur l'Argent sale* (1), il n'a eu de cesse, à partir d'avril 1989, de questions d'actualité en demandes de commission d'enquête, d'interpeller les gouvernements successifs, d'abord à propos de la prise de contrôle du groupe Pathé par l'homme d'affaires italien Giancarlo Parretti, sur les agissements de la banque nationalisée et le rôle des autorités de tutelle.

L'idée d'une commission *d'enquête avait ensuite été* reprise par d'autres. En avril 1992, Charles Pasqua, alors président du groupe RPR du Sénat, avait annoncé l'intention des sénateurs UDF et RPR de constituer une telle commission (*le Monde* daté 12-13 avril 1992). Cette déclaration était demeurée sans suite bien que la droite fût majoritaire au Sénat. Il aura donc fallu attendre près de cinq ans pour que ces velléités prennent corps.

Le 29 mars 1993, sentant que le gouvernement s'apprête à le révoquer de la présidence du Crédit national, pour sanctionner sa gestion à la tête du Lyonnais, *Jean-Yves Haberer demande* qu'une commission d'enquête fasse la lumière sur ses responsabilités propres dans les déboires de la banque nationalisée. Le lendemain, François Mitterrand appuie vigoureusement sa demande lors du conseil des *ministres qui démet M. Haberer* de ses fonctions au Crédit national. Edouard Balladur ne s'y oppose pas.

L'accord intervenu au sommet de l'Etat dégage la voie. Le jeudi 30 mars, Bernard Pons, président du groupe RPR à l'Assemblée *nationale, dépose une proposi*tion de résolution demandant la création d'une commission d'enquête parlementaire. Le 1er avril, François d'Aubert, au nom du *groupe UDF, fait* de même. La commission des finances ne se presse pas d'examiner ces demandes. Finalement, à l'unanimité, elle décide, le mercredi *20 avril, de proposer* la création d'une commission d'enquête.

La même unanimité se retrouve en séance publique de l'Assemblée, le 28 avril. Les députés donnent pour mission à la commission d'enquête d'« *analyser les causes des difficultés financières* » du Crédit lyonnais et de « *déterminer les conditions dans lesquelles les contrôles comptables ainsi que le contrôle de l'Etat et des autorités prudentielles se sont exercés* » sur les activités de cette banque. *Camouflant mal son inquiétude*, Edmond Alphandéry, ministre de l'économie, demande toutefois à l'Assemblée nationale d'observer la « *plus extrême prudence* » *dans l'évaluation du système* de surveillance exercé par l'Etat. « *Il est anormal et totalement injustifié de mettre en avant, sur ce dossier, des administrations concernées, voire telle ou telle personne* », plaide-t-il.

La commission est constituée le 3 mai. Elle comprend douze membres (quatre RPR, quatre UDF, deux socialistes, un *communiste et un RL*). Le 5 mai, elle se donne pour président Philippe Séguin, et M. d'Aubert pour rapporteur. *Par neuf voix contre* trois (dont celles des deux socialistes), la commission *décide* d'appliquer la règle du secret des travaux, prévue par l'ordonnance *du 17 novembre 1958 relative* au fonctionnement des assemblées parlementaires, en raison notamment de la nécessité de préserver le secret bancaire. En vertu de *cette ordonnance*, la commission disposait de six mois pour mener son enquête à son terme. Dix *semaines lui auront suffi.*

CÉCILE CHAMBRAUD

(1) Plon, 1993 (*le Monde* du 13 mars 1993).

Les perles des auditions

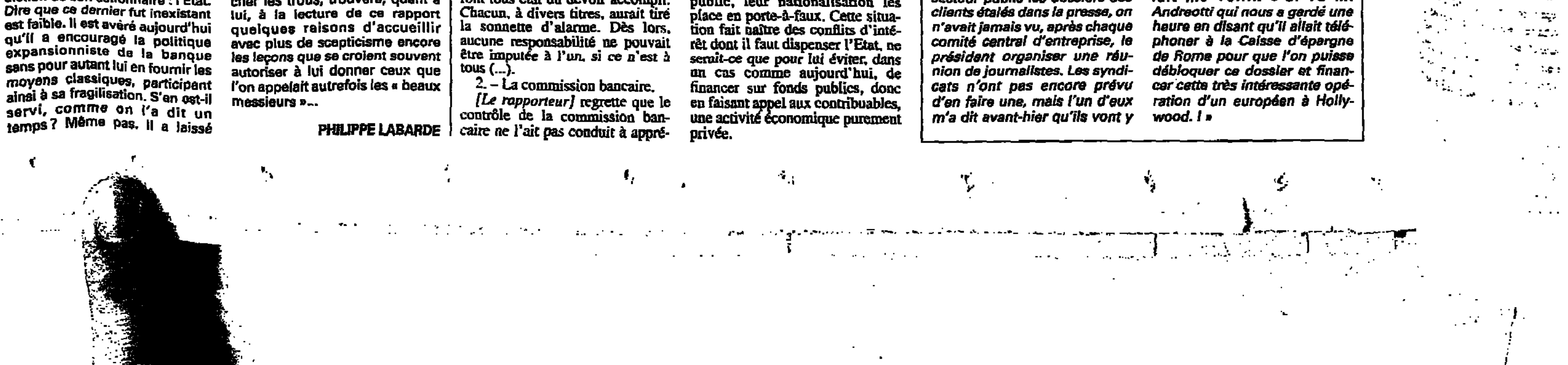
La commission a procédé à l'audition de vingt-huit témoins et a notamment entendu les quatre derniers présidents du Crédit lyonnais, MM. Deflassieux, Lévêque, Haberer et Peyrelevade. Les 795 pages du tome 2 du rapport, qui regroupent les auditions, sont particulièrement riches en prises de positions sans *nuances et en véritables règle*ments de comptes.

Au cours des trois auditions de Jean-Yves Haberer, l'ancien président du Lyonnais conteste fortement les comptes de 1993 du Lyonnais et l'ampleur de la recapitalisation. « *J'ai d'ailleurs moi-même aggravé le problème en décidant d'envoyer mon hyper-anxieux* [François Gille, directeur général de la banque] *à M. Peyrelevade pour que ce dernier ne fabule pas...* » « *Or, il s'est passé ce que l'on appelle dans les romans d'espionnage « le retournement de l'agent». C'est-à-dire que M. Gille... a voulu utiliser la position de négociation fantastique dans laquelle semblait être le nouveau venu, et cela toujours en fonction de l'intérêt de l'entreprise.* »

M. Haberer se montre également très critique sur l'attitude de Jean Peyrelevade, le nouveau président du Crédit lyonnais : « *Il manque à M. Peyrelevade, dans sa culture, d'être passé par l'ENA et de savoir comment fonctionne l'économie mixte. D'où d'ailleurs ses naïvetés sur l'économie mixte, dont il reste apparemment un apôtre résolu.* » « *...On n'a jamais vu dans une banque du secteur public les dossiers des clients étalés dans la presse, on n'avait jamais vu, après chaque comité central d'entreprise, le président organiser une réunion de journalistes. Les syndicats n'ont pas encore prévu d'en faire une, mais l'un d'eux m'a dit avant-hier qu'ils vont y venir. Après les conseils d'administration, c'est la même chose. C'est vraiment le tout-médiatique. Il y a là la construction d'un personnage de héros incontournable qui veut rester président même si on privatise...* » « *Mais pour être un héros, il faut avoir quelque chose à sauver. Je sais donc – parce que j'ai des amis qui continuent à me renseigner – qu'il va sortir tous les mois un cadavre du placard... C'est commencé, il y aura une chaîne, un coup à droite, un coup à gauche. Un coup sur Tapie, un coup sur Hersant.* »

Dans un tout autre registre, les relations entre M. Peyrelevade et François d'Aubert semblent parfois très tendues. Dans sa seconde et dernière audition, M. Peyrelevade déclare ainsi : « *...pour manifester ma mauvaise humeur, j'ajouterai, je m'excuse de créer cet incident, que je serais très reconnaissant au rapporteur de cesser de recommander dans les dîners en ville à un certain nombre de personnes présentes de fermer leur compte au Crédit lyonnais* ».

Alexis Wolkenstein, ancien directeur adjoint de la banque chargé des affaires internationales, à la retraite depuis le 31 décembre 1992, révèle des aspects cachés de la fameuse affaire Parretti-MGM. « *On présente Parretti comme un monsieur peu fréquentable. Très bien. Il a déjeuné deux fois chez le pape, moi jamais. Il a été reçu au Congrès des Etats-Unis...* » « *Un jour, il m'a demandé d'aller à New-York, parce qu'Andreotti, en visite officielle aux Etats-Unis, voulait me voir... J'ai vu M. Andreotti qui nous a gardé une heure en disant qu'il allait téléphoner à la Caisse d'épargne de Rome pour que l'on puisse débloquer ce dossier et financer cette très intéressante opération d'un européen à Hollywood. !* »



Un entretien avec le président du patronat

François Perigot : « Les alternances politiques ont appris au CNPF à pratiquer une certaine indépendance »

Président du CNPF depuis 1986, François Perigot va quitter ses fonctions dans cinq mois. Le 13 décembre, les 536 membres de l'assemblée générale choisiront son successeur entre Jean-Louis Giral, PDG de Desquenne et Giral, et Jean Gandois, PDG de Pechiney. Dans un entretien au « Monde », M. Perigot répond aux critiques dont le patronat a été l'objet.

« Vous allez quitter vos fonctions de président du CNPF dans cinq mois. Ne craignez-vous pas de rester dans l'histoire du patronat d'abord comme l'homme de l'apaisement entre vos différentes composantes et d'un certain immobilisme ?

– Si l'on retient de mes huit années à la tête du CNPF ma volonté d'apaisement et de consensus, ce serait déjà pas mal mais ce serait aussi réducteur. Souvenez-vous de la profonde division du CNPF quand on est venu me demander d'être candidat. Très vite, j'ai apaisé les querelles et nous nous sommes donné des objectifs sur lesquels nous étions tous d'accord : libéralisation de l'économie et rôle des partenaires sociaux dans une économie ouverte et concurrentielle. Pour cela, il a fallu trouver des consensus.

» Il faut aussi se souvenir que j'ai connu trois régimes politiques différents. Et j'ai surtout été confronté à des événements majeurs : la crise boursière, la chute du Mur de Berlin et la libéralisation des pays de l'Est, la guerre du Golfe, la crise économique mondiale, le dramatique problème du chômage, le débat sur Maastricht, le GATT, la politique monétaire. Il y a eu mille thèmes sur lesquels le CNPF a rapproché les points de vue pour se déterminer de façon unitaire, sans que ses positions soient diluées ou ambiguës. Les positions sur l'Europe étaient claires, je les ai prises. Les positions sur le GATT étaient claires, je les ai prises. Les positions sur la politique monétaire étaient claires, je les ai prises. Ce consensus n'a nui ni à la la clarté ni à l'action, bien au contraire...

– Comment expliquez-vous que le CNPF soit perçu souvent comme une organisation affaiblie qui ne se fait plus entendre dans le débat économique et social ?

– Cette critique n'est pas nouvelle. Au temps des « trente glorieuses » ou du lancement de la politique contractuelle, la visibilité du CNPF était plus grande. Aujourd'hui, elle varie selon les publics. L'opinion publique ne l'appréhende pas directement, compte tenu de l'encombrement médiatique. De plus, tous les dirigeants de grandes entreprises ont maintenant accès aux médias. Personnellement, je n'ai pas voulu abuser de la présence médiatique. Mais, depuis huit ans, le CNPF a été très influent dans ses deux domaines de prédilection : la libéralisation de l'économie et la valorisation de l'épargne d'une part ; la mise en état de compétitivité des entreprises françaises, d'autre part. Nous avons joué un rôle fondamental dans les décisions sur la reconstitution des fonds propres des entreprises, la baisse de l'impôt sur les sociétés, le début de fiscalisation d'un certain nombre de charges ou encore dans la réflexion sur la retraite par capitalisation. Nous n'avons pas été absents dans la formation de l'opinion. Et si le champ contractuel est moins tapageur, en raison d'une décentralisation des négociations que j'ai favorisée, il est toujours réel. L'accord du 5 juillet dernier sur la formation en fournit une belle démonstration.

En plein malentendu

– Le gouvernement semble reprocher au patronat son absence et son incapacité à prendre des engagements...

– Nous sommes en plein malentendu. Les alternances politiques ont appris au CNPF à pratiquer une certaine indépendance, que nous avons affichée dans nos positions. Compte tenu des habitudes antérieures, où le pouvoir politique avait conservé la même orientation, ce n'était peut-être pas ce que le gouvernement attendait du CNPF. Pour autant, cette indépendance n'est ni de l'hostilité ni de la méfiance.

» L'autre malentendu a concerné le thème des « cadeaux aux entreprises ». Objectivement, on peut dire que si la nation fait des efforts en faveur de l'entreprise, elle attend en contrepartie des efforts de la part de cette dernière. Comme aujourd'hui, l'opinion se focalise sur le chômage, elle attend de l'entreprise qu'elle diminue le chômage. Il faut reconnaître que ce sont les entreprises qui, en reconstituant leurs stocks et en exportant, ont relancé l'économie française. En aidant les entreprises à devenir un peu plus compétitives, en allégeant des prélèvements insupportables, qui sont les plus élevés du monde, on court plus vite ! Mais j'ai refusé de passer avec le gouvernement et l'opinion le contrat « on baisse les charges, on embauche » car ce n'est qu'une conséquence indirecte. Lorsque l'activité économique repartira, les embauches reviendront.

» Cela dit, l'énorme succès de l'opération « Cap sur l'avenir » pour l'accueil des jeunes en apprentissage et en alternance, où nous allons atteindre l'objectif de 200 000, représente un effort extraordinaire. N'oublions pas aussi que, pour sauver les régimes sociaux de la faillite (indemnisation du chômage et retraite complémentaire), les entreprises se sont imposé 11 milliards de francs de prélèvements nouveaux en 1993. Il y a donc eu en fait beaucoup de contreparties. Quant aux licenciements, j'ai exhorté les chefs d'entreprise à les limiter au maximum. Mais ce n'est pas le rôle de cette maison de prendre des engagements sur le nombre d'embauches que les entreprises peuvent faire.

– Dans un contexte de montée du chômage, le patronat peut-il continuer à réclamer sans cesse des baisses de charges sociales sans offrir de contrepartie sur l'emploi ? Comment appréciez-vous la responsabilité sociale des entreprises ?

– Je pourrais faire des promesses car, si on allège les charges des entreprises et si l'activité économique reprend, on créera des emplois. De 1987 à 1990, on a ainsi créé un million d'emplois. Mais de tels engagements ne seraient pas honnêtes intellectuellement car je ne suis pas propriétaire des entrepises françaises et la décision ne m'incombe pas.

– Comment réagissez-vous quand ceux qui briguent votre succession disent que le CNPF doit passer de la réaction à l'action et redevenir une force de propositions ?



– Il est excellent que des candidats aient de nouvelles ambitions. Quand on change les hommes, il faut qu'ils soient animés d'un désir de modification profonde de l'organisation dont ils auront la charge pour la rendre encore plus efficace. Je m'en félicite même si à contrario cela peut être interprété comme une insuffisance de l'état actuel des choses. Je suis ravi qu'il y ait des hommes de qualité prêts à prendre la relève pour faire mieux. Il faut toujours faire mieux et peut-être bénéficieront-ils d'un contexte plus favorable au changement. Face à l'ouverture de la concurrence et à la libéralisation de l'économie, mon objectif était la modernisation de l'appareil patronal pour le rendre plus visiblement efficace. J'ai modernisé la tête de l'ogive. Maintenant, il faut que l'ensemble de cette organisation ait le courage de se remettre en question. Or, vous ne pouviez pas le demander à des dirigeants inquiets de savoir comment ils allaient passer la crise. Si la France renoue avec la croissance et avec un certain consensus sur les réformes, je suis sûr que le CNPF réinterviendra de façon plus puissante dans la société française.

– Deux candidats sont sur les rangs pour votre succession et chacun veut donner un nouveau souffle au CNPF. Comment appréciez-vous cette campagne ? Comptez-vous intervenir ?

– Je prendrai part au vote du conseil exécutif à l'automne prochain. D'ici là, laissons chacun se déterminer et les candidats faire campagne. Je ne suis pas propriétaire de ce fauteuil. Je n'ai pas à choisir seul mon successeur. On a deux hommes de qualité qui sont partis vigoureusement. Ce n'est pas pour me déplaire même si j'en fais les frais. Il faut bien dénoncer les faiblesses pour dire ce qu'on va faire de mieux.

– Votre prédécesseur avait fait connaître son choix...

– Le contexte était très différent. A l'époque il y avait une campagne difficile marquée par des conflits de personnes.

– A travers l'accumulation des affaires et les mises en cause directes et personnelles de dirigeants ne craignez-vous pas un nouveau divorce entre l'opinion et les entreprises ?

– Il y a aujourd'hui divorce entre l'opinion et l'entreprise dans la mesure où l'opinion publique est peu consciente des réalités d'une économie concurrentielle. Les débats sur la rentabilité et le profit sont derrière nous. Le vrai débat sur le financement de l'économie par l'épargne privée est devant nous. Les Français jugent encore l'entreprise comme salariés, faisant malheureusement l'objet de restructurations. Ils ne la jugent pas comme la jugeraient des personnes dont l'épargne est valorisée par les entreprises.

» Revenons aux affaires. Il y a eu une époque où tout le crédit de la croissance était attribué aux entreprises. Aujourd'hui, elles en paient les conséquences par les effets de la récession et du chômage. Avec l'ouverture des entreprises françaises à l'épargne et leur internationalisation, ce qui s'y passe a beaucoup plus de résonnance. Même si elle a toujours été vigilante, la justice s'intéresse à plus d'aspects de la vie des entreprises qu'auparavant. Je ne mets pas en doute l'exercice de la liberté et de la responsabilité par les chefs d'entreprise. Ils exercent bien leurs responsabilités même s'il peut y avoir des accidents. Je ne voudrais pas qu'à force de monter en épingle des affaires avant même qu'elles ne soient jugées, on mette en cause la probité et la rectitude des grandes entreprises françaises. Derrière le chef d'entreprise, il y a une organisation pour laquelle la notoriété a une influence majeure. Il ne faut se prononcer qu'à bon escient et être conscient des dégats considérables qu'on peut entraîner.

– Il y a eu plus d'émotion dans le monde patronal à propos de l'affaire Pineau-Valenciennes qu'à propos de l'affaire Suard...

– C'est vrai. Pour Didier Pineau-Valencienne, on a été surpris qu'une visite volontaire à un juge en Belgique se solde par un séjour en prison. Les choses se sont rétablies mais l'émotion a été grande. Pour Pierre Suard, je lui ai envoyé, le jour même, un message de réconfort en manifestant ma solidarité avec lui.

Le modèle libéral est terriblement menacé

– Si éthique et affaires ne font pas bon ménage, n'est-ce pas le modèle libéral qui va lui-même être atteint ?

– Le modèle libéral est terriblement menacé parce qu'il est seul. Avant, c'était facile de justifier le libéralisme car le contre-modèle était épouvantable pour la dignité des hommes. Aujourd'hui, c'est le seul modèle et s'il ne retrouve pas ses ses fondements d'humanisme, d'éthique et de solidarité, il sera remis en cause très vite. Il faut des règles du jeu strictement appliquées par tout le monde. Les entreprises occidentales doivent trouver des règles de solidarité compatibles avec l'efficacité. Nous ne pouvons pas imaginer qu'au nom du libéralisme on impose aux sociétés occidentales une régression. Si vous laissez faire le système concurrentiel, sa logique est de nous obliger à redescendre pendant que d'autres pays monteront, avec l'idée qu'à ce moment-là les choses se rétabliront. Ce n'est pas acceptable politiquement et socialement. Il faut repenser notre protection sociale dans une logique libérale, c'est à dire associant concurrence, responsabilité et solidarité.

– Le CNPF doit-il jouer ce rôle de « conseil de l'ordre » patronal en définissant des règles éthiques... ?

– J'ai toujours plaidé pour la pratique responsable des libertés. Si les chefs d'entreprises choisissent la concurrence et la liberté d'agir, en échange ils ont un devoir moral d'éthique et de solidarité. Nous l'avons mis en musique, en définissant des régles sur le commerce extérieur ou sur le comportement des fabricants et des distributeurs en matière de délais de paiement. Lorsque le CNPF a fait des propositions sur les OPA, la transmission des entreprises, la responsabilité pénale des personnes morales, c'était aussi de la déontologie. Nous passons notre temps à fixer des règles mais il nous faudrait peut être approfondir notre effort doctrinal. »

Propos recueillis par
MICHEL NOBLECOURT

Nouveau recul de la devise américaine

Les déclarations de M. Clinton et l'indifférence du G7 accélèrent la baisse du dollar

Lundi 11 juillet, la glissade du dollar, largement amorcée vendredi 8 juillet en fin d'après-midi, s'est accélérée. Les cours de la devise américaine sont tombés de 1,56 DM à 1,5280 DM et même 1,5190 DM à un moment, au plus bas depuis octobre 1992, de 5,37 francs à 5,25 francs après 5,23 francs, et de 98 yens à 97 yens, le record de baisse par rapport à la devise japonaise, établi le 1er juillet à 97,75 yens, se trouvant battu à plusieurs reprises malgré les interventions continuelles de la Banque du Japon.

A l'origine de cette nouvelle glissade, plus de 4 % en huit jours dont 3 % ces deux dernières séances, on trouve l'absence de toute référence précise à la stabilisation des cours des monnaies dans le communiqué final du sommet du G 7, avec, seulement, un constat qui se veut serein : *« La baisse du dollar n'est ni souhaitable ni justifiée. »* A joué également de manière négative l'attentisme de la Réserve fédérale, banque centrale des Etats-Unis, dont le comité de politique monétaire, au début de la semaine dernière, n'a pris aucune décision dans le sens d'un nouveau relèvement de son taux d'intervention, actuellement fixé à 4,25 %. L'annonce, le 8 juillet, d'une forte augmentation des créations d'emplois aux Etats-Unis en juin (377 000), signe de la poursuite d'une croissance vigoureuse outre-Atlantique, n'a pas modifié l'attitude de la banque centrale, qui attend sans doute d'autres indications sur la conjoncture, notamment sur les risques d'inflation, pour prendre position : l'indice des prix de gros devait être publié mardi 12 juillet et celui des prix de détail le lendemain.

Mais c'est une déclaration maladroite du président Clinton vendredi 8 juillet à Naples en fin d'après-midi, avant l'ouverture du sommet du G 7, qui a encore ébranlé la confiance des milieux financiers internationaux dans la valeur du dollar et précipité sa baisse : *« Il est important de ne pas réagir aux fluctuations excessives des monnaies, et les Etats-Unis ne devraient pas prendre de mesures économiques tant que rien ne prouve l'existence de pressions inflationnistes. »* En clair, pour M. Clinton, la Réserve fédérale n'a pas à se laisser impressionner par la baisse du dollar et surtout ne doit pas relever à nouveau son taux d'intervention si l'inflation ne s'accélère pas. Les marchés financiers internationaux ont, immédiatement, interprété ces propos comme un empiètement sur le domaine propre de la banque centrale américaine, à savoir la conduite de la politique monétaire, comme une atteinte à son indépendance et, surtout, comme une menace pour la valeur des créances sur le Trésor des Etats-Unis.

La Maison Blanche est-elle mieux qualifiée que la banque centrale pour juger de l'existence de pressions inflationnistes, qui peuvent se développer souterrainement et se manifester brusquement dans l'avenir, à un moment où il sera trop tard ? Les marchés, visiblement, répondent que non et ils ont réagi en faisant monter la prime de risque sur ces créances, en élevant à nouveau les rendements des emprunts du dit Trésor, ceux des échéances à 10 ans et 30 ans passant, en deux séances, respectivement de 7,30 % à 7,47 % et de 7,61 % à 7,73 %, au plus haut depuis l'été 1992.

En Europe, en revanche, un net « découplement » des marchés vis-à-vis de l'Amérique a été enregistré. Les rendements des emprunts d'Etat ont baissé à Francfort et à Paris (7,47 % contre 7,62 % sur l'OAT française à 10 ans) et les cours de ces emprunts ont monté en raison des achats des opérateurs américains qui craignent une poursuite de la baisse du dollar et des cours des bons du Trésor aux Etats-Unis. Cette amélioration du climat sur les marchés obligataires s'est propagée à la Bourse de Paris, où les cours ont progressé de 1,5 % en moyenne.

FRANÇOIS RENARD

Saisi par le comité d'entreprise

Le tribunal d'Evry (Essonne) annule le cinquième plan social de Digital Equipment France

A la suite d'une action en référé, introduite par le comité d'entreprise de Digital Equipment France, le tribunal de grande instance d'Evry (Essonne) a annulé le cinquième plan social de la filiale du groupe informatique américain, qui prévoyait la suppression de 446 postes sur un effectif de 3 100 salariés. Le tribunal a prononcé *« la nullité de la procédure de consultations »* et des *« procédures de licenciement »*, en l'absence d'un plan de reclassement *« conforme aux exigences du code du travail »*.

Ce plan social, qui comprenait *« moins de 300 licenciements économiques »*, selon la direction, avait déjà été rejeté par l'administration. Une nouvelle version, en négociation, retenait 367 suppressions d'emplois (*le Monde* du 14 mai) et devait être complétée d'incitations au travail à temps partiel (*le Monde* du 26 mai). Le comité d'entreprise, qui conteste l'ampleur du dégraissage d'effectifs, avait engagé une procédure judiciaire pour obtenir le gel des procédures de licenciement et pour tenter de faire invalider le plan de la direction de Digital Equipment France (*le Monde* du 14 juin).

Depuis 1990, quatre plans sociaux successifs se sont traduits par le départ d'un millier de salariés et, en 1993, un dispositif original avait amené des « volontaires » à accepter des réductions de temps de travail et de salaires pour sauver des emplois. Cette diminution des effectifs rentre dans le cadre du plan annoncé par la direction du groupe américain, qui envisage 20 000 suppressions d'emplois sur deux ans, soit près du quart des effectifs, alors que la société emploie 92 000 salariés dans le monde (*le Monde* du 10 mai).

Selon le projet de rapport annuel

L'Etat s'occupe des rémunérations de plus de 5 millions de fonctionnaires

En 1993, l'Etat a consacré près de 40 % de son budget – soit 588 milliards de francs, en progression de 6,15 % en un an – à l'entretien d'un personnel actif et retraité en augmentation constante. Selon le projet de rapport annuel, présenté mardi 12 juillet par André Rossinot, ministre de la fonction publique, devant les représentants du Conseil supérieur de la fonction publique, l'Etat dispose en effet, au 31 décembre 1993, d'un volume de 2 084 294 emplois budgétaires à temps plein (contre 2 079 438 l'année précédente) et verse 1 595 481 pensions civiles et militaires (contre 1 577 601 fin 1992). La fonction publique de l'Etat se compose de 1,6 million d'emplois de titulaires, 299 018 postes de militaires, 78 288 emplois de contractuels et 80 337 ouvriers de l'Etat.

Entre 1980 et 1992, les administrations qui ont le plus profité des créations d'emplois sont les ministères de la justice (près de 40 % d'augmentation), de l'intérieur (+ 20 %), de l'éducation nationale (+ 12 %) et des finances (+ 5 %). Compte tenu des 19 600 agents en préretraite progressive et des 212 000 autres à temps partiel, on dénombrait au 31 décembre 1992 – dernière estimation connue – plus de 2,2 millions de fonctionnaires de l'Etat. A ceux-ci, s'ajoutent 1,3 million d'agents de collectivités territoriales, 0,8 million d'employés dans les hôpitaux, 490 000 salariés à La Poste et à France Télécom et 189 000 agents dans les établissements publics. Au total, l'Etat gère ainsi les rémunérations et les carrières de plus de 5 millions de personnes.

MATIÈRE PREMIÈRE : Hausse de 30 % des cours du café en une seule scéance. – Lundi 11 juillet, les cours du café ont grimpé de 30 % par rapport à vendredi soir sur le marché à terme de Londres propulsés par l'annonce d'une nouvelle vague de froid au Brésil, qui fait craindre une baisse de la production de ce pays, le premier exportateur mondial. Le cours de référence pour livraison en septembre s'est établi en fin de matinée à 3 920 dollars (17 270 francs).

VIE DES ENTREPRISES

Alors que son marché automobile se redresse

L'Espagne accorde une aide de 1,6 milliard de francs à Seat

Volkswagen, le gouvernement de Catalogne et le ministère de l'industrie espagnol ont signé, lundi 11 juillet, à Madrid, l'accord définitif sur les aides publiques que recevra la marque automobile Seat, filiale de Volkswagen, soit 38 milliards de pesetas (1,6 milliard de francs), dont 8 milliards proviendront des autorités catalanes. Cet accord s'est finalement conclu après trois mois de tractations et alors que l'industrie automobile donne de sérieux signes de reprise en Espagne.

MADRID

de notre correspondant

Juan Manuel Eguiagaray, ministre de l'industrie, a bien insisté : il ne s'agit pas de subventionner Seat pour l'aider à réduire ses effectifs – l'entreprise connaissant des difficultés financières –, *mais de favoriser* les investissements de la maison mère allemande en Espagne (Seat est contrôlée à 99 % par Volkswagen). Les dirigeants de VW se sont engagés, jusqu'à la fin de 1997, à investir 206 milliards de pesetas (8,7 milliards de francs) dans des projets technologiques, *sinon les subsides seront coupés*. Cela signifie qu'un nouveau modèle, destiné à remplacer la Toledo et appelé pour le moment S 5, sera construit dans la nouvelle usine de Martorell, à proximité de Barcelone. Et que, d'autre part, 99 milliards de pesetas seront affectés au développement *d'un centre technique dans cette* même usine. Pour preuve de sa bonne volonté, Volkswagen a déjà commencé à construire à Sitges, sur la Costa Brava, un centre d'études européen pour tout le groupe. En outre, la proportion *des composants espagnols dans* les voitures passera de 54 % à 67 %.

L'accord prévoit que les réductions d'emplois prévues et portant sur 4 500 postes ne bénéficieront d'aucune aide gouvernementale et qu'il n'y en aura pas sur le site de Martorell. Finalement, le pouvoir espagnol a préféré allouer (sous *conditions) un bon pactole pour* maintenir l'existence de Seat dont les pertes se sont chiffrées en 1993 à 151 milliards de pesetas (6,4 milliards de francs) et dont les prévisions sont de terminer l'année en cours avec un déficit de l'ordre de 75 milliards de pesetas. Il donne ainsi satisfaction à Jordi Pujol, *président* du gouvernement de Catalogne, sans lequel il n'y aurait pas de majorité possible à la Chambre des députés de Madrid.

Eviter un conflit social

L'accord permet d'éviter un grave conflit social en Catalogne, où on estime que 100 000 personnes dépendent de cette industrie. Il intervient d'autre part à un *moment propice* puisque le secteur automobile donne des signes prometteurs de reprise, ce qui permet d'atténuer les critiques des constructeurs concurrents, lesquels protestent contre ces aides gouvernementales.

En effet l'Association nationale de constructeurs automobiles (ANFAC), après *une année* 1993 catastrophique, voit l'avenir sous un jour beaucoup plus encourageant. Les immatriculations ont augmenté de 28 % en juin par rapport au même mois de l'an passé et la progression totale pour le *premier semestre est de 19 %*. Le plan Renove (équivalent de la prime Balladur) et les fortes demandes des sociétés de location de voitures, en prévision d'une année touristique exceptionnellement bonne, y sont pour quelque chose. La plupart des constructeurs font tourner leurs usines à *pratiquement cent pour cent*. Il n'est plus question de réduction de temps de travail ni de départs en préretraite. Au contraire, on embauche à nouveau dans la plupart des grandes marques.

MICHEL BOLE-RICHARD

Alliance dans la pharmacie américaine

Le laboratoire Eli Lilly acquiert la société de gestion PCS Health Systems

Amorcée depuis un an, la tendance au regroupement des fabricants et distributeurs de médicaments aux Etats-Unis s'est à nouveau concrétisée lundi 11 juillet. Eli Lilly, septième groupe pharmaceutique *américain, a annoncé son* intention d'acquérir PCS Health Systems, filiale de gestion des dépenses de santé de McKesson, premier distributeur mondial de médicaments. Le rachat de PCS, société qui gère les dossiers de 50 millions d'Américains et 1 300 plans de santé, est estimé à 4 milliards de dollars (21,2 milliards de francs).

« Nous pensons que l'alliance des ressources de Lilly et PCS peut contribuer à la baisse des dépenses de santé dans le pays tout en améliorant la qualité des soins, a déclaré Randall Tobias, président de Lilly. *Cet investissement nous permettra de proposer de nouveaux produits, les produits d'autres entreprises pharmaceutiques, dans le cadre de programmes d'assurance-santé généraux.* » Ce groupe, qui a enregistré en 1993 un chiffre d'affaires de 6,4 milliards de dollars et dégagé un bénéfice de 480 millions de dollars, financera son acquisition « *par la création d'effets commerciaux et l'accroissement de son endettement à moyen terme.* »

Le plan de limitation des dépenses de santé, présenté par Hillary Clinton, à l'automne 1993, conduit l'ensemble des intervenants à revoir leurs stratégies, le temps des prix libres en hausse constante étant révolu. Les grandes manœuvres ont débuté à l'été 1993, avec l'américain Merck, numéro un mondial, qui a mis 6 milliards de dollars sur la table pour s'offrir le grossiste Medco. Il y a deux mois, le groupe *pharmaceutique anglo-américain* Smithkline Beacham (SB) annonçait son intention de consacrer 2,3 milliards de dollars au rachat de Diversified Pharmaceutical, une société qui négocie la vente de médicaments aux assurances médicales et a plus de 30 000 pharmaciens aux Etats-Unis (*le Monde* du 5 mai). Un accord similaire était annoncé simultanément par les laboratoires Pfizer et la firme de gestion de dépenses de santé Value Health, qui concerne 41 millions de personnes et 50 des 250 principales entreprises américaines. Peu de temps auparavant, Pfizer et Rhône-Poulenc-Rorer (RPR) signaient un accord avec le PBM Caremark, *une firme chargée* de gérer les dépenses de médicaments pour les entreprises.

Cette nouvelle acquisition intervient un an après la prise de fonctions du nouveau président Randall Tobias. A l'automne 1993, M. Tobias avait décidé la suppression de 13 % des effectifs et le retrait de certaines activités car une société « *amincie serait mieux placée pour saisir les occasions qui s'offrent dans le monde entier dans une période de changements fondamentaux sur ses marchés* ». Le régime aura duré peu de temps.

DOMINIQUE GALLOIS

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

SOCIAL

HOUILLÈRES DE LA MURE : la CGT révèle une note du préfet de l'Isère. – *Selon une note du préfet* de l'Isère, Joël Gabdin, dont la teneur a été révélée par la CGT, la direction des Houillères des bassins du Centre et du Midi (HBCM) *« estime qu'il est urgent à présent d'adopter une position plus ferme, susceptible de déstabiliser ce syndicat, qui apparaît actuellement fragilisé. « Les HBCM s'attendent à une séquestration de leur ingénieur ou à d'autres actions violentes »* à La Mure et *« cette éventualité est même souhaitée »*, précise le texte. Ce document date du 2 mars et a été adressé à Matignon, au ministère de l'intérieur ainsi qu'au ministère de l'industrie, et a été rendu public par la CGT *lundi 11 juillet. Interrogée* par l'AFP, la préfecture de l'Isère a indiqué que *« cette note d'information interne à l'administration a été dérobée dans les locaux des HBCM à Saint-Etienne fin juin. Les responsables des HBCM ont porté plainte le 8 juillet contre la CGT, et le préfet va saisir le ministère de l'industrie pour détournement de correspondance»*. Le site de La Mure (340 salariés) doit fermer en 1997.

ELF AQUITAINE : accord sur une instance européenne d'information. –Un accord a été signé le 7 juillet entre la direction d'Elf Aquitaine et plusieurs syndicats *européens ainsi qu*'avec la CFDT, la CFE-CGC, la CFTC et FO pour la mise en place et le fonctionnement d'une instance européenne d'information et de concertation au *sein du groupe pétrolier. Cette* instance intégrera dans ses attributions différentes modalités expérimentées depuis juillet 1991 et ne se substituera pas aux organes nationaux. *Toutefois*, la *composition* de l'institution est passée de 80 à 54 représentants du personnel pour garantir un meilleur fonctionnement.

PRIVATISATION

SIEMENS ne prendra pas de participation dans Deutsche Telekom. – *Siemens n'envisage pas de* prendre de participation dans Deutsche Telekom en 1996 lorsque l'opérateur public allemand entamera sa privatisation. Lundi 11 juillet, *le président du groupe d'élec*trotechnique Heinrich von Pierer, a répété son opposition aux stratégies d'intégration entre industriels qui fabriquent du matériel de télécommunications et opérateurs de réseaux. *« Je considère comme juste cette séparation entre fabricants et opérateurs »*, a souligné M. von Pierer. Toutefois, interrogé *sur les velléités d'*Alcatel Alsthom de devenir opérateur à l'instar de l'américain ATT, qui combine les deux métiers, le patron de Siemens a précisé qu'un tel changement en *direction d'une intégration accrue* entre fabricants et opérateurs amènerait son groupe à réfléchir. Le chiffre d'affaires de Siemens devrait atteindre quelque 84 milliards de marks (285 milliards de francs) contre 81,6 milliards lors de l'*exercice* 1993-1994. *Siemens* a confirmé son intention de réduire de 7 000 personnes ses effectifs salariés d'ici à la fin septembre. Les effectifs devraient être ramenés à 385 000 collaborateurs, contre 392 000 fin mai.

COOPÉRATION

THOMSON CONSUMER ELECTRONICS s'allie avec SUN MICROSYSTEMS dans le multimédia. – Le groupe d'électronique grand public Thomson Consumer Electronics (TCE) et le constructeur informatique américain Sun Microsystems *ont annoncé, lundi* 11 juillet, une *« alliance opérationnelle »* dans le domaine des services interactifs multimédias. Cette alliance qui se traduit par la création d'une « unité opérationnelle » vise à développer et commercialiser des solutions techniques pour les services interactifs multimédias, allant du serveur (pour les opérateurs de réseaux) au décodeur (terminal pour le grand public). Avec un *chiffre d'affaires de 33,5 mil*liards de francs, TCE est un des leaders mondiaux de l'électronique grand public et numéro un aux Etats-Unis à travers ses marques GE et RCA. *Spécialisé dans l'informatique* en réseau sur systèmes ouverts, Sun Microsystems a réalisé en 1993 un chiffre d'affaires de 4,3 milliards de dollars.

INVESTISSEMENT

LA LYONNAISE DES EAUX va gérer l'eau de la ville de Pecs en Hongrie. –*La Lyonnaise des eaux* et le conseil municipal de Pecs, ville située au sud-ouest de la Hongrie, ont approuvé la création d'une société mixte pour la gestion de *l'eau et de l'assainissement* de la ville et de ses environs, où résident 200 000 habitants, selon un communiqué publié, lundi 11 juillet, par La Lyonnaise des eaux. *Cette décision intervient quelques* semaines après l'entrée de la Lyonnaise des eaux à hauteur de 35 %, aux côtés de plusieurs sociétés hongroises, dans une société qui assurera *pendant quinze ans la gestion* de l'eau et de l'assainissement de la ville hongroise de Kaposvar (75 000 habitants), également située dans le sud-ouest du pays.

RÉSULTATS

FRANCE TÉLÉCOM : en hausse de plus de 45 %. –L'opérateur *public France Télécom, qui, pour la* première fois, publie des comptes certifiés, a confirmé, lundi 11 juillet, avoir dégagé en 1993 un résultat net de 4,8 milliards de francs, en *hausse de plus de 45 % par rapport* à l'année précédente (3,3 milliards de francs), selon un communiqué. Le chiffre d'affaires s'est élevé à 127 milliards de francs, en progres*sion de 3,6 % par rapport* à 1992. Le résultat net s'entend après un versement à l'Etat de 15,2 milliards de francs, qui correspond à un versement forfaitaire. La dette financière *s'élève, fin 1993, à 105,6 mil*liards de francs, soit une diminution de 6 milliards par rapport à l'exercice précédent. Les frais financiers représentent 6,9 % du chiffre d'affaires. L'objectif du contrat de plan était un ratio de 7 % pour fin *1994, qui est donc atteint dès 1993*, souligne France Télécom.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 11 juillet ▲ Poursuite de la hausse

Une déconnection sur les marchés des taux d'intérêt à long terme entre l'Europe et les Etats-Unis a eu un heureux effet, lundi 11 juillet, à la Bourse de Paris qui feignait d'ignorer la nouvelle chute du dollar, au lendemain du sommet du G 7 à Naples. En hausse de 0,37 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 a gagné jusqu'à 2 %, avant de terminer sur une progression de 1,51 % à 1 949,75 points. A trois jours d'un long week-end férié en raison de la fête nationale du 14 juillet (le 15 juillet sera chômé à la Bourse), le volume des échanges était modeste, atteignant à peine 2,5 milliards de francs.

En fait, la très nette *amélioration* constatée sur les marchés obligataires explique cette éclaircie qui n'a fait que confirmer la reprise enregistrée la *semaine* précédente. Les taux à long terme européens se sont quelque peu *désolidarisés* lundi de leurs homologues américains. Aux Etats-Unis, le taux des bons du *Trésor* à 30 ans était passé de 7,60 % jeudi à 7,69 % vendredi soir et à 7,70 % lundi *en début* de journée.

Parmi les titres en hausse sensible, on relevait Sophia + 5,9 %, Sat + 5 %, Cérus + 4,9 %, et la Compagnie bancaire + 4,5 %. Bis a pris 4 % ainsi qu'Havas, Axa et Fromageries Bel. Suez finissait sur une progression de 3,95 %. On notait des hausses de 3,7 % pour Pernod-Ricard, Peugeot, de 3 % pour Castorama. Parmi les baisses figuraient UIS et la CSEE.

NEW-YORK, 11 juillet ▼ Repli

Wall Street a subi un recul modeste lundi 11 juillet, suivant la baisse des prix sur le marché obligataire, dans une atmosphère très peu active à la veille de la publication de l'indice des prix de gros en juin aux Etats-Unis qui sera suivi mercredi par celui des prix à la consommation. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a terminé en baisse de 6,15 points à 3 702,99, soit un repli de 0,17 %. Le volume des échanges a été limité avec quelque 222 millions de transactions effectuées.

La faiblesse de la devise américaine a pesé sur le marché obligataire et donc sur Wall Street, les investisseurs étrangers préférant liquider leurs avoirs en dollars, ont noté des analystes. Les détenteurs de capitaux craignent que la Réserve fédérale (Fed) ne doive à nouveau intervenir et relever les taux d'intérêt afin de maîtriser la croissance économique, a observé Tomas McManus, responsable chez Morgan Stanley.

Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt sur les bons du Trésor à 30 ans a progressé à 7,71 % contre 7,69 % vendredi soir. La hausse des taux d'intérêt à long terme s'explique également par la remontée de l'indice des prix des matières premières, due à l'envolée des prix du café.

VALEURS	Cours du 8 juillet	Cours du 11 juillet
Alcoa	78 7/8	78 3/8
Allied Signal Inc.	35 1/8	34 5/8
American Express	25 5/8	26 1/8
ATT	53 3/4	53 3/4
Bethlehem Steel	19 7/8	19 5/8
Boeing	47 1/2	47 3/8
Caterpillar Inc.	105 3/4	107 3/8
Chevron	42 3/4	43
Coca-Cola	41 7/8	42 1/8
Disney Corp.	42 3/8	42 1/4
Du Pont de Nemours	59 1/4	58 5/8
Eastman Kodak	48 7/8	48
Exxon	57 7/8	58 1/2
General Electric	47 3/8	47 1/4
General Motors	51 1/2	50 7/8
Goodyear Tyre	36 3/8	35 3/4
IBM	56 5/8	55 5/8
International Paper	69 5/8	69 3/4
Morgan (J.P.)	62 1/4	62
McDonnell Douglas	115 7/8	115
Merck and Co.	29 1/2	29 3/8
Minnesota Mining	50	49 7/8
Philip Morris	53 1/4	53 7/8
Procter & Gamble	55 3/8	55
Sears Roeb. and Co.	48 3/8	47 3/4
Texaco	63 3/8	63 5/8
Union Carbide	27 1/8	27 3/8
United Tech.	64 3/8	64 3/8
Westinghouse El.	12 1/8	12
Woolworth	15 3/4	16

LONDRES, 11 juillet ▲ Progression

Les valeurs ont progressé lundi 11 juillet au Stock Exchange, encouragées par les bons chiffres des prix de gros britanniques en juin, qui ont calmé les inquiétudes des opérateurs sur le plan de l'inflation. Les gains ont toutefois été légèrement réduits en fin de séance à cause d'un repli du marché à terme et de Wall Street. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a clôturé en hausse de 21,4 points à 2 983,8 points, soit une hausse de 0,7 %. Quelque 540,9 millions de titres ont été échangés contre 540 millions vendredi.

Les prix de gros sont restés inchangés en juin par rapport à mai, alors que les analystes attendaient une hausse de 0,2 %. Sur douze mois, la hausse s'établit à 2 %, le plus faible taux depuis décembre 1986.

Du côté des valeurs, Cadbury Schweppes a augmenté de 9 pence à 428, dans la perspective d'une hausse de ses ventes en raison du beau temps. Thorn EMI a progressé de 14 pence à 1 053, profitant de spéculations sur une réorganisation de ses activités de musique et de location.

VALEURS	Cours du 8 juillet	Cours du 11 juillet
Allied Lyons	5,48	5,58
BP	3,88	3,81
BTR	3,77	3,81
Cadbury	4,20	4,28
Glaxo	5,72	5,62
GUS	5,53	5,68
ICI	7,85	7,88
Reuters	4,64	4,69
RTZ	8,15	8,17
Shell	6,98	6,97
Unilever	9,92	10,08

TOKYO, 12 juillet ▼ Légère baisse

Les valeurs ont terminé en légère baisse mardi 12 juillet à la Bourse de Tokyo dans un marché inquiet de la chute du dollar et de l'évolution de la situation politique en Corée du Nord. Toutefois des injections sporadiques de fonds publics ont permis de limiter le repli. Au terme des transactions, l'indice Nikkei a cédé 72,61 points, soit 0,35 %, à 20 400, 48 points et devrait continuer de s'effriter mercredi.

Selon Tetsuji Hirose, de Sanyo Securities, la plupart des investisseurs attendent de voir ce qui va se se passer sur la parité dollar/yen et en Corée du Nord. Le marché ne devrait rien faire jusqu'aux statistiques économiques nippones de la fin du mois.

VALEURS	Cours du 11 juillet	Cours du 12 juillet
Bridgestone	1 650	1 630
Canon	1 760	1 750
Fuji Bank	2 270	2 260
Honda Motors	1 760	1 730
Matsushita Electric	1 820	1 790
Mitsubishi Heavy	788	789
Sony Corp.	6 000	5 920
Toyota Motors	2 190	2 190

CHANGES

Dollar : 5,2455 ▼

Mardi 12 juillet, le dollar ouvrait en *net repli sur le marché* des chages parisien à 5,2455 francs, contre 5,3290 francs la veille en fin de journée (cours indicatif Banque de France). Le deutschemark fléchissait à 3,4337 francs, contre 3,4370 francs lundi soir (cours BdF).

FRANCFORT	11 juillet	12 juillet
Dollar (en DM)	1,5495	1,5295

TOKYO	11 juillet	12 juillet
Dollar (en yens)	98,55	97,07

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (12 juillet) ... 5 5/16 % - 5 7/16 %

New-York (11 juillet) ... 4 3/8 %

BOURSES

PARIS

	8 juillet	11 juillet
(SBF, *base 1000 : 31-12-87*)		
Indice CAC 40	1 920,78	1 949,75
(SBF, *base 1000 : 31-12-90*)		
Indice SBF 120	1 328,01	1 344,48
Indice SBF 250	1 289,97	1 303,92

NEW-YORK *(indice Dow Jones)*

	8 juillet	11 juillet
Industrielles	3 709,14	3 702,99

LONDRES *(indice « Financial Times »)*

	8 juillet	11 juillet
100 valeurs	2 962,40	2 983,80
30 valeurs	2 331,10	2 352,90

FRANCFORT

	8 juillet	11 juillet
Dax	2 050,85	2 065,66

TOKYO

	11 juillet	12 juillet
Nikkei Dow Jones	20 473,09	20 400,48
Indice général	1 656,16	1 647,15

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	5,2385	5,2405	5,2485	5,2520
Yen (100)	5,3932	5,3964	5,4422	5,4477
Ecu	6,5492	6,5512	6,5449	6,5499
Deutschemark	3,4315	3,4320	3,4389	3,4407
Franc suisse	4,0635	4,0645	4,0781	4,0814
Lire italienne(1000)	3,4609	3,4643	3,4380	3,4440
Livre sterling	8,2514	8,2543	8,2624	8,2688
Peseta (100)	4,1687	4,1706	4,1444	4,1482

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	4 1/2	4 5/8	4 13/16	4 15/16	5 1/4	5 3/8
Yen (100)	1 15/16	2 1/16	2 1/16	2 3/16	2 1/16	2 3/16
Ecu	5 3/4	5 7/8	5 7/8	6	6	6 1/8
Deutschemark	4 13/16	4 15/16	4 13/16	4 15/16	4 7/8	5
Franc suisse	3 15/16	4 1/16	4 1/16	4 3/16	4 1/4	4 3/8
Lire italienne(1000)	7 13/16	8 1/16	8 1/8	8 3/8	8 7/16	8 11/16
Livre sterling	4 7/8	5	5 1/8	5 1/4	5 7/16	5 9/16
Peseta (100)	7 5/8	7 7/8	7 13/16	8 1/16	8 1/8	8 3/8
Franc français	5 1/2	5 5/8	5 5/8	5 3/4	5 3/4	5 7/8

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la salle des marchés de la BNP.

BOURSE DE PARIS DU 12 JUILLET

Liquidation : 22 juillet
Taux de report : 5,38

Cours relevés à 11 h 15
CAC 40 : −0,65 % (1937,03)

Règlement mensuel

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
153,50	EDF-GDF 3%	6120	6119	−0,16
65,23	B.N.P. (T.P)	1050	—	—
60,28	Cr.Lyonnais(T.P.)	1044	—	—
95,67	Renault (T.P.)	2294	2294	—
101,18	Rhone Poulenc(T.P)	2190	—	—
99,14	Saint Gobain(T.P.)	1272	1250	−1,73
62,24	Thomson S.A (T.P)	1120	1100	−1,25
18	Accor 1	640	634	−0,94
14	Air Liquide 1	760	750	−1,32
15	Alcatel Alsthom 1	596	601	+0,84
10	Alcatel Cable 1	549	547	−0,36
14	Alspi 1	334	327,10	−2,07
12	AGF-Ass.Gen.France	462	463,90	+0,41
5	Axa 1	241,20	239,90	−0,54
70,10	Bail Invest. 1 ■	927	935	+0,86
18	Bancaire (Cie) 1	517	515	−0,39
18	Bque Colbert C2#	136,50	140	+2,56
16	Bazar Hot. Ville 2	830	—	—
15	Berger (M) 2	1160	—	—
15	Bertrand Faure 2	505	519	+2,77
10	BIC 1	1190	1184	−0,50
4	BIS 1	305,50	300,10	−1,77
3	B.N.P. 1	240,70	238,90	−0,75
22	Bollore Techno.1	383	383	—
61	Bongrain 1	2835	2845	+0,34
10,50	Bon Marche (Au) 1	765	761	−0,52
5	Bouygues 1	593	593	—
15,50	BSN 1	781	784	+0,38
25	Canal + 1	865	852	−1,50
7	Cap Gemini Sogeti 1	166,70	162,30	−2,64
4	Carnaudmetalbox 1	163,10	165	+1,16
42	Carrefour 1	1918	1895	−1,20
5	Casino Guichard 1	144,80	144	−0,55
5,25	Casino Guich.ADP 1	114,50	114,30	−0,17
9,40	Castorama Dl (Li)1	700	703	+0,43
15	Caumartin Part(M)2	400	—	—
4,30	C.C.F. 1	218,90	218	−0,41
2,40	CCMC-Monegh(Ly) 2	62,90	61	−3,02
25	Cegid (Ly) 1	465	468,10	−1,85
—	Centrest SDR (Ny)2	19	19,25	+1,32
7,50	CEP Communication1	475	475	—
10	Ceres Europ.Reun 1	109,30	109,50	+0,18
20	Cetelem 1	1210	1191	−1,57
34	CGIP 1	1163	1134	−2,49
14	Chargeurs 1	1339	1340	+0,07
4	Christian Dior 1	425	425	—
17,50	Ciments Fr.Priv.B2	290	295	+1,72
6,60	Clarins 1	500	500	—
7	Club Mediterranee1	380	380	—
22	Colas 1	939	936	−0,32
11	CGP (Papiers)(Ly)2	724	—	—
7,50	Comptoir Entrep. 1	219	—	—
23	Comptoir Moder. 1	1227	1220	−0,57
25	CPR Paris.Reesc. 1	388,90	387	−0,49
37,50	Cred.Fon.France 1	920	929	+0,98
11	Credit Local Fce 1	397,40	394,30	−0,78
18	Credit Lyon.CIP 1	485	475,10	−2,04
20	Credit National 1	494,90	493	−0,38
—	CSEE 1	500	492	−1,60
25	Damart 1	5500	—	—

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
7	Dassault-Aviation1	472	470	−0,42
4,80	Dassault Electro 1	414	414	—
49	De Dietrich 1	2790	2761	−1,04
6,50	Degremont 1	500	509	—
—	Dev.R.N-P.Cal(Li)2	65	63,60	−3,64
—	Dev.R.Sud-Est(Ly)2	85	—	—
4	DMC (Dollfus Mi)1	413	415	+0,48
11	Docks France 1	639	639	—
3	Dynaction 1	139	139	—
11	Eaux (Gle Des) 1	552	545	−1,27
15	E.B.F 1	908	896	−1,11
10	Ecco 1	663	663	—
22,70	Eiffage 1	1314	1245	−5,18
13	Elf Aquitaine 1	384,30	379,50	−1,25
30	Eridania Beghin 1 ■	849	850	+0,12
10	Essilor Intl 1	710	710	—
10,80	Essilor Intl ADP 1	516	514	−0,39
25	Esso 1	948	950	+0,21
40	Eurafrance 1	1910	1905	−0,26
0,68	Euro Disney 1	11,55	11,70	+1,30
10,75	Euro RSCG W.W 1	647	647	—
16	Europe 1- 1	1730	1715	−0,87
—	Eurotunnel 1	22,90	22,90	—
12	Filipacchi Medias1	890	900	+1,12
7,80	Finextel 1	129	130	+0,78
11	Fives-Lille 1	601	608	+1,16
32	Fromageries Bel 1	5160	5190	+0,58
11	Galeries Lafayet.1	2060	2050	−0,49
4	GAN 1	380	382	+1,03
7	Gascogne (B) 1	470	489	+4,04
55	Gaz Eaux(Fin.Ind)1	2010	2000	−0,50
8	Geophysique 1	580	—	—
27,75	B.F.C. 1	438,90	440	+0,02
8,50	Groupe Andre S.A.1	540	530	−1,85
17	Groupe De La Cite1	737	—	—
7,50	GTM-Entrepose 1	405	414	+2,22
10	Guilbert 1	500	500	—
24	Guyenne Gascogne 1	1380	1376	−0,29
8	Havas 1	448,40	443	−1,20
—	I.D.I.A 1	192	191,90	−0,05
10,50	Imetal 1	552	548	−0,72
16	Immeubl.France 2	478	482	+0,84
2	Immob.Phenix 1	77,50	78,50	−1,29
1	Ingenico 1	118	116	—
36	Interbail 1	447	445	−0,45
23,50	Intertechnique 1	578	580	+0,35
25	Jean Lefebvre 1	1140	1145	+0,44
38,30	Klepierre 1	630	645	+2,38
10	Labinal 1	759	758	−0,13
9	Lafarge Coppee 1	416	413	−0,72
2,50	Lagardere (MMB) 1	123,50	122,30	−0,97
4,10	Lapeyre C1	305	303,20	−0,59
7	Lebon 2	325	—	—
28,50	Legrand 1	8100	6100	—
45,60	Legrand ADP 1	4400	4400	—
8	Legris Indust. 1	279,80	280	+0,07
78,50	Locindus 1	926	924	−0,22

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
11,50	LVMH Moet Vuitton1	804	798	−0,75
11	Lyonnaise Eaux 1	520	520	—
13,80	Marine Wendel 1	377	370	−1,86
2,50	Matra-Hachette 1	109	109	—
4	Metaleurop 1	77,80	77,50	−0,39
2,50	Metrologie Intl 1	10,15	10,15	—
1,50	Michelin 1	238,50	240	+0,63
4	Moulinex 1	112,20	111,50	−0,62
40	Navigation Mixte 1	940	940	—
5,20	Nord-Est 1	133,80	131	−2,09
—	Nordon (Ny) 1	552	545	−1,27
4,40	NRJ # 1	561	572	+1,96
—	Olipar 1	17,25	17,70	+2,61
10,80	Oreal 1	1135	1135	—
12	Paribas 1	380,40	358	−0,67
9,50	Pechiney CIP 1	383,50	384,30	+0,21
5	Pechiney Intl 1	147,50	146	−1,02
4,70	Pernod-Ricard 1	323,60	320,10	−1,08
18	Peugeot 1	789	783	−0,76
21,20	Pinault-Print.Red.1	820	823	−0,84
6,50	Plastic-Omn.(Ly) 1	625	630	+0,80
6	Poliet	423	423,10	+0,02
16,30	Primagaz 1	892	919	+3,03
8,50	Promodes 1	867	869	+0,23
8	Publicis 1	464	461	−0,65
10	Radiotechnique 1	489	485	−0,86
4,42	Remy Cointreau 1	216	213	−1,39
10	Rexel 1	620	619	−0,16
2,40	Rhone Poulenc A 1	129,80	127,90	−1,46
1,20	Rochette (La) 1	43,80	43,50	−0,68
12,50	Roussel Uclaf 1	577	577	—
95	Rue Imperiale(Ly)1	3850	3950	+2,60
12	Sade (Ny) 1	169	169	—
20,50	Sagem 1	2645	2675	+1,13
14,50	Saint-Gobain 1	650	646	−0,62
35	Saint-Louis 1	1610	1613	+0,19
14	Salomon (Ly) 1	1895	1890	−0,26
18,50	Salvepar (Ny) 2	470	470	—
24	Sanofi 1	917	914	−0,33
25	Sat 2	2414	2300	−4,72
13	Saupiquet (Ns) 1	1110	1100	−0,90
18,50	Schneider 1	379,90	376,50	−0,89
—	SCOA act.regroup.	101	102,10	+1,09
1,50	SCOR S.A 1	124,70	125	+0,24
8,30	S.E.B. 1	478,50	478	−0,10
9	Sefimeg 1	420	423	+0,71
3,10	Selectibanque 1 ■	188,70	188	−0,41
5	SFIM 2	970	966	−0,41
5	SGE 1	211	212,10	+0,52
9	Sidel 1	882	881	−0,11
31,15	Simco 1	505	504	−0,20
7,50	S.I.T.A 1	688	690	+0,14
12	Skis Rossignol 1	1945	1944	−0,05
9	Sligos 1	424	424	—
16	Societe Gale A 1	578	584	−1,05
—	Sodecco (B) 2	50	—	—
—	Sodero (Ns) 2	38	38,80	+2,11

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
22	Sodexho 1	935	939	+0,43
2,30	Sogeval (Ny) 2	129	131,90	+2,25
33	Sommer-Allibert 1	1930	1930	—
34,46	Sophia 1	450	445	−1,11
38	Sovac 1	500	501	+0,20
17	Spie Batignolles 1	353	346,10	−1,95
23	Strafor Facom 1	650	649	−0,15
8,20	Suez 1	266	264,50	−0,56
3,24	Synthelabo 1	195	192,90	−1,08
6	Thomson-CSF 1	160	156,70	−2,08
7,50	Total 1	307,50	303	−1,46
3	UAP 1	146,20	146,70	+0,34
10	UFB Locabail 1	409	—	—
3,54	UGC DA (M) 1	235	231	−1,70
25	UIC 1	489	488	−0,24
22	UIF 1	539	540	+0,19
13,40	UIS 2	243,80	250	+2,54
26	Unibail 1	495	485	−2,02
1,60	Valeo 1	278,90	276	−1,04
6,30	Vallourec 1	277	281,60	+1,66
9,50	Via Banque 1	394,20	400	+1,47
7,50	Worms & Cie 1	277	276	−0,36
9	Z Gr.Zannier (Ly) 1	380	380	—
29	Zodiac 1	2100	2160	+2,86
56	Elf Gabon 1	1010	—	—
0,20	American Barrick 1	121,60	121	−0,49
1,03	American Express 1	144	—	—
1,43	Anglo American 1	257	252,10	−1,91
9,39	Amgold 1	482	482	—
1,51	A.T.T. 1	288,50	284	−1,56
3,31	Banco Santander 1	198	195	−1,52
20,55	B.A.S.F. 1	1026	1009	−1,66
20,24	Bayer 1	1187	1185	−0,17
0,57	Blenheim Group 1	26,20	25,85	−1,34
2,29	Buffelsfontein 1	51	52,35	+2,65
1,59	Chase Manhattan 1	206,80	—	—
20,42	Daimler Benz 1	2550	2475	−2,94
1,14	De Beers 1	121,50	119,10	−1,98
42,27	Deutsche Bank 1	2500	2461	−1,56
34,54	Dresdner Bank 1	1320	1324	+0,30
1,17	Driefontein 1	74	75	+1,35
2,19	Du Pont Nemours 1	308	—	—
1,91	Eastman Kodak 1	260	253,80	−2,38
—	East Rand 1	5,30	5,35	+0,94
0,15	Echo Bay Mines 1	57	57,80	+1,40
3,13	Electrolux 1	255	250	−1,96
2,25	Ericsson 1	262,40	261,20	−0,46
3,41	Exxon Corp. 1	308	309,20	+0,39
2,17	Ford Motor 1	321	323,40	+0,75
2,58	Freegold 1	68,85	70,40	+1,96
0,07	Gencor Limited 1	12,75	13,05	+2,35
1,66	General Electric 1	252,20	249,30	−1,15
0,95	General Motors 1	270	269,30	−0,26
14,14	Generale Belgique1	357,20	363	+1,62
0,70	Grd Metropolitan 1	34,95	35	+0,14
0,78	Guinness Plc 1	37	37	—
0,25	Hanson Plc 1	21,25	21,35	+0,47

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
0,33	Harmony Gold 1	27	27,50	+1,85
1,39	Hewlett-Packard 1	392,40	394,70	+0,59
0,38	Hitachi 1	55,50	54,55	−1,71
17,98	Hoechst 1	1062	1091	+2,76
1,19	I.B.M 1	302	293,50	−2,81
1,46	I.C.I 1	63,40	—	—
2,27	I.T.T. 1	428	416,80	−2,62
0,82	Ito Yokado 1	286,30	286	−0,10
0,33	Matsushita 1	97,95	95,80	−2,19
0,56	Mc Donald's 1	155	151,20	−2,45
1,28	Merck and Co 1	156	155,20	−0,51
2,08	Minnesota Mining 1	269,20	263,90	−1,97
0,18	Mitsubishi Corp. 1	81,70	81,60	−0,16
4,03	Mobil Corporat. 1	440	—	—
3,21	Morgan J.P. 1	330	328	−0,61
65,03	Nestle SA Nom.1	4515	4479	−0,80
0,72	Nippon MeatPacker1	82,10	—	—
2,34	Norsk Hydro 1	171,80	171,60	−0,12
34,53	Petrofina 1	1671	1672	+0,06
3,33	Philip Morris 1	281,60	282,50	+0,32
1,14	Philips N.V 1	153,20	153	−0,13
0,26	Placer Dome Inc 1	109,50	109,20	−0,27
1,49	Procter Gamble 1	298	290	−2,68
6,48	Quilmes 1	254	255	+0,39
1,45	Randfontein 1	49,80	51	+2,41
1,33	Rhone Poul.Rorer 1	171,50	171	−0,29
11,19	Royal Dutch 1	577	577	—
0,60	R T Z 1	68,80	68,50	−0,44
—	Saatchi & Saatchi1	11,55	11,50	−0,43
1,88	Sega Enterprises 1	420	408	−2,86
1,89	Saint-Helena 1	50,70	51,40	+1,38
1,62	Schlumberger 1	328	325,10	−0,88
1,18	Shell Transport 1	58	57,10	−1,55
33,16	Siemens 1	2250	2221	−1,29
1,17	Sony Corporation 1	328,90	320	−2,71
0,19	Sumitomo Bank 1	110,30	—	—
1,15	T.D.K 1	260	—	—
0,79	Telefonica 1	74,05	74	−0,07
0,23	Toshiba 1	43,95	43	−2,16
10,06	Unilever 1	588	587	−0,18
2,14	Unit.Technologie 1	346,30	340,60	−1,65
10,12	Vaal Reefs 1	455	467	+2,64
5,11	Volkswagen A.G 1	1650	—	—
3,93	Volvo (act.B) 1	450	—	—
4,34	Western Deep 1	222	222,60	+0,27
3,44	Xerox Corp. 1	532	—	—
0,49	Yamanouchi 1	104,10	104	−0,10
—	Zambia Copper 1	4,95	5	+1,01

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	108,45	6,164
CEPME 8,5% 88 CB	104,53	8,256
CEPME 9% 89 CA#	107,99	8,663
CEPME 9% 92-06 TSR	108,15	0,460
CFD (CCCE)9,7%88CCS	113,13	4,172
CFD ex CCCE 8,6%92 CB	—	3,581
CFF 10% 88-98 CA#	110,61	7,285
CFF 9% 88-97 CA#	105,90	6,953
CFF 10,25% 90 CA#	114,30	3,342
CLF 8,9% 88 CA#	107,89	1,897
CLF 9%88-93/98 CA#	105,21	3,970
CNA 9% 4/92 CB		1,701
CRH 8,6% 92-93 CB	104,50	0,306
CRH 8,5% 87-88 CA#	105,51	3,004
EDF 8,6% 88-89 CA#	106,23	3,464
EDF 8,6% 92 CA#	107,81	2,215
Emp.Etat 10,8% 79	—	9,202
Emp.Etat 12,36% 85 CA		3,429
Emp.Etat 5%7/93 CA	98,27	5,934
Finansder 9,1% 91 CB#	109,60	5,622
Finansd 8,6% 92 CB	105,80	3,911
Flora 9,75% 90 CA#	110,78	9,429
OAT 8,5% 94 CA#	100,92	7,730
OAT 8,75% 2/95 CA#	102,24	1,144
OAT 9,8% 1/96 CA#	105,13	4,376
OAT 8,50% 6/97 CA#	104,96	0,396
OAT 9,90% 12/97 CA#	109,45	5,723
OAT 88-98 TME CA	101,20	2,753
OAT 3/1998 TRA	—	4,710
OAT 9,50%88-98 CA#	109	0,442
OAT TMB 87/99 CA	99,35	2,748
OAT 8,125% 99 CA#	105,15	1,068
OAT 8,50% 90/00 CA#	107,08	2,469
OAT 5/00 TRA CA	104,30	5,736
OAT 10% 5/00 CA#	114,55	1,260
OAT 01 TME CA	101	2,753
OAT 8,5% 11/02 CA#	107,36	5,333
OAT 8,50% 19 CA#	106,50	6,055
OAT 8,50%92-23 CA#	108,30	1,816
PTT 11,2% 85 CB#	109,40	6,324
SNCF 8,8% 87-94CA	106	3,858
Lyon.Eaux 6,5% 90CV	870	—

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Arbel 2	427	428
Bains C.Monaco 2	741	741
B.N.P.Intercont 2	292	—
Bidermann Intl	180,50	—
B T P (la cie) 2	23,70	24
Cambodge	940	—
Carbone Lorraine 2	591	595
Case Poclain 2	2,30	—
CEGI 1	299	299,90
Centenaire Blanzy	352	—
Cerages Holding	21,10	—
Champex (Ny)	12,90	—
CIC Cie.Euro.CIP 1	336,50	339,10
C.I.T.R.A.M. (B)	2672	—
Cpt Lyon Alem. 2	364	366
Concorde-Ass Risq 2	950	920
Ste Vittel ex.C2EP	17,55	—

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Credit Gen.Ind.	65	—
Darblay	515	—
Didot Bottin	630	—
Eaux Bassin Vichy	2440	—
Ecia 1	750	748
Ent.Mag. Paris	4770	—
Eridania Beghin CI ■	763	—
Fidei(ex Immofice)2	243	285
Finalens	330	—
F.I.P.P.	220	—
FNAC 2	2330	—
Fonciere (Cie)	690	—
Fonciere Euris	302,60	—
Foncina	481	—
France I.A.R.D.	455	—
France S.A 1	1108	1100
From. Paul-Renard	2050	—
Gaumont 2	660	656
Genefim	286	294,80
Gevelot	850	—
G.T.I (Transport)	460	—
Immobail 2	388	388
Immobanque 2	710	709
Im Marseillaise 2	6980	6980
Invest.(Ste Cle.)	1020	—
Lille Bonnieres	1262	—
Locafinanciere	453	—
Louvre 1	204,50	204,50
Lucia	120	—
Machines Bull 2	19,10	—
Mag.Uniprix	179	—
Metal Deploye	375	—
Mors 2	29	27
Navigation (Nle)	129,20	—
Oreal (CI)	909	—
Origny-Desvroise	1416	—
Monoprix	1302	—
Paluel-Marmont ■	390	—
Parfinance	182	—
Paris Orleans	255	—
Piper Heidsieck	565	—
Porcher	209,90	—
Promodes (CI)	680	—
Rochefortaise Com.	136,50	190
Rosario 2	218	—
Rougier #	723	724
S.A.F.I.C Alcan	230	—
Saga	823	—
Salins du Midi 2	435	430
Savoisienne M.	162	—
Sâo 2	729	720
S.I.P.H.	98,90	—
Sofal	390	—
Sofia	217	—
Softsoo	75	—
Sofragi	3605	—
Soudure Autogene	785	814
Sovabail	499,50	—
Taittinger 1	2545	2500
Tour Eiffel	279	—
Ufiner Cofreth	1088	—
Vicat 2	590	570
Virax	103,50	—

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G. AG	580	—
Akzo Nobel Nv	592	—
Alcan Aluminium	124,50	—
Arbed	647	—
Asturienne Mines	125,10	—
Banco Pop. Espanol	592	—
Banque Regl.Inter.	36280	—
Chrysler Corp.	268,80	—
C.I.R SPA	7,50	—
Commerzbank AG	1060	—
Dow Chemical Co 1	352,30	—
Fiat Ord.	22	—
G.B.L (Brux.Lamb.)	685	—
Gevaert	1384	—
Glaxo Holdings Plc	47,30	—
Goodyear T.& R.Cy	210	—
Honeywell Inc	181,90	—
Johannesburg Cons.	104,50	—
Kubota Corp.	38	—
Noranda Mines	93	—
Olivetti Priv.	8,75	—
Pfizer Inc.	333,10	—
Ricoh Cy	52,50	—
Robeco	342	333,20
Rodamco N.V.	163	165
Rolinco	352,50	352,50
Saipem SPA	8,85	—
Sema Group Plc	30,50	—
SKF Aktiebolaget	93,20	—
Tenneco Inc.	263	—
Toray Ind.	41	—
West Rand Cons.	6,40	—

Hors-cote (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
American Brands	172	—
Bque Hydro Energie	328	—
Bque Hypoth.Europ.	60	—
Benedictine* nom.	5150	—
Blanzy-Ouest*	985	—
Brasseries Maroc	387,50	—
Calciphos*	95	—
Canadien Pacifique	78,30	—
CSH Cogenhor ach.*	7	—
Coparex Inter.*	547	—
Cr.Universel (Cie)	470	—
Cycnos	12,25	—
CEAC*	80	—
Fiat Fce nom.	142	—
Grace and Co	212	—
Guiotoll	725	—
Table France*	350	—
Koninkl. Pakhoed	99,20	—
Lecteurs Monde*	285	—
Moles	155,10	—
Off.Com.Pharm.*	858	—
Partic.Percier*	212	—
Sorento	259,20	—
Safea	215	—
St-Dominique(Fin)*	151	—
St Gobain Emball.*	1895	—
Schlumberger Ind.*	586	—
SEPR*	919	—
SPR "B" nom.	265,60	—
Waterman*	980	—

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
B.A.C.	23,70	—
Boiron (Ly) 2 #	502	505
Boisset (Ly)#	260	—
C.A. Paris IDF 1	958	955
Calberson	390	—
Cardif SA 1	824	830
CEGEP #	154	—
CFPI	216	—
C.N.I.M 1	1250	1250
Codetour ■	206,30	—
Creeks	157	—
Dauphin OTA	280	—
Devanlay 2	1175	—
Labor.Dolisos	178	—
Editions Belfond	113	—
Europ Propulsion 2	313	—
Finabail	160	—
Finacor	184,50	—
G.L.M. S.A.	991	—
Gravograph	225	—
I.C.C. 2 ■	198,30	198,30
Idianova	88,50	—
Immob.Hotel 2 #	237,90	237
Int. Computer	154	—
IPBM	77	—
N.S.C Schlum.Ny	580	—
Rallye(Cathiard)Ly	171,90	165,10
Serbo CB	465	488
Sylea 2	404	403,80
Sofco (Ly)	185	—
Sopra	315	—
TF1-1	488,50	488,90
Thermador Hold(Ly)	413	410
Unilog	293	—
Union Assur.Fdal	594	585
Viel et Cie #	233	230
Vilmorin et Cie#2	374	374,50

Sicav (sélection) 11 juillet

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Actimonétaire C	33579,40	33579,40
Actimonétaire D	32012,93	32012,93
Amén-gan	7752,98	7454,79
Amplia	105021,49	105021,49 ◇
Amplitude Monde D	757,16	735,10
Antigone Trésorerie	771671	771671
Arbitr. Court Terme	8548,65	8548,65
Associa Première	34132,74	34132,74
Associc	1128,30	1128,30 ◆
Atout Amérique	101,39	98,92
Atout Asie	114,09	111,31
Atout Futur C	550,89	537,45
Atout Futur D	542,55	529,32
Aurecic	1608,98	1563,09 ◆
Avenir Alizes	1900,21	1882,95
Axa Capital	287,32	281,28
Axa Court Terme	9485,30	9485,30
Axa Cro.Ex.Or Inve.	1854,49	1823,78
Axa.Ep.Fr.Ex Ageparg	883,36	857,63
Axa Europe	128,44	124,78
Axa Investments	122,69	119,03
Axa NPI	148,82	144,49
Axa Ob.Fr.Extrens.	154,16	149,87
Axa.Ob.In.Ex Mu.U.Sa	137,34	133,34
Axa Prem.Ex.Agepre.	117,86	114,23
Axa Sél.Ex.Dr.Sele.	155,26	150,74
Axa Valeurs PER	153,82	149,34
Cadence 1	1049,39	1039
Cadence 2	1052,79	1042,37
Cadence 3	1044,70	1034,36
Capimonétaire	7338,94	7331,61
Capiobliq	7411,59	7338,21
Capiacic	1534,96	1512,28
Cicamonde	1181,23	1146,83 ◆
Conxis	1540,20	1511,48
Comptavalor	4145,46	4139,27
Crédit Mutuel Capital	1450,67	1422,23
Créd.Mut.Ep.Cour.T	772,45	772,45
Créd.Mut.Ep.Ind.Cap	109,04	108,28
Créd.Mut.Ep.Ind.Dis	100,52	97,83
Créd.Mut.Ep.J	20435,69	20435,69
Créd.Mut.Ep.long.T	219,23	213,38
Créd.Mut.Ep.Monde	1245,42	1212,09
Créd.Mut.Ep.Quatre	1086,81	1057,72
Dieze	1590,93	1561,27
Drouot France	1001,58	972,41
Drouot Sécurité	218,75	213,35
Ecocic	1214,16	1178,80 ◆
Ecopar	128,61	124,86
Ecur. Actions futur	195,84	190,14 ◆
Ecur. Capicourt	198,70	198,20 ◆
Ecur. Capitalisation (2)	195,96	194,02 ◆
Ecur. Expansion (4)	286768,98	285624,49 ◆
Ecur. Géovaleurs	2783,99	2702,90 ◆
Ecur. Investissement	161,94	157,22
Ecur. Monepremière (3)	9918,97	9918,97 ◆
Ecur. Monétaire	23168,28	23168,30
Ecur. Trésorerie	2851,42	2851,42
Ecur. Trimestriel	1989,04	1969,35 ◆
Elanciel D	122,78	119,20 ◆
Elicash	830202,87	830202,87 ◇
Emergence Poste D	103,88	100,78
Energie	355,86	339,72
Eparcic	4278,39	4278,39 ◆
Eparcourt-Sicav (1)	200,98	200,48 ◆
Epargne-Unie	1477,45	1441,41
Eufi Cash capi.	9278,95	9278,95 ◆
Eurco Solidarité	1175,56	1163,92 ◆
Eurocic Leaders	1254,33	1217,80 ◆
Eurodyn	1412,15	1377,71
Euro Gan	7751,69	7453,55
Fonsicav	17174,20	17133,92
France-gan	13502,13	12982,82
France Garantie	258,64	258,12 ◆
France Obligations	453,65	449,16
Francic	500,68	485,10 ◆
Francic Pierre	122,62	119,11 ◆
Francic-Régions	1422,49	1381,05 ◆
GAN Rendement	5015,03	4940,52
Gestilion	17455,55	17455,55 ◆
Horizon	1533,57	1489,19
HLM Monétaire	16518,61	16516,51
Indicia	1139,69	1111,60 ◆
Indust.Fse.Court T.	1749,58	1749,58
Intensys D	105,62	105,36
Interepar	195860,40	102777,09
Interoblig	5533,22	5478,44
Interselection Fce	544,32	533,65 ◆
Japacic	197,09	191,35
Jeunepargne	327,35	322,51
Latitude C	2641,83	2637,87
Lion Association	11214,43	11214,43 ◆
Lion Institution	35244,01	35156,12 ◆
Lionplus	1162,85	1140,05 ◆
Lion Trésor	2147,52	2126,26 ◆
Livret Bourse Inv.	616,20	598,25
Livret Portefeuil.	792,06	768,99
Méditerranée	219,32	304,19
Mensuel CIC	10286,32	10105,27 ◆
Monedam	80832,27	80832,27
Mone.J	10598,93	10598,93 ◇
Monévalor	48528,95	48528,95
Mutualité dépôts	16013,10	15981,14
Natio Court Terme	37348	37236
Natio Court Terme2	337805	337805
Natio Epargne	21011,22	20803,19
Natio Ep. Capital	12981,68	12853,87
Natio Ep. Croissance	1992,70	1939,37
Natio Ep. Obligations	208,84	201,38
Natio Epargne Retraite	139,09	135,37
Natio Epargne Trésor	9175,95	9157,63
Natio Epargne Valeur	489,14	476,85
Natio France Index	1067,55	1038,98
Natio Immobilier	1330,95	1295,33
Natio Inter	1687,92	1642,74
Natio Monétaire	9812,44	9812,44
Natio Opportunités	148,91	144,92
Natio Patrimoine	1488,22	1448,39
Natio Perspectives	1242,05	1208,81
Natio Placements	69641,11	69641,11
Natio Revenus	1047,79	1037,42
Natio Sécurité	11956,12	11956,12
Natio Valeurs	938,54	913,42
Nippon-Gan	8065,94	7795,71
Nord Sud Develop	1872,80	1869,06 ◆
Oblicic-Mondial	3026,51	2981,78 ◆
Oblicic-Régions	1078,69	1062,75 ◆
Oblifutur	3278,46	3217,33
Oblig. tres cote	205,39	202,35
Obligon	1619,78	1603,74 ◆
Oblisécurité Sicav	15310,19	15310,19
Oblitys D	511,54	503,98
Oraction	1511,14	1474,28
Pervalor	620,49	608,32
Plénitude D	153,96	149,48
Poste Croissance C	3185,82	3182,64
Poste Gestion C	77906,41	77906,41 ◆
Première Oblig. C	11462,55	11462,55 ◆
Première Oblig. D	10669,20	10663,87 ◆
Prévoy. Ecureuil	98,51	97,53 ◆
Prim'Associations	34602,47	34602,47
Proficas	912,35	895,34
Rentacic	167,37	164,90 ◆
Revenus Trimestr.	5329,66	5276,83
Revenu-Vert	1156,88	1135,31
St Honoré Vie & Santé	1119,63	1089,59
St Honoré Bons du Tr.	13183,77	13125,75
St Honoré Invest.	955,39	912,07
St Honoré Pacifique	912,54	871,15
St Honoré Real	17658,22	17587,67
Securicic	2033,42	2032,42 ◆
Sécuri-Gan	12911,62	12655,35
Sécuritaux	1632,47	1632,47
Sensivalor	30981,75	30981,75
SEVEA	105,20	102,63 ◆
SFI-CNP Assur	737,79	716,30
S.G. France opport. C	1501,35	1471,91
S.G. France opport. D	1487,67	1458,50
Sicav Associations	2160,72	2160,72
Sicav 5.000	486,99	473,86 ◆
S.I. Est	1378,01	1338,84
Silvafrance	784,54	763,54 ◆
Silvarn	437,97	426,25 ◆
Silvarente	212,13	207,97 ◆
Silvastar	530,66	516,48 ◆
Sogenfrance C	1385,02	1338,25
Sogenfrance D	1297,98	1272,45
Sogépargne	320,22	317,05
Sogevar	1127,99	1105,87
Sogester	1592,21	1568,99
Soleil Investissements	673	647,12
Solstice D	2225,69	2230,11
State Street Act. Eur	12133,88	11723,56 ◆
State Street Act. Frce	12037,33	11686,73
St. Str. Act.Japon	16625,64	16062,94
State Street Emer. Mts.	1773,56	1688,30 ◆
St.Street OAT Plus	12486,60	12241,76
Stratégie Actions	991,02	962,98
Stratégie Rendement	1642,49	1580,79
Synthesis	12939,63	12685,91
Techno-Gan	6463,42	6214,83
Thesora D	777,27	768,57
Trésor Plus	1516,89	1501,87
Tresor Trimestriel	1025,91	1015,75
Trésoricic	154647,17	154647,17 ◆
Trilion	5161,81	5095,57 ◆
Uni-Associations	122,76	122,76 ◇
Uni-Foncier	1360,11	1326,94
Unifrance	626,48	611,28
Uni-Garantie C	1402,27	1376,12
Uni-Garantie D	79640,34	79640,34
Uni Régions	1550,93	1513,10
Univar	273,99	273,99 ◇
Univers Actions	1580,10	1541,56
Univers Obligations	1929,75	1893,77
Valorg	2367,67	2365,30
Valréal	62807,97	62776,58
Winterthur St-Honoré	250,98	239,61

(1) 3-6-94 Division valeur liquidat. par 20, multiplicat. nbre de titres par 20.
(2) 3-6-94 Division valeur liquidat. par 15, multiplicat. nbre de titres par 15.
(3) 3-6-94 Division val. liquidat. par 8, multiplicat. nbre de titres par 8.
(4) 3-6-94 Division valeur liquidat. par 2, multiplicat. nbre de titres par 2.

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 11/07	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,4060	5,3290	5,20	5,80
Ecu	6,5570	6,5575	—	—
Allemagne (100 dm)	343,4800	343,7000	328	352
Belgique (100 F)	16,6120	16,6610	16	17,10
Pays-Bas (100 fl)	306,1400	306,3500	292	314
Italie (1000 lires)	3,4525	3,4575	3,20	3,75
Danemark (100 krd)	87,3500	87,3300	—	—
Irlande (1 iep)	8,2365	8,2125	7,95	8,70
Gde-Bretagne (1 L)	8,3390	8,3070	8	8,85
Grèce (100 drachmes)	2,2755	2,2755	2,10	2,65
Suisse (100 f)	408	408,2000	—	—
Suède (100 krs)	69,1200	69,1400	—	—
Norvège (100 k)	78,2900	78,3200	74	83
Autriche (100 sch)	48,8210	48,8590	46,90	50
Espagne (100 pes)	4,1455	4,1625	3,85	4,45
Portugal (100 esc)	3,3300	3,3350	3,05	3,75
Canada (1 $ can)	3,8976	3,8311	3,75	4,25
Japon (100 yens)	5,4772	5,4450	5,15	5,60

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 11/07
Or fin (kilo en barre)	66500	65700
Or fin (en lingot)	66750	66200
Napoléon (20f)	381	378
Pièce Fr (10 f)	319	—
Pièce Suisse (20 f)	383	384
Pièce Latine (20 f)	380	384
Souverain	492	491
Pièce 20 dollars	2560	2550
Pièce 10 dollars	1280	1280
Pièce 5 dollars	665	—
Pièce 50 pesos	2500	2495
Pièce 10 florins	398	397

Matif (Marché à terme international de France)
11 juillet 1994

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 127 408

Cours	Mars 95	Sept. 94	Déc. 94
Dernier	113,90	115,68	114,84
Précédent	113	114,56	113,72

CAC 40 A TERME
Volume : 18 060

Cours	Juillet 94	Août 94	Sept. 94
Dernier	1955	1949	1970
Précédent	1924	1932	1940

RÈGLEMENT MENSUEL (1)
Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES
1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

CARNET

Naissances

Marie-Lahya
partage avec ses parents la joie de faire part de la naissance de sa sœur,

Kimia-Laure,

née le 30 juin 1994.

Tabassome et Jean-Marc
SIMON MADJLESSI.

Mariages

Lionel JOSPIN
et
Sylviane AGACINSKI

sont heureux d'annoncer leur mariage, qui a eu lieu le 30 juin 1994, à Paris.

Décès

– M. Esber (Spiro) Daher,
son époux,
MM. Kamal et Rony Daher,
ses fils,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Rosette DAHER,
née Aoun,

survenu le 7 juillet 1994, à l'âge de quarante-trois ans.

Ses obsèques auront lieu dans son pays natal, le Liban, le jeudi 14 juillet.

Une cérémonie religieuse fixée ultérieurement, sera célébrée à Paris.

6, allée des Acacias,
92310 Sèvres.

– Mme Lucien Flandrin,
son épouse,
M. et Mme Pierre Flandrin,
M. Hervé Flandrin,
ses enfants,
Alexandre et Nicolas,
ses petits-enfants,
Mme Gaston Casse,
Mme Arlette Forcés,
M. et Mme Jean Robert,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Lucien FLANDRIN,

le 11 juillet 1994.

La levée du corps aura lieu le mercredi 13 juillet, à 9 heures, à l'amphithéâtre de l'hôpital Ambroise-Paré à Boulogne, suivie de l'incinération au cimetière des Ulis (Essonne).

Ni fleurs ni couronnes.

Des dons peuvent être adressés au service de cardiologie du professeur Bourdarias, à l'hôpital Ambroise-Paré.

23, avenue Niel,
75017 Paris.

– Le président-directeur général,
Les administrateurs,
Et les collaborateurs
de la société Recymet SA,
ont le regret de faire part du décès de

Lucien FLANDRIN,
administrateur de la société.

Ils s'associent à la tristesse de la famille.

4, rue du Docteur-Jubert,
92250 La Garenne-Colombes.

– Anne Moignet-Gaultier,
son épouse,
a la douleur d'annoncer la mort de

Jean André GAULTIER,

le 5 juillet 1994, à Paris.

L'enterrement a eu lieu dans le cimetière de Champdeniers (Deux-Sèvres).

33, rue Croulebarbe,
75013 Paris.
54, rue de Verneuil,
75007 Paris.

– On nous prie d'annoncer le décès, survenu dans sa quatre-vingt-dix-neuvième année, de

Mme veuve Etienne GLANGEAUD,
née Marie-Thérèse Dethan.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 13 juillet 1994, à 16 heures, en l'église Saint-François-de-Sales, à Paris-17e, suivie de l'inhumation au cimetière de Montmartre, dans le caveau de famille.

De la part de
M. et Mme Philippe Vigier,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Yves Glangeaud
et leurs enfants,
Ainsi que de toute la famille.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Emmy Habboba,
Yael et Augusto de Nunno,
Eugenia et Giorgia,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Moïse HABBOBA,

leur époux, père et grand-père,

survenu le 25 juin 1994.

Les obsèques ont eu lieu le 11 juillet, à Côme.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Corso Galileo Ferraris 7,
10121 Turin (Italie).

– A ceux qui ont apprécié sa générosité, nous annonçons le décès, le 2 juillet 1994, de

Mme Colette HAMET-LABIT
(1937-1994),
professeur de lettres
à El Jadida, Kenitra,
Provins, Suresnes (Paul-Langevin).

M. Alain Labit,
20, rue P.-Boudou,
92600 Asnières.
Mme Annick Hamet,
61, avenue de La-Motte-Picquet,
75015 Paris.

– Janine Cahen,
Françoise Cahen,
Michel et Huguette Cahen,
Paulet Cahen,
Robert Cahen et Anne Fleury-Cahen,
Isabelle Cahen et Georges Goldman,
Danièle Van de Velde-Guidieri,
Judith Cahen,
ses petits-enfants et ses amis,
ont la profonde tristesse d'annoncer le décès de leur très chère et aimée

Elisabeth Tilla HAUSER,

survenu le 9 juillet 1994.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

2, rue de la Saône;
75014 Paris.
43, rue de Bruebach,
68100 Mulhouse.

– Mlle Anne-Bénédicte Heno,
sa fille,
et M. Olivier Jaigu,
Mme Marie-Hélène Martinez Le Clainche,
sa sœur,
M. Roberto Martinez Le Clainche,
son beau-frère,
ont la douleur de faire part de la disparition, le 8 juillet 1994, de

Mme Yvonne HENO,
professeur à l'université Paris-VI.

La cérémonie religieuse suivie de l'inhumation sera célébrée le mercredi 13 juillet, à 16 h 30, en la basilique Notre-Dame-de-Joie de Pontivy (Morbihan).

Une messe d'intention sera célébrée le mercredi 20 juillet, à 18 heures, en l'église Saint-Eustache (Paris-1er).

– Jacqueline et Jean-Pierre Lehoux,
ses parents,
Lucie Boismorand,
sa grand-mère,
Brigitte et Bernard Soulier,
ses tante et oncle,
Les familles Bavaud, Considere, Lehoux, Logie, Peraldi, Piazza,
ont la douleur de faire part du décès de

Bernard LEHOUX,
journaliste.

Il est mort le 10 juillet 1994, entouré de ses parents et de ses nombreux amis, après un dur et courageux combat.
Il avait trente-quatre ans.
Il était intelligent, chaleureux, plein de vie et de promesse.
Il était aussi hémophile.
Sa vie, comme celle de beaucoup d'autres, a été brisée par des transfusions de sang contaminé.

Que tous ceux qui l'ont aimé et entouré de leur affection jusqu'à ses derniers moments soient remerciés.
Que toute l'équipe médicale de Necker, qui l'a assisté avec efficacité, tact et gentillesse, reçoive leur gratitude.

Que tous ceux qui sont à l'origine de tels drames aient pleine conscience de leurs responsabilités et des conséquences de leurs actes.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 13 juillet, à 10 h 30, en l'église Saint-François-de-Sales, 6, rue Brémontier, à Paris-17e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

6, rue Nicolas-Chuquet,
75017 Paris.

– M. Roger Hollier,
son époux,
Mme Christiane Léna,
M. et Mme Jean-Claude Triomphe,
M. et Mme Georges Hollier,
ses enfants,
Marie-Dominique, Vincent, Pauline, Isabelle, Jérôme, Catherine, Emmanuel, Julien, Marie, Claire, Martin et Juliette,
ses petits-enfants et arrière petits-enfants,
M. René Hollier,
son beau-frère,
Les familles Hollier, Galland, Rozier, Cusin-Benoit,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Roger HOLLIER,
née Renée Foulatier,

survenu le 9 juillet 1994, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

« Viens... entre dans la joie du Seigneur ».
(Mt. 25,21).

L'inhumation aura lieu au cimetière de Sceaux.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 13 juillet à 10 h 45, en l'église Saint-Jean-Baptiste de Sceaux.

L'Ermitage, 3, allée des Tilleuls,
92330 Sceaux.

– Lyon.

Yves Touzet,
son mari,
Lorine, Jérôme et Sophie,
ses enfants,
Etienne et Yvonne Longre,
ses parents,
Daniel (†) et Marie-Joseph Touzet,
ses beaux-parents,
Serge et Colette Touzet,
Nadine Touzet,
Francis et Sabine Longre,
Claude et Anne-Marie Longre,
Jean-Pierre et Françoise Longre,
Michel et Conception Kardos,
leurs enfants et petits-enfants,
Les familles Beroud, Penel, Seyve, Vrignault, Rougier, Cordeau,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

Colette TOUZET,
née Longre.

La messe de funérailles sera célébrée en l'église Saint-Pothin (Lyon-6e), le mercredi 13 juillet 1994, à 9 heures.

Condoléances sur registre.

L'inhumation se fera au cimetière de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, dans l'intimité familiale.

Ni fleurs ni couronnes, dons à ATD Quart-Monde, 28, rue de l'Annonciade, 69001 Lyon.

« La vie est bonheur, mérite-la. La vie est la vie, défends-la. »
Mère Teresa.

CARNET DU MONDE
Télécopieur :
45-66-77-13

– Mme Antonia Soulez,
son épouse,
Le capitaine de frégate (ER), Paul Soulez,
son père,
et Mme Paul Soulez,
Ses enfants,
Ses frères et ses sœurs,
Mme Eugénie Lemoine-Luccioni,
Les familles Soulez, Soulez-Larivière, Collinet de la Salle, Luccioni,
ont la douleur de faire part du décès accidentel de

Philippe SOULEZ,
professeur agrégé de philosophie,

survenu le samedi 9 juillet 1994.

7, rue Charles-Fourier,
75013 Paris.

Remerciements

– Marcel Taillefer,
Camille, Lucas et Marie
remercient chaleureusement tous ceux qui se sont associés à leur peine lors du décès de

Catherine DESCAYRAC.

Anniversaires

– Il y a six ans, le 13 juillet 1988,

Jean BAUMIER

nous quittait.

Que ceux qui l'ont connu et aimé se souviennent.

– Il y a dix ans entrait dans la paix du Seigneur, le

docteur Pierre BAY.

Une prière, une pensée sont demandées à tous ceux qui l'ont connu et aimé.

29242 île d'Ouessant.

– Pour le cinquantième anniversaire de leur mort, le 12 juillet 1944, des prières seront dites à l'intention de

Roger MAGNEN,
quarante et un ans,

et de son épouse

Jeanne-Claire DELORME,
trente-six ans,

victimes de l'épuration sauvage.

– Deux ans déjà...

Avec
Sophie,
sa fille,
Yves,
Et toute sa famille,
n'oubliez pas

Véronique MOUROUSI
(avril 1961-juillet 1992).

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6342

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I								■	
II			■		■				
III			■						
IV			■			■			
V							■		■
VI								■	
VII			■			■			
VIII				■					
IX					■				
X					■				
XI									

HORIZONTALEMENT

I. Pour en venir à bout, il est nécessaire de le noyer. – II. Nappe. Coule à l'étranger. – III. En marge. Trois fois rien. – IV. Abréviation. Les premiers caractères de l'enfance. Sommation avant poursuite. – V. Prénom. – VI. Il était à l'abri des coups de vent. – VII. Fin de participe. Partie du mètre. Lettres d'intimidations. – VIII. Roche. Peut qualifier un argument. – IX. Echo aviné. Devises. – X. Connut sans doute la disette au temps d'Attila. N'apprécie la viande que lorsqu'elle est saignante. – XI. Veille à ne pas dépasser les limites.

VERTICALEMENT

1. Il a l'habitude d'écrire entre les lignes. – 2. Le début des réjouissances. – 3. Participe. Marteaux à tête creuse. – 4. Ses plus beaux effets se traduisent par d'importantes manchettes. Le premier touché par les feux du ciel. – 5. Une vue de l'esprit. – 6. Pronom. Point répété. Symbole. – 7. Bien définis. Enveloppai. – 8. On ne saurait trouver d'occasions sur son marché. Portion de tripes. – 9. Détroit. Plutôt mort que vif.

Solution du problème n° 6341

Horizontalement

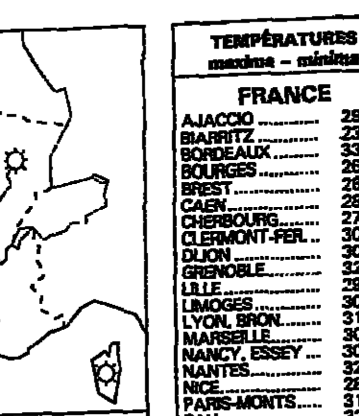
I. Dentistes. – II. Eclampsie. – III. NL. RC. – IV. Tapissier. – V. Ebonite. – VI. Lors. Anet. – VII. Lue. Erata. – VIII. Issues. Ri. – IX. Es. Var. – X. Répara. Ve. – XI. Espiègles.

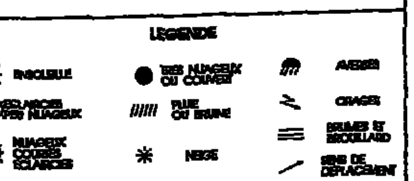
Verticalement

1. Dentellière. – 2. Eclaboussés. – 3. NL. Pores. PP. – 4. Tarins. Usai. – 5. Im. Si. Ee. Ré. – 6. SP. Stars. Ag. – 7. Ts. Iéna. – 8. Eire. Etrave. – 9. Secrétaires.

GUY BROUTY

MÉTÉOROLOGIE







TEMPÉRATURES maxima – minima	
FRANCE	
AJACCIO	29/16
BIARRITZ	23/19
BORDEAUX	33/17
BOURGES	26/15
BREST	26/13
CAEN	28/15
CHERBOURG	27/14
CLERMONT-FER.	30/16
DIJON	30/16
GRENOBLE	32/17
LILLE	29/17
LIMOGES	30/18
LYON, BRON	31/21
MARSEILLE	30/20
NANCY, ESSEY	30/14
NANTES	32/17
NICE	28/23
PARIS-MONTS	31/19
PAU	32/19
PERPIGNAN	29/20
POINTE-A-PITRE	33/24
RENNES	32/16
ST-ETIENNE	31/18
STRASBOURG	30/15
TOULOUSE	33/18
TOURS	31/15
ÉTRANGER	
ALGER	34/21
AMSTERDAM	29/17
ATHÈNES	28/21
BANGKOK	29/25
BARCELONE	29/21
BELGRADE	23/17
BERLIN	28/17
BRUXELLES	29/18
COPENHAGUE	24/15
DAKAR	29/23
GENÈVE	29/14
ISTANBUL	28/20
JÉRUSALEM	29/15
LE CAIRE	36/23
LISBONNE	27/18
LONDRES	30/17
LOS ANGELES	22/18
LUXEMBOURG	29/18
MADRID	38/16
MARRAKECH	43/24
MEXICO	25/13
MILAN	29/15
MONTRÉAL	25/12
MOSCOU	27/14
NAIROBI	25/10
NEW-DELHI	37/26
NEW-YORK	28/19
PALMA-DE-MAJ.	31/20
PÉKIN	30/23
RIO-DE-JANEIRO	–/–
ROME	32/18
HONGKONG	34/22
SÉVILLE	42/20
SINGAPOUR	32/26
STOCKHOLM	30/17
SYDNEY	19/12
TOKYO	33/27
TUNIS	31/21
VARSOVIE	28/16
VENISE	29/18
VIENNE	28/18

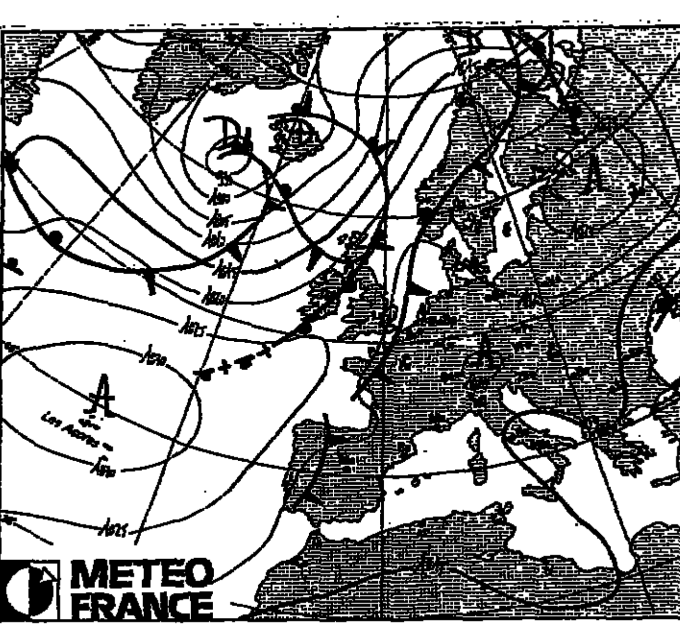
Valeurs extrêmes relevées entre le 11-07-1994 à 6 heures TUC et le 12-07-1994 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

Mercredi : nuageux à l'Ouest, chaud et ensoleillé sur l'Est. – Le matin, des nuages intéresseront les régions allant de la Bretagne à la *Basse-Normandie* avec localement de petites bruines le long des côtes. Des entrées maritimes occuperont le ciel du sud de l'Aquitaine et de Midi-Pyrénées. Ensuite le reste de la moitié ouest du pays aura un ciel voilé par des nuages élevés. Enfin, en ce qui concerne les autres régions, le ciel sera bien dégagé et le soleil brillera.
En Bretagne, de belles éclaircies reviendront à partir de la mi-journée.
L'après-midi, on retrouve des nuages du Pas-de-Calais aux Pays-de-Loire, aux Charentes et au nord de l'Aquitaine. Et plus on ira vers l'Est, plus l'ensoleillement sera important. Toutefois en soirée, des averses orageuses se produiront des *Pyrénées* au sud du Massif-Central. On notera également que des développements orageux se produiront très localement en Auvergne et sur le relief de l'Est.
Les températures minimales varieront entre 13 et 17 degrés sur la moitié nord, et entre 15 et 21 degrés plus au Sud. L'après-midi, les températures seront supérieures aux normales saisonnières : 20 à 24 degrés le long des côtes de la Manche, 27 à 32 degrés au nord de la Loire, 30 à 35 degrés au sud, sauf sur le Sud-Ouest où le thermomètre marquera 25 à 27 degrés.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

PRÉVISIONS POUR LE 14 JUILLET 1994 A 0 HEURE TUC



RÉSULTATS DES GRANDES ÉCOLES

Admission

ECOLE DE L'AIR*
ESSCA
ESSEC*
ISG
IESEG
CONCOURS ICARE

3615 LEMONDE
* également par téléphone au 36-70-30-70

RADIO-TÉLÉVISION

MARDI 12 JUILLET

TF 1

14.25 Série : Côte Ouest.
16.20 Série : Extrême limite.
16.50 Club Dorothée vacances.
17.50 Série : Le Miel et les Abeilles.
18.20 Série : Premiers baisers.
18.50 Série : Hélène et les garçons.
19.20 Série : Les Filles d'à côté.
20.00 Journal, Journal de la Coupe du monde de football, Tiercé, La Minute hippique et Météo.
20.55 Cinéma : La Folie des grandeurs. ■■ Film français de Gérard Oury (1971).
22.45 Magazine : Les Films dans les salles.
23.00 Série : Commissaire Moulin. L'Intox, de François Dupont-Midy.
0.30 Divertissement : Les Roucasseries.
1.00 Journal et Météo.
1.05 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
2.00 TF 1 nuit.

FRANCE 2

13.45 Magazine : En attendant le Tour.
14.25 Sport : Cyclisme. Tour de France : Bergerac-Cahors, 11e étape (160,5 km).
16.45 Magazine : Vélo club.
17.30 Série : Génération musique.
18.00 Série : Goal.
18.30 Série : Mac Gyver.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne.
19.59 Journal, Journal des courses, Météo et Point route.
20.55 Cinéma : Angélique marquise des Anges. □ Film français de Bernard Borderie (1964).
22.55 Théâtre : Bon week-end M. Bennett. Pièce d'Arthur Watkin, mise en scène de Michel Fagadau, avec Virginie Pradal, Serge Brincat, Bertrand Liebert.
0.55 Journal et Météo.

FRANCE 3

14.00 Patagonie du bout du monde.
14.50 Série : La Grande Vallée.
15.40 Série : La croisière s'amuse.
16.30 Tiercé.
16.40 Magazine : 40e à l'ombre. En direct de Saint-Palais-sur-Mer (Charente-Maritime). Invités : Blonde Amer, Martini, Bona Donna.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Journal du Tour.
20.35 Tout le sport. Coupe du monde de football.
20.48 L'Armada de la liberté. En direct de Rouen.
21.00 Téléfilm : Graine de révolte. De Christian Faure.
21.55 ▶ Opéra : Nabucco. De Giuseppe Verdi. Livret de Témistocle Solera. Mise en scène de Nicolas Joël. Décors et costumes d'Hubert Monloup. Avec Renato Bruson, Elisabeth Connell, Mariana Cioromila, Cécile Perrin, Simon Estes, l'Orchestre philharmonique de Radio-France, Chœurs de l'Opéra de Nice, du Théâtre des Arts de Rouen, de l'Opéra de Normandie et de l'Opéra d'Avignon et des pays de Vaucluse. Diffusé en direct des Chorégies d'Orange et en stéréophonie sur France-Musique.
22.50 Journal et Météo.
23.20 Opéra : Nabucco (suite).
0.20 Documentaire : 1944, la France libérée. 4. Rendez-vous à la plage, de Jean-François Pahum. Historiens : Jacqueline Sainclivier et Christian Bougeard.
1.20 Musique : Cadran lunaire. Notations, de Boulez, par l'Orchestre national de France, dir. Charles Dutoit.

CANAL PLUS

13.30 Cinéma : Je pense à vous. ■ Film belge de Jean-Pierre et Luc Dardenne (1992).
14.55 Magazine : L'Œil du cyclone. Qui dit quoi à qui, comment, pourquoi, et pour quels effets ? (rediff.).
15.20 Surprises.
15.35 Cinéma : Cœur de tonnerre. ■ Film américain de Michael Apted (1992).
17.30 Surprises.
17.35 Canaille peluche. Baby Folies ; Crypte Show.

— En clair jusqu'à 20.35 —

18.25 Court métrage : Zoo Cup.
18.30 Série animée : Les Simpson.
19.00 Magazine : Nulle part ailleurs. Best of.
19.55 Flash d'informations.
20.00 ▶ Magazine : C'est pas le 20 heures. Présenté par Mme Agnès, Alexandre Devoise, Maureen Dor, Moustic, Valérie Payet et Philippe Vandel.
20.35 Cinéma : Le Père de la mariée. □ Film américain de Charles Shyer (1991).
22.15 Flash d'informations.
22.20 Cinéma : Doc Hollywood. □ Film américain de Michael Caton-Jones (1991, v.o.).
0.00 Téléfilm : Une qui promet. De Marianne Lamour.
1.35 Cinéma : Samba Traoré. ■■ Film franco-burkinabé d'Idrissa Ouedraogo (1992, v.o.).

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 Cinéma : Le Petit Prince. ■ Film lituanien d'Arūnas Zebriūnas (1966, rediff.).
18.05 Documentaire : L'Evasion d'Antoine de Saint-Exupéry. De Michel Abescat et Jacques Tréfouel (rediff.).
19.00 Série : Hale and Pace. De David G. Hiller.
19.30 Documentaire : Le Monde des années 50. De Dieter Franck.
20.25 Cinq minutes sur l'Europe.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Magazine : Transit. Présenté par Daniel Leconte. Gros is Beautiful. Reportages : La mode des rondes ; Brides-les-Bains, la cité des gros ; Mollig : agence matrimoniale taille 46 et plus ; Le poids du chanteur ; Gros dans la tête. Invités : Claire Gallois, Christiane Collange, Christian Giese, Karen Giese.
21.45 Soirée thématique : Sacha Guitry.
21.46 Documentaire : La Comédie de Sacha Guitry. De Georges Bensoussan.
22.45 Cinéma : Le Diable boiteux. ■■ Film français de Sacha Guitry (1948, 120 min).

M 6

13.25 Téléfilm : La Mafia des jeux. De George Englund.
15.00 Musique : Plage des clips.
17.00 Variétés : Multitop.
17.30 Série : Classe mannequin.
18.00 Série : Un flic dans la Mafia.
19.00 Série : Pour l'amour du risque.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.30 Météo des plages.
20.35 Magazine : Fan club. Eddy Mitchell.
20.45 Série : Highlander. Volte-face. Plus sombre que la nuit. Avec Adrian Paul.
22.35 Téléfilm : Les Complices. De Michael Lähn.
0.10 Six minutes première heure.
0.15 Magazine : Mes années clip. Mylène Farmer, Michael Jackson.
2.30 Rediffusions. Culture pub ; Nature et civilisation ; Eric Le Lann ; Fax'O ; Les Enquêtes de Capital.

FRANCE-CULTURE

20.30 Archipel médecine. Bien être sous pilule.
21.30 Documentaire. Les Enfants d'Izieu (rediff).
22.40 Les Nuits magnétiques. La Chanson d'Avignon, en direct du Festival (1).
0.55 Du jour au lendemain. Avec Régis Durand et Lin Delpierre (Pavese).
0.50 Coda. Souffles aborigènes. 2. La musique nouvelle et contemporaine.

FRANCE-MUSIQUE

21.55 Concert (en direct des Chorégies d'Orange, et en simultané sur France 3) : Nabucco, de Verdi, par le Chœur des Opéras de région et l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Maurizio Arena ; sol. : Elisabeth Connell, Mariana Cioromila, Cécile Perrin, Renato Bruson, Simon Estes, Valentin Prolat, Michail Ryssov, Georges Gautier.

Les interventions à la radio

France-Inter, 19 h 30 : « L'Eurocorps au défilé du 14 juillet : symbole ou maladresse ? » (« Le téléphone sonne »).

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

Paradis perdu

ON ne se félicitera jamais assez de l'élimination préalable de la France de la Coupe du monde de football. Où est passé l'environnement habituel des matches ? Où sont la stupidité chauvine, les interviews des joueurs français avant, pendant et après, les états d'âme de l'entraîneur français, les bulletins de santé et les bulletins de victoire de la sélection nationale ? Disparus. Et que reste-t-il ? Du plaisir pur. Une profusion de spectacles simples et gratuits, du suspense, des surprises, des frissons, de la joie, du désespoir. On ne se lasse pas de les revoir, ces plus beaux buts du tournoi, que rediffuse TF 1 à chaque mi-temps. Et Maradona victorieux jetant vers la caméra son rictus de petit faune ! Et les Bulgares ! Et les Brésiliens ! Et les Italiens ! Et cet Américain qui ressemblait à Davy Crockett ! Bref, nous sommes à l'extérieur, et c'est bien agréable. Que c'est beau un match de football délivré de tout ce qui habituellement gravite autour de lui – les supporters, les rumeurs, les scandales, la mauvaise foi, la glose, l'interminable glose.

Certes, le spectacle reste enrobé de commentaires. Mais comme en sourdine. Hidalgo, Cantona, Guy Roux parlent parce qu'il faut bien parler, parce qu'ils ont fait le déplacement pour cela. Mais on devine qu'il ne leur déplairait pas de simplement regarder le match sans en faire tout un reportage. Sans compter qu'une certaine culpabilité, tout de même, doit bien écraser un peu la mince délégation française... Quant à Thierry Roland, où est-il passé ? On a beau écouter, sur TF 1, le commentateur qui se fait passer pour lui : pas la plus petite pique contre les organisateurs américains, contre telle équipe ou tel arbitre.

L'Amérique a transformé Thierry Roland en commentateur de football. Que s'est-il passé ? On se perd en conjectures. On imagine Thierry Roland rentrant le soir à son hôtel. Le réceptionniste est aimable et professionnel. Le téléphone fonctionne. L'eau chaude coule par le robinet d'eau chaude. Il allume sa télévision, et qu'y voit-il ? Du basket, du base-ball, des télévangélistes, toutes sortes de spectacles indéchiffrables. Il ouvre la presse locale, qu'y lit-il ? Des comptes-rendus de matches de basket, de base-ball, le feuilleton des malheurs de O. J. Simpson, star déchue du football américain. Quelle issue lui reste-t-il ? Faire ses heures, comme un paisible ouvrier. Attendre la quille. A quoi bon faire le Thierry Roland ? Il est immergé dans un continent immense et indifférent, isolé de son public naturel par l'océan, le décalage horaire, et O. J. Simpson.

L'autre soir, à la mi-temps, Roger Zabel égrenait devant lui des calembours sur les noms des joueurs allemands et bulgares. Perdu dans sa tribune de presse, Roland écoutait, et souriait parfois, d'un drôle de sourire mélancolique, où perçait quelque chose comme une nostalgie du paradis perdu.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

MERCREDI 13 JUILLET

TF 1

6.00 Série : Côté cœur.
6.30 Série : Mésaventures.
6.58 Météo (et à 7.10, 8.28).
7.00 Journal.
7.15 Club mini été. Cococinel.
7.20 Disney Club été. La Bande à Picsou ; Les Gummi ; Reportage ; Invitée : Anaïs Amade, skieuse nautique.
8.30 Club Dorothée vacances. Robocop ; Princesse Sarah ; Flo et les Robinson suisses ; Nicky Larson ; Sailor Moon ; Live Man ; Salut les Musclés ; Clip ; Jeux.
11.35 Jeu : Une famille en or.
11.55 Jeu : La Roue de la fortune.
12.25 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo, Trafic infos, Tout compte fait et Météo des plages.
13.35 Feuilleton : Les Feux de l'amour.
14.25 Série : Côte Ouest.
16.20 Série : Extrême limite.
16.50 Club Dorothée vacances. Harry et les Henderson ; Arnold et Willy ; Clip ; Jeux.
17.50 Série : Le Miel et les Abeilles.
18.20 Série : Premiers baisers.
18.50 Série : Hélène et les garçons.
19.20 Série : Les Filles d'à côté.
20.00 Journal, Journal de la Coupe du monde de football, La Minute hippique, Météo et Trafic infos.
20.55 Série : Rick Hunter, inspecteur choc. Le Pompier. Avec Fred Dryer, Stefanie Kramer. Enquête sur un incendie criminel.
21.55 Sport : Football. Coupe du monde : demi-finale : Italie-Bulgarie, en direct de New-York ; A 22.50, mi-temps ; A 23.05, 2e mi-temps.
0.00 Documentaire : Embarquement porte no 1. Florence.
0.30 Série : Super-force.
1.20 Journal et Météo.
1.25 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
2.15 TF 1 nuit (et à 2.50, 3.55, 4.35).
2.25 Documentaire : L'Aventure des plantes. L'empereur et les envahisseurs.
2.55 Feuilleton : Le Vignoble des maudits (3e épisode).
4.05 Documentaire : Histoires naturelles. La pêche en réservoirs.
4.40 Musique.
5.10 Documentaire : Histoire des inventions. Inventer l'inconnu.

FRANCE 2

5.55 Dessin animé.
6.00 Feuilleton : Monsieur Belvédère.
6.30 Télématin. Avec le journal à 7.00, 7.30, 8.00.
8.35 Feuilleton : Amoureusement vôtre.
9.00 Feuilleton : Amour, gloire et beauté.
9.25 Série : Un couvert pour deux.
9.50 Dessin animé : Les Enfants du Mundial.
10.10 Hanna Barera Dingue Dong. Billy le Kid ; Les Jetsons ; Les Fous du volant ; Roquet Belles Oreilles ; Tom et Jerry Kids ; Droopy et Dripple.
11.10 Flash d'informations.
11.15 Jeu : Motus.
11.50 Jeu : Pyramide.
12.20 Magazine : Eclats de rue. Présenté par Jean-Louis Sevez et Hélène Lacore-Kamm, en direct d'Avignon (Vaucluse).
12.55 Météo (et à 13.35).
15.59 Journal et Bourse.
13.40 INC.
13.45 Magazine : En attendant le Tour.
14.50 Sport : Cyclisme. Tour de France : Cahors-Lourdes Hautacam, 11e étape (263,5 km).
17.30 Magazine : Vélo club.
18.30 Série : Mac Gyver.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne.
19.50 Tirage du Loto (et à 20.50).
19.59 Journal, Journal des courses, Météo et Point route.
20.55 Téléfilm : L'Amant de ma sœur. De Pierre Mondy, avec Olivia Bruneaux, Karin Viard. Un séduisant jeune homme fait irruption dans la vie de deux sœurs qui s'ennuient...
22.25 Magazine : De quoi j'ai l'air ? Présenté par Gérard Holtz et Sonia Dubois. Mégalo ou vermisseau ? Invités : Smaïn, Catherine Allégret, Mouss Diouf. Avec les célèbres tests de Walter Lewino.
23.40 Journal et Météo.
0.00 Série : Histoires fantastiques. Mister Magic.
0.20 Court métrage : Histoires courtes. Crash Record.
0.35 Sport : Football. Coupe du monde : demi-finale : Brésil-Suède.
3.30 Dessin animé.
3.35 24 heures d'info.
3.50 Emissions religieuses (rediff.).
4.50 Sport : Cyclisme. Tour de France (rediff.).

FRANCE 3

6.00 Euronews.
7.00 Bonjour les petits loups. Les Oursons volants ; Mine de rien ; Mimi Cracra ; Les Aventures de Tintin : le Secret de la Licorne.
8.00 Les Minikeums. Babar ; Casper ; Denver ; Tom Sawyer ; Mission top secret ; Peter Pan ; Bravo la famille.
10.40 Continentales d'été. Présenté par Nicolas Don. Série : The Twilight Zone (La Quatrième Dimension, v.o.) ; A 11.05, Golden Girls ; A 11.30, Les meilleurs moments des émissions en néerlandais et en norvégien de l'année.
11.40 La Cuisine des mousquetaires.
11.58 Flash d'informations.
12.03 Magazine : Autour du Tour. En direct de Cahors. Grand témoin : Alain-Dominique Perrin. Invité : Gilles Séraphin.
12.45 Journal.
13.00 Série : Happy Days.
13.45 Documentaire : 1944, la France libérée. 4. Rendez-vous à la plage, de Jean-François Pahum. (rediff.).
14.50 Feuilleton : La Grande Vallée.
15.40 Série : La croisière s'amuse.
16.30 Magazine : 40e à l'ombre. Présenté par Vincent Perrot en direct de Saint-Palais-sur-Mer (Charente-Maritime). Invités : Philippe Risoli, Renaud Handson, Native.
18.25 Jeu : Questions pour un champion. Animé par Julien Lepers.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Journal du Tour.
20.35 Tout le sport. Coupe du monde de football.
20.48 L'Armada de la liberté. En direct de Rouen.
21.00 Magazine : La Marche du siècle. Présenté par Jean-Marie Cavada en collaboration avec Science et Vie. Ils ont marché sur la lune. Invités : Buzz Aldrin, Alexis Leonov, Gene Cernan, Jean-Loup Chrétien, cosmonautes ; Jacques Vilain, ingénieur, directeur du département stratégie à la Société européenne de propulsion. Document : URSS-USA, duel pour l'espace, de Jean-Charles et Agnieszka Deniau.
22.35 Journal et Météo.
23.05 Téléfilm : Meurtre au 101. De Bill Condon, avec Pierce Brosnan, Dey Young.
0.35 Série : Capitaine Furillo.
1.25 Musique : Cadran lunaire. Arfis : Zipper Tasseuse, par Jeanneau, Humair, Clarck.

CANAL PLUS

— En clair jusqu'à 7.25 —

6.59 Pin-up (et à 7.23, 12.29, 0.34).
7.00 CBS Evening News. Journal américain présenté par Dan Rather et Connie Chung.
7.24 La Coccinelle de Gotlib (et à 18.59).
7.25 Canaille peluche. Le Tourbillon noir ; Il était une fois les découvreurs ; Chipie & Clyde.
8.25 Série animée : Les Simpson.
8.45 Surprises.
9.00 Cinéma : Arènes sanglantes. □ Film espagnol de Javier Elorrieta (1989). Avec Christopher Rydell, Sharon Stone, Ana Torrent. Adaptation très quelconque du roman de Blasco Ibanez.
10.50 Court métrage : Zoo Cup.
11.00 Cinéma : Freddie la grenouille. ■ Film d'animation britannique de Jon Acevski (1992). Aventures rocambolesques et effets spéciaux.

— En clair jusqu'à 13.30 —

12.30 Flash d'informations.
12.35 ▶ Documentaire : Sénégalais, Sénégalaises. De Laurence Attali.
13.30 Téléfilm : Les Blessures du passé. De Michael Whyte, avec Julie Christie, Donald Sutherland.
15.10 Court métrage : Joyeux Noël. De Gilles Marchant.
15.25 Surprises.
15.35 Téléfilm : Divorce par balle. De Charles Correll, avec Cheryl Ladd, Jameson Parker.
17.10 Documentaire : Le Cinéma des effets spéciaux. 15. Aux armes cinéastes.
17.33 Surprises.
17.35 Canaille peluche. Baby Folies ; Crypte Show.

— En clair jusqu'à 21.00 —

18.25 Court métrage : Zoo Cup.
18.30 Série animée : Les Simpson.
19.00 Magazine : Nulle part ailleurs. Best of.
19.55 Flash d'informations.
20.00 ▶ Magazine : C'est pas le 20 heures. Présenté par Mme Agnès, Alexandre Devoise, Maureen Dor, Moustic, Valérie Payet et Philippe Vandel.
20.35 Le Journal du cinéma du mercredi. Présenté par Isabelle Giordano.
21.00 Cinéma : Dernière limite. ■ Film américain de Bill Duke (1992). Avec Larry Fishburne, Jeff Goldblum, Victoria Dillard.
22.40 Flash d'informations.
22.50 Cinéma : Une étrangère parmi nous. ■ Film américain de Sidney Lumet (1992). Avec Melanie Griffith, Eric Thal, John Pankow (v.o.).
0.35 Cinéma : Tommy. ■■ Film britannique de Ken Russell (1975). Avec Oliver Reed, Ann Margret, Roger Daltrey (v.o.). Transposition d'un opéra rock des Who.
2.20 Moyen métrage : La Ferme. D'Emmanuel Silvester et Thibault Staib.

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 Série : Belphégor. De Claude Barma, avec Juliette Gréco (rediff.).
17.30 Magazine : Transit. Présenté par Daniel Leconte (rediff.).
18.35 Chronique : Le Dessous des cartes. De Jean-Christophe Victor. Aborigènes. 1. La découverte de l'Australie (rediff.).
19.00 Série : Le Petit Vampire. De Christian Görlitz, avec Jan Steilen.
19.30 Magazine : Mégamix. Présenté par Martin Meissonnier. Le Paléo Festival de Nyon (rediff.).
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Musica : Voyage au Brésil. Le train campagnard, de Georg Brintrup et Fabio de Araujo. Autour d'une guitare, un voyage musical dans un petit train de campagne à travers le Brésil.
21.30 ▶ Documentaire : Yo Yo Ma et les Kalahari Bushmen. De Robin Keigh.
22.20 Cinéma d'animation : Celli. De Jaap Drupsteen.
22.55 Cinéma : Les Draps à carreaux. ■ Film est-allemand de Kurt Maetzig (1949). Avec Camilla Spira, Werner Hinz, Lieselotte Lieck (v.o., 97 min).

M 6

7.00 M 6 express (et à 8.00, 9.00, 10.00, 11.00, 11.55).
7.05 Les Matins de Marie (et à 8.05).
9.05 M 6 boutique. Télé-achat.
9.20 Boulevard des clips (et à 10.05, 1.10, 6.00).
11.05 Série : Campus Show.
11.30 Série : Lassie.
12.05 Série : Papa Schultz.
12.35 Série : La Petite Maison dans la prairie.
13.30 Série : Bergerac, le pirate de la Bourse. De Gordon Fleming, avec John Nettles, Thérèse Liotard.
15.10 Musique : Plage des clips.
16.35 Magazine : Fax'O (et 0.40, 5.10). IAM, Lifers Group, Gabrielle, Nirvana, FFF.
17.05 Variétés : Multitop.
17.30 Série : Classe mannequin.
18.00 Série : Un flic dans la Mafia.
19.00 Série : Pour l'amour du risque.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.30 Météo des plages.
20.35 Magazine : Ecolo 6 (et à 1.05). Présenté par Michel Cellier. Mygales connexion.
20.45 Série : Nestor Burma. Un croque-mort nommé Nestor, de Maurice Frydland, avec Guy Marchand, Cécile Pallas. La fille d'un banquier dilapide la fortune de papa.
22.25 Téléfilm : Mamie attend un bébé. De Bill Bixby, avec Kristy McNichols, Ted Shackelford. Remariage et grossesse tardive.
0.00 Magazine : Sexy Zap.
0.30 Six minutes première heure.
2.30 Rediffusions. Trio Bravo ; L'Aviation du passé et du futur-5 ; Les Enquêtes de Capital ; Fréquenstar ; Culture rock.

FRANCE-CULTURE

20.30 Antipodes.
22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Champ libre de Liliane Verspeit.
22.40 Les Nuits magnétiques. La Chanson d'Avignon, en direct du Festival (2).
0.55 Du jour au lendemain. Avec Hubert Haddad (les Danses photographiées et l'Ami argentin).
0.50 Coda. Souffles aborigènes. 3. Les Chants de marche aborigène.

FRANCE-MUSIQUE

21.30 Concert (donné le 1er juillet lors du Festival de Colmar) : Iberia, de Debussy ; Rhapsodie espagnole, de Ravel ; Jota aragonesa, de Glinka ; Capriccio espagnol, suite pour orchestre op. 34, de Rimski-Korsakov ; Tableaux d'Espagne, rhapsodie pour orchestre no 1, de Svetlanov, par l'Orchestre symphonique d'Etat de Russie, dir. Evgueni Svetlanov.
0.05 Akousma. Par Christian Zanesi. La Passion de Jeanne d'Arc, de Petit ; Mannam, d'Alvarez ; Feuilleton : la Divine Comédie ; Le Beau Corps d'éther, de Favre.

Les interventions à la radio

Radio-Shalom, 18 h 30 : Patrick Poivre d'Arvor (« Le grand débat »).

Le Monde

PIERRE GEORGES

Le voleur de couleurs

C'EST, comme qui dirait, le mystère de la chambre des pastels. Il y avait 27 000 personnes dimanche à 17 h 15 au Louvre. Le musée aux heures de pointe ! Il y avait 27 000 personnes plus une : lui, elle, qui sait, le voleur de couleurs, le Belphégor de l'aile Sully qui est parti avec un Robert Nanteuil sous le bras, sous la veste, sous la jupe, sous quelque chose en tout cas.

Ni vu ni connu, je t'embrouille, solitaire dans la foule, caché dans la masse, au grand jour et en pleine lumière. Ce pastel me plaît, je le veux, je le prends. Du vol aux cimaises comme du vol à l'étalage. Même s'il n'est pas question d'admettre que le vol puisse procéder des beaux-arts, il faut convenir que celui-ci aura démontré une certaine qualité de touche, une vraie patte. L'inconnu(e) a fait dans la délicatesse, pas du travail de charcutier au cutter.

Non, il l'aimait déjà « son » Nanteuil. Il a pris son temps. Il a soulevé le cadre avec précaution. Il a dévissé les fixations qui maintenaient le portrait et sa vitre de protection au cadre. Il a abandonné le cadre tout nu. Et, pour signature, il n'a laissé aucune empreinte, aucune carte de visite signée Arsène. Simplement au sol du papier toilette, vraisemblablement utilisé pour manipuler le cadre.

Et il est parti comme il est venu, par la porte. De la belle ouvrage en somme. Et de quoi désespérer le directeur du musée qui ne saurait mettre une alarme sous chaque œuvre et un gardien derrière chaque visiteur. De la belle ouvrage, mais pour quoi faire ? Le pastel est invendable, « grillé » pour des décennies. Qui irait acheter le portrait de Jean Dorieu, magistrat, réalisé en 1660 et connu de tous les experts ? Un collectionneur fou qui aurait commandité le vol ? Les collectionneurs aiment à montrer leur collection. Ils se construisent rarement des musées égoïstes dans des caves blindées.

Le plus plausible est que le tableau ait été plus que volé, enlevé. On dira que c'est du pareil au même. Non, pas tout à fait. C'est à l'auteur d'un rapt d'enfant plutôt qu'à un voleur de tableau que le directeur-père du Louvre, Michel Laclotte, s'adressait lundi : « Ce pastel est unique et extrêmement fragile. Nous espérons que vous en prendrez soin. »

Cette façon de dire au ravisseur ne lui faites pas de mal montre assez les craintes : que le voleur prenne peur devant ce magistrat bien embarrassant, qu'il ne supporte plus son regard le soir au fond des yeux, en un mot qu'il le détruise.

Fort heureusement, les histoires de rapt de tableau se terminent souvent bien. Ainsi, cette aquarelle de Fragonard, disparue en juin 1983 du musée Cognacq-Jay à Paris. La police est têtue, qui vient de la retrouver onze ans après. En parfait état de patience.

L'affaire d'espionnage du conseil national du PS

La « police des polices » conclut au caractère fortuit de l'écoute des débats par un fonctionnaire des RG

Face à l'émoi qu'a provoqué, dans la classe politique notamment, l'« espionnage » des débats à huis clos du Parti socialiste par un policier des renseignements généraux, nous publions l'intégralité de l'enquête administrative effectuée sur cette affaire par l'Inspection générale des services (IGS, la « police des polices » compétente à Paris).

Remis samedi 9 juillet au préfet de police de Paris, ce document détaille les circonstances de l'interception *« fortuite »*, par un policier des RG, des propos tenus au conseil national du PS le 19 juin. C'est *« par le biais d'un dispositif technique qu'il n'a ni mis en œuvre, ni manipulé »*, note le directeur de l'IGS, Guy Coquet, que le policier des RG a saisi l'occasion d'écouter clandestinement la réunion.

Sans attendre cette enquête administrative demandée par le ministre de l'intérieur à l'IGS – un service de police placé sous son autorité, – Charles Pasqua avait relevé de leurs fonctions le directeur des RG parisiens, Claude Bardon, et le chef de la 2e section chargée des partis politiques, Bertrand Michelin (*le Monde* du 8 juillet). Le nouveau directeur du service, Jean-Pierre Pochon, a été chargé d'effectuer un audit et de proposer des mesures visant à réorganiser les RG parisiens. De son côté, le PS a annoncé sa décision de porter plainte contre X pour atteinte à la liberté individuelle et à l'intimité de la vie privée. Si une enquête judiciaire devait être ouverte, l'enquête administrative de l'IGS serait versée au dossier.

« A titre liminaire, note le directeur de l'IGS, qui est à ce poste depuis septembre 1992, *on rappellera qu'au sein de la direction des RG de la préfecture de police, la 2e section a en charge l'information sur la vie politique et assure la couverture des principales réunions qui se tiennent à Paris. Dans cette optique, le commissaire principal Bertrand Michelin, chef de la 2e section, avait envisagé dès le 15 juin d'assurer une présence de fonctionnaires de son service à la réunion du conseil national du PS, le 19 juin 1994 à la Cité des sciences de La Villette. Les fonctionnaires habituellement en charge de ce type de mission faisaient alors observer qu'il s'agissait d'une réunion à huis clos, leur interdisant d'assister aux débats, et que l'évènement était par ailleurs largement couvert par les médias.*

» Le 19 juin vers 16 heures, M. Michelin, soucieux d'assurer la présence de son service lors des conférences de presse qui seraient données par les responsables politiques à l'issue de la réunion, demandait à un fonctionnaire de permanence, l'enquêteur Alexandre de Hirsching, de se rendre à la Cité des sciences. Etant indiqué que le conseil national du PS siégeait depuis dix heures dans la salle Laser, ce dernier arrivait sur place vers 16 h 30. De nombreux journalistes, élus et militants du PS stationnaient dans le grand hall. Très rapidement, M. de Hirsching, au gré des conversations, apprenait que M. Michel Rocard allait être très certainement mis en minorité et contraint à la démission, le nom de M. Emmanuelli étant avancé comme celui de son successeur. Il constatait également le caractère très relatif du secret des débats, plusieurs participants du conseil national sortant de la salle Laser pour s'entretenir avec les journalistes.

Un petit haut-parleur en direct

» Vers 17 heures, avec l'aval du service de sécurité de la Cité des sciences, il utilisait un bureau réservé au dépôt des objets trouvés pour téléphoner à son chef de section et l'informer des renseignements en sa possession. Il regagnait ensuite le grand hall et, vers 18 h 30, remarquant à divers mouvements que le conseil national touchait à sa fin et entendant certains responsables du PS évoquer la démission imminente de M. Rocard, il décidait d'en informer sa hiérarchie. Il s'adressait à l'un des responsables du service de sécurité, M. Jean-Pierre Brunet, à qui il déclinait sa qualité et présentait sa carte professionnelle. Celui-ci mettait spontanément son bureau à sa disposition en lui désignant l'appareil téléphonique et le laissait seul.

» Alors qu'il appelait à nouveau M. Michelin, M. de Hirsching constatait qu'un petit haut-parleur placé près du poste téléphonique retransmettait en direct les résultats du vote, confirmant la mise en minorité de M. Rocard. Il en informait son chef de service, retournait dans le hall pour assister à la déclaration de M. Rocard et revenait dans le même bureau pour transmettre le résultat officiel du vote. A cette occasion, le haut-parleur étant toujours branché, il entendait l'annonce du vote pour désigner le successeur de M. Rocard. Il quittait alors les lieux pour rejoindre son service.

» Les constations faites sur place, ainsi que l'audition du responsable du service de sécurité de la Cité des sciences de La Villette, ont permis de confirmer que :

– l'enquêteur de Hirsching s'était présenté sous sa qualité et avait utilisé le local qu'on lui avait désigné;

– le haut-parleur en place dans le bureau était l'un des 60 interphones PAMEX MPC installés dans les salles, bureaux et régies du centre de conférence, certains étant même situés dans les parties publiques du centre;

– cet appareil était préalablement branché sur la régie de la salle Laser en dehors de toute intervention et de toute manipulation de l'enquêteur de la direction des RG.

» En conclusion, il apparaît que le fonctionnaire des RG :

– n'a jamais eu pour mission de violer le secret des délibérations du conseil national du PS;

– a eu une attitude et un comportement sans équivoque;

– a surpris de façon fortuite des éléments d'information par le biais d'un dispositif technique qu'il n'a ni mis en œuvre, ni manipulé. »

Ce numéro comporte un cahier « Initiatives » folioté de I à XII.

Le numéro du « Monde » daté 12 juillet 1994 a été tiré à 451 301 exemplaires

Selon un accord soumis au droit de préemption de la Générale des eaux

Le Crédit lyonnais a cédé la FNAC à François Pinault

François Pinault touche au but. Son holding patrimonial Artémis a, en effet, signé un accord, mardi 12 juillet, avec le Crédit lyonnais pour acquérir les 64,6 % de la FNAC que celui-ci détenait *via* sa filiale Altus Finance. La transaction s'est faite au prix de 3 065 francs l'action, ce qui valorise le groupe de distribution de biens culturels à 3 milliards de francs. Le prix de l'action est légèrement inférieur à celui du dernier cours de Bourse (3 330 francs), mais conforme à l'objectif que s'était fixé Jean Peyrelevade, PDG du Lyonnais (*le Monde* daté du 10-11 juillet).

Riche d'un actif aux Etats-Unis de 3,8 milliards de francs « en cash » et « en lignes », Artémis ne devrait avoir aucun mal à financer cette acquisition. Mais, commentait mardi le groupe, *« il est clair qu'Artémis n'a pas vocation à conserver cette participation »*. Celle-ci devrait donc rejoindre, à terme, le groupe Pinault-Printemps-Redoute, contrôlé par Artémis et déjà propriétaire du Printemps, de Prisunic, de Conforama et de La Redoute. Une clause de l'accord prévoit donc qu'Artémis peut transférer son achat à sa filiale. Un transfert qui se ferait *« au même prix »*, indique-t-on. Dans un entretien au *Journal des finances*, Pierre Blayau, président du directoire de Pinault-Printemps-Redoute, a indiqué que cette opération *« ne poserait pas de difficultés d'ordre financier dans la mesure où il nous reste encore une part d'autocontrôle importante à céder ainsi que des actifs périphériques »*.

Mais avant d'en arriver là, François Pinault doit encore lever deux obstacles. Il y a, d'abord, le pacte de préemption dont bénéficie la Générale des eaux et sa filiale CIP sur les actions du Crédit lyonnais. Le groupe de Guy Dejouany, qui a soigneusement tu ses intentions jusqu'ici, bénéficie, depuis mardi et l'annonce officielle de l'accord, de trente jours pour se décider. La cession de la participation d'Altus est, ensuite, conditionnée à l'autorisation du ministre de l'économie après avis conforme de la commission de privatisation. L'ensemble de la procédure doit s'achever le 31 octobre, au plus tard, ouvrant alors la possibilité pour l'ensemble des actionnaires de la FNAC de céder leurs titres au groupe dirigé par François Pinault.

P.-A. G.

Perturbations des vols d'Air Inter

Les vols d'Air Inter étaient sensiblement perturbés, mardi 12 juillet, à cause d'une grève de vingt-quatre heures de tous les syndicats (sauf la CGC), qu'il s'agisse du personnel au sol ou des équipages navigants. La compagnie a indiqué qu'elle était en mesure d'assurer les deux tiers de ses vols tant entre Paris et la province qu'entre villes de province. Les syndicats, qui redoutent les conséquences de l'ouverture du marché intérieur à la concurrence et le rapprochement avec Air France, devaient organiser une manifestation aux abords de l'hôtel Matignon en début d'après-midi.

Le trafic aérien dans le quart sud-est du pays pourrait en outre subir des retards à cause d'un mouvement de protestation des contrôleurs du centre d'Aix-en-Provence qui ont décidé de réduire de trente-six à trente-deux heures leur temps hebdomadaire de travail en été.

Le statut fiscal de l'île

Les sénateurs espèrent que la diminution des impôts locaux en Corse servira d'exemple

Le Sénat a adopté en première lecture, lundi 11 juillet, le projet de loi sur le statut fiscal de la Corse, présenté par Nicolas Sarkozy, ministre du budget. Les groupes de la majorité sénatoriale ont voté pour tandis que les socialistes et les communistes ont voté contre.

Elaboré dans un contexte insulaire de très forte mobilisation politique autour de la revendication du *« droit à la différence fiscale »*, ce texte prévoit notamment la suppression de la part départementale et régionale de la taxe professionnelle et l'exonération de la taxe sur les propriétés non bâties au profit des terres à usage agricole. L'effort consenti par le gouvernement se chiffre, selon M. Sarkozy, à 350 millions de francs. Si le projet laisse en suspens l'épineuse question des taux réduits de TVA – justifiés par le *« handicap de l'insularité »* – que menace l'harmonisation européenne, le ministre du budget a confirmé que le gouvernement *« engagera dès cette année des négociations sur le plan communautaire »* afin de conserver ce particularisme fiscal.

La discussion étant politiquement « verrouillée » par une large négociation préalable avec les dirigeants politiques insulaires, il ne restait guère de marge de manœuvre aux sénateurs. Les groupes de la majorité sénatoriale ont donc soutenu la démarche gouvernementale. Philippe Marini (RPR, Oise) s'est félicité que la Corse puisse jouer en matière fiscale *« le rôle de laboratoire d'une politique qui pourrait être étendue ailleurs »*, alors que Louis Ferdinand de Rocca Serra (RPR, Corse-du-Sud) a estimé que ce projet devrait permettre de *« rendre les Corses actionnaires de leur développement »*. La gauche, en revanche, a combattu le texte. *« La montagne a accouché d'une souris »*, a regretté Paul Loridant (PS, Essonne), tandis que Robert Vizet (PC, Essonne) a assuré que la Corse avait besoin d'*« une loi de programmation et non de zones franches »*.

Le texte a été peu amendé, à l'exception de l'article relatif à la compensation par l'Etat du manque à gagner, pour les collectivités locales, de la suppression d'une partie de la taxe professionnelle. Face à la pression exercée par Paul Girod (RDE, Aisne), rapporteur de la commission des finances, qui a mis en garde contre *la « bombe politique et psychologique »* que constitue à ses yeux une telle perte de ressources, le gouvernement a entériné une formule de compromis aux termes de laquelle il s'engage à renégocier chaque année le taux sur lequel sera indexée cette compensation, alors que le texte initial prévoyait que celle-ci se fonderait définitivement sur le taux de la taxe professionnelle en vigueur en 1994. Le compromis était si « boiteux » que M. Marini l'a comparé à une *« motion radicale-socialiste »*.

F. B.

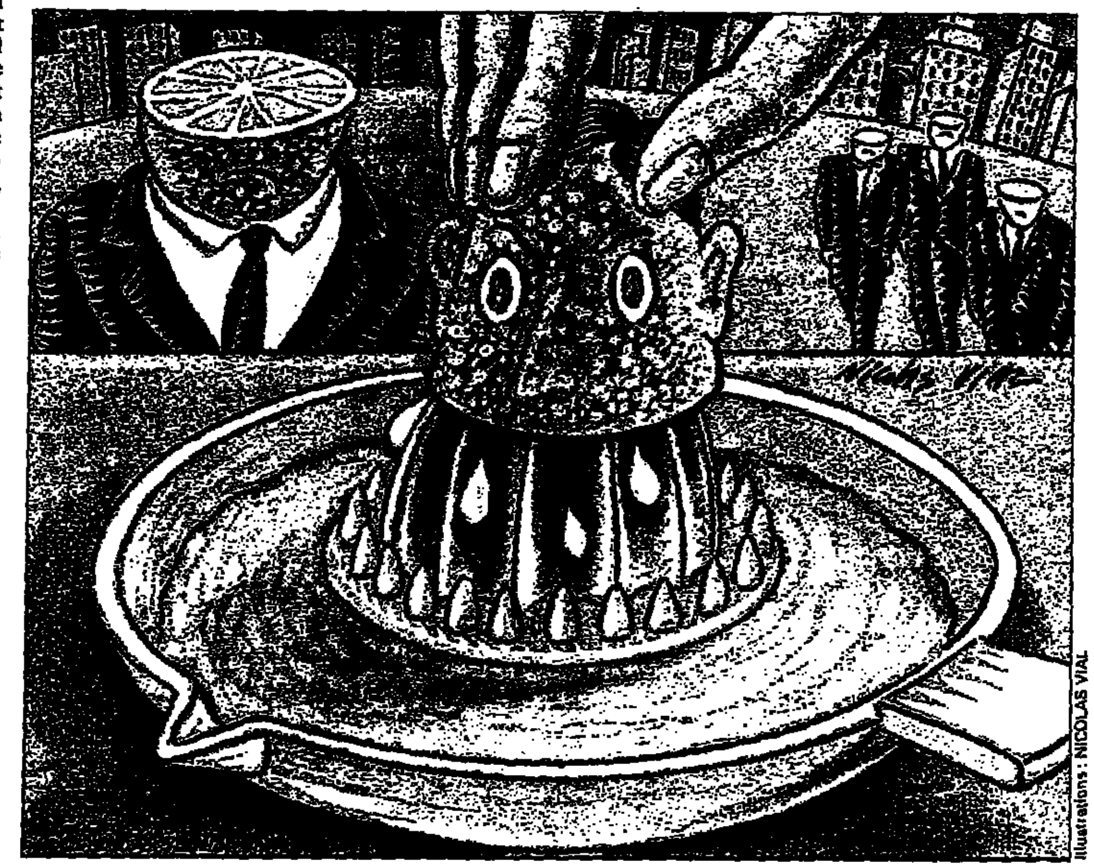
FRANCOPHONIE : réunion des parlementaires de langue française. – Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale, a ouvert, lundi 11 juillet, la vingtième session de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française (AIPLF) réunie au Palais-Bourbon. Il a invité les 150 participants venus de 45 pays à donner à la francophonie un *« contenu politique »*, ajoutant que *« la francophonie est l'une de ces solidarités qui permettent aux nations d'échapper à l'hégémonie des plus forts »*. Jacques Toubon, ministre de la culture et de la francophonie, a suggéré pour sa part que la francophonie a proposé *« la création d'un secrétariat général de la francophonie (...) placé sous l'autorité politique de la conférence des ministres des affaires étrangères de la francophonie »*.

CENSURE : levée de l'interdiction aux moins de seize ans de « l'Eau froide ». – La nouvelle commission de classification des films, qui tenait sa première réunion le 11 juillet, a décidé d'autoriser *l'Eau froide*, le film d'Olivier Assayas, à tous les publics en l'assortissant d'un avertissement, levant ainsi l'interdiction provisoire aux moins de seize ans qui avait frappé le film lors de sa sortie (*le Monde* du 8 juillet). Le ministre de la culture a fait savoir qu'il suivrait l'avis de la commission.

Le Monde

INITIATIVES

Entorses



Illustrations : NICOLAS VIAL

Quand tout change, les règles élémentaires ne sont pas toujours respectées par les entreprises. Et le code du travail se trouve bafoué

QUAND il n'y a plus de limites, les bornes sont dépassées, stipule, péremptoire, la logique de l'absurde qui pourrait sans peine s'appliquer à l'attitude actuelle des entreprises. De certaines, en tout cas. De quoi s'agit-il ? Avec la crise, cette rengaine commode qui excuse tout, dans ce climat de compétitivité accrue, et sur fond de déréglementation, tout devient permis s'il faut survivre. Dès lors que la loi change et peut encore se modifier, non seulement les frontières du droit s'estompent, et l'on peut s'estimer en avance sur la prochaine évolution, mais la ligne de partage entre l'intolérable, au nom des principes, et ce qui s'apparente à des entorses, justifiées par la dureté des temps, est de moins en moins reconnue.

Des employeurs, des élus aussi, se transforment en tricheurs, non respectueux des procédures et encore moins du code du travail dont ils enfreignent les règles, parfois avec la bonne conscience de ceux qui ne peuvent plus se comporter autrement. Et, peu à peu, il apparaît également que les références de base de la vie en société s'estompant, rien ne puisse vraiment résister à la mise en place d'un futur modèle d'organisation débridé. C'est-à-dire qui n'imposerait plus d'obligation morale.

Pour ne pas mettre en difficulté des personnes que l'organisation collective ne protège pas, comme ce serait le cas si un syndicat assumait publiquement le dossier, il faut taire les sources et éviter de nommer trop précisément les cibles. Sinon, par rétorsion, il y aurait trop de victimes involontaires. Parce que les phénomènes sont sans aucun doute plus répandus que les cas repérés, désigner ceux-ci reviendrait à en faire de commodes boucs émissaires. C'est d'ailleurs la ligne de défense la plus couramment utilisée par ceux qui sont en cause, qui prétendent être condamnés à des pratiques contestables parce que d'autres le font aussi. Enfin, il y a des situations où les conséquences économiques seraient terribles pour les entreprises. Le concessionnaire privé d'un service public peut-il prendre le risque de dénoncer sans péril l'attitude d'un maire qui est aussi son donneur d'ordre ?

Ainsi jeté, le voile pudique ne saurait réduire au silence. « *Tout le monde sait* », selon la formule consacrée, en l'espèce, que des entreprises font usage de pauvres combines pour profiter d'une exonération de charges prévue pour embaucher des jeunes. Ce qu'on appelle « *l'effet d'aubaine* » consiste alors à ne pas renouveler le contrat de travail quand l'aide est arrivée à son terme. De manière encore plus répréhensible, la méthode suivante suppose que l'employeur se sépare d'un salarié âgé, envoyé en préretraite ou malproprement licencié pour faute grave, et qu'un jeune le remplace, dont le recrutement est favorisé par une prime. Les spécialistes parlent alors d'« *effet de substitution* », mais on pourrait aussi s'inquiéter du détournement de fonds publics. De Lille à Marseille, la pratique est devenue courante.

Il y a plus hypocrite, qui enlève les dernières illusions. Restructurations et plans de suppressions d'emplois n'empêchent pas d'avoir recours aux heures supplémentaires et, parfois, pour des volumes qui n'ont rien à voir avec des problèmes d'ajustement immédiat. L'utilisation de subterfuges, comme le versement de primes exceptionnelles avec la complicité de salariés, est monnaie courante. Jean Le Garrec, ancien ministre socialiste du travail, qui a découvert l'existence de telles pratiques dans la sidérurgie, en a été écœuré. Comment peut-on supprimer de l'emploi et, parallèlement, dépasser l'horaire légal de travail sans contrôle ? Les syndicats, qui s'en émeuvent, n'obtiennent pas de réponses satisfaisantes.

Ailleurs, les abus s'apparentent à ceux d'un autre âge, comme si la pénurie d'emplois autorisait *ipso facto* le retour de l'exploitation « *bête et méchante* ». Des secteurs d'activité se sont faits une spécialité « *de presser le citron* », comme la publicité ou les agences de communication, avec d'autant moins de vergogne que les « *victimes* » se laissent d'abord séduire par l'environnement. En conséquence de quoi, elles – ce sont souvent des femmes – sont corvéables à merci, soumises à des horaires invraisemblables sous une pression continuelle, avant d'être rejetées parce que pas assez malléables.

DE proche en proche, ceux dont on pouvait espérer qu'ils seraient épargnés par de telles tentations se laissent entraîner. Il s'en est fallu de peu pour que les associations intermédiaires, dévolues aux chômeurs en difficulté, puissent rivaliser avec les entreprises de travail temporaire sans avoir à subir les contraintes sociales du secteur marchand. Une proposition de loi avait été déposée en ce sens, qui aurait en outre légitimé l'action de deux élus du Loiret, mis en examen pour s'être livrés au délit de marchandage et au prêt illicite de main-d'œuvre (*le Monde* du 2 juillet). Rien que cela. Historiquement indiscutables, et pour leur majorité parfaitement conformes, les SCOP (sociétés coopératives ouvrières de production) vantent leur statut, plus favorable que d'autres à l'introduction de la flexibilité. Certaines d'entre elles en arrivent à justifier des abus par les difficultés qu'elles rencontrent, décident de baisser les salaires, de supprimer les congés payés et d'augmenter le temps de travail, puis se justifient en affirmant que des entreprises traditionnelles en font tout autant.

Et que dire de ces élus locaux qui, à l'approche des élections municipales, se soucient d'améliorer la situation de l'emploi avec des solutions douteuses ? Des sociétés, concessionnaires d'un service public, se plaignent que, de gauche comme de droite, des maires veuillent leur imposer l'emploi de CES (contrats emploi-solidarité), au mépris de la légalité et, pis, de la simple équité sociale.

Quand il n'y a plus de bornes, ni de gardiens des règles, il n'y a plus de limites et les entorses peuvent se muer en scandales purs et simples.

Alain Lebaube

Vice de fond

Stages « balayettes », ruptures de contrat, etc. La liste des dérives est édifiante

LES contrats de qualification ont tellement la cote auprès des pouvoirs publics et des partenaires sociaux que les abus et dérives dont ils font l'objet n'attirent pas l'attention. Les témoins ne se précipitent d'ailleurs pas pour les dénoncer. Il est vrai que les enjeux financiers sont considérables. Pourtant, c'est l'obtention d'un diplôme, et donc l'avenir des jeunes, que les pratiques douteuses de certaines entreprises mettent en péril.

Au Havre, par exemple, alors qu'une grande braderie était organisée fin juin par les commerçants, « *aucun jeune préparant le diplôme de vente n'est venu en cours de formation de toute la semaine* », déplore le responsable d'un centre de formation. « *Comme les patrons prévoyaient une affluence de la clientèle, ils ont privé les jeunes de formation pour qu'ils restent dans les magasins. Cela se passe souvent ainsi.* » En fait, poursuit ce responsable, « *les employeurs considèrent qu'un jeune est d'abord là pour travailler et que, pour bénéficier de l'exonération des charges sociales, il faut bien l'envoyer en formation.* »

Autre abus : les stages « balayettes ». C'est ainsi que l'on désigne l'activité d'un jeune en entreprise quand elle n'a rien à voir avec la qualification qu'il recherche. On voit ainsi de futurs BTS en secrétariat de direction qui tiennent un standard téléphonique, font du tri ou de la manutention, voire des ménages, témoigne une jeune fille. Un formateur ne s'étonne même plus que ses jeunes en BTS action commerciale soient magasiniers ou démonstrateurs. Les centres de formation ne sont pas prêts à refuser ce genre de collaboration qui leur rapporte 50 à 55 francs l'heure de cours. « *Il suffit de multiplier ce tarif par 1 500 heures pour un contrat de deux ans pour comprendre*, reconnaît ce formateur. *Le reste, tout le monde s'en fiche.* »

Certaines entreprises « consomment » cette main-d'œuvre bon marché en permanence, telle cette pizzeria dont plus de la moitié de l'effectif est composé de jeunes en contrat de qualification. Ils livrent les pizzas en scooter alors qu'ils préparent un CAP de vente. « *Dès qu'un contrat se termine, on en prend un autre* », se félicite même la patronne. Les jeunes ne sont jamais embauchés ensuite. « *C'est l'exonération des charges sociales qui nous intéresse* », avoue-t-elle sans détour. Sans doute aussi la prime de 5 000 à 7 000 francs par contrat, versée par l'Etat.

Les ruptures de contrat ne sont pas rares. Leur taux atteint 30 % dans certains centres. Les causes ne font pas l'objet d'enquêtes précises, mais des affaires jugées par les conseils de prud'hommes donnent quelques indications. « *Souvent, l'employeur estime que le jeune finit par lui coûter trop cher*, remarque un conseiller prud'homal. *Il va alors lui chercher une faute et le licencier.* » Pourtant, les rémunérations varient de 30 % à 70 % du SMIC, selon l'âge et l'ancienneté du contrat.

Une affaire exemplaire sera jugée en septembre. Elle concerne trois jeunes qui préparaient une qualification de cadre chef de rayon dans une grande surface. « *Ils travaillaient soixante-dix à quatre-vingt-dix heures par semaine, six jours sur sept, sans repos compensateur, et n'ont eu que trois journées de formation en trois mois* », affirme leur défenseur CGT. Epuisés, deux d'entre eux sont tombés malades. Sous la pression d'appels téléphoniques à leur domicile, ils ont démissionné. Quant au troisième, il a été licencié pour une faute qu'il conteste.

Détournement de fonds publics

Dans les associations intermédiaires, les dérives sont d'un autre ordre. Selon le code du travail, elles ne peuvent embaucher que des chômeurs « *éprouvant des difficultés de réinsertion* » qui sont mis, durant un temps limité, à la disposition d'employeurs pour des activités non couvertes par le secteur marchand lucratif. Au regard de l'effort d'accompagnement et de suivi qu'elles doivent engager, ces structures bénéficient de l'exonération des charges sociales, de subventions diverses et peuvent rémunérer au SMIC leurs salariés.

Mais au fil du temps, elles ont succombé à la tentation d'embaucher des chômeurs ayant moins de difficultés de réinsertion. Elles concurrencent ainsi les sociétés d'intérim sans pour autant devoir en respecter les règles.

Les élus locaux ont bien compris qu'en créant de telles associations ils pourraient afficher leurs préoccupations pour la lutte contre le chômage et valoriser leur image auprès des électeurs. Ce faisant, ils cautionnaient ces dérives. Deux élus du Loiret mis en examen l'ont compris à leurs dépens (*le Monde* du 15 juin 1994).

« *Il y a beaucoup d'autres cas semblables*, affirme un inspecteur de l'association Villermé. *J'ai par exemple contrôlé une entreprise utilisatrice qui employait un salarié d'une association intermédiaire depuis plus de six mois en contrats renouvelés à la petite semaine. Il remplaçait un manutentionnaire absent. Or les contrats d'intérim ou à durée déterminée sont faits pour ça. Il y avait donc détournement des fonds publics.* » Le salarié, lui aussi, était lésé, puisqu'il était rémunéré au SMIC au lieu du salaire conventionnel. Cette association intermédiaire avait été créée par un député et maire.

Au-delà de ces affaires, c'est la question du financement des associations intermédiaires et des moyens que la collectivité est prête à se donner pour la réinsertion qui est posée. En attendant, et c'est bien le comble, les chômeurs les plus marginalisés ont de plus en plus de mal à travailler dans des associations qui ont été créées pour eux.

Francine Aizicovici

Chantage aux CES

Quand les contrats emploi-solidarité sont l'objet d'étranges tractations entre élus locaux et entreprises

IMAGINONS : de retour sur ses terres, un député, élu local d'une petite ou d'une grande ville, se soumet à la cérémonie rituelle de la permanence du vendredi après-midi ou du samedi. Etre à l'écoute de ses administrés, donc de ses électeurs, c'est souvent répondre à une angoisse quotidienne : celle de l'emploi perdu pour un membre de la famille. Les maires, conseillers généraux, souvent à court de solutions viables, disposent depuis peu d'un filet de sécurité : les contrats emploi-solidarité (CES), proches successeurs des TUC.

Réservés aux associations et aux organismes publics, les CES sont destinés en priorité aux populations en mal d'insertion, la plupart chômeurs de longue durée. Avantage évident : leur coût, quasiment nul. Un salarié embauché en CES travaille vingt heures par semaine, payé à un demi-SMIC – selon les cas, 65 % à 85 % de la rémunération sont pris en charge par l'Etat – pour un contrat qui dure entre trois et douze mois, voire jusqu'à trente-six mois dans les situations les plus exceptionnelles. Beaucoup de communes ont ainsi pu offrir des solutions au cas par cas.

Seulement, à terme, les gisements des CES s'épuisent : « *Jardiniers, employés administratifs, gardiens, etc., de nombreux scénarios existent, mais il est sûr*, témoigne un élu, *que très vite les demandes dépassent largement les offres disponibles* ». Alors certains cèdent à la tentation. Une première allusion, une deuxième, puis c'est le chantage fait en direct aux entreprises privées qui se pressent aux portes des collectivités locales pour obtenir une concession de service public, un mandat de gestion ou autre délégation. Les places sont chères. Beaucoup d'appelés, peu d'élus. A moins de faire la différence en acceptant, par exemple, de recruter dans son entreprise des CES, même si c'est illégal et malgré les risques pénaux encourus.

« *Le bras de fer est aujourd'hui clairement engagé*, confirme l'un de ceux soumis à cet ultimatum. *Il nous est très difficile de raisonner un maire pris dans cet engrenage, de lui pointer les dangers de telles pratiques. Le long terme ne l'intéresse pas* ». Une conduite presque schizophrène finalement : tel député va se battre à l'Assemblée nationale contre la précarité de l'emploi, mais l'encouragera localement en définitive.

C'est l'Etat qui paie

Que se passe-t-il en effet ? Une entreprise privée qui embauchait normalement des salariés à plein temps, en contrat à durée indéterminée, va se mettre à utiliser des CES, allant même parfois jusqu'à licencier pour leur faire place. Financièrement, et tout à fait cyniquement, le jeu en vaut la chandelle. Les entreprises, chiffres sur table, sont en effet gagnantes en termes de masse salariale. Une partie des charges est exonérée et, surtout, c'est l'Etat qui paie l'essentiel de la rémunération. « *Cet argument de productivité est d'ailleurs avancé par les élus pour nous convaincre du bien-fondé de leur démarche*, témoigne un deuxième intéressé. *Ils se mettent maintenant à réfléchir comme les patrons les plus archaïques.* »

Voilà pour la séduction à court terme. Le long terme est beaucoup moins attrayant. Comment justifier, par exemple, de mettre au chômage des salariés stabilisés dans leur emploi pour embaucher ceux qui ne le sont pas ? Un CES est avant tout un contrat à durée déterminée dont on sait très bien que les chances d'aboutir à une véritable intégration dans le tissu économique restent maigres. Comment parler dans ces conditions *d'« un mieux-disant social »* ? Que se passera-t-il en cas d'accident du travail de l'un de ces CES embauchés illégalement ? Et, cas le plus grave, qui prendra en défaut la collusion générale ? « *Pour le moment, rien de ce genre ne s'est encore produit, mais soyons réalistes*, reconnaît cet opérateur privé. *Personne n'est à l'abri d'une telle hypothèse, et on peut imaginer les conséquences humaines et financières.* »

En tout cas, actuellement, le silence règne. Pourtant, la maladie tendrait à gagner du terrain, quelle que soit la couleur politique de l'élu. Comme si les marchés publics, habitués aux dessous-de-table, faisaient désormais l'objet, crise économique oblige, d'un chantage à l'emploi. Et pas à une petite échelle. Il ne s'agit plus de trouver un poste pour « le fils de... » au chômage. Mais bien de s'engager dans des voies parallèles appelées à durer. « *Cela dit, pour être véritablement cynique*, surenchérit un des responsables d'entreprise, qui lui aussi a cédé aux pressions, *les maires qui aujourd'hui ont choisi cette voie ne font que gagner du temps. Ils affichent de belles statistiques aux yeux des préfets qui leur demandent régulièrement des comptes en matière d'emploi.* » Un an au moins. Il leur faut encore tenir un an, jusqu'aux municipales de 1995.

Marie-Béatrice Baudet

Souplesse librement consentie

Le statut des SCOP permet des aménagements avec les salariés-actionnaires. Jusqu'où ne pas aller trop loin ?

OUI, *a priori*, s'inquiéterait de voir les coopératives ouvrières de production, les fameuses SCOP, être tentées par une dérive libérale ou, plutôt, être capables d'entonner l'hymne de la flexibilité ? Héritées de la longue et prestigieuse histoire du mouvement ouvrier – Jean Jaurès et les verreries ouvrières d'Albi, pour ne citer que l'exemple le plus fameux, – les coopératives ouvrières appartiennent à la nébuleuse de l'économie sociale qui se veut tellement différente du capitalisme pur et dur, au moins dans sa finalité, si ce n'est dans ses pratiques sociales. Actionnaires, les salariés devraient y partager le pouvoir dont ils sont « co-acteurs », à défaut de s'être tous transformés en « co-entrepreneurs ». Comme le répètent les dirigeants de la Confédération générale des SCOP, qui se réunissait pour son congrès national en avril à Montpellier, ce mouvement s'appuie sur des valeurs, des principes et une doctrine.

Seulement voilà, y compris dans cet univers, le temps a fait son œuvre et, ici comme ailleurs, la nécessité fait loi. Parce que, souvent, le statut des SCOP a été celui de la crise, et notamment dans la période des années 70 dont Lip a été le symbole, l'accent a été mis sur la souplesse que cela supposait. On a vu des entreprises survivre dans des conditions difficiles, qui ne le pouvaient pas selon des critères normaux ou traditionnels. Sous la contrainte, le personnel et les syndicats – qui, paradoxalement, s'y maintiennent rarement – acceptaient des efforts qu'ils refusaient précédemment.

Parfois, le goût du collectif prend des allures de phalanstère quand les salariés-coopérateurs décident de prendre leurs vacances ensemble, comme pour mieux souder l'esprit de famille autour d'un objectif commun : faire vivre l'entreprise. Mais, du folklore ou de l'anecdote, il arrive qu'on en vienne à des démonstrations moins innocentes. Certains responsables de SCOP le disent sans gêne aucune. Le style de ces sociétés offre des possibilités de flexibilité, qui plus est librement consenties, qui feraient rougir de jalousie des employeurs des autres secteurs.

« En dehors des clous depuis dix ans »

Ce fut, *mezza voce*, l'un des thèmes des rencontres de Montpellier. Tandis que des anciens déploraient que l'avantage de souplesse se soit réduit en dix ans par rapport à de grandes entreprises, tel autre, à l'inverse, avouait sans crainte « *être en dehors des clous depuis dix ans* ».

Avec des mines de conspirateurs, de bons connaisseurs de ce petit monde qui regroupe 1 300 sociétés représentant un chiffre d'affaires de 15 milliards de francs générés par 29 000 salariés évoquaient ces SCOP où l'on peut décider de travailler soixante heures par semaine, de ne pas verser les congés payés et de diminuer les salaires.

Pour les défenseurs de ces pratiques, étrangères au code du travail pourtant, il ne faut voir là qu'un souci de bonne gestion, dicté par des difficultés conjoncturelles qui autorisent « *le partage de l'austérité* ». Associés au capital, les salariés supportent des sacrifices que « *la contractualisation collective* », par le vote, vient sanctifier. Après tout, argumentent-ils, « *on fait plus facilement le choix de la flexibilité quand on est intéressé aux résultats* » et, d'ailleurs, « *l'effet productivité* » est indéniable. Ceux-là prétendent, pour se justifier, que des entreprises normales, des PME-PMI principalement, n'agissent pas différemment, à condition que les inspecteurs du travail ne soient pas trop regardants.

Dans le monde des SCOP, ceux qui s'inquiètent – et ils sont les plus nombreux – redoutent que cette « *stratégie de sortie de crise par le bas* » n'aboutisse à faire ressembler les SCOP aux entreprises du Sentier, toujours à la recherche de l'avantage concurrentiel. Avec la perte de sens, inévitable, ils craignent, plus encore, que des « margoulins » se dotent d'un statut à ce point favorable pour en tirer profit, au détriment bien sûr de la réputation du mouvement. Ils se demandent, en outre si une entreprise a le droit de survivre si ses conditions d'existence dépendent de telles entorses aux règles sociales de base.

Ce débat, latent, gêne beaucoup les militants des SCOP qui, quand ils théorisent leur différence, imaginent d'autres adaptations, plus modernes. Dans une entreprise où chacun dispose, de droit, de l'information économique chiffrée, la transparence devient naturellement un outil de gestion et de flexibilité. Encore faut-il s'entendre sur les mots et proclamer, par exemple, que le partage de la richesse et la solidarité doivent s'accompagner de contreparties, en termes de pouvoir ou d'effet sur l'emploi. Quelques-uns proposent, dans la continuité, le principe d'une rémunération flexible dont une partie serait liée aux performances de l'entreprise, le travailleur étant rendu économiquement responsable ; ceux-là, plus que d'autres, déplorent que la flexibilité sauvage ajoute à la confusion et retarde les évolutions nécessaires d'un système relativement clos et presque aussi vieux que le mouvement ouvrier.

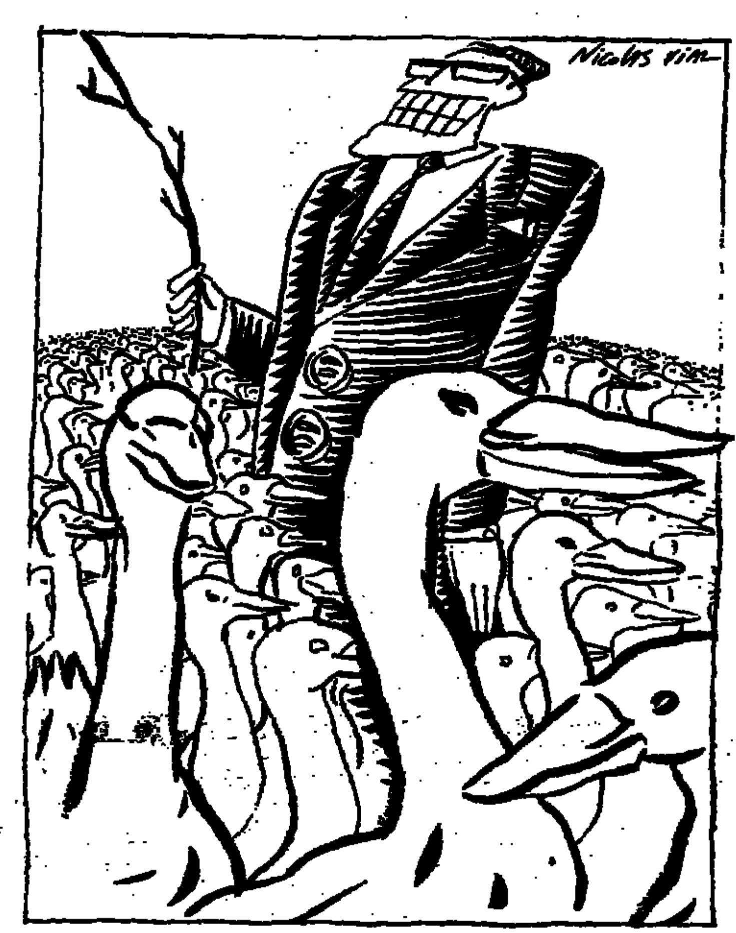
Alain Lebaube

Le supplément « Initiatives » suspend sa parution pendant l'été. Le prochain numéro paraîtra dans *le Monde* du mercredi 31 août.

L'effet de substitution

Les méthodes ne sont pas toujours orthodoxes lorsque des jeunes remplacent des salariés âgés

« *LES tricheries grossières sont rares. Les choses se passent de manière plus subtile, d'où notre difficulté à prouver qu'il y a eu faute de la part de l'employeur.* » Pour cet inspecteur du travail de la région parisienne, le remplacement des salariés âgés de plus de cinquante-cinq ans par de jeunes recrues est un art bien rodé qui concerne tous les secteurs, quelle que soit la taille des entreprises. « *Prenons le cas d'un employeur qui « pousse » au départ un salarié âgé qu'il souhaite remplacer par un jeune. Il prendra bien soin de ne pas le recruter sur le même poste – car ce serait une faute –, mais sur une qualification voisine. Et le tour est joué.* »



Une tricherie qui, hors plan social où il existe des règles, est monnaie courante. Elle l'est d'autant plus que l'arsenal des mesures en faveur de l'emploi des jeunes, qui visent à diminuer le coût du travail, notamment par l'exonération des charges sociales, a des effets pervers. C'est ce que l'on appelle l'effet de substitution. Pour des entreprises qui souhaitent retoiletter ou anticiper leur pyramide des âges, ces mesures, on s'en doute, ne manquent pas d'attrait. « *Ce n'est qu'après coup, lorsque nous voyons des jeunes arriver dans la société, que le mobile apparaît* », observe le fonctionnaire du ministère du travail.

Reste à se débarrasser des « *salariés vieillissants* » comme on dit en langage châtié, des « *vieux* » comme on les appelle usuellement de manière plus crue. Certes, les choses peuvent se passer dans les règles. Jean-Claude Meynet, secrétaire confédéral de la CFDT chargé du secteur emploi-formation, estime qu'il existe de nombreux accords négociés de départs en préretraite progressive avec embauche de jeunes à la clé qui sont des « *montages intelligents* ». Dans des sociétés « *saines* », point n'est besoin de prétexte ou de méthodes fallacieuses. Même si, en toile de fond, le raisonnement reste identique : « *Les avantages de recruter des jeunes sont toujours le fruit d'un calcul financier* », rappelle Jean-Claude Meynet.

Les méthodes vertueuses sont loin d'être le plus souvent appliquées. L'argument le plus fréquemment invoqué par l'employeur – et l'un des plus classiques aussi – est celui de « *la résistance au changement qui serait le propre des plus de cinquante-cinq ans* », note tel autre inspecteur du travail. « *C'est par la bande que nous apprenons qu'il y a eu des démissions forcées*, observe l'un de ses collègues bordelais. *Dans le secteur du bâtiment, où la pratique est fréquente, surtout dans les PME, c'est l'inaptitude physique qui est invoquée. Ou alors on modifie les horaires du salarié. Bref, on fait en sorte de rendre la situation inacceptable pour lui.* »

« Je jette d'abord, j'embauche ensuite »

Pressions psychologiques, fixation d'objectifs inaccessibles, arrêt de participation à un projet, etc. : la gamme des incitations au départ est étendue, imaginative, et parfois perverse lorsqu'il s'agit de tricher avec les textes légaux ou avec le salarié concerné. Tout peut être mis en œuvre afin de conclure à des « *insuffisances professionnelles* » qui précarisent davantage le salarié âgé. Un inspecteur du travail l'évoque ; le réflexe est : « Je jette d'abord, j'embauche ensuite. » Et tant pis si, théoriquement, obligation est faite à l'employeur d'adapter le salarié à son emploi.

A priori, il n'y a rien de choquant dans le fait que des jeunes viennent remplacer – selon la loi, dans les six mois qui suivent – des anciens qui quittent une entreprise. Mais peu se soucient du contrôle des contrats aidés qui ont favorisé l'opération, ni du suivi des exonérations. En 1993, celles-là ont avoisiné les 21 milliards de francs, dont 9 milliards ont été compensés par l'Etat, comme le rappelle la CFDT.

Pour contrôler l'usage de ces fonds et leur exacte contrepartie, les services publics ne sont pas localement structurés. A ce titre, les comités d'entreprise, ils en ont la prérogative, pourraient se faire questionneurs...

Jean Ménanteau

Primes et travail non déclaré

Dans la sidérurgie, les heures supplémentaires sont si bien maquillées qu'elles en deviennent invisibles

« *C'EST trop ! Comment peut-on le soir, devant sa télévision, ou en discutant en famille ou avec des voisins, protester contre le chômage qui engendre l'exclusion, la misère et la violence, et en même temps accepter de faire parfois seize journées d'affilée sans un seul jour de repos ? C'est en toute illégalité que des employeurs et des salariés se compromettent dans de telles pratiques (faux pointage, paiement des heures supplémentaires sous forme de primes diverses etc.)...* »

Ainsi s'exprime la CFDT de métallurgie-sidérurgie Nord-Lorraine dans un tract récent largement diffusé. La vigueur du ton en dit long sur l'ampleur des pratiques dénoncées. Pourtant le secteur – qu'on pense à Usinor-Sacilor... – traverse une période de réduction d'effectifs telle que, officiellement, les heures supplémentaires ont presque disparu. « *Comment, en effet*, interroge un responsable syndical de la Solac, *demander aux pouvoirs publics de mettre la main à la poche pour financer des plans sociaux et avouer en même temps que l'on multiplie ces heures ?* » Résultat de cette contradiction : « *Plus un seul bilan social n'est exact aujourd'hui, en tout cas dans la sidérurgie. Tout est fait pour que la présence de salariés en dehors des heures normales de travail soit maquillée, rendue invisible.* »

L'usine Unimétal de Gandrange (Moselle) est de celles qui, en la matière, font le plus parler d'elles. L'établissement, qui comptait quelque 10 000 salariés en 1984, n'en aura plus que 900 fin 1995. Officiellement, on n'y fait plus depuis quelques années que très peu d'heures supplémentaires. Mais la réalité est bien différente.

La transgression la plus marquante est liée à une importante transformation technologique, en cours depuis la fin de l'année 1993, qui a entraîné un gros surcroît de travail : « *Certains copains nous ont avoué avoir fait jusqu'à 60 heures supplémentaires en décembre 1993 et janvier 1994*, rapporte André Vadlinger, représentant syndical central CGT. *Pour éviter des difficultés avec l'inspection du travail, la direction a refusé de déclarer ces heures comme telles. Il n'y a pas eu de pointage, et les gars ont été payés par des primes.* »

Absence complète d'élasticité

Le représentant de la CFDT, Jacky Bernard, confirme les faits : « *Impossible d'obtenir que le procès-verbal de la réunion du CE où nous avons posé le problème comporte l'expression « heures supplémentaires ». Les gens étaient supposés avoir fait ce travail de manière entièrement volontaire et bénévole. Et les primes – dont le montant allait parfois jusqu'à 8000 francs – étaient dites « pour services rendus ». Depuis lors, il n'y a plus eu de période aussi chargée, mais un certain excédent de travail demeure lié aux dernières étapes de la transformation et à des commandes imprévues. Il reste relativement fréquent qu'un salarié s'entende demander de venir à l'usine hors de son temps de travail habituel. Et si certaines de ces heures sont pointées et payées normalement en tant qu'heures supplémentaires (aux installations de laminage par exemple), d'autres échappent à tout recensement et ne donnent lieu qu'à une prime (au niveau de l'aciérie ou des services administratifs par exemple).* »

Interrogé, le directeur des affaires sociales, Claude Tonnelier, dément d'abord toute pratique de ce genre. Puis se souvient brusquement : « *En début d'année nous avons démarré une coulée continue qui n'est pas montée en puissance comme nous l'aurions souhaité. Nous avons été amenés à verser une prime exceptionnelle à un nombre limité de personnes. Mais ne faisons pas d'une exception toute la règle !* »

Si ce qui s'est passé en décembre et janvier à Unimétal Gandrange constitue, de fait, une exception par son ampleur, la dissimulation des heures supplémentaires semble bel et bien être devenue « *la règle* ». Et pas seulement à Gandrange mais dans toute la sidérurgie et probablement dans d'autres branches. Partout, les effectifs ont été réduits à un niveau tel qu'il n'existe plus la moindre élasticité pour faire face à un surcroît de tâches. Et le fait que le travail se définisse de plus en plus souvent en termes de responsabilité à assumer, de mission à remplir, pour les non cadres comme pour les cadres, banalise le dépassement d'horaire.

Marie-Claude Betbeder

Les oies blanches

Jeunes recrues et cadences infernales : des agences de communication ne cachent pas leur appétit

LES heures supplémentaires ? Il y a belle lurette qu'on ne les compte plus dans nombre d'agences de communication. « *Si ces heures nous étaient payées, on serait drôlement riches*, commente avec amertume Isabelle. *En général, on travaille de 9 heures à 20 heures et il n'est pas rare qu'il faille rester plus tard, parfois jusqu'aux petites heures du matin, lorsqu'il y a une manifestation à préparer. On nous demande aussi de venir le samedi. Sans jamais de compensation.* » Ces salariés modèles auraient-ils décidé de manière délibérée de faire don de leur temps à l'entreprise ?

La réalité est plus sordide. « *La boîte recrute essentiellement de jeunes diplômés qui n'ont pratiquement pas d'expérience professionnelle. Comme ils n'ont pas de points de repère, ils ne réalisent pas tout de suite les abus dont ils font l'objet* », souligne Isabelle. « *Au début, ils arrivent avec beaucoup d'enthousiasme, ils se défoncent. Ils pensent que c'est normal* », poursuit sa collègue Françoise. Au bout de quelques mois, certains finissent par craquer et partent d'eux-mêmes, d'autres « *se font virer* ». Et le personnel tourne dans une ronde sans fin.

La politique du presse-citron fonctionne. Impitoyablement. Pas question de rébellion collective. Les salariés ont à peine le temps de se croiser. « *De toute façon, avec la crise, les gens s'accrochent à leur boulot. La solidarité connaît pas* », souligne Françoise. « *Il y a quand même eu une tentative avortée* », rectifie Isabelle.

Quelques salariés se sont réunis un jour pour voir comment réagir à cette situation de non-droit. « *On voulait envoyer une lettre à l'inspection du travail. Rien ne s'est fait. Les gens ont eu peur que le patron ne prenne trois têtes de turcs et ne les licencie pour l'exemple.* » Cette situation n'est pas exceptionnelle. Dans une autre entreprise, un salarié qui demandait ingénument à la direction de vouloir lui régler le travail du week-end en heures supplémentaires s'est entendu répondre : « *Vous avez des preuves ?* »

Des tâches à la dernière minute

Dans le secteur de la communication, le travail n'est pas régulier. Il y a toujours des tâches qui arrivent à la dernière minute, des « charrettes ». Beaucoup de salariés sont prêts à faire face à la situation, à condition toutefois d'obtenir en retour un minimum de compensations et une certaine reconnaissance du travail accompli. « *Dans une précédente agence, lorsqu'il y avait du travail, on restait le soir et le week-end. Mais il y avait une certaine souplesse*, relate Jocelyne. *Les jours creux, on pouvait demander à partir plus tôt. Il m'est arrivé de prendre des journées qu'on ne m'a pas comptées, car on savait que je restais quand il le fallait. Et puis il y avait des à-côtés agréables. Lorsque l'on venait le week-end, le café était prévu, les gâteaux aussi. Ça avait un petit côté sympa.* » Mais c'était avant la crise. A l'époque où les budgets de communication brillaient de mille feux.

Sa deuxième expérience en agence fut nettement moins heureuse. « *Non seulement j'avais des horaires impossibles, douze heures par jour et parfois plus, mais, lorsqu'il n'y avait rien à faire, si je partais à 19 heures 30, c'était la crise.* » Alors, à la fin de sa période d'essai, elle a décidé de ne pas intégrer l'entreprise. Elle est toutefois restée en bons termes avec la directrice de l'agence qui lui propose de temps en temps des missions ponctuelles. Les horaires sont toujours un peu délirants mais les deux femmes ont trouvé un arrangement. Si la mission s'est terminée le 15 du mois par exemple, la directrice fait courir le contrat jusqu'au 20. « *Avec ce système, j'y perds un peu, car les heures supplémentaires sont payées en heures normales. Mais au moins, elles sont payées. Ce qui n'était pas le cas lorsque j'étais salariée.* » Ailleurs, la directrice d'une agence a trouvé le moyen de remercier, sans trop de frais, ses employées zélées. Elle leur permet de glisser, de temps à autre, quelques commandes personnelles dans la liste des fournitures de bureau. On ne peut qu'être touché par tant de bonté...

Catherine Leroy

LIBRAIRIE

Une leçon de journalisme

« JE ne suis plus journaliste », se lamente Jacques Windenberger, privé de sa carte professionnelle par la commission. Et pourtant...

Photographe professionnel depuis 1960, et auteur – texte et photos – d'un superbe livre *Images de Marseille ; question de fraternité* (1), Jacques Windenberger fait, patiemment, un travail qui honorerait une profession, entre l'enquête de sociologue et le témoignage impartial de l'observateur, toujours anonyme derrière son appareil. Plutôt que de lui retirer sa carte, on ferait mieux d'interroger sur les raisons qui amènent les journaux à ne pas publier ses photos, tellement proches de la réalité sans fard, et qui le conduisent, lui, à trouver refuge dans l'édition, et à faire financer ses recherches par des institutions ou des organismes publics.

Comme pour ses travaux documentaires précédents, bien dans la tradition de ce qui se fit aux Etats-Unis au lendemain de la grande dépression, Jacques Windenberger pratique une immersion attentive et respectueuse des gens. De 1991 à 1993, il a donc suivi dans leurs pérégrinations Pilar, mère de famille andalouse, Karim, kabyle des bidonvilles, ainsi que Nénette et Bonie, deux comoriennes vouées aux petits boulots. Fidèlement, par touches intimistes, il rend compte de leur vie dans ces quartiers de Marseille, des heureux événements – une naissance, un mariage – aux interminables et frustrantes tentatives pour trouver un emploi, un stage, ou le RMI.

Au travers de ces personnages symboliques, toujours entourés de leur famille, Jacques Windenberger réussit à restituer l'âme d'une ville cosmopolite depuis l'Antiquité, en proie au chômage, et qui se lézarde comme ses immeubles HLM. Au-delà de la solidarité qui s'exprime, il dit aussi la litanie des malheurs au quotidien où les obstacles à l'intégration s'ajoutent à l'absence désespérante de perspectives, les uns et les autres supportés sans colère.

En contrepoint des photos, dégagées de toute émotion mièvre, les textes racontent la vie de tous les jours, les démarches continuelles et, parfois, les pauvres mirages. Karim, qui se rêvait coiffeur, continuera de collecter des milliers de cagettes chaque jour, et finira peut-être par devenir entrepreneur pour être quelqu'un. L'exclusion et la misère des banlieues rôde, poisseuses mais sans voyeurisme. Marseille reste grande sous la lèpre. La fraternité demeure possible. Une grande leçon... de journalisme.

A. Le.

(1) Jacques Windenberger, *Images de Marseille ; question de fraternité*. Editions Alternatives, 128 pages, 180 F.

ECHOS

Opération « Solidaires pour l'emploi »

Le conseil général de la Somme vient de lancer l'opération « Solidaires pour l'emploi » destinée à lutter contre le chômage de longue durée. Le premier volet est dicté par la conviction qu'il faut travailler avec une approche individualisée du problème. Le second volet s'intéresse aux embauches possibles et découle de cette idée qu'il existe, dans la Somme, *« un gisement d'emplois non pourvus et que l'on doit exploiter en améliorant l'adéquation de l'offre et de la demande »*. Pour mener à bien ces deux actions, l'association « Inser Somme », a été créée. Premier bénéfice : la formation et le recrutement de 28 personnes, qui ont toutes exercé, dans le passé, des responsabilités de direction ou d'encadrement. Elles aident les chômeurs de longue durée à se replacer professionnellement, et ont pour mission de détecter les emplois disponibles auprès des organismes susceptibles d'indiquer les pistes à suivre. Dans un deuxième temps, fonctionneront, dans le département, une dizaine de commissions locales de suivi regroupant maires, conseillers généraux, chefs d'entreprise, etc. Le conseil général de la Somme consacrera 1,8 million de francs à cette opération pour l'année 1994. L'association Inser'Somme a sollicité une aide spécifique de 500 000 francs auprès d'un Fonds social européen.

▶ Contact : Inser'Somme, 5, port d'Aval, BP. 341, 80003 Amiens. Tél. : 22-97-23-85.

INSERTION

Un réseau au service de l'emploi

A l'origine de RAID-Emploi : un homme, Thierry du Bouëtiez, qui relie des acteurs motivés

D'ABORD et surtout une liste de personnes : un carnet d'adresses dont rêveraient tous ceux qui se battent pour réaliser un projet en matière de lutte contre l'exclusion, d'emploi ou de développement local. Aujourd'hui, ils sont des milliers en France qui se sentent souvent seuls et démunis face aux innombrables problèmes qu'il leur faut résoudre. Avec ce réseau, ils peuvent désormais se connecter à tout moment, d'un simple coup de téléphone, avec quelque deux cents personnes qui ont une expérience ou des compétences pratiques sur tel ou tel point de ces domaines, et qui sont d'accord pour leur donner au minimum des conseils et peut-être bien davantage : les épauler d'une manière ou d'une autre.

Le réseau s'appelle RAID-Emploi (Réseau d'acteurs pour l'insertion, le développement local et l'emploi), et son initiateur Thierry du Bouëtiez, un sous-préfet suffisamment intéressé par les questions d'insertion pour avoir été l'un des collaborateurs de Bertrand Schwartz au moment où celui-ci lançait les missions locales ; puis pour s'être retrouvé en charge de la politique de la ville, dans des quartiers « sensibles » de banlieue, en Seine-et-Marne ; enfin pour s'être fait détacher comme animateur au niveau national d'un important programme d'insertion mené par EDF – GDF.

« J'avais découvert qu'en Seine-et-Marne l'insertion faisait l'objet d'une multitude d'initiatives spontanées prises par des gens de terrain qui réussissaient à faire surgir des réalisations remarquables ; mais j'avais également constaté que ces gens agissaient souvent de manière isolée et qu'ils se donnaient beaucoup de mal pour réinventer ce que d'autres, un peu plus loin, avaient déjà imaginé et réalisé, sans savoir que cela auraient pu leur épargner bien des efforts et des erreurs... Arrivé à EDF-GDF, j'y ai découvert le même potentiel, la même dispersion des initiatives, le même temps et la même énergie perdus à monter des opérations dans l'isolement. »

Et en homme d'action, il se dit : *« Cela ne peut pas durer. Il faut faire quelque chose pour que tous ces gens puissent entrer en contact et échanger leurs savoir-faire et leurs compétences. »* De là lui vient l'idée d'un réseau. *« Déjà, en Seine-et-Marne, j'avais un peu* « fonctionné » *en réseau sur le terrain avec les travailleurs sociaux, les entreprises... »* Mais prudent, il connaît bien la pesanteur des institutions : *« Les gens finissent toujours par parler le langage de leur structure ; ils sont coincés par elle et n'osent plus s'exprimer librement. Si je veux éviter les blocages il faut que je m'adresse à eux à titre individuel. Après tout, en dehors de son temps de travail chacun est libre d'utiliser son savoir comme bon lui semble. Il est sien, même s'il l'a acquis dans le cadre professionnel. »*

Trois catégories d'adhérents

Son autre idée-force est qu'il faut rassembler des gens de milieux différents. *« Les responsables d'insertion sont dynamiques et ont des initiatives remarquables, mais leur action souffre de ce qu'ils vivent en milieu fermé. »* Si l'on veut agir de manière efficace, dans ce domaine comme dans ceux de l'emploi et du développement local, il faut les relier à deux autres milieux également concernés : le monde économique, qui ignore à peu près complètement ce qui touche à l'insertion, alors que son implication serait fort utile et deviendra de plus en plus nécessaire, et l'administration, indispensable pour le montage des projets.

Lancé voilà un an, RAID-Emploi a fait ses premiers pas dans la plus grande discrétion, progressant par le bouche-à-oreille, sans publicité ni appel aux médias, l'idée devant se roder d'elle-même. Pour assurer les bases de l'équilibre recherché entre les trois catégories d'adhérents, *« nous voudrions qu'elles constituent chacune à peu près un tiers des effectifs. Ce qui nous a conduit à centrer la prospection au départ sur les entreprises – parce que c'est là que la participation risquait d'être déficitaire – et d'abord sur les grandes entreprises publiques et privées qui nous ont permis de constituer un noyau : Renault, Bull, Total, EDF... »*. Les recrues appartiennent à tous les niveaux hiérarchiques, souvent quelqu'un des services de ressources humaines, des syndicalistes, mais aussi parfois le PDG...

Concrètement, celui qui adhère remplit une fiche qui indique ses coordonnées, ses domaines de compétence, les savoir-faire particuliers qu'il tire de son expérience et qu'il peut transmettre aux autres membres du réseau. Il s'engage à donner à ces derniers les conseils qu'ils viendraient à lui demander et à leur indiquer les personnes susceptibles de les aider. Certains, dont l'activité professionnelle est chargée, ne peuvent faire plus. D'autres, plus disponibles, indiquent alors sur leur fiche les autres types de services qu'ils sont prêts à rendre : étude de dossiers, participation à un groupe de travail, à un montage de projet, etc. Cette fiche est ensuite diffusée auprès de tous les adhérents. *« Lorsque nous sommes arrivés à cent, nous avons découvert que nous pouvions déjà couvrir l'ensemble des compétences imaginaires dans nos trois domaines. »* Aujourd'hui que l'association approche de deux cent adhérents, il est devenu nécessaire de « *sophistiquer* » le système. Un « guide de l'utilisateur » a été réalisé pour permettre une identification rapide des personnes à joindre. Dans le même temps, à Lyon, à Nantes, à Limoges, dans les Hauts-de-Seine, en Seine-et-Marne ou en Champagne-Ardenne, il s'est constitué peu à peu des réseaux locaux. Les intéressés déterminent eux-mêmes leurs domaines géographiques d'intervention et peuvent décider d'appuyer ensemble ou de faire démarrer une action locale, ou peuvent utiliser le réseau comme un lieu d'échanges et de réflexion. Leur niveau d'activité est variable.

A l'échelon national, des réunions « thématiques » sont en projet, par exemple autour du problème des contrats emploi – solidarité (CES) ou pour fournir un appui à tel ou tel projet particulièrement intéressant d'un adhérent. Thierry du Bouëtiez note avec délice l'ambiance conviviale de toutes ces rencontres : *« Les gens se sentent à l'aise, débarrassés des contraintes professionnelles ou institutionnelles. »* Heureux de rencontrer des personnes issues de milieux différents du leur pour parler librement des problèmes qui leur tiennent à cœur.

M.-C. B.

▶ RAID-Emploi. Thierry du Bouëtiez, tour EDF – GDF, 17, place des Reflets, 92080 Paris La Défense, Cedex 08. Tél. : (1) 49-02-58-02.

TRIBUNE

Les « nouveaux services » en marche

par Hugues Sibille et Gilles-Laurent Rayssac

LE débat sur les « nouveaux services » fait aujourd'hui florès. Comment en serait-il autrement ? Voilà une idée qui semble pouvoir nous rendre espoir dans trois domaines sombres de la vie sociale. Les « nouveaux services » seraient le moyen d'améliorer nos conditions de vie en nous déchargeant des tâches fastidieuses, ils permettraient de recréer du lien social là où l'exacerbation de la compétitivité économique avait transformé nos relations collectives en une véritable guérilla permanente, et, en outre, leur développement devrait enrichir la croissance en emplois et ainsi permettre une diminution du chômage. Que demander de mieux ! Et surtout comment éviter qu'une si belle idée ne soit rapidement élevée au rang de thème médiatique majeur ?

Cette belle idée pouvant se transformer en véritable piste de travail, il nous semble qu'il est utile aujourd'hui de profiter de l'effet de mode pour passer à l'action, de quitter les rivages conceptuels pour attaquer avec espoir, mais sans illusion, les pentes ardues de la mise en œuvre et de la réalisation concrète.

Parmi l'ensemble des acteurs concernés, les collectivités territoriales sont sans doute celles qui ont le plus à gagner à ce que le développement des « nouveaux services » devienne une réalité tangible. Elles sont aussi les mieux placées pour décider du sort de cette idée et pour permettre le passage à l'acte.

Les collectivités gèrent des services depuis des décennies et, si ce n'étaient les manques de moyens, elles le font plutôt bien. Elles connaissent les besoins des populations, tant individuellement que collectivement. Elles sont en outre en contact permanent avec l'ensemble des prestataires (associations, entreprises, mutuelles, etc.). Enfin, en finançant depuis maintenant une dizaine d'années les structures de l'insertion par l'économique, véritable laboratoire de recherche-développement en matière de « nouveaux services », elles ont accumulé nombre d'expériences parmi lesquelles de belles réussites.

En fait, tout porte à croire que l'approche actuelle du développement des services est une formidable occasion de renouveler et de redynamiser le développement local. Depuis quinze ans, le développement local vise à accroître la compétitivité des territoires dans une logique de croissance et s'est, en réalité, peu préoccupé des dégâts sociaux provoqués par la grande mutation qui a débuté avec les années 70. L'approche des « nouveaux services » permet concrètement de passer d'une logique de croissance économique pure à une logique de développement, plus équilibrée, plus respectueuse de la dimension sociale, plus riche en emplois.

En outre, les savoir-faire accumulés dans le domaine du développement économique, l'appui à la création d'entreprise, le management de projets publics ou mixtes, l'ingénierie financière croisée, la professionnalisation des acteurs locaux sont directement réutilisables dans l'approche des « nouveaux services » et pourraient trouver ici une occasion d'être revalorisés. L'adoption des méthodes du développement local dans la démarche « nouveaux services » permettra de répondre aux trois grandes questions qu'elle soulève :

- Comment structurer le développement de l'offre des services ? En mobilisant les techniques d'appui à la création et au développement d'activités et en favorisant l'hybridation de la production et de la gestion des services, c'est-à-dire en favorisant l'émergence de nouvelles alliances stratégiques entre les sphères privées, publiques, associatives et mutualistes.
- Comment financer le développement des activités de services et solvabiliser l'offre ? En utilisant de manière innovante les techniques d'ingénierie de cofinancement, le tiers payant, le chèque-service et en utilisant la dynamique de l'hybridation pour atteindre rapidement la masse d'activité critique qui permettra d'abaisser significativement le coût marginal du service.
- Comment favoriser le développement des « nouveaux services » ? En favorisant la professionnalisation des acteurs, en modernisant les techniques de gestion, en promouvant la qualité et en modifiant la réalité et l'image dégradante des services, c'est-à-dire en aidant à la constitution de véritables filières professionnelles dans ces activités qui permettent encore trop peu souvent la progression dans les parcours professionnels.

Dans chacun de ces domaines, les collectivités locales ont un rôle à jouer. Elles le feront en favorisant la création de dispositifs locaux d'appui à la création et au développement de « nouveaux services », ce qui leur permettra de remplir les trois fonctions modernisées, qui sont : l'encouragement de l'expérimentation, l'appui à l'innovation et le management du développement. Les collectivités territoriales, qui se battent de plus en plus contre le chômage et pour faciliter la vie des gens, peuvent ne pas faire seulement un rêve ; elles disposent de tous les outils pour faire d'une mode un programme d'action.

▶ Hugues Sibille et Gilles-Laurent Rayssac sont président et directeur associé de Ten Conseil, un cabinet de conseil en stratégie, développement et communication.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15 Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

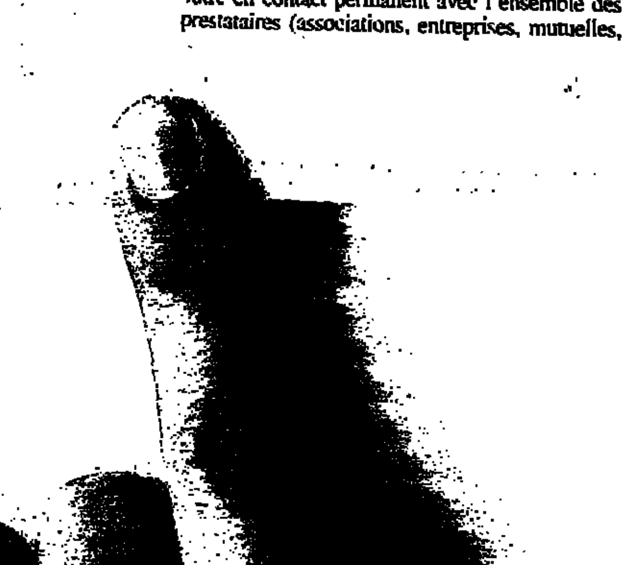
Édité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* » « Association Hubert-Beuve-Méry » Société anonyme des lecteurs du *Monde* Le Monde-Entreprises, Jean-Marie Colombani, gérant.

Le Monde PUBLICITE S.A.
Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy
133, av. des Champs-Elysées 75409 PARIS CEDEX 08 Tél. : (1) 44-43-76-00 Téléfax : 44-43-77-30
Société filiale de la SARL le Monde et de Médias et Régies Europe SA.

Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex

Reproduction interdite de tout article sauf accord avec l'administration
PRINTED IN FRANCE
Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11. Microfilms : (1) 40-65-29-33

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE
Le Monde - Documentation 36-17 LMDOC ou 36-29-04-56



CARRIÈRES INTERNATIONALES

L'AGENCE EUROPEENNE POUR L'EVALUATION DES MEDICAMENTS (LONDRES)

procède actuellement à une sélection de candidatures en vue de constituer une liste de réserve pour des emplois de

CHEF D'UNITE (A5/A3)

dans les domaines suivants:

EMEA/A/1/A ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE
EMEA/A/1/B COORDINATION TECHNIQUE
EMEA/A/1/C EVALUATION DES MEDICAMENTS A USAGE HUMAIN
EMEA/A/1/D EVALUATION DES MEDICAMENTS VETERINAIRES

RESPONSABLE DE FONCTION (A7/A4)

dans les domaines suivants:

EMEA/A/2/E PERSONNEL, ADMINISTRATION ET AFFAIRES JURIDIQUES
EMEA/A/2/F COMPTABILITE
EMEA/A/2/G INFORMATIQUE ET TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION
EMEA/A/2/H PROCEDURES CENTRALISEES POUR LES MEDICAMENTS A USAGE HUMAIN
EMEA/A/2/I PROCEDURES DECENTRALISEES POUR LES MEDICAMENTS A USAGE HUMAIN
EMEA/A/2/J PROCEDURES POUR LES MEDICAMENTS VETERINAIRES
EMEA/A/2/K PHARMACOVIGILANCE
EMEA/A/2/L INSPECTION
EMEA/A/2/M DOCUMENTATION ET ARCHIVES
EMEA/A/2/N CONTROLE FINANCIER

L'avis complet avec la description des fonctions, des titres et qualifications requis (entre autres, expérience professionnelle de respectivement 12 et 6 ans minimum telle que spécifiée dans l'avis) ainsi que le formulaire de candidature à utiliser obligatoirement, sont publiés au JOCE n° C171A du 24/06/1994. Ils peuvent être également demandés par écrit, faisant référence au n° EMEA/A/... et au domaine considéré, à l'adresse suivante:

EMEA, c/o CCE, Secrétariat des Comités de Sélection Recherche, SDME R2/51, rue Montoyer 75, B-1049 Bruxelles (télécopieur: XX32-2-296 22 39).

Les formulaires dûment remplis et signés doivent être envoyés à l'adresse précitée au plus tard le 25 août 1994, le cachet de la poste faisant foi.

CONDITIONS GENERALES:

Contrats: temporaires de durée déterminée (renouvelables).
Nationalité: être ressortissant del'un des Etats membres de l'Union européenne.
Lieu d'affectation: Londres.

L'Agence applique en faveur de son personnel une politique d'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Conseiller technique principal spécialisé en crédit et en promotion des petites entreprises

Le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) à New York cherche à pourvoir un poste de conseiller technique principal spécialisé en crédit et en promotion des petites entreprises. Le FENU a pour mission de lutter contre la pauvreté par l'exécution de petits projets d'équipement dans les pays les moins avancés dans les domaines de l'infrastructure sociale et économique (routes rurales, irrigation, adduction d'eau et électrification) et par l'octroi de microcrédits pour la promotion de l'agriculture et des petites entreprises.

Fonctions et responsabilités

- Fournir des conseils sur les aspects des programmes du FENU ayant trait au crédit et au développement des entreprises ;
- Fournir des conseils sur les aspects macro-économiques et micro-économiques de ces programmes et projets.

Qualifications requises

Les candidat(e)s doivent :

- être titulaires d'un diplôme supérieur en économie, finances ou commerce, ou avoir une expérience de formation aux techniques de crédit dans une banque internationale,
- posséder une expérience professionnelle d'au moins deux ans, de préférence dans le domaine du financement du développement d'entreprises ou en tant que responsable du crédit dans une institution financière,
- justifier d'une expérience professionnelle d'au moins sept ans dans les pays en développement dans le domaine du crédit et de l'assistance aux micro et petites entreprises,
- avoir une expérience professionnelle en matière d'identification, de préparation, d'examen préalable, de supervision et d'évaluation de projets,
- connaître les programmes des autres organismes d'aide multilatérale et/ou les programmes d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies,
- avoir une parfaite maîtrise de l'anglais et du français, la connaissance de l'espagnol étant un atout supplémentaire.

Les candidat(e)s doivent être extrêmement mobiles car la fonction exige de fréquents voyages dans les pays recevant l'assistance du FENU. Ils doivent posséder des qualités d'autonomie et une solide capacité de jugement, savoir travailler en équipe et être efficaces dans un environnement international. La durée du contrat initial est de deux ans, la reconduction du contrat étant sujette aux résultats obtenus.

Les personnes intéressées sont priées d'envoyer un curriculum vitae détaillé à UNDP, Staffing, Division of Personnel, DC1-Bldg, One UN Plaza, New York, NY 10017, USA, sous la référence Snr Technical Advisor UNCDF (VA2134/94).

La date limite de réception des candidatures est le 31 juillet 1994. Les femmes sont encouragées à postuler. Seul(e)s recevront un accusé de réception de leur dossier les candidat(e)s dont les qualifications correspondent strictement à la description de l'emploi.



MEDIAPA

RECRUTEMENTS INTERNATIONAUX

Le Monde

1er quotidien français à l'étranger

CARRIÈRES EUROPÉENNES EN ENTREPRISES

couplage dans 2 à 10 titres européens

ANCHOR

Chemical (UK) Limited

Applications Development & Technical Service Chemist

Manchester (UK) or Utrecht (Netherlands) Based

Anchor Chemical, a leading worldwide supplier of Epoxy Additives and part of the Air Products gases and chemicals group, is expanding its technical resources within Europe.

As a result, we now wish to recruit an Applications Development/Technical Service Chemist looking for the opportunity to work at the forefront of high performance Epoxy Additive technology. The main objective of this rate is to plan, co-ordinate and progress applications development and technical service activities and provide technical support to our customers. Additionally, you will become involved with Sales and Marketing functions in order to develop new accounts and work on applications for both current and new products, providing product goals for the continued growth of Anchor Chemical.

To make the contribution needed in those roles you will have qualifications in Chemistry, Materials or Polymer Science together with at least two years experience in the coatings, civil engineering, adhesives or composites industries, preferably involving epoxy hardener or resin technology. Language skills would be an advantage but are not essential.

In return for the commitment and expertise you will bring to the role, a competitive remuneration package will be offered. Based in Manchester or Utrecht, relocation assistance will also be provided where appropriate.

Please write with full career details and current salary information to : Mr M N THORNTON - Human Resources Manager, Anchor Chemical (UK) Limited, Clayton Lane, Clayton, Manchester England M 11 4SR.



Anchor Chemical (K) is an Air Products Company



European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions

The Foundation, an organisation of the European Union, in Dublin, Ireland, requires a:

PROGRAMME MANAGER: PUBLICATIONS

Responsible for formulation and development of policy and strategy for a publications programme and its planning, organisation and management: to include identification of market needs for specific types of products in eletronic and paper formats and developing appropriate actions.

Requirements: National of a Member State of the European Union. Relevant degree or diploma followed by a minimum of five years appropriate experience. Thorough knowledge of one and a good knowledge of at least one other working language of the Union (English an advantage).

Details and application forms from: Maria Cuesta, European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions, Loughlinstown House, Shankill, Co. Dublin, Ireland. Phone: +353 1 2826888; Fax: +353 1 2826456.

Applications to be submitted not later than 29th July 1994 (attested by postmark) and envelopes marked PMP/94.



Titulaire d'un diplôme de fin d'études de cycle long - maîtrise en droit, économie, sciences, lettres,..., ou diplôme IEP, grandes écoles.

VOUS SOUHAITEZ DEVENIR INTERPRETE DE CONFERENCE (m/f)

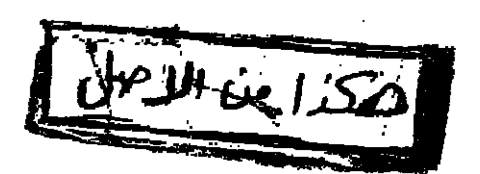
vous avez
□ une profonde connaissance d'au moins trois des douze langues suivantes (langue maternelle comprise): allemand, anglais, danois, espagnol, finnois, français, grec, italien, néerlandais, norvégien, portugais, suédois; □ une connaissance approfondie de l'actualité, notamment économique et politique; □ le sens de la communication orale, aisance, clarté et rigueur d'expression en public; □ moins de trente ans.

La Commission européenne vous offre, en fonction de ses besoins, une formation de haut niveau, assurée en six mois par le Service commun Interprétation-conférences (SCIC). Celle-ci débouche, après réussite, sur un emploi d'interprète de conférence.

Merci d'adresser votre *curriculum vitae* au Service commun Interprétation-conférences, FR-57 2/2, rue de la Loi 200, B-1049 Bruxelles.

Renseignements complémentaires: Madame Gossez, téléphone (32-2) 295.90.48 de 10 à 12h.

Cette formation ne s'adresse pas aux diplômés des instituts universitaires de traduction et d'interprétation. Les intéressés peuvent présenter leur offre de service au SCIC - Commission européenne, CCAB 6/18, rue de la Loi 200, B-1049 Bruxelles.



ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Gestion - Finance - Ressources humaines - Juridique

Société immobilière recherche un

JEUNE CHARGÉ DE MISSION

M A R N E

Dans le cadre de nos activités de promotion et de gestion, il vous sera confié :
- la mise au point et le suivi de dossiers, en particulier pour leurs aspects juridiques et financiers,
- les relations avec les institutionnels.

De formation Bac + 4, vous possédez environ 3 ans d'expérience professionnelle, acquise dans le secteur immobilier, et des *compétences en Droit et en Finances*. Vous êtes autonome et rigoureux.
Poste évolutif pour un candidat de valeur.

Adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV *et prét.) en précisant sur* l'enveloppe la référence 616 LM à COMMUNIQUÉ - 50/54 rue de Silly 92513 BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX, qui transmettra.

MEDIAPA

CHARGÉ DE MISSION MARKETING/STRATÉGIE

Notre cabinet, solidement implanté en région méditerranéenne, cherche un collaborateur pour conduire et réaliser des missions d'études et de conseil, notamment en marketing des biens industriels et des services. Il assurera également le suivi d'une partie de notre clientèle sur l'arc méditerranéen.

Diplômé grande école ou équivalent, vous avez au moins 5 ans de métier..., alors, rejoignez vite notre équipe (10 p) à deux pas de Bandol !

Merci d'adressez votre courrier (CV et prétentions) sous réf. : IC à SESAME, 101, rue André Favory 83740 La Cadière d'Azur.

Responsable du Service gestion grands comptes

[illegible]

France Telecom Mobiles

Radiomessagerie

MEDIA SYSTEM

Participez activement au développement d'une banque d'envergure mondiale

Trader Actions

A 35 ans minimum, de formation supérieure avec un [illegible] niveau d'anglais, vous possédez une expérience [illegible] 5 ans en tant que Trader Actions dans le [illegible] des actions et obligations françaises. [illegible] banque internationale vous propose aujourd'hui de rejoindre son service BOURSE FRANCE. Si vous êtes intéressé, merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions en indiquant la référence TRA/LM sur l'enveloppe à Flamingo Communications, 47 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine.



Directeur des Achats France

Nous sommes une très importante entreprise de service : la première mondiale dans son secteur d'activité, tant en image qu'en chiffre d'affaires. Notre siège social situé dans la Région Parisienne, recrute aujourd'hui pour une des fonctions clés de notre société.

Homme de dialogue et fin négociateur, vous mettrez votre expérience de la fonction Achat (au moins 5 ans) au service de missions riches et diversifiées.
Rattaché à la Direction Financière France, disposant d'un champ d'action national, vous rendrez également compte à notre direction européenne.
Vous rationaliserez la fonction Achat pour nos points de vente dans toute la France, en mettant en place des procédures en accord avec les normes européennes du groupe.
Vous collaborerez régulièrement et efficacement avec vos homologues européens, ce qui nécessite une pratique très "fluent" de l'anglais.
Energique et rigoureux, doué d'une grande aisance relationnelle, vous souhaitez rejoindre une entreprise de culture forte où vos propositions seront écoutées.
Nous vous remercions d'envoyer lettre de motivation et CV, sous la *référence* 52018, à Media System, 6 impasse des Deux-Cousins, 75849 Paris Cedex 17, qui transmettra en toute confidentialité.

MEDIA SYSTEM

ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Gestion - Finance - Ressources humaines - Juridique

Une mission d'envergure pour un organisateur à fort potentiel

Filiale financière d'un grand constructeur automobile, nous développons notre activité dans le cadre d'une nouvelle structure, qui comptera à terme une centaine de personnes. Pour répondre à cet objectif, nous mettons en place l'organisation et le système d'information qui accompagneront notre développement.

Responsable de la définition des différents postes et des méthodes de travail afférentes aux principales fonctions de notre entreprise, vous rédigez également les procédures en tenant compte de nos système et outils informatiques. Homme ou femme de rigueur, vous savez aussi être à l'écoute des opérationnels pour leur faciliter l'utilisation des moyens mis à leur disposition.

Excellent généraliste, vous êtes diplômé d'une école d'ingénieur ou de gestion. A votre expérience de l'organisation, acquise de préférence en cabinet, s'ajoute si possible une connaissance approfondie du financement grand public ou des services financiers. Une bonne sensibilité à l'informatique est indispensable.

Au sein d'une équipe très mobilisée, vous saurez faire la preuve de vos compétences et de votre esprit d'entreprise pour évoluer vers de plus larges responsabilités dans la société.

Merci d'adresser votre candidature sous référence 199M, à notre conseil HM Partenaire, 39 Champs-Elysées, 75008 Paris.

Hm PARTENAIRE

MEDIA SYSTEM

La Banque de France recrute le **personnel d'encadrement** de ses succursales de la région parisienne et de province.

REDACTEURS

PAR CONCOURS LES 19 ET 20 NOVEMBRE 1994

Ce concours s'adresse aux candidats titulaires d'un diplôme national sanctionnant un **1er cycle d'études supérieures** ou du **diplôme d'une école** de niveau équivalent.

Ressortissants d'un pays membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'Accord sur l'Espace économique européen, les candidats (femmes ou hommes - libérés ou non des obligations du service national) doivent être âgés de moins de 28 ans au 1er janvier 1994 (sous réserve de prorogations prévues par les dispositions réglementaires).

Inscriptions reçues du 18 juillet au 5 août 1994.

Aucun formulaire d'inscription ne pourra être adressé aux candidats, par voie postale, après le **2 août 1994.**

Documentation et renseignements à la **Banque de France** 56-1508 Recrutement Concours - 75049 PARIS CEDEX 01 Tél : 16 (1) 42 92 40 17.

BANQUE DE FRANCE

EURO RSCG CARRIERES

Jeune cadre Trésorerie

Sous l'autorité du Chef du Service Trésorerie, vous contribuerez à la gestion et à l'optimisation de la trésorerie en francs, puis ultérieurement en francs et devises, à l'élaboration des plans de trésorerie à court et moyen terme, au recouvrement clients, à l'analyse des rapprochements bancaires et des échelles d'intérêts.

Ce poste s'adresse à un jeune diplômé d'une Ecole de Gestion (Bac + 4) et exige :
- des qualités de rigueur, d'organisation et de communication (relations avec les banques),
- la pratique de l'outil informatique et de l'anglais (l'allemand est souhaité).

Pour ce poste à pourvoir à Evry (Essonne), merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV et photo) sous la référence DAF-94.22, à Arianespace, Service Relations Humaines, BP 177, 91006 Evry Cedex.

Arianespace, première société commerciale de transport spatial



OPERATEURS

Salle des marchés de taux

Groupe financier de tout premier plan, nous recherchons pour notre salle des marchés de taux, des Opérateurs.

Dans le cadre de notre développement, nos desks se renforcent pour des segments de marché émergents ou pour de nouveaux intérêts-clientèles.

Nous souhaitons intégrer dès à présent, des candidats juniors à fort potentiel, qui évolueront dans un environnement international, au sein d'équipes de professionnels reconnus sur la place, gérant des positions très volumineuses.

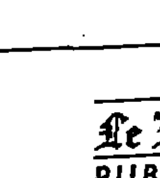
Nous concevons tout poste d'opérateur comme devant vous permettre et d'être opérationnel sur le trading et d'utiliser vos facultés de recherche en développant de nouvelles modélisations, analyses, rédactions pour nos publications, etc.

Vous possédez une formation mathématique (ENSAE, grande école d'ingénieurs) complétée par une première expérience en salle (poste ou stages).

Nous vous proposons les postes suivants :
- *Trading obligataire primaire,*
- *Arbitrage inter-pays, partie courte de la courbe*
- *Trading/cotation obligataire international*
- *Sales multi-produits.*

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions en précisant sur l'enveloppe la référence 614 à COMMUNIQUÉ 50/54 rue de Silly - 92513 BOULOGNE BILLANCOURT Cedex qui transmettra.

MEDIAPA



Pour passer vos annonces :



44-43-76-03
44-43-76-28

FAX : 44-43-77-32

CONSULTANTS

Lyon

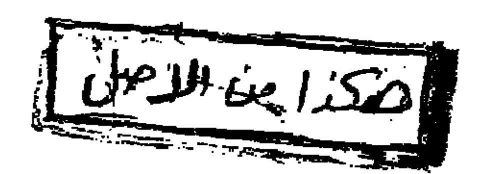
De la formation au conseil

Spécialistes de la fonction marketing et commerciale, nous intervenons en entreprises depuis de nombreuses années pour mobiliser les énergies dans un projet clair face à un environnement de plus en plus complexe (de l'approche marché à la formation de tous les acteurs de la démarche commerciale : encadrement, force de vente externe et interne).
Nous travaillons en équipe depuis la conquête client jusqu'à la réalisation de missions.
Nous recherchons un formateur exerçant aujourd'hui son talent de formateur en cabinet ou dans le cadre de sa fonction de DV/DC sachant vendre et accompagner le chef d'entreprise dans la mise en œuvre du changement.

Si vous êtes intéressé, adressez lettre manuscrite + CV + photo sous référence 600 à EXPONENTIEL - 22, rue Benoit Bennier 69260 CHARBONNIERES. Un dossier complet d'information sera envoyé à tout candidat présélectionné.

Exponentiel
Marketing stratégique - Ingénierie commerciale

MEDIAPA



SECTEUR PUBLIC

Collectivités territoriales - Ministères

Le Syndicat d'agglomération nouvelle de CERGY-PONTOISE
(Préfecture du Val-d'Oise 170 000 habitants – Université et Grandes Ecoles)
recherche son

Directeur éducation/formation

Sous l'autorité du Directeur Général Adjoint, il participera à la détermination des axes d'action et des objectifs prioritaires en matière d'éducation. Il suivra le développement de l'enseignement supérieur, participera à la définition des politiques du secteur éducatif, dirigera et contrôlera les actions engagées.

De formation BAC + 3 minimum, il (elle) aura déjà une expérience dans le domaine de l'éducation/formation.

Adresser candidature avec CV à Monsieur le Président du SAN
BP 309 – 95027 Cergy Cedex.

IMPORTANT ORGANISME SOCIAL
RECHERCHE

Collaborateur(trice) qui sera chargé(e) de participer au développement de la politique de communication de l'Organisme avec ses usagers.

Une formation à la communication (CFJ, CELSA) ou une expérience confirmée en ce domaine est souhaitée.

Le ou la candidat(e) retenu(e) pourra, compte tenu de son profil et de son expérience professionnelle être amené(e), dans le cadre de ses fonctions, à être chargé(e) des relations avec les instances statutaires.

Rémunération annuelle brute : 165.000 F.

Les candidatures manuscrites, accompagnées d'un C.V. très détaillé et de la copie des diplômes devront être adressées à :

Monsieur le Directeur du Personnel de l'URSSAF de Paris
3, *rue* Franklin - 93 518 - MONTREUIL CEDEX.

Ile de France Opéra et Ballet
(Conseil Régional d'Ile-de-France)
recherche pour

LES ILES DE DANSES

(80 représentations dans 40 villes de la région)

un(e) chargé(e) de mission

Auprès du directeur de l'association, il (elle) aura pour mission :
- de concevoir le projet artistique ;
- d'établir les contacts avec les compagnies et les théâtres ;
- d'assurer le suivi des projets de diffusion et de sensibilisation auprès des différents partenaires ;
- de développer l'action dans ses différents aspects ;
- d'assurer l'organisation de la manifestation.

Très bonne connaissance du milieu professionnel et expérience confirmée dans le domaine de l'action culturelle indispensables.

Poste à pourvoir au 1er septembre 1994. Adresser candidature et CV **avant le 25 juillet à :** Ile-de-France Opéra et Ballet – 4, rue de la Michodière, 75002 Paris.



Le Département d'Indre-et-Loire
recrute
(par voie de mutation ou de détachement)

UN CONSERVATEUR TERRITORIAL DU PATRIMOINE

Fonctions
Cet agent sera chargé :
- **de l'inventaire du patrimoine du Département (déplacements sur le terrain, recherches documentaires, réalisation du dossier informatisé),**
- **de la rédaction éventuelle de publications,**
- **de la gestion de la banque de données du patrimoine départemental.**

Compétences
Une expérience dans un emploi ou un service similaire est souhaitée. En outre, des connaissances informatiques et le permis de conduire sont indispensables.

Les agents intéressés peuvent adresser leur candidature, accompagnée des pièces suivantes :
- **curriculum-vitae**
- **copie du dernier arrêté d'échelon**
- **copie des trois dernières fiches de notation**
- **photographie**

à

M. le Président du Conseil Général
Direction Générale des Services Départementaux
Service du Personnel
BP 3217 - 37 032 - TOURS CEDEX -
AVANT LE 15 AOUT 1994

ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL
- Mission de la Coordination Nationale et de la Communication -
Recherche

CONCEPTEUR - REDACTEUR
BAC + 4 - CFJ ou CELSA apprécié

Ce poste est essentiellement axé sur le développement de la communication écrite, voire télématique, à destination de 105 organismes implantés sur tout le territoire (coordination-rédaction d'un mensuel de quatre pages et de ses suppléments, d'un magazine, de procès-verbaux de réunions, de dossiers professionnels divers - suivi de la réalisation et de l'édition des documents).

Sous la responsabilité d'un chef de Département, le(la) candidat(e) retenu(e) sera largement associé(e) aux travaux de la Mission de la Coordination Nationale.

Il / elle devra faire preuve de capacités d'analyse et de synthèse, de réelles aptitudes à l'organistion et à la coordination du recueil d'informations, du sens de l'animation, de qualités rédactionnelles confirmées (écriture de presse, de comptes rendus, de vulgarisation de données techniques et juridiques).

ADRESSER LETTRE MANUSCRITE - CV + PHOTO
Sous réf : 8782
LE MONDE PUBLICITE
133, avenue des Champs Elysées
75 409 PARIS CEDEX 08



LA VILLE DE MARSEILLE

recrute

son Directeur Général des Services Financiers

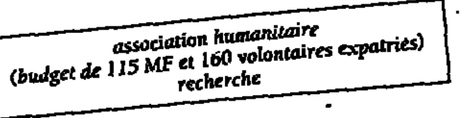
Collaborateur direct du Secrétaire Général, il est responsable de la préparation et de l'exécution des budgets (7,5 milliards de francs pour l'exercice 1994), de l'analyse et de la prévision financière en intégrant dans son champ d'analyse les organismes satellites de la Ville, de la gestion de la trésorerie et de la dette, ainsi que de la gestion des mandats de paiement et des titres de recettes.

Il s'appuie sur un encadrement et des équipes importantes (150 agents) et compétentes.

De formation supérieure, il dispose d'une expérience d'au moins dix ans des budgets locaux acquise soit en collectivité, soit dans un organisme bancaire proche des collectivités territoriales (Caisse des Dépôts et Consignations, Crédit Local de France).

Le recrutement s'opérera prioritairement par voie de mutation d'un fonctionnaire territorial titulaire d'un grade du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux ou par voie de détachement d'un fonctionnaire d'Etat.

Les candidatures doivent être adressées
avant le 30 juillet 1994 à :
M. le Maire de Marseille
Direction Générale du Personnel
90, bd des Dames – 13002 MARSEILLE



association humanitaire
(budget de 115 MF et 160 volontaires expatriés)
recherche

EquiLibre
l'Entreprise Humanitaire



Chef de mission Croatie

BASÉ À ZAGREB

Dans le cadre du programme d'aide aux victimes du conflit en ex-Yougoslavie, vous aurez *pour responsabilité* :
• la distribution de l'aide alimentaire d'urgence et de colis individuels d'hygiène corporelle (750 000 bénéficiaires) • l'encadrement d'une équipe de 110 personnes (locaux et expatriés) • la gestiondu budget.
Vous avez entre 30 et 40 ans, une solide formation générale, éventuellement technique (Bac + 4 minimum) et maîtrisez l'anglais.
Vous êtes un "meneur d'hommes" et avez nécessairement une expérience de la gestion d'équipe. Vous connaissez les institutions internationales et les situations d'urgence "chronique".
Mission de 10 mois renouvelable. Statut de volontaire expatrié.

Réf. CMC

Responsable du développement et de la communication

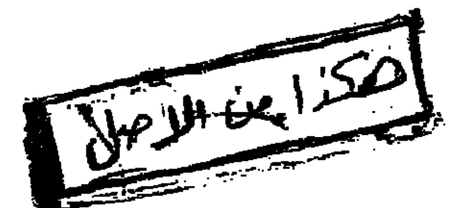
BASÉ À LYON

Intégré à l'équipe de direction, vous aurez pour responsabilité :
• l'élaboration de la politique générale de l'association en relation avec les autres membres de l'équipe dirigeante • la communication et la recherche de fonds privés • l'établissement et le contrôle des budgets annuels du département • l'encadrement d'une équipe de 4 personnes.
Vous avez entre 30 et 40 ans, une formation de type Ecole de Commerce (HEC, ESSEC, IEP, Sup de Co...). Outre une bonne pratique de ce type de fonction, vous avez nécessairement une très forte motivation pour l'action humanitaire.
CDI. *Rémunération tenant compte de l'objet de l'association.*

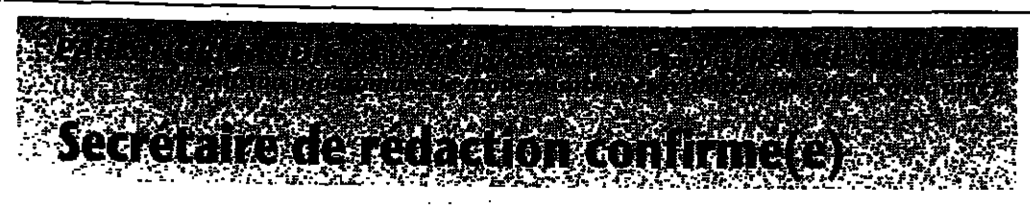
Réf. RDC

Merci d'adresser le plus rapidement possible C.V., lettre manuscrite et photo sous la référence du poste choisi à EUROPACT - 44, rue de la Paroisse 78000 VERSAILLES.

Europact



LE MONDE DES CADRES



Outre les responsabilités courantes d'un secrétariat de rédaction, vous serez chargé(e) de coordonner et d'animer une équipe de 6 personnes.

Vous avez développé une expérience significative d'au moins 5 ans dans une fonction similaire, de préférence au sein d'un quotidien régional. Autonome, organisé(e), sachant faire face aux imprévus, vous disposez de réelles aptitudes au management.

Vous avez idéalement une très bonne pratique de DATOX.

Merci d'adresser votre dossier de candidature, en notant la référence B/1025 sur l'enveloppe à notre Conseil ORNICAR - 92, rue Jouffroy d'Abbans - 75017 PARIS.

ornicar
GROUPE H&C CONSEIL

Évidence

L'École nationale supérieure des Beaux-Arts

recherche

- **LE DIRECTEUR DES ÉTUDES** (CDD mi-temps - 200 KF bruts)
(expérience professionnelle indispensable dans l'enseignement et le domaine du multimédia interactif, formation supérieure, très bonne culture générale - arts, lettres -)
- **LE RESPONSABLE DES ATELIERS** (CDD - 300 KF bruts)
(connaissances des systèmes d'exploitation Mac, Pc, Unix ; compétences réseau indispensables, maîtrise des principaux logiciels multimédia, expérience de formateur)

du mastère multimédia-hypermédia

créé en association avec la Direction de l'enseignement supérieur des Télécom, le Collège des ingénieurs, Matra Hachette Multimédia, Philips Interactive Media France Hewlett Packard, Apple Computer France et la Réunion des Musées Nationaux.

Écrire au directeur de l'Ensb-a - 14, rue Bonaparte - 75272 Paris Cedex 06, avant le 15 septembre 1994
Renseignements : Anne-Marie Rousse, direction du développement (47.03.52.93)

COLLECTIVITE TERRITORIALE DU SUD-OUEST recrute un

Directeur de la Communication

- Vous mettez en œuvre la politique d'image et participez à la promotion de la Collectivité Territoriale tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du département.
- Vous contribuez à la préparation et au déroulement des interventions de l'autorité territoriale.
- Vous préparez et suivez les relations avec la presse régionale et nationale.
- Vous pilotez et coordonnez l'ensemble des actions de communication de cette Collectivité Territoriale.

Ce poste conviendra à un professionnel de 30/35 ans, de formation bac + 4, maîtrisant les différentes méthodes de relations presse et relations publiques, justifiant d'une réelle expérience en communication institutionnelle et politique.

Le goût de l'écrit et des capacités de rédaction éprouvées complètent le profil d'un(e) candidat(e) autonome, qui accordera un soin particulier à transmettre la « sensibilité gasconne ».

Merci d'adresser votre dossier de candidature et vos prétentions, sous référence BG/94-07/MLS, à notre conseil Auditek, 76 allée Jean-Jaurès, 31071 Toulouse Cedex.

Auditek
Groupe TELEMOS

MEDIA SYSTEM

Communication interne et sociale

VENDRE & CONSEILLER

Filiale d'un grand groupe, Conseil de grandes entreprises, nous intervenons sur l'ensemble de l'activité communication interne et sociale.

Agé de 30 ans, de formation supérieure, vous possédez une réelle expérience de la fonction ressources humaines en entreprise et souhaitez aujourd'hui orienter votre carrière vers le conseil en communication interne. Vous prendrez en charge le développement commercial de cette activité auprès d'un public de Direction Ressources Humaines, de Direction de la communication, de Direction Générale. Votre expertise vous permettra de convaincre et de conseiller vos prospects. Vous disposez des meilleurs atouts pour atteindre vos objectifs.

Si communiquer est votre seconde nature, merci d'adresser votre candidature à O. Bourdelle, 61 av. du Docteur Arnold Netter, 75012 Paris qui transmettra.

Nous avons le plaisir de vous faire part de notre nouvelle adresse :

4 rue Danjou, 92100 Boulogne.
Tél. : (1) 46.94.97.70
Fax : (1) 41.41.06.81

ANAN
VRIVN



Council of Europe
Conseil de l'Europe

Participez au lancement du Centre européen pour les Langues Vivantes !

Directeur exécutif
Graz (Autriche)
Réf. 106/94

Sous l'autorité du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe et en liaison avec le Comité de Direction du Centre, vous prenez la responsabilité de l'organisation et de la gestion du Centre : vous élaborez et mettez en œuvre le programme d'activités ; vous développez une collaboration étroite avec les partenaires du Centre ; vous veillez à la bonne utilisation des moyens financiers et recherchez des fonds pour de nouveaux projets : enfin, vous vous chargez de la gestion des ressources humaines.

Après des études universitaires complètes dans le domaine des langues vivantes, vous avez acquis une solide expérience professionnelle en matière d'enseignement linguistique, de formation professionnelle des enseignants et de linguistique appliquée. Vous avez déjà eu l'occasion de diriger une équipe, de collecter et de gérer des fonds. Vous connaissez bien les institutions qui œuvrent dans les domaines d'activités du Centre. Vous maîtrisez parfaitement l'une des deux langues officielles du Conseil de l'Europe (anglais - français) et vous avez une bonne connaissance de l'autre, ainsi que de l'allemand. La pratique d'autres langues européennes serait un plus. Vous possédez les qualités essentielles à la fonction que nous proposons : autorité, sens des contacts, rigueur, initiative et goût pour les responsabilités.

Directeur exécutif adjoint
Graz (Autriche)
Réf. 105/94

Vous assurez la gestion courante des affaires administratives, budgétaires et financières du Centre. Vous vous occupez de l'organisation des séminaires et ateliers, ainsi que des relations avec les partenaires du Centre. Vous supervisez également les activités du personnel.

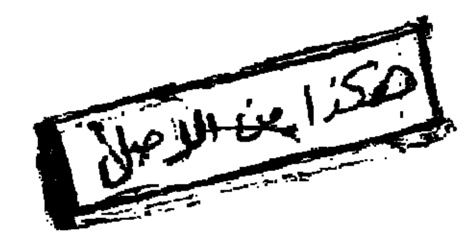
Après des études universitaires complètes, vous avez acquis une expérience professionnelle solide et variée : gestion administrative, financière et budgétaire, organisation de séminaires ou d'autres manifestations de ce type et, si possible, enseignement linguistique et formation professionnelle. Pour travailler dans le contexte international que nous vous proposons, vous devez maîtriser l'allemand, avoir une très bonne connaissance de l'une des deux langues officielles du Conseil de l'Europe (anglais - français) et une bonne pratique de l'autre. Ouvert, responsable et communicatif, vous n'hésitez pas à prendre des initiatives pour faire progresser les activités du Centre.

Demandez le dossier de candidature et le formulaire officiel (à renvoyer avant le 25 août 1994) au Conseil de l'Europe, Division des Ressources Humaines (section recrutement), 67075 Strasbourg Cedex France. Veuillez mentionner la référence du poste choisi et joindre une enveloppe (23 x 32 cm), non timbrée, libellée à votre adresse.

Directeur exécutif **H/F**
Directeur exécutif adjoint **H/F**

Nous ouvrons ces postes à tous les ressortissants qualifiés des Etats membres du Conseil de l'Europe. Le Centre européen pour les Langues Vivantes, institué pour une première période expérimentale de trois ans, vient d'être créé à Graz. Nous vous proposons un contrat initial d'une durée de deux ans, renouvelable le cas échéant.

SECTEURS DE POINTE



SECTEURS DE POINTE

BIPE-Conseil, une des premières sociétés de Conseil et d'Etudes européennes, recherche :

▶ pour son département « Technologies de l'information »

un consultant senior

Vous êtes spécialisé dans le domaine des télécommunications et vous avez acquis une expérience de 8 à 10 ans dans un cabinet de conseil. Vous avez par ailleurs des compétences dans le domaine du marketing et de la stratégie.

Disposant d'une grande autonomie dans votre travail, vous participerez au développement des activités du BIPE dans le secteur de l'informatique et des télécommunications. Vos capacités commerciales devront aller de pair avec une grande facilité d'expression écrite et orale en français ainsi qu'en anglais.

▶ pour son département « Energie »

un consultant junior

Ingénieur de grande Ecole, vous avez acquis une connaissance du secteur de l'énergie en travaillant trois ou quatre ans dans une entreprise de ce secteur.

Vous serez associé au développement des activités du BIPE dans le secteur de l'énergie. Vos capacités commerciales devront aller de pair avec une grande facilité d'expression écrite et orale en français ainsi qu'en anglais.

▶ pour son département « Modélisation et Synthèses »

un consultant junior

Diplômé de grande Ecole (ENSAE), débutant et ayant une première expérience, vous maîtrisez les outils de l'analyse quantitative (économétrie et analyse des données) et vous savez en exposer et rédiger simplement les résultats.

Une double formation d'ingénieur ou d'économiste serait un « plus ».

Veuillez adresser votre CV accompagné d'une lettre manuscrite à :

Hervé PASSERON - président-directeur général de BIPE Conseil
Axe Seine 21 – 12, rue Rouget-de-Lisle
92442 Issy-les-Moulineaux Cedex

PRODUCT MARKETING MANAGER

Produits discrets - Marché Automobile

Nous sommes l'un des tout premiers fabricants mondiaux d'équipements de systèmes et de composants électroniques et nous recherchons pour un de nos établissements situé dans le Sud-Ouest un Product Marketing Manager.

Relevant du Directeur de l'Opération, vous coordonnerez et dirigerez l'ensemble des projets européens en cours ou futurs. Vous serez l'indispensable interface entre les clients et les services internes concernés. Vous superviserez une équipe de 4 personnes et les impliquerez dans l'effort d'optimisation des résultats et dans la recherche de la meilleure qualité.

A 30/35 ans, de formation Ingénieur Électronicien, vous avez une expérience minimum de 5 ans en environnement automobile européen. Vous avez déjà travaillé dans le domaine des applications électroniques tournées vers la puissance et en particulier sur des applications analogiques.

Vos capacités d'animation, de médiation, d'organisation et relationnelles sont aussi importantes que vos compétences techniques.

Vous maîtrisez l'anglais et votre connaissance de l'allemand sera fortement appréciée.

Merci d'envoyer votre dossier de candidature, en précisant la rémunération souhaitée, sous la référence PMM/LM, à notre Conseil Insider, 51/59 rue Ledru-Rollin, 94843 Ivry-sur-Seine Cedex, qui vous garantit une totale confidentialité.

MEDIA SYSTEM



JEUNE INGÉNIEUR GRANDE ÉCOLE

(X, ENSAE, ENSIMAG...)

l'informatique financière à Londres

Au siège social d'un grand groupe financier international, implanté dans une trentaine de pays, vous participez au développement des projets informatiques. Dans un environnement technologique de type client-serveur (SUN, WINDOWS, SYBASE, TCPIP...), vous concevez et réalisez des applications "groupe". Ces applications, qui concernent les salles de marchés, nécessitent parfois l'élaboration de modèles mathématiques. Votre mission peut aussi impliquer l'installation des produits dans nos autres sites. Avant d'être basé en Grande-Bretagne, vous recevez quelques mois de formation au sein de nos équipes informatiques à Paris. Dans deux ou trois ans, vous pourrez rester à Londres, revenir en France ou travailler dans un autre pays.

Vous êtes débutant ou vous bénéficiez d'un an d'expérience en informatique. De toute façon, vous maîtrisez l'anglais.

Nous vous remercions d'écrire, sous réf. M945, à notre conseil, Hélène REFREGIER, qui étudiera votre candidature de façon confidentielle.

HRC HELENE REFREGIER CONSEIL

19 avenue de Messine, 75008 Paris

NIPSON Printing Systems (500 personnes - 500 MF CA) développe, produit, et commercialise des imprimantes et solutions d'impression haute vitesse auprès de clientèles informatiques et imprimeurs.

INGENIEUR CHIMISTE DE DEVELOPPEMENT

TONER, ENCRES, IMPRIMERIE

En tant que spécialiste de l'impression variable à haute vitesse, nous maitrisons une technologie originale et tres pluridisciplinaire (la magnétographie). Notre stratégie de développement nous amene à rechercher des apports de compétences chimiques issues des mondes de l'encre d'imprimerie, du toner, des procédés offset ou de la xérographie.

Nous recherchons un Ingénieur Chimiste qui nous apporte :

- Une formation Ingénieur/Chimiste, si possible chimie organique.
- Une premiere expérience dans les domaines précités ou de formulation (par exemple vernis ou peinture).
- Un esprit d'innovation capable de s'appliquer à un travail en équipe-projet.
- Du réalisme pour travailler avec le terrain et la production.

Poste basé à Belfort dans une région agréable.

Merci d'adresser CV, photo, prétentions s/réf. ICD/M à Direction des Ressources Humaines NIPSON S.A. 28, rue Thierry Mieg, BP n° 257, 90005 Belfort Cedex



Groupe Bull

CURRICULUM

Nous sommes un groupe nord-américain spécialisé dans la distribution de biens d'équipements industriels. Nous étendons nos activités en Europe et dans le cadre de notre expansion, nous recherchons notre

European Director of Management of Information Systems

(Directeur Européen M.I.S)

Banlieue parisienne ouest

Dans le but d'optimiser nos moyens et nos résultats sur l'ensemble de nos entités européennes, vous serez chargé de la conduite et de la mise en oeuvre d'un projet de système d'information couvrant l'ensemble des activités opérationnelles des différents établissements.

Dans un contexte performant, vous aurez en particulier à élaborer et mettre en place des processus d'identification et d'évaluation des besoins, gérer les priorités, développer le service aux utilisateurs.

Agé de 35/45 ans, de formation supérieure (HEC, ESSEC, ...), vous justifiez d'une expérience réussie dans des fonctions opérationnelles (DG PME, Direction Financière, Direction Commerciale, ...) où vous vous êtes personnellement impliqué dans la conduite et la mise en oeuvre d'un projet similaire pour votre entreprise.

Vous avez évolué dans des contextes où la performance et l'exigence étaient des "valeurs phares".

Outre votre charisme et votre dynamisme, vous êtes un homme ou une femme doté(e) d'une véritable dimension relationnelle et d'un réel ascendant.

Parlant impérativement un anglais courant, vous êtes reconnu(e) pour votre sens de l'organisation et vos réelles capacités à formaliser des projets de façon claire et pragmatique.

Vous évoluerez dans un contexte remarquablement performant et résolument européen.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite et CV impérativement en anglais, photo et prétentions) sous référence OD954 MO à Olivier DOUGE - NICHOLSON INTERNATIONAL Search & Selection Consultants - 126 rue Réaumur - 75002 PARIS Fax : 42.33.56.55.



Royaume Uni - Belgique - Pays-Bas - Espagne - Italie - Allemagne - Pologne - République Tchèque - Turquie - Hongrie - Roumanie - Russie - Australie

GROUPE EUROPÉEN (1 600 PERSONNES)
DU SECTEUR EQUIPEMENT AUTOMOBILE,
SPÉCIALISTE DES SUSPENSIONS

Notre organisation en petites unités implantées en France, **Allemagne et Grande-Bretagne,** favorise le sens des responsabilités et la prise d'initiatives dans un contexte de large autonomie.

Souhaitant renforcer nos structures de production, nous recherchons pour l'Etablissement du Nord de la France (proche LILLE) notre

Responsable ligne de Fabrication

INGENIEUR MECANICIEN + 2/3 ans d'expérience

S'appuyant sur les compétences de la production et des méthodes, vous insufflerez un mode de travail en équipe basé sur la Qualité totale et le progrès permanent. Vous assurerez la réalisation des enjeux de production en intégrant Sécurité, Qualité, Maîtrise des coûts et fonctionnement optimal des équipements et vous participerez à l'optimisation du process (transformation à chaud/à froid).

Ingénieur diplômé, mûri par une expérience courte (2/3 ans) en fabrication, vous aspirez à prendre une responsabilité très large en production qui vous permette de valoriser votre tempérament opérationnel, votre sens du travail en équipe et vos qualités de communication. La pratique de l'allemand est un atout.

Intéressé ? Adressez rapidement votre dossier de candidature (lettre, C.V., prétentions et dates pour vous joindre) ss réf 7001 à B. CONDRACQ - 6ter rue Charles Infroit 94400 VITRY qui transm.



SECTEURS DE POINTE

Production - Informatique - Haute technologie

Notre groupe **international de sociétés de services informatiques** intervient à la fois dans le conseil, le développement et la mise en oeuvre de systèmes informatiques. Très présent sur le marché du **facilities management**, notre fort développement dans ce domaine et la volonté de toujours optimiser la **qualité de notre offre** nous conduit à renforcer nos équipes en recrutant plusieurs

INGENIEURS SUPPORTS TECHNIQUES AVANT-VENTE FACILITIES MANAGEMENT

SPÉCIALISTES MICRO Réf. : 7346
BASÉS À PARIS

SPÉCIALISTES AS 400 Réf. : 7357
280 À 450 KF SELON EXPÉRIENCE

UN PROFIL AFFIRMÉ :

INGÉNIEUR GRANDE ÉCOLE, vous avez • 27/34 ans • 4 à 10 ans d'expérience en société de *services, chez un constructeur ou en grande entreprise* • *par des missions si possibles variées* (développement, support aux opérations, architectures, dimensionnement, expertise) vous disposez d'un *large spectre de compétences* • *votre maîtrise des systèmes distribués, particulièrement en mini et/ou micro*-informatique, la connaissance des réseaux locaux, systèmes et logiciels associés vous permettent d'être *considéré par nos clients comme un conseil averti* • fort d'une expérience de conseil ou d'avant-vente, vous êtes capable de définir et dimensionner les composants d'un système et d'en analyser les coûts • votre *anglais courant* vous permet de travailler dans un **contexte international** • l'importance des engagements liés à vos travaux nécessite de fortes qualités d'écoute, d'adaptabilité et d'organisation • votre esprit d'équipe, votre curiosité et votre engagement font de vous un des principaux acteurs du déploiement de cette activité : meilleure garantie de votre évolution parmi nous.

UN METIER PASSIONNANT ET EVOLUTIF :

En toute autonomie et en étroite collaboration avec les équipes commerciales et techniques vous :
- **analysez** les systèmes en place chez vos clients
- **identifiez** les budgets poste par poste
- **redéfinissez** si nécessaire les architectures systèmes
- **optimisez** les solutions et coûts
- **présentez** des solutions parfaitement fiables et adaptées aux exigences de vos clients
- **participez activement à la vente de contrats F.M.**

Pour un entretien individuel avec notre société, adressez ou télécopiez CV, lettre, rémunération actuelle et photo à OPTEAMAN - 114 bis, rue Michel Ange - 75016 PARIS. Fax : (1) 40 71 28 41 en indiquant la référence choisie sur la lettre et sur l'enveloppe.

OPTEAMAN

Publipanel

Nous sommes un important groupe international évoluant dans un domaine de technologies de pointe. L'un de nos sites industriels (350 personnes) en fort développement technique recherche son

RESPONSABLE QUALITE
Composants électroniques
Poste basé en Normandie

Missions et Responsabilités

Hiérarchiquement rattaché à la Direction Centrale de la Qualité *basée au siège*, vous faites partie du Comité de Direction du site. Vous animez une équipe de quatre personnes. En relation permanente avec tous les acteurs du site (du Directeur d'Usine à l'opérateur de fabrication), vous définissez et développez des procédures visant à optimiser nos compétences. Par de fréquentes visites auprès de nos clients, vous vous assurez de leur satisfaction en évaluant notre niveau de performance (qualité, délais, logistique, réactivité...).

Profil

Ingénieur de formation, vous bénéficiez, à 35 ans au moins, d'une solide expérience en milieu industriel (process et fabrication en série), *si possible dans le domaine des composants* électroniques. Une première expérience dans un service qualité serait un plus mais nous attendons surtout de vous un "sens industriel" et une bonne approche des process et de la technologie. Homme de terrain et de communication, vous savez observer, comprendre, résoudre et convaincre. De bonnes connaissances en anglais sont indispensables.

Offre

Nous vous proposons d'intégrer un cadre de travail très agréable au sein d'un environnement technique de pointe. Nous mettrons à votre disposition tous les moyens nécessaires à la bonne marche de votre mission. Par ailleurs, vous pourrez bénéficier de réelles perspectives d'évolution au sein de notre groupe.

PREMIERE Ligne

Merci d'adresser lettre, CV et photo sous référence 2956 à notre conseil : **PREMIERE LIGNE** - 31, avenue du Général Leclerc - 92100 Boulogne. Fax : 41 41 00 15.

LE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS

Marketing et encadrement commercial

Responsable du développement communication corporate



Agence de communication corporate filiale du groupe Media System (Publicis), Sherpa est aujourd'hui le conseil de grandes institutions, de collectivités territoriales et locales, d'établissements publics, d'organismes associatifs et paritaires, d'organismes financiers et bien sûr d'entreprises pour qui la dimension institutionnelle de l'image fait partie de la stratégie.

Agé(e) de 28/30 ans, de formation supérieure HEC, ESSEC, Sciences Po... vous possédez une première expérience en agence et souhaitez *rejoindre un groupe dans lequel l'avenir s'écrit tous les jours.*
Responsable de notre développement, vous prospecterez une cible de haut niveau composée de directeurs de la communication, de directeur généraux. Vous savez écouter pour convaincre, être créatif pour séduire. Bien sûr, le travail ne vous fait pas peur, car vous savez qu'en matière de prospection, les résultats sont proportionnels à l'investissement.
Si vous êtes un excellent commercial doté d'un réel sens du conseil, à vous de nous convaincre au **(1) 46 99 54 54** en précisant la réf. 137

SHERPA
GROUPE MEDIA SYSTEM



BMW France



recherche pour animer son réseau de concessionnaires en province

CHEF DE DISTRICT

Commercial, gestionnaire, homme de marketing, vous animerez sur le terrain les concessionnaires automobiles BMW de votre secteur, en assurant la promotion des ventes et l'optimisation de l'organisation commerciale.

A 30 ans environ, vous avez une formation supérieure (ESC, Ingénieur, Université) et avez déjà prouvé vos qualités "d'hommes de terrain" lors d'une première *expérience de 3/4 ans, de préférence dans le milieu* automobile.

La maîtrise de l'allemand et/ou de l'anglais serait un atout supplémentaire.

A terme, votre évolution de carrière devrait vous orienter vers des postes d'encadrement d'une équipe et *éventuellement à l'international dans le cadre du* Groupe BMW.

Ce poste est basé *en province et implique une grande* mobilité. Une voiture de service est fournie.

Adresser votre candidature, CV *et prétentions, sous* référence 94/04/LM à :

BMW France - *Département des Relations Humaines*
78886 Saint-Quentin en Yvelines Cedex

CÉBÉ
NO COMPROMISE FOR YOUR EYES

Participez à notre expansion

Lunetier de compétition depuis 1892, nous équipons les grands sportifs et tous ceux qui sont soucieux de bien-être et d'efficacité.
Notre expansion nous amène à intégrer - au sein de notre PME à taille humaine - des candidats jeunes, justifiant d'une première expérience, *ouverts, mobiles,* dynamiques et motivés dans les fonctions suivantes :

Chefs de produits

- **Responsable du suivi de projets, lancement de nouveaux produits** (réf. 07/01)

Ingénieur à forte propension commerciale ou commercial terrain ayant évolué *en fonction produits/projets.*

- **Responsable des actions promotion/formation sur les lieux de ventes, de la collecte des informations statistiques terrains, du soutien à la force de vente** (réf. 07/02)

Formation supérieure marketing, commerciale.

Délégués commerciaux

Professionnels du sport et de l'optique, *vous développerez nos* réseaux et organiserez des manifestations auprès des prescripteurs. De formation supérieure (Bac +3/4), une première expérience de la vente, vous êtes un bon animateur. (réf. 07/03)

Pour ces différentes fonctions évolutives, nous retiendrons des candidats à fort potentiel, mobiles, et particulièrement pour les deux premiers postes, parlant couramment l'anglais.

Afin de nous permettre d'apprécier l'opportunité d'un premier contact, *merci d'adresser votre candidature* (lettre manuscrite, C V., photo et prétentions) sous la référence du poste choisi à notre Conseil : CAPFOR - B.P. 914 - 25021 BESANÇON Cedex.

CAPFOR

AQUITAINE - BRETAGNE - FRANCHE COMTE - ILE DE FRANCE - POITOU CHARENTES - NORMANDIE - PROVENCE ALPES COTE D'AZUR - PAYS DE LOIRE - RHONE ALPES